Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15917 – 7 F

SAMEDI 30 MARS 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le gouvernement envisage de durcir la loi sur l'immigration

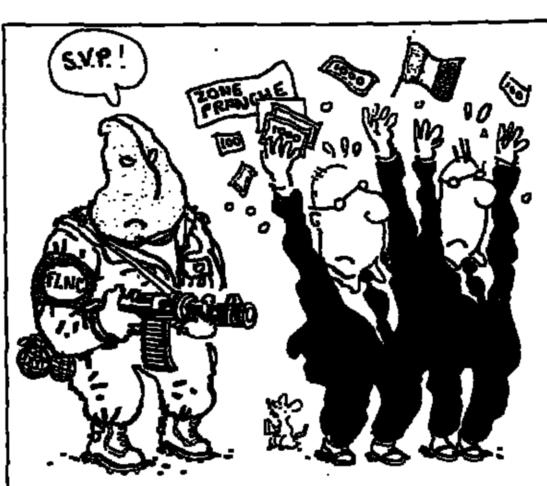
CINQUANTE-DEUX MALIENS, dont sept faisaient partie du groupe d'Africains qui avaient occupé la semaine dernière l'église Saint-Ambroise, à Paris, ont été expulsés par vol charter, jeudi 28 mars, vers Bamako.

En réaffirmant *« sa fermeté »* dans la lutte contre l'immigration clandestine, le gouvernement envisage de durcir la loi Pasqua sur l'entrée et le séjour des étrangers. Alain Juppé n'a pas encore officiellement tranché, mais un avant-projet de loi du ministre de l'intérieur a déjà fait l'objet d'une réunion interministérielle. Ce texte pourrait être examiné par le *conseil des ministres avant l'été*. Nombre de députés de la majorité souhaitent renforcer le dispositif existant.

Lire page 8

Le franc est à son plus haut niveau depuis juin 1994 face au mark

Le nombre de chômeurs a augmenté de 15 700 en février



LE FRANC s'est situé, vendredi 29 mars dans la matinée, à son *plus haut niveau face à la monnaie* allemande depuis juin 1994. Il s'échangeait à 3,4080 francs pour un mark. La devise française bénéficie du léger décalage conjoncturel en faveur de la France face à l'Allemagne qui affronte la récession. Le nombre de chômeurs a augmenté de 15 700 en février (+0,5 %) et s'établit à 3 031 600 (11,8 % de la population active), selon les données publiées vendredi 29 mars par le ministère du travail. Dans sa dernière note de conjoncture, l'Insee relève le léger redressement de l'économie au premier semestre. La croissance pourrait être de 1,4 % mais le taux de chômage risque d'atteindre 12,1 % fin juin.

Lire pages 17 et 30

A Turin, l'Europe se mobilise contre la « vache folle »

Londres dénonce la sévérité de l'embargo

ALORS QUE LES COURS et la consommation de viande bovine s'effondrent en Europe et ailleurs, l'Union européenne (UE) se mobilise pour tenter de maîtriser la crise de la maladie de la *« vache folle »* dont le monde agricole redoute qu'elle dure longtemps. L'affaire devait être au cœur des premières conversations des chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze, vendredi 29 mars à Turin, où s'est ouverte la Conférence intergouvernementale (la CIG) chargée de réformer les institutions de l'UE. En dépit des critiques dont la Grande-Bretagne accable ses partenaires – accusés d'avoir décrété un embargo beaucoup trop sévère sur le bœuf du Royaume-Uni –, ceux-ci sont décidés à venir en aide à John Major. Un premier accord devrait se dessiner à Turin. L'affaire est communautaire, puisqu'il s'agit d'un marché agricole. Les mécanismes d'assistance existent, pour faire face à des situations dites exceptionnelles, de même que l'institution chargée de les mettre en marche, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (Feoga). Ce fonds dispose de gros moyens mobilisables immédiatement.

Le débat va maintenant tourner autour de la répartition des charges entre Londres et Bruxelles, puisque l'Union n'entend pas financer l'ensemble de l'opération d'assainissement. Le gouvernement britannique veut être fixé avant d'ordonner un programme d'abattage qui sera coûteux mais dont les experts soulignent l'absolue nécessité.

La décision unilatérale des Néerlandais d'abattre 64 000 veaux d'origine britannique, alors que rien n'indique que ces animaux présentent le moindre danger, pourrait contribuer à accroître le climat de confusion et d'incertitude entourant toute l'affaire de la maladie de la *« vache folle »*.

Lire page 3 et notre enquête page 11

La France sous tranquillisants

LA FRANCE détient le record mondial de la consommation de somnifères, de tranquillisants et d'antidépresseurs. Dans un rapportrendu public jeudi 28 mars, le professeur Edouard Zarifian, chef du service de psychiatrie au CHRU de Caen, précise que 11 % des Français adultes prennent régulièrement un médicament psychotrope (tranquillisants, hypnotiques, neuroleptiques ou antidépresseurs).

Il met gravement en cause la *formation médicale et continue* des médecins, qui témoigne selon lui d'une *« pensée unique »* basée sur le *« tout-médicament »*, au détriment d'une approche plus globale de la prise en charge des patients.

Regrettant la diffusion quasi exclusive de l'information sur ces molécules par une presse spécialisée financièrement asservie à l'industrie pharmaceutique, le professeur Zarifian dénonce la collusion des experts, des universitaires et des membres des *instances officielles en charge de* la politique du médicament avec les laboratoires. Dans ces conditions, estime-t-il, *« le médecin est un héros de savoir encore, parfois, résister à la tentation de prescrire systématiquement »*.

Le professeur Zarifian préconise la création d'un observatoire national de la prescription médicamenteuse, un renforcement de la pharmacovigilance et, *plus généralement, une refonte* globale du système de soins. Si rien ne change, affirme le psychiatre, la ligne de partage entre le normal et le pathologique se brouillera encore davantage pour aboutir à *« une médicalisation pharmacologique de l'existence »*.

Lire page 9 et notre éditorial page 13

L'art de payer moins d'impôt sur la grande fortune

VOILÀ UN ARRÊT de la Cour de cassation qui va faire du bruit dans le petit monde des grosses fortunes et qui embarrasse fortement le ministère de *l'économie et des finances ! Un contribuable récalci*trant et procédurier est à l'origine de l'histoire. Assujetti à l'impôt sur les grandes fortunes (IGF) – le prélèvement créé par les socialistes et rebaptisé impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en 1988 –, il croit avoir trouvé, au début des années 80, un astucieux stratagème pour être économe des deniers qu'il doit verser au fisc : dans sa déclaration, il choisit de minorer de près de moitié la valeur de sa résidence principale au motif paradoxal... qu'il l'habite lui-même.

En apparence, l'idée est farfelue. L'administration fiscale admet certes qu'un contribuable retienne une *décote pour un bien mis en location*, car sa valeur marchande, en cas de vente, est moins élevée que pour un bien libre de toute occupation. Mais pour une résidence principale, pas question ! Rappel d'impôt, pénalité, procès, appel : le contribuable s'engage alors dans une longue bataille qui dure près de dix ans.

La bataille semble perdue d'avance. Et pourtant, contre toute attente, le contribuable en question vient de gagner. Dans un arrêt du 13 février 1996, la chambre commerciale de la Cour de cassation lui donne raison, en observant que le bien taxable étant *« occupé »*, c'est *« en fonction de cette circonstance »*, et seulement en fonction de celle-ci, que l'évaluation de la propriété doit être faite. En clair, que l'occupant soit le propriétaire du lieu importe peu.

La jurisprudence ainsi créée est très importante, car, du même coup, de nombreux contribuables assujettis à l'ISF vont avoir envie de suivre cet exemple et de minorer fortement la valeur de leur résidence principale. Or, c'est bien connu, l'ISF pèse fortement sur l'immobilier. Sur les quelque 170 000 contribuables qui y sont assujettis, ce type de biens représente 44 % des actifs déclarés. Et les résidences principales, à elles seules, constituent approximativement 15 % des patrimoines.

Qu'adviendrait-il si toutes les personnes concernées minoraient, elles aussi, la valeur de leur résidence principale ? C'est le casse-tête auquel le ministre de l'économie et des finances est confronté. Il peut accepter cette jurisprudence et donner consigne à ses services de s'y conformer, mais les recettes au titre de l'ISF baisseraient fortement. Ou, alors, il peut s'y opposer, mais, dans ce cas, il devra *procéder à une réforme de cet impôt par voie légis*lative, au risque de mécontenter une partie de sa clientèle électorale.

Laurent Mauduit

Danser jusqu'à cent ans



JIRI KYLIAN

Jiri Kylian, quarante-neuf ans, qui dirige, à La Haye, depuis 1975, le prestigieux Nederlands Dans Theater, a créé, à la fin de 1991, une compagnie pour les danseurs de plus de quarante ans. La danse n'a plus peur des rides. Sa troupe est à Strasbourg jusqu'au 31 mars.

Lire page 24

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 360 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 0330 - 7,00 F

Une culture de l'impunité

SOIGNEUSEMENT BANNI depuis quelques années de tous les discours officiels, le mot *« amnistie »* vient de faire un brusque retour dans *le vocabulaire politique*. Au beau milieu d'une âpre discussion parlementaire sur l'inéligibilité d'Henri Emmanuelli, le terme a ressurgi comme par mégarde. *« Contrairement à vous, je refuse l'amnistie »*, a lancé Jacques Toubon à l'adresse des socialistes. *« Nous n'avons jamais parlé d'amnistie »*, lui a vertement rétorqué Henri Emmanuelli. *« Nous refusons la démarche d'amnistie générale proposée cyniquement par le garde des sceaux »*, s'est empressé d'ajouter Lionel Jospin. Comme au jeu du ni oui-ni non, chacun sait aujourd'hui, dans le monde politique, que le premier à *prononcer* le mot *« amnistie »* a perdu.

Nul ne s'étonnera que ce simple terme suffise à réveiller de mauvais souvenirs. Les deux lois amnistiant *les malversations commises* à l'occasion du financement des partis politiques – celle de 1988 et celle de 1990 – ont laissé des traces durables : à la fin de l'année 1990, elles figuraient en tête des événements qui avaient le plus choqué les Français. L'année *suivante*, le principal inspirateur de ces dispositions, François Mitterrand, admettait que cette indulgence était *« l'un des faits qui avait le plus compté dans la démoralisation publique »*. Au regard de ce désastre symbolique, le rendement judiciaire de ces amnisties paraît aujourd'hui dérisoire : elles ont notamment permis à Christian Nucci *et à treize inculpés de l'affaire SAE* – deux élus de droite, deux socialistes et neuf entrepreneurs – d'échapper aux tribunaux...

Aujourd'hui, certains hommes *politiques* n'hésitent *pourtant pas* à évoquer à demi-mot une nouvelle loi sur le financement des partis politiques, voire une amnistie. Après avoir toléré pendant des décennies un *désert juridique* qui autorisait *toutes les acrobaties*, le Parlement légiférerait alors pour... la quatrième fois en huit ans : la loi de 1988 a institué un financement public et plafonné les dépenses des campagnes électorales, celle de 1990 *a autorisé les dons des personnes* physiques ou morales et celle de 1993 a ordonné la publication du nom des donateurs.

Anne Chemin

Lire la suite page 13 et les points de vue page 14

■ La CGT progresse à la SNCF

La CDFT recule fortement aux élections professionnelles du jeudi 28 mars à la SNCF, tandis que la CGT est en hausse sensible. Le nouveau syndicat SUD marque également des points. p. 15

■ La bataille de l'UDF

La bataille pour la présidence de l'UDF, le 31 mars, entre François Léotard et Alain Madelin, met en jeu l'existence *même de la confédération.* p. 6

■ Alain Lancelot au Conseil constitutionnel

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Paris a été choisi par le président du Sénat pour remplacer Marcel Rudloff, décédé, au Conseil constitutionnel. p. 7

■ Défi aux islamistes en Egypte

Le président égyptien Hosni Moubarak a nommé un cheikh libéral à la tête de la mosquée El Azhar, la « Sorbonne » de l'islam sunnite. Il lance ainsi un défi aux conservateurs. p. 5

■ L'ANC aux finances

Pour la première fois, le ministre des finances d'Afrique du Sud n'appartient pas à la nomenklatura blanche. Nelson Mandela a nommé un militant de l'ANC. p. 4

■ Paris-Marseille en trois heures de TGV

La ligne à grande vitesse Paris-Lyon va être rénovée. En l'an 2000, le nouveau TGV devrait relier Paris à Marseille en trois heures. p. 20

هكذا من الأصل

EUROPE Les quinze pays membres de l'Union européenne ont donné le coup d'envoi, vendredi 29 mars à Turin, de la Conférence intergouvernementale (CIG). Même si la crise de la « vache folle » risque de dominer la première journée, la CIG devrait déboucher, d'ici un an, sur un projet de réforme des institutions communautaires. ● UN DES OBJECTIFS est de trouver un *compromis* pour pouvoir accueillir les anciens pays communistes sans paralyser le fonctionnement de l'UE. Les négociations sur l'élargissement à l'Est ne débuteront que six mois après la fin de la CIG. ● LA SLOVAQUIE semble s'isoler du reste de l'Europe en raison de l'inquiétante évolution politique que le premier ministre Vladimir Meciar imprime à Bratislava. ● EN ROUMANIE, le gouvernement pratique un ambigu contrôle des changes et espère ainsi stopper la chute de la monnaie nationale.

L'Est compte sur la CIG pour préparer l'élargissement de l'Union européenne

Observateurs attentifs de la Conférence intergouvernementale, qui a commencé vendredi 29 mars à Turin, les pays de l'Est espèrent qu'elle ira vite : ce n'est qu'à la fin de ses travaux que pourra commencer la négociation sur l'extension de l'UE

MÊME SI L'ÉLARGISSEMENT à l'Est n'est pas formellement à l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale (CIG), il est clair que l'intégration, à terme, des anciens pays communistes ayant « *vocation* » à rejoindre l'Union européenne (UE) constitue la toile de fond des débats qui vont se dérouler à Turin. Les dix anciens pays communistes ayant déjà conclu des accords d'association avec l'UE depuis 1991 ont certes été conviés aux cérémonies d'ouverture, mais ils n'ont pas obtenu le statut d'observateur. Seule consolation : ils seront « *informés* » du déroulement des travaux environ tous les deux mois.

Tout en suivant avec attention le déroulement de la CIG, les pays candidats à l'adhésion à l'UE adoptent une attitude réservée. Non seulement ils n'ont pas directement voix au chapitre, mais les débats épineux sur les réformes institutionnelles de l'Union européenne sont perçus comme étant largement prématurés pour des pays qui ne sont pas encore intégrés à part entière dans la « mécanique » communautaire. « *La CIG est avant tout une "corvée" incontournable pour les membres de l'UE avant de songer à accueillir de nouveaux postulants* », souligne Stanislas Stebelski, chargé du dossier de l'Union européenne au ministère polonais des affaires étrangères. « *Pour nous, l'essentiel est que la CIG soit efficace et rapide car plus elle trainera, plus les négociations sur l'élargissement seront retardées* », renchérit Jiri Weigl, conseiller du premier ministre tchèque, Vaclav Klaus. Les pourparlers avec les nouveaux candidats ne pourront, en effet, débuter que six mois après la fin de la CIG, c'est-à-dire à la fin de 1997 ou au début de 1998.

Même si « l'euro-enthousiasme » s'est émoussé depuis la chute du mur de Berlin en novembre 1989, la capacité d'attraction de l'Union européenne, perçue comme un pôle de sécurité, de prospérité et de « normalité », demeure intacte pour des pays avides d'ancrage. Comme pour l'Espagne et le Portugal en leur temps, la perspective d'une adhésion pour les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) représente autant un gage de « *bonne conduite* » démocratique que l'aboutissement de la « sortie du communisme ».

Sept ans après le début des changements à l'Est, l'Union européenne est aujourd'hui le principal partenaire commercial de la plupart des anciens pays communistes d'Europe. L'amorce de signatures d'accords d'association en 1991, suivie du Conseil européen de Copenhague en 1993, qui a souligné la « *vocation* » des pays signataires à rejoindre l'UE, ainsi que la multiplication des échanges dans le cadre du « *dialogue structuré* » avec l'Union ont contribué à créer une sorte de « routine », déjà banalisée. Pour les pays candidats, le doute porte désormais moins sur la volonté, à terme, d'un élargissement de l'UE mais plutôt sur le « qui » et le « quand » de l'opération.

« CERTITUDE INTIME »

Aucune liste prioritaire n'a, bien entendu, été évoquée, mais la Pologne, la République tchèque et la Hongrie (qui regroupent près de soixante millions d'habitants) constituent le groupe de pays ayant la « *certitude intime* » de faire partie de la première vague de négociations. La Slovaquie, jadis automatiquement associée à ce groupe, est de plus en plus marginalisée *(lire ci-dessous)* et – fait unique – l'Union européenne a adressé deux sévères mises en garde à Bratislava en 1995.

Tout en dénonçant le risque d'une « *intégration à deux vitesses* », les pays d'Europe orientale – Roumanie, Bulgarie, Albanie et les Etats successeurs de l'ex-Yougoslavie – savent, même s'ils rechignent à le dire, que leur retard économique ne les place pas dans le peloton de tête. Seule exception : la petite Slovénie, la « Suisse de l'Est », qui se targue d'avoir déjà rempli tous les critères de convergence, à l'exception de l'inflation.



Observateurs attentifs de la CIG, les pays de l'Est se placent surtout dans la perspective de l'après-Turin. La plupart des gouvernements de la région ont mis en place des cellules, plus ou moins élaborées, pour coordonner leur politique européenne dans l'optique du début des négociations sur l'intégration. A Varsovie, on fait remarquer avec fierté que Saryusz Wolski, responsable de l'intégration européenne depuis 1991, est le seul ministre à avoir survécu aux multiples changements de gouvernements. Et un comité interministériel sur l'Europe devrait prochainement voir le jour en Pologne.

Une telle structure existe déjà en Hongrie où le premier ministre, Gyula Horn, a également mis en place, en février, un « *think tank* » européen dirigé par l'économiste Andras Inotai. Conscient que le sentiment pro-européen est plus émotionnel que rationnel, le gouvernement de Budapest prépare une campagne d'information sur l'UE pour « *éviter les erreurs de la campagne de Maastricht* ». Une nouvelle expression a d'ailleurs fait son apparition dans le vocabulaire politique magyar ; toutes les lois adoptées par le Parlement doivent désormais être « *euro-conformes* ». Un tel souci d'harmonisation des législations avec celles de l'UE est également perceptible chez les autres pays candidats. Sauf en Roumanie où ce processus « *avance trop lentement* » selon Karen Fogg, responsable de la Commission européenne à Bucarest.

« SENSIBILISÉS »

Soucieux de ne se mettre personne à dos, les pays candidats se contentent, pour l'instant, d'énoncer des principes généraux, sans entrer dans le « détail » des réformes institutionnelles abordées à Turin. « *Notre expérience du Comecom* [le « marché commun » soviétique] *nous a sensibilisés à l'importance des relations entre petits et grands pays* », insiste le Tchèque Jiri Weigl, en évoquant le débat sur la future composition et les pouvoirs du Conseil et de la Commission européenne. Toutefois, avant même la convocation de la CIG, différentes sensibilités étaient déjà perceptibles au sein du « groupe de Visegrad » (Pologne, République tchèque, Slovaquie et Hongrie). Le premier ministre tchèque, Vlaclav Klaus, se démarque ainsi nettement de la plupart de ses voisins en défendant un projet libre-échangiste proche de celui des Britanniques. « *Ce n'est pas le libre-échange mais la solidarité qui a construit l'Europe* », insiste de son côté Béla Szombati, l'ambassadeur de Hongrie en France et ancien conseiller diplomatique du président magyar, Arpad Göncz.

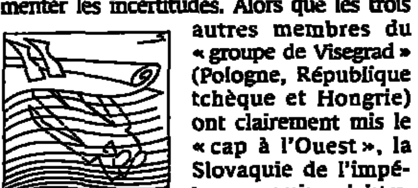
La Bulgarie reste un cas à part. Officiellement, le but de sa politique étrangère est de rejoindre le plus tôt possible l'UE. Mais deux diplomaties contradictoires sont à l'oeuvre. Le président Jeliou Jelev, artisan de la transition démocratique, ne cesse d'insister sur les liens avec l'Occident. Or le gouvernement du Parti socialiste (ex-communiste) multiplie, au contraire, les gestes de rapprochement avec Moscou et ne manque aucune occasion de critiquer, plus ou moins directement, les projets d'élargissement de l'OTAN vers l'Est.

Pour l'instant, l'ensemble des pays de l'ancien bloc communiste s'efforcent de « faire comme si » la CIG allait inéluctablement déboucher sur l'élargissement. Mais une inquiétude indicible demeure dans une région où l'on a appris à se méfier des promesses. « *Nous aimerions avoir un calendrier précis des prochaines étapes, car plus la perspective de l'adhésion reste flou,* insiste le Polonais Stanislas Stebelski, *plus nous courons le risque d'une certaine fatigue de nos sociétés.* »

Yves-Michel Riols
avec nos correspondants à Prague et à Bucarest

L'isolement croissant de la Slovaquie de Vladimir Meciar

OÙ VA la Slovaquie ? Ce petit pays de 5 millions d'habitants, indépendant depuis l'éclatement pacifique de la fédération tchécoslovaque le 1er janvier 1993, ne cesse d'alimenter les incertitudes. Alors que les trois autres membres du « groupe de Visegrad » (Pologne, République tchèque et Hongrie) ont clairement mis le « cap à l'Ouest », la Slovaquie de l'impétueux premier ministre, Vladimir Meciar, donne de plus l'impression d'aller à contre-courant de ses voisins.



ANALYSE

Le dernier exemple de l'ambiguïté croissante qui règne à Bratislava a été fourni par l'adoption, mardi 26 mars, par le Parlement du traité hungaro-slovaque. Ce texte, signé en grande pompe à Paris il y a un an par les premiers ministres des deux pays, et présenté comme l'un des grands succès de la conférence sur la stabilité initiée par Edouard Balladur, devait symboliser la réconciliation entre Budapest et Bratislava. En garantissant la stabilité des frontières et en codifiant les droits des minorités (600 000 Magyars de souche, 11 % de la population, vivent en Slovaquie), ce traité devait symboliser la volonté des deux pays d'aller de l'avant malgré les pesanteurs de l'Histoire.

Mais, après avoir tergiversé pendant un an, les députés slovaques se sont finalement livrés à un magistral exercice de double langage, revenant à vider de sens ce traité bilatéral, ratifié par le Parlement hongrois en juin 1995 (*Le Monde* du 27 mars). Contrairement aux usages en vigueur pour le vote de ce type de document, Bratislava a ainsi adopté une « *résolution* » qui limite la portée du texte laborieusement négocié entre les deux pays. Mais, surtout, le gouvernement de M. Meciar n'a cessé, ces derniers temps, de rogner les droits de la minorité hongroise, alimentant de fait un climat de suspicion et de rancoeurs, peu propice au dialogue démocratique.

TEXTE INQUIÉTANT

Tout aussi inquiétant est le texte sur la « *protection de la République* » approuvé au cours de la même soirée. Vivement dénoncé par l'opposition et un groupe d'évêques, cet amendement du code pénal, qui reprend une phraséologie digne de l'époque communiste, prévoit jusqu'à trois ans de prison contre ceux qui cherchent « *à nuire aux intérêts de la Slovaquie* ».

Loin d'être un phénomène isolé, ces dernières passes d'armes législatives illustrent la « méthode Meciar » qui ne semble pouvoir gouverner que dans l'adversité. Et depuis le retour au pouvoir du premier ministre à l'automne 1994, la Slovaquie ne cesse de se « distinguer » de ses voisins, s'isolant de fait d'une Europe à laquelle elle prétend aspirer.

Fait révélateur de cette marginalisation croissante de Bratislava, le nouveau président polonais, Alexandre Kwasniewski, a récemment « oublié » de nommer la Slovaquie en mentionnant les pays d'Europe centrale qui pourront prochainement intégrer l'Union européenne. Un « oubli » également de plus en plus fréquent dans les chancelleries occidentales où Vladimir Meciar est considéré comme peu fréquentable.

Que cherche Vladimir Meciar ? Même si la Slovaquie affiche des résultats économiques plutôt honorables, avec notamment un des taux d'inflation (6,2 %) les plus bas de la région, le premier ministre slovaque a démontré qu'il est essentiellement animé par un insatiable appétit de pouvoir. Comment expliquer autrement la lutte acharnée qu'il mène depuis un an et demi contre le chef de l'Etat, Michal Kovac, un des artisans de sa brève éviction du pouvoir en mars 1994 ? Un conflit où tous les coups sont permis et dont un des épisodes les plus rocambolesques a conduit à l'enlèvement du fils du président.

Détesté par les intellectuels slovaques, mais toujours adulé par une partie de la population, Vladimir Meciar, le « *père de l'indépendance* », explique volontiers qu'il est obligé de faire des concessions à ses encombrants alliés gouvernementaux, l'archaïque Parti national slovaque et la démagogique Association des ouvriers. Un prétexte guère convaincant, tant M. Meciar, dans sa quête des pleins pouvoirs, à tout fait pour s'aliéner l'opposition dont une partie était, initialement, disposée à trouver un terrain d'entente avec le chef du gouvernement.

CLIMAT DE PARANOÏA

A force de jouer la carte d'un nationalisme crispé, M. Meciar entretient un climat de paranoïa et d'intolérance qui ne peut que fragiliser la jeune démocratie slovaque. Et la Slovaquie ne pourra éternellement continuer à frapper aux portes de l'Europe tout en rechignant à faire régner, chez elle, un minimum de coexistence harmonieuse qui est l'essence même de la construction européenne.

Y.-M. R.

Le veto italien contre le « bon élève » slovène

Le chef du gouvernement slovène, Janez Dronvesk, a reconnu, lors de son récent passage à Paris, qu'il était tentant pour les petits pays de conserver un droit de veto par le maintien du système de vote à l'unanimité au sein du Conseil européen. Mais il admet que ce n'est pas très réaliste pour faire fonctionner une Europe élargie. Il en veut pour preuve le veto italien à l'égard de l'accord d'association avec son pays, tant que n'est pas réglée la question de l'indemnisation des biens confisqués après la seconde guerre mondiale aux Italiens par l'ex-Yougoslavie. Soumis aux pressions de la droite nationaliste italienne, qui exige le droit pour tous les Italiens de récupérer les biens immobiliers et terrains expropriés, le gouvernement de Rome continue de bloquer l'accord d'association de la Slovénie avec l'UE. Situation d'autant plus paradoxale que 70 % du commerce extérieur de Ljubljana se fait avec l'UE.

La Roumanie pratique un ambigu contrôle des changes

BUCAREST
de notre correspondant

Mesure de rigueur économique ou manœuvre politique ? A Bucarest, on s'interroge depuis que la Banque nationale de Roumanie a décidé de limiter sérieusement l'accès des établissements bancaires au marché des changes, conformément aux vœux du gouvernement. Depuis la fin de la semaine dernière, seulement trois banques d'Etat ainsi que celle, privée, fondée par l'ancien joueur de tennis Ion Tiriac, sont en effet autorisées à vendre et à acheter des devises pour leur propre compte. Les autres, soit une vingtaine d'établissements, ne peuvent plus intervenir qu'au nom de leurs clients.

Officiellement, la Banque centrale entend « *introduire une plus grande discipline* » sur le marché financier créé en 1994 afin de « *le protéger des mouvements spéculatifs* ». Elle répond également aux exigences du Fonds monétaire international, qui avait requis la libéralisation des taux de change mais qui, en raison des désordres dans ce secteur, retient depuis la *mi-mars* un versement de 70 millions de dollars (350 millions de francs) faisant partie d'un prêt de 400 millions de dollars promis pour cette année à la Roumanie. « *Il s'agit d'une décision uniquement politique* », dénonce, pour sa part, un banquier occidental. Le président exécutif du Parti de la démocratie sociale de Roumanie (PDSR) au pouvoir, Adrian Nastase, se demandait d'ailleurs récemment s'il était « *juste que les taux de change soient établis par quelques filiales de banques étrangères* ».

A l'approche des élections générales prévues à l'automne, le pouvoir espère sans doute stopper la dégringolade de la monnaie nationale. Le leu a perdu en un an près de 60 % de sa valeur face au dollar. Si les spécialistes estiment que la monnaie roumaine est encore surévaluée, les autorités politiques s'accrochent quant à elles au symbole d'une monnaie stable. « *Il est plus facile d'influencer les dirigeants de quatre banques plutôt qu'une vingtaine de banquiers* », ironise l'un d'entre eux.

Pourtant, un leu maintenu à un taux artificiellement haut pénalise les exportateurs locaux alors que la balance commerciale roumaine, continuellement dans le rouge depuis 1990, a affiché un déficit de 2 milliards de dollars en 1995, deux fois plus qu'en 1994.

Enfin, en fermant la porte du marché des changes aux filiales roumaines de banques aussi puissantes que les néerlandaises ING et ABN-AMRO ou bien l'américaine Chemical Bank, la Roumanie court un autre risque, plus insidieux : celui de ternir son image dans le monde des finances alors que le pays court après les crédits internationaux et les investisseurs étrangers. A moins que la Banque centrale ne démontre rapidement que son action est bien dictée par la rigueur et non par des considérations politiques.

Christophe Chatelot

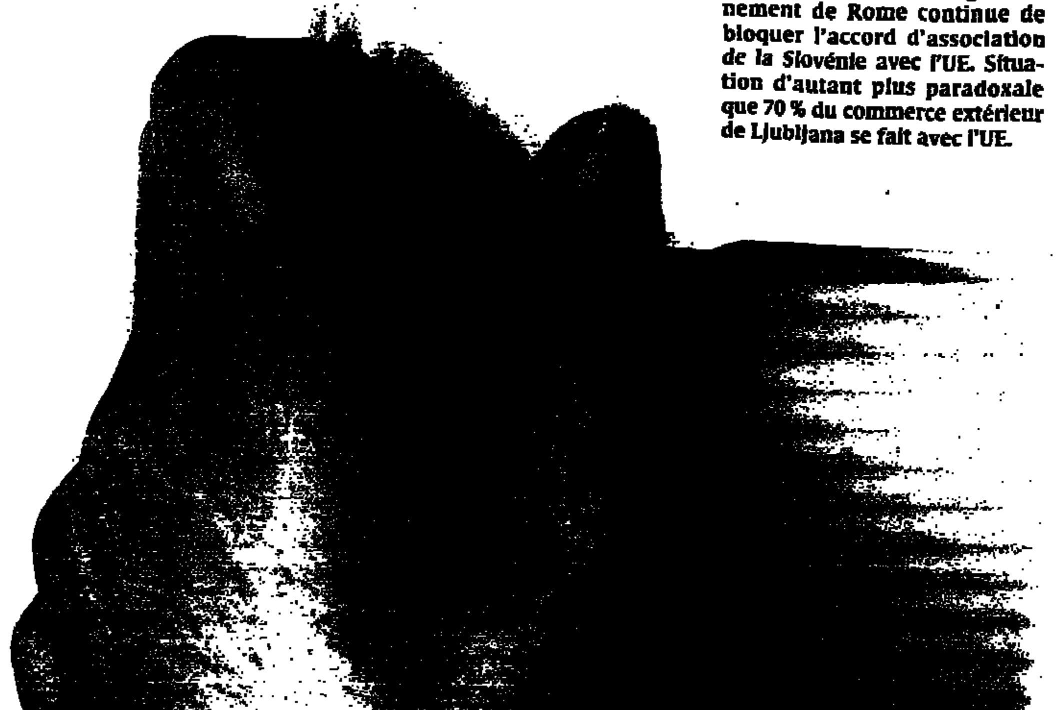
La plupart des ministres des finances n'iront pas au G7 sur l'emploi

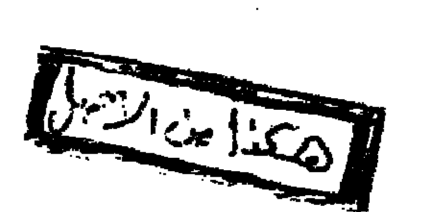
L'UN APRÈS L'AUTRE, les ministres des finances d'Allemagne, *des Etats-Unis, du Canada, du Japon* et d'Italie ont fait savoir le 28 mars qu'ils ne participeraient pas au G7 sur l'emploi – lequel abordera la dimension sociale de la mondialisation mais aussi l'exclusion – qui doit se tenir les 1er et 2 avril à Lille, laissant à leurs adjoints et homologues du ministère du travail le soin de plancher sur la question. En attendant la réponse définitive du chancelier britannique sur sa participation ou non à cette réunion – « *Le Trésor n'a pas encore décidé qui le représentera* », a-t-on indiqué jeudi soir à Londres –, Jean Arthuis risque bien d'être le seul ministre des finances à faire le déplacement.

A Bercy et à l'Elysée, on s'emploie à minimiser l'impact de ces défections en cascade. Assurant que l'absence de plusieurs de ses homologues – remplacés au pied levé par leurs adjoints – était « *prévue* », M. Arthuis a tenu à ajouter que « *les conditions restaient réunies pour que ce G7 soit un grand moment* ». De son côté, la présidence de la République affirme que ces modifications au programme ont été reçues « *avec une grande sérénité* » par les organisateurs de la conférence, inspirée par le précédent « *G7 emploi* » de Detroit, en mars 1994, et dont Jacques Chirac avait annoncé le principe à ses pairs à l'occasion du sommet de Halifax, en juin 1995.

Derrière les formules diplomatiques, il reste que l'idée de la France de placer l'emploi « *au cœur* » des priorités du G7, à travers un « *modèle social européen* » dont le président de la République entend développer le concept à l'ouverture de la réunion de Lille, semble indisposer nombre de ses partenaires. Theo Waigel, le ministre allemand des finances, a été très clair sur le sujet. « *La politique économique et de l'emploi restera décentralisée* », a-t-il affirmé le 27 mars à Munich, rejetant ainsi l'idée d'une politique européenne dans ce domaine.

Serge Marti





L'Europe se mobilise pour maîtriser la crise de la « vache folle » malgré les critiques des Britanniques

En marge de la conférence de Turin, Jacques Chirac exprime sa solidarité à John Major

Alors que, dans le monde entier, les mesures de protection se multiplient à l'égard des produits bovins britanniques, mais aussi européens, les responsables de l'Union, en marge de la conférence de Turin, veulent se mobiliser pour endiguer les effets de plus en plus graves de la crise. Jeudi 28 mars, M. Chirac a téléphoné à M. Major pour *« lui faire part de sa solidarité »*. Les responsables britanniques continuent pourtant de critiquer l'embargo décidé sur l'ensemble de leurs exportations de viandes bovines et de produits dérivés.

TURIN
de notre envoyé spécial

Le soutien de ses partenaires européens est acquis à la Grande-Bretagne, et Jacques Chirac a été le premier à le recommander. Jeudi 28 mars dans l'après-midi, le président français avait ainsi téléphoné à John Major pour *« lui faire part de sa solidarité »*. Jusqu'où ira cette générosité collective ? C'est là une affaire de négociations dont la première phase, très politique et très visible, devait se dérouler en marge du sommet de Turin. Cette crise affectant un marché agricole, il reviendra au Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (Feoga) d'intervenir. La base juridique existe : l'article 23 du règlement « viande bovine », qui prévoit la possibilité d'intervention en cas de situation exceptionnelle, ce qui est bien le cas aujourd'hui.

En outre, le Fonds dispose des moyens financiers nécessaires, même si à Bruxelles on se garde de trop spéculer sur le montant des dépenses qu'il faudrait engager compte tenu du caractère peu classique des difficultés rencontrées. Il ne s'agit pas en effet uniquement de tuer des bêtes atteintes, d'éviter la contagion, mais, au-delà, de venir à bout d'un mouvement de panique. Cela signifiera, pour être efficace, une intervention allant au-delà de ce que les services vétérinaires considéreraient, sans cette dimension psychologique, comme suffisant. L'irrationnel est ruineux.

PRÉCÉDENT DE LA PESTE PORCINE

Les dirigeants européens savent qu'il leur faudra intervenir à deux niveaux : celui de l'abattage des animaux en Grande-Bretagne, mais aussi celui du soutien des marchés afin d'atténuer les effets de la dégringolade des cours. Celle-ci risque d'être durable, si bien que l'Europe verte fait face à une crise qu'elle va devoir gérer sur le long terme. Il y a eu des précédents : au début des années 90, le Feoga a ainsi financé, à coût partagé, l'abattage massif de porcs en Allemagne afin de venir à bout d'une épizootie de peste porcine. Le scénario normal voudrait que la Commission se prononce après avis du comité de gestion (où siègent des représentants des Quinze) sur la base d'un programme d'abattage présenté par le Royaume-Uni. Vendredi matin, un tel programme n'existait pas : après bien des tergiversations, le gouvernement Major a paru tenté de minimiser la gravité de la situation pour que ce soit Bruxelles, ou les autres Etats membres, qui réclame une intervention énergique, et qu'il devienne alors pour lui plus facile d'exiger de l'Union une contribution importante à la dépense ! De telles considérations tactiques brouillent les cartes. De même la convocation, lundi, à la demande des Français, du conseil des ministres de l'agriculture des Quinze complique le jeu : on comprend que les gouvernements souhaitent montrer à une opinion inquiète qu'il y a un contrôle de la crise au niveau politique, mais ce rendez-vous risque fort d'en retarder la gestion.

Car, même en l'absence de programme sanitaire présenté formellement par Londres, les contacts ont bien eu lieu mercredi entre les services britanniques et ceux de la Commission. Le partenariat, indispensable, s'organise. La priorité consiste pour l'instant à « cibler » le programme d'abattage : quelles catégories d'animaux seront visées ? Quelle sera l'ampleur de l'opération ? Avec encore une fois le souci non seulement d'écarter les risques de contamination mais aussi de convaincre l'opinion que le sacrifice consenti est suffisant.

ACHATS D'INTERVENTION

Les Britanniques seraient prêts à abattre *« plus de cinq cent mille bêtes »*, à comparer, insiste-t-on, aux mille quatre cent quatre cas d'EBS constatés au Royaume-Uni en 1995... Le coût de l'opération pour le budget européen pourait se situer autour de 300 millions d'écus par an pendant quatre ans. Le Feoga dispose sans problème des marges suffisantes pour faire face à des dépenses supplémentaires : de tels montants sont très en deçà de ceux parfois cités, considérés comme extravagants par les services bruxellois. Au-delà de la solidarité exprimée, les pays partenaires gardent à l'esprit les multiples erreurs commises par les Anglais, leur hostilité permanente à l'égard de la politique agricole commune, ainsi que leur opposition, au nom du libéralisme, à des règles du jeu minimales de nature à protéger les consommateurs. *« S'il se vérifie que la baisse de la consommation atteint 30 % dans plusieurs Etats membres, dont la France, ce sera la catastrophe »*, constate un haut fonctionnaire bruxellois.

La chute des exportations, notamment vers le Proche-Orient, accentue l'effet désastreux sur les cours et donc sur les revenus des éleveurs. La réglementation oblige les pouvoirs publics à procéder à des achats d'intervention en cas de chute des prix. Là encore, le Feoga pourra faire face, mais si l'on veut éviter que la « filièle viande » soit durablement ébranlée, il est essentiel de rapidement inverser la tendance.

Philippe Lemaître

Londres prend des mesures timides pour rassurer les consommateurs

LONDRES
de notre correspondant

Alors que l'on apprenait, jeudi 28 mars, la mort d'une onzième personne atteinte de la maladie de Creutzfeldt-Jakob – une femme de vingt-trois ans –, le ministre britannique de l'agriculture, Douglas Hogg, a rendu publiques de nouvelles mesures pour répondre à la crise de confiance qui frappe la consommation de viande de bœuf. Il a ainsi annoncé l'interdiction de vendre de la viande de bovins âgés de plus de trente mois – les plus menacés par la maladie – et d'utiliser des produits à base de viande ou d'os de mammifères dans l'alimentation bovine et la fabrication d'engrais. 85 millions de livres (environ 650 millions de francs) seront débloqués pour venir en aide aux éleveurs : 35 pour les pertes occasionnées sur le bétail et 50 pour indemniser l'abattage de veaux de moins de dix jours. Enfin, 1,5 million sont prévus pour les équarrisseurs.

« PROPOS RACISTES »

Il reste peu probable que M. Hogg décrète rapidement un abattage sélectif, seul moyen, estiment les experts, de redonner confiance aux consommateurs, si cela est encore possible. Il faut donc toujours attendre, au grand dam des professionnels. Les éleveurs commencent à se réunir en assemblées locales pour manifester leur inquiétude devant l'absence de réaction des autorités et la mauvaise gestion de la crise. Un fermier s'est ainsi indigné de n'avoir encore reçu aucune consigne des autorités et a lancé un appel en forme d'ultimatum qui résume le point de vue de la profession : il faut que des mesures soient prises avant lundi au plus tard si l'on veut éviter la faillite. Abattoirs et grossistes ont commencé à licencier leur personnel, plus de mille personnes au total.

Plusieurs députés conservateurs ont accusé Bruxelles d'être responsable de la crise. L'ancien chancelier de l'échiquier, Norman Lamont, a suggéré que M. Major boude le sommet de Turin. D'autres élus accusent les Européens d'avoir imposé l'embargo pour vendre leur propre bétail. Un haut fonctionnaire britannique travaillant à la Commission de Bruxelles a accusé, dans la presse, les Européens de *« propos racistes »* contre les Anglais.

Patrice de Beer

Abattage de veaux aux Pays-Bas : l'Europe ne veut pas payer

LA HAYE
de notre correspondant

L'opposition parlementaire a mal accueilli la décision, prise mercredi 27 mars dans la soirée (*Le Monde* du 29 mars) par le ministre de l'agriculture, Jozias Van Aartsen, de faire abattre les 64 000 veaux importés de Grande-Bretagne au cours des derniers mois. Prise de cours par une décision dont la rapidité contraste avec les habitudes néerlandaises de recherche du consensus, l'opposition réclame d'urgence un débat parlementaire. Selon le parti Vert-Gauche, qui regroupe écologistes et partis d'extrême gauche, cette décision *« est surprenante, car elle ne repose sur aucun argument scientifique »*.

Pour le ministre de l'agriculture, l'affaire est cependant entendue : *« Tant qu'une contagion mère-veau n'est pas explicitement exclue, tant qu'elle reste en principe possible, nous estimons qu'il existe de bonnes raisons de ne faire courir aucun risque à nos concitoyens »*, a déclaré jeudi Jozias Van Aartsen. Le ministre a laissé entendre qu'il s'agissait aussi d'éviter que le doute ne s'installe aux Pays-Bas sur la qualité de la viande bovine. Le coût de l'opération est estimé à 55 millions de florins (environ 165 millions de francs). Le gouvernement néerlandais, qui s'est engagé à dédommager les éleveurs, demande que cette somme soit prise en charge par l'Union européenne, ce que rejette clairement le commissaire européen à l'agriculture, Franz Fischler : *« Il n'y aura pas de financement communautaire car la maladie de la « vache folle » ne se transmet pas héréditairement. »* Réponse de Jozias Van Aartsen : *« Je connais très bien M. Fischler. C'est un négociateur redoutable. Notre demande n'est pas encore formellement rejetée. »* D'autres éléments vont accroître la facture. Car les éleveurs de veaux contraints d'abattre leur cheptel vont se retrouver avec des étables vides, d'où un manque à gagner hebdomadaire par veau de 6 florins (18 francs). Selon le quotidien *De Volkskrant*, une exploitation moyenne aux Pays-Bas possède 330 veaux. Perte nette pour ces éleveurs : 2 000 florins par semaine.

Mercredi, la secrétaire d'Etat à la santé et à la consommation, Erica Terpstra, avait exhorté ses concitoyens à s'abstenir *« de consommer tout produit à base de viande de bœuf en provenance d'Angleterre »*. Son porte-parole, Benno Bruggink, a précisé au *Monde* qu'elle avait en outre demandé *« des informations précises aux entreprises qui utilisent des produits à base de viande de bœuf, notamment les producteurs de gélatine, de corps gras et de cosmétiques »*. En attendant, on ne trouve plus une seule pièce de boeuf britannique dans les boucheries. Ironie de la situation : les supermarchés Albert Heijn, qui avaient fait scandale il y a peu en retirant le boeuf néerlandais de leur assortiment pour cause de qualité médiocre, proposent désormais à grands renforts de publicité de la viande *« 100 % made in Pays-Bas »*.

Alain Franco

Les transactions sur la viande bovine ont baissé de 50 % à Rungis

COMME il fallait s'y attendre, le marché d'intérêt national de Rungis a subi, jeudi 28 mars, le premier contrecoup sérieux de la crise de la « vache folle ». Les ventes de viande bovine ont brutalement baissé de 50 % dans les transactions matinales, les prix reculant d'un franc par kilo pour la troisième séance consécutive. *« A 27 francs le kilo, on limite encore les dégâts. L'effondrement risque de se produire au milieu de la semaine prochaine »*, craint un responsable de la Fédération nationale bovine (FNB). Jusqu'à présent, en effet, les éleveurs se sont abstenus de déverser trop de viande sur le marché, anticipant sur la baisse de la demande. Ils ont conservé leurs bêtes sur l'exploitation, adoptant une attitude de rétention destinée à ne pas peser davantage sur les cours avec de la marchandise qui ne trouverait guère preneur. Mais, dans les jours prochains, ils vont devoir offrir leurs bêtes aux abattoirs, et ces tonnages vont s'ajouter à ceux déjà accumulés depuis huit jours.

Les professionnels redoutent une grave crise du « JB », ou jeune bovin, ces animaux de dix-huit mois qui devaient partir prochainement vers l'Italie et l'Europe du Sud. *« Un contrat sur trente mille têtes de bétail pour l'Egypte et le Maroc est complètement bloqué et les bovins vont nous rester sur les bras ! »*, se lamente un professionnel. La décision prise par les ministres de la santé de plusieurs pays du Proche-Orient de ne plus importer de viande de l'Union européenne (et pas seulement du Royaume-Uni) fait peser une lourde menace sur les élevages de l'Hexagone. L'Iran est ainsi le premier client de la France et, pour l'heure, les chances d'exporter de la viande rouge vers Téhéran sont réduites à néant. Un haut fonctionnaire de Bruxelles raconte que le premier ministre irlandais et le président égyptien ont eu récemment une longue conversation téléphonique, le premier essayant de persuader le second de revenir sur la décision du Caire de ne plus importer de bovins. Sans succès.

« Il faut au plus vite rassurer les consommateurs », répète un responsable professionnel. Dans les prochains jours, le label VBF (viande bovine française) devrait apparaître sur les étals des bouchers et dans les rayons des grandes surfaces. Mais les ménages, à l'instar des marchés, n'achètent qu'à la confiance. Sera-t-elle rétablie ?

La viande bovine actuellement abattue vient pour l'essentiel de bêtes nées après 1990 et n'ayant donc pas absorbé de farine carnée insuffisamment chauffée, aujourd'hui au centre des débats. Comme le rappelle Jean-Pierre Lugan, le président du Syndicat des protéines et des corps gras animaux (SPCGA), cette farine n'est plus incorporée aux rations alimentaires des vaches depuis un arrêté du 24 juillet 1990. On est en revanche surpris d'apprendre que les farines animales restent présentes dans les aliments composés des monogastriques (les porcs) et des volailles, sous prétexte que jamais par le passé on n'a constaté de cas de « porc fou » ou de « poule folle ». Un sondage du SNIA (Syndicat national des industriels de la nutrition animale) réalisé sur la campagne 1994-1995 auprès d'un échantillon d'éleveurs montre que la farine à base de déchets animaux figurait à hauteur de 3,5 % dans la ration des volailles, arrivant ainsi en complément des céréales, du soja, de la mélasse et de la vinasse. Le tableau consacré à la ration porcine porte un étrange 0 % à la ligne correspondant aux farines animales. *« C'est étonnant,* remarque Jean-Pierre Lugan, *tout dépend de la manière dont les éleveurs composent leur formule d'aliments, en fonction du prix de la matière première. Globalement, l'incorporation des farines animales peut aller jusqu'à 5 % pour les porcs, jusqu'à 6 % pour les volailles. »* Des ajouts que les cas de « vache folle » n'ont pas remis en question.

Eric Fottorino

La colère des revues scientifiques britanniques

Le célèbre hebdomadaire scientifique britannique *Nature* formule de sévères critiques quant à la manière dont les gouvernements britanniques successifs ont géré depuis 1986 l'épidémie d'encéphalopathies spongiforme bovine. Qualifiant l'affaire de *« scandale »*, l'hebdomadaire accuse les pouvoirs publics britanniques d'avoir voulu se décharger sur les scientifiques de la responsabilité de conseiller le public. Une autre revue britannique, *New Scientist*, formule également de très sévères critiques à légard du gouvernement, rappelant que les scientifiques avaient toujours dit qu'un lien entre la maladie bovine et la maladie de Creutzfeldt-Jakob ne pouvait être exclu.

COMMENTAIRE

STOPPER L'ESCALADE

Que faudra-t-il faire des veaux français d'origine britannique ? En décidant, de manière unilatérale, d'abattre 64 000 de ces bêtes, le gouvernement néerlandais a relancé, en l'absence de toute information scientifique nouvelle, la polémique sur les risques sanitaires inhérents à la consommation de viande bovine. Cette mesure spectaculaire a conduit le gouvernement français à décréter la « consignation » de soixante-dix mille veaux importés ces derniers mois de Grande-Bretagne. Dans l'attente d'une décision coordonnée par les ministres de l'agriculture à l'échelon de l'Union européenne, ces animaux ne peuvent plus désormais être ni commercialisés ni consommés. Est-ce à dire qu'ils ne pourront plus l'être ?

Les épidémiologistes vétérinaires et les spécialistes des prions fournissent ici des données généralement très rassurantes. De nombreux éléments laissent ainsi penser que les agents infectieux non conventionnels responsables de la maladie de la « vache folle » ne sont pas transmissibles par voie materno-fœtale. On ne dispose toutefois dans ce domaine d'aucune certitude et seules des expériences actuellement menées en Grande-Bretagne par le professeur Bradley permettront de répondre. Compte tenu du risque potentiel, la logique aurait voulu que l'on adopte vis-à-vis des veaux d'origine britannique les mêmes mesures que vis-à-vis des animaux adultes. C'est ce qui vient d'être fait.

Il y a quelques semaines, l'Académie nationale de médecine se prononçait, à la demande du professeur Jeanne Brugère-Picoux (Ecole nationale vétérinaire d'Alfort), en faveur de l'interdiction de la consommation des abats prélevés sur les animaux d'origine britannique, mesure qui conduisait à priver les consommateurs d'une bonne part des célèbres « ris de veau » commercialisés en France (*Le Monde* du 8 février). Cette mesure avait été prise en Grande-Bretagne en juillet 1994 sur la base d'expériences scientifiques démontrant que l'on pouvait retrouver l'agent infectieux dans l'intestin de veaux auxquels cet agent avait été administré par voie orale.

Les autorités sanitaires françaises n'avaient pas, alors, réagi. Elles viennent toutefois de décider, à titre conservatoire, de « consigner » les cervelles et les thymus des veaux britanniques, le reste des abats étant détruits. Fallait-il agir plus rapidement ? Ce dernier épisode de l'affaire des « vaches folles » illustre une nouvelle fois la course-poursuite entre les responsables sanitaires et une opinion publique internationale de plus en plus inquiète des possibles conséquences de la consommation de viande bovine. L'escalade est telle que l'on en vient aujourd'hui à surestimer de façon outrancière des risques dont la science nous affirme qu'ils sont hypothétiques sinon inexistants. Il est vrai que les incertitudes sont ici nombreuses et que, dans ce dossier, les scientifiques n'ont pas toujours été entendus à temps.

Jean-Yves Nau

Le président Mandela nomme un militant de l'ANC au ministère sud-africain des finances

Jusqu'ici, le portefeuille était détenu par des techniciens issus de la communauté blanche

La nomination de Trevor Manuel au ministère des finances, jeudi 28 mars, entre dans le cadre d'une rationalisation de la politique économique sud-africaine. M. Manuel ne devrait pas remettre en cause le pragmatisme économique en vigueur. La nervosité des investisseurs est malgré tout entretenue par les rumeurs sur l'état de santé du président Mandela et la prochaine présentation d'une loi antitrusts.

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Le président Nelson Mandela a annoncé, jeudi 28 mars, le premier remaniement majeur du gouvernement d'union nationale depuis les élections d'avril 1994. Pour la première fois, en Afrique du Sud, le portefeuille des finances va être détenu par un militant du Congrès national africain (ANC), Trevor Manuel, dont la carte d'identité portait la mention *« métis »* sous le régime d'apartheid. M. Manuel était ministre du commerce et de l'industrie.

Jusqu'à maintenant, le portefeuille des finances avait toujours été confié à des personnalités de la nomenklatura blanche, afin de rassurer les milieux d'affaires, peu convaincus de la capacité des Noirs à gérer l'économie. Cette logique avait justifié le choix du ministre sortant, Chris Liebenberg, chef d'entreprise sans affiliation politique, qui a démissionné pour retourner dans le secteur privé.

Afin de préparer les milieux d'affaires au remaniement ministériel, le chef de l'Etat a pris soin de l'annoncer après la clôture de la Bourse de Johannesburg. Cette précaution se justifie par la nervosité actuelle du marché financier, causée par le regain de tension politique entre l'ANC et l'Inkatha, le parti à dominante zouloue de Mangosuthu Buthelezi, et les rumeurs sur la santé de M. Mandela.

PRAGMATISME

Le pouvoir noir fait pourtant preuve, depuis deux ans, d'un pragmatisme économique qui n'est pas uniquement lié à la personnalité de M. Mandela. L'ANC a rompu avec son discours d'inspiration communiste d'avant les élections présidentielle et législatives d'avril 1994 et a su ne pas répondre de manière démagogique aux attentes de la population noire. Le gouvernement d'union nationale mène une politique prudente et rigoureuse, qui a permis à la fois le retour à la croissance – 3,3 % en 1995, taux le plus élevé depuis 1988 – et le respect des grands équilibres économiques.

L'inflation est stabilisée en dessous des 9 % et le déficit budgétaire devrait être ramené, cette année, à 5 % du produit intérieur brut.

Dès sa nomination, le nouveau ministre des finances a tenu à affirmer son intention de continuer cette politique. M. Manuel y a déjà largement pris part à la tête du ministère du commerce et de l'industrie, veillant à l'ouverture de l'économie sud-africaine sur l'extérieur, sans heurter de front les intérêts des grands groupes. Il a récemment annoncé une nouvelle refonte du projet de *loi antitrust* dont la présentation est repoussée depuis des mois.

L'autre grand changement dans le gouvernement, la suppression du ministère chargé du programme de reconstruction et de développement (RDP), devrait finir de convaincre les milieux d'affaires du pragmatisme du pouvoir noir. Ce ministère avait pour rôle de gérer les fonds et les projets destinés à redresser les inégalités héritées du régime de l'apartheid, notamment en matière de logement et d'éducation. Son inefficacité était dénoncée comme une des causes de la lenteur du RDP. Désormais, les fonds de ce programme seront gérés par le ministère des finances et les projets par les différents ministères concernés. Jay Naidoo, qui occupait le portefeuille du RDP, devient ministre des postes et télécommunications.

Frédéric Chambon

■ **Dix mille Zoulous ont manifesté** *jeudi 28 mars dans le centre* de Johannesburg pour célébrer le second anniversaire de la fusillade de Shell House qui avait fait cinquante-trois morts, dont huit militants du parti zoulou Inkatha, à la veille des premières élections multiraciales. Si la manifestation s'est déroulée dans le calme, des incidents ont fait cinq morts à Soweto et dans la province du Kwazoulou-Natal, où la tension reste vive entre l'Inkatha et le Congrès national africain. – *(AFP, AP, Reuter.)*

La Namibie joue la carte de la stabilité politique pour développer son économie

WINDHOEK
de notre envoyé spécial

La Namibie vient de célébrer le sixième anniversaire de son indépendance et rien ne vient troubler, pour le moment, la stabilité de cette jeune démocratie. De l'avis de tous, le régime mis en place par Sam Nujoma ne souffre d'aucune contestation et est, avec le Botswana, le plus stable de l'Afrique australe. La confortable victoire obtenue aux élections de décembre 1994 par l'*Organisation du peuple* du Sud-Ouest africain (Swapo) explique sans doute, pour une bonne part, la liberté d'expression dont tout un chacun profite.

Les journaux d'opposition ne se privent pas d'attaquer le chef de l'Etat et son parti. La télévision a récemment organisé un débat sur les personnes qui auraient été torturées et éliminées par la Swapo, pour fait d'espionnage, pendant la guerre de libération. M. Nujoma est venu en personne devant les caméras s'indigner de l'ampleur de la campagne d'accusations et rappeler que son mouvement se battait à l'époque contre Prétoria, lutte armée conduite pendant vingt-trois ans. Le pouvoir s'est limitée à cette riposte verbale. Ainsi en est-il dans ce pays qui se targue de n'avoir aucun prisonnier politique.

« L'HÉRITAGE » DE L'APARTHEID

Persuadés que la bataille de la démocratie est d'ores et déjà gagnée, les responsables namibiens ont désormais pour priorité le développement économique. Il est courant d'entendre, à Windhoek ou a Walvis Bay, les Blancs dirent : *« La Namibie, ce n'est pas l'Afrique »*. Pourtant, le taux de chômage atteint 40 % de la population active et la misère commence à se voir dans la capitale, toujours profondément marquée par l'apartheid. Autour du quartier noir de Katutura, se développent, depuis deux ans, des bidonvilles, comparables à ceux des autres métropoles du continent noir.

Six ans d'indépendance

NAMIBIE
Windhoek
Walvis Bay
OCÉAN ATLANTIQUE
250 km

C'est au rythme de deux mille cinq cents personnes par semaine, affirment des experts européens, que les habitants du Nord, cantonnés, jusqu'en 1990, dans leur région, par les Sud-Africains, viennent s'agglutiner à Okurongava. Dans les baraques sans hygiène, on y rencontre aussi nombre d'anciens combattants de la Swapo, « libérés » de leurs obligations militaires. Ils sont persuadés que le gouvernement va leur trouver du travail et réduire les inégalités. Aujourd'hui, la majorité de la population gagne moins de 20 % du revenu moyen par habitant, estimé à 7 000 francs français par an.

ZONE FRANCHE

Outre la réalisation de projets de développement dans le nord, qui ont eu pour but d'y fixer la population, la grande affaire est, pour l'heure, de créer, à Walvis Bay, un pôle économique digne de ce nom. *Pour ce faire,* la Swapo *a fait élire* à la tête de la municipalité, après la restitution, en mars 1994, par Pretoria, du seul port en eau profonde du pays, Manuel de Castro, Portugais de Madère, venu s'installer à l'âge de treize ans avec ses parents dans l'ancienne colonie sud-africaine. Le premier maire namibien de Walvis Bay, militant de la Swapo depuis 1972, affiche prospérité et modernité : Mercedes sans chauffeur, costume de bonne coupe et téléphone portable à la ceinture,

M. de Castro n'a aucun doute sur le succès de l'entreprise. Il a obtenu la création d'une zone franche qui a déjà accueilli sept sociétés européennes et sud-africaines, une douzaine d'autres devant bientôt leur emboîter le pas. Mais sa vraie ambition est de faire oublier que Walvis Bay fut un « port de navette » avec l'Afrique du Sud, et de l'ouvrir au trafic international. D'où le projet de porter sa capacité de deux millions à quatre millions de tonnes.

Le projet prévoit aussi la liaison du port, par route et par rail, avec le Botswana et l'Afrique du Sud, d'une part, la Zambie, le Zimbabwe et même le sud de l'Angola et du Zaïre, d'autre part. La route à travers le désert du Kalahari, qui sera ouverte à la fin de l'année, réduira de 480 kilomètres le trajet entre Walvis Bay et Johannesburg. L'achèvement de la route à travers la bande de Caprivi est prévu dans un délai de deux ans. Quant à la modernisation et l'extension du réseau ferroviaire, il n'en est qu'au stade des études auxquelles la France participe.

Prévenant les doutes que peut susciter la réalisation de ce plan en raison de l'avènement d'un régime démocratique en Afrique du Sud et, donc, de la fin du boycottage de ce pays, il s'empresse de rappeler que la stabilité politique n'est pas comparable des deux côtés du Kalahari. *« Nous avons un gouvernement soutenu par une majorité homogène*, estime M. de Castro, *alors que le gouvernement sud-africain n'est qu'un gouvernement de coalition nationale, donc de transition. »*

Johannes von der Fecht, directeur du port autonome de Walvis Bay, maintenu en place après le départ des Sud-Africains, se montre, lui, singulièrement sceptique. *« Certes, nous allons aménager le terminal pour le transport des conteneurs,* affirme-t-il, *mais, pour le reste, nous allons nous montrer extrêmement prudents et attentifs. »* Il n'est pas sûr que « son » port puisse se mesurer au Cap ou à Durban. Et moins encore que la construction d'une unité de dessalement et d'une nouvelle centrale électrique soit opportune. Comme s'il ne voulait pas se faire à l'idée que les choses avaient changé.

Marcel Scotto

En Algérie, les moines de Tibehirine se savaient menacés par les islamistes

LA VASTE chasse à l'homme, lancée par les forces algériennes de sécurité pour retrouver les sept religieux français du monastère de Tibehirine, continuait, vendredi 29 mars, sans résultat. La région montagneuse de Médéa, bastion des maquisards des Groupes islamiques armés (GIA), où les trappistes ont été enlevés dans la nuit de mardi à mercredi, a été bouclée, jeudi dans la soirée. *« Nous attendons dans l'angoisse quelques nouvelles, mais jusqu'à maintenant nous n'avons rien, malheureusement »*, a confirmé à l'agence Reuter un porte-parole du diocèse d'Alger.

Le monastère Notre-Dame de l'Atlas est vide, les deux moines rescapés de l'enlèvement l'ayant quitté provisoirement, jeudi, a indiqué le bureau algérois de l'Agence France-Presse. Selon un religieux parisien, qui a prêché une retraite, il y a quelques jours, au monastère de Tibehirine, les moines *« se préparaient »* à l'éventualité d'une action armée contre eux. *« Ils se savaient menacés »*, a-t-il confié au *Monde*.

LA VISITE D'UN COMMANDO

Selon ce témoin, les moines de Notre-Dame de l'Atlas avaient reçu, le jour de Noël 1994, la visite d'un émir local des GIA, Sayah Attia – assassiné depuis lors –, accompagné d'un commando en armes. Les religieux n'avaient pas accepté de dialoguer avec eux, parce qu'ils étaient armés et que c'était jour de fête chrétienne. *« Je vous respecte comme hommes de foi*, avait répondu le maquisard islamiste, *mais je reviendrai. »*

Ce témoignage parait confirmer l'opinion, répandue à Alger, selon laquelle les moines de Tibehirine avaient été contraints, en échange d'une – relative – sécurité, de ne pas refuser d'apporter leur secours aux groupes armés. *« Tout laisse penser que les terroristes connaissaient bien les lieux et que le médecin du monastère pourrait être une vieille connaissance, dont ils ont déjà eu à solliciter les services »*, écrivait, jeudi, le quotidien algérien *El Watan*. Selon le témoin cité ci-dessus, ces *« services »* rendus ne se limitaient pas aux seuls *« terroristes »*.

Le médecin de la communauté, Paul Dorchier, soignait des combattants des deux camps, y compris les officiers de l'armée, qui venaient régulièrement au monastère : *« Les moines avaient toutes les peines du monde à les faire partir. Leur principe absolu était de refuser toute arme dans le lieu sacré qu'est un couvent. Ils se situaient seulement en hommes de Dieu »*, précise le religieux français. Outre le père Dorchier, les six autres trappistes enlevés sont le père prieur Christian-Marie de Chergé, Christophe Le Breton, Paul Favre Miville, Michel Pleury, Célestin Ringeard et un moine de Fès (Maroc), le père Bruno. Au Vatican, le préfet de la congrégation des religieux, le cardinal Eduardo Martinez Somalo, a indiqué que, malgré cet enlèvement, il ne prévoyait aucune mesure de rapatriement et pouvait seulement inciter à la prudence. *« Ces hommes voués au silence et au service de Dieu sont au-delà des nations et des terres où ils sont nés*, a déclaré, de son côté, l'archevêque de Paris, Mgr Jean-Marie Lustiger. *Si nos frères algériens l'oubliaient, on peut présager d'autres malheurs et un monde sans espoir. »*

A Paris, le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, a reçu, jeudi, l'ambassadeur d'Algérie, Hocine Djoudi. Le chef de la diplomatie a dit *« l'émotion »* suscitée en France par l'enlèvement des sept trappistes. Il a rappelé *« la nécessité de tout mettre en œuvre pour obtenir leur libération, sains et saufs, dans les meilleurs délais »*.

Washington annonce une aide d'urgence pour les Palestiniens

WASHINGTON. Warren Christopher, le secrétaire d'Etat américain, a annoncé jeudi 28 mars, à Washington, à l'occasion de la conférence chargée du suivi du sommet de Charm el Cheikh, une aide d'urgence aux Palestiniens handicapés par le bouclage des territoires consécutif à la dernière vague d'attentats en Israël. Le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a dénoncé, jeudi, le report de l'évacuation partielle de Hébron par l'armée israélienne prévu pour la fin de ce mois. Israël a, par ailleurs, procédé jeudi, en Cisjordanie, à une rafle de 370 personnes, la plupart originaires de Gaza, qui se trouvaient en Cisjordanie pour suivre leurs études alors que l'armée israélienne leur avait ordonné de rentrer chez eux. – *(AFP.)*

De nouvelles violences au Burundi font soixante-dix morts

BUJUMBURA. Le gouvernement burundais a affirmé qu'au moins 70 personnes avaient été tuées par des éléments armés opérant dans la province de Bururi, au sud du pays. Les victimes seraient presque toutes civiles et auraient été massacrées par des *« assaillants »*, terme désignant les rebelles hutus des Forces pour la défense de la démocratie (FDD). Dans la province voisine de Makamba, 10 000 personnes auraient fui leur domicile à la suite d'incursions des FDD et les organisations humanitaires envisagent la création de nouveaux camps de déplacés. Le Comité international de la Croix-Rouge à Genève avait noté, mercredi, une recrudescence des violences au Burundi. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ÉRYTHRÉE : un couple français** qui naviguait sur un voilier en mer Rouge a été arrêté sur une île de l'archipel des Hanish, considérée comme zone militaire. Il est, depuis une quinzaine de jours, consigné dans un hôtel d'Asmara, et l'ambassade de France n'a pu encore obtenir sa libération.

■ **LIBERIA : plusieurs pêcheurs, dont un Français,** Eric Chevrier, sont détenus depuis plusieurs jours dans la région de Rivercess, par des combattants du Front national patriotique du Liberia (NPFL), la principale faction armée du pays, qui les accuse de pêche dans les eaux territoriales. – *(AFP.)*

ASIE

■ **JAPON : 220 hémophiles japonais** touchés par le virus du sida, après des transfusions de produits contaminés, ont conclu, vendredi 29 mars, un compromis avec l'Etat japonais et les firmes pharmaceutiques impliquées, mettant ainsi un terme à sept ans de procédure. L'accord prévoit une compensation financière de 45 millions de yens par personne (environ 2 millions de francs). – *(AFP.)*

■ **TAÏWAN : la Chine a achevé ses manœuvres à tirs réels** dans le détroit de Taïwan, a annoncé, jeudi 28 mars, le ministère taïwanais de la défense. William Perry, secrétaire américain à la défense, avait déjà estimé, mardi, que ces exercices étaient *« terminés »*. Les manœuvres étaient destinées à intimider Taïwan au moment de l'élection présidentielle. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : la Chambre des représentants a approuvé,** mercredi 27 mars, un projet de loi visant à interdire les avortements tardifs aux Etats-Unis, sauf si la vie de la mère est en danger, après un débat particulièrement vif. Le projet de loi va peser lourd dans la campagne électorale pour la Maison Blanche. Le président Bill Clinton a annoncé qu'il opposerait son veto à ce projet, fermement défendu par le républicain Bob Dole. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **CROATIE : l'ancien ministre croate du tourisme,** Anton Marcelo Popovic, a été assassiné dans la soirée de mercredi 27 mars, devant son domicile en Istrie. M. Popovic, ministre de 1991 à 1992, s'était reconverti dans les affaires et dirigeait une chaîne hôtelière. – *(AFP.)*

■ **ESPAGNE : dans un entretien publié vendredi 29 mars** par l'hebdomadaire *Le Point*, le ministre de l'intérieur de la communauté autonome basque, Juan-Maria Atutxa, affirme que *« la tête de l'ETA est à Paris (...). Les commandos qui ont fui d'ici* (le pays basque espagnol) *pour se mettre en réserve sont en France, en Bretagne. Ils sont en semi-vacances, dans une ferme, pendant quelques mois pendant lesquels on les prépare et on les renvoie ici. »*

■ **POLOGNE : le tribunal de Gdansk a ajourné,** jeudi 28 mars, jusqu'au 13 juin le procès du général Jaruzelski et de onze autres anciens dirigeants communistes, accusés d'avoir donné l'ordre de tirer sur les ouvriers de Gdansk en 1970. La répression de décembre 1970 a fait officiellement 44 morts et plusieurs centaines de blessés. – *(AFP.)*

■ **SERBIE : le Tribunal pénal international a dénoncé,** jeudi 28 mars, la fédération serbo-monténégrine comme *« un Etat criminel »* et menacé de saisir les Nations unies si Belgrade s'obstine dans son refus de lui livrer trois officiers de l'ex-armée yougoslave, inculpés pour le massacre des patients de l'hôpital de Vukovar. Le Conseil de sécurité peut décider de réimposer dans un délai de cinq jours les sanctions internationales s'il juge que Belgrade manque à ses obligations. – *(AFP.)*

■ **TCHÉTCHÉNIE : des avions russes ont bombardé,** vendredi matin 29 mars, le village de Goïskoé, dans le sud de la Tchétchénie, déjà pilonné, jeudi, à l'artillerie lourde et par des hélicoptères. Contrairement à plusieurs villages voisins, Goïskoé a refusé, jeudi, de signer des *« accords de paix »* avec les Russes, qui ont aussitôt entrepris les bombardements. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **JAPON : la production industrielle** a progressé de 2 % en février par rapport à janvier. En janvier, la production industrielle était restée stable (chiffres révisés) par rapport à décembre 1995. D'autre part, les mises en chantier de logements ont chuté de 1,9 % en février par rapport au même mois de 1995, recul qui intervient après trois mois consécutifs de reprise. Enfin, les prix à la consommation ont baissé en février de 0,2 % par rapport à leur niveau de janvier, portant à 0,2 % la baisse sur un an.

Le Congrès américain relève le plafond de la dette

WASHINGTON. Le Congrès a voté jeudi 28 février un relèvement du plafond de la dette de 4 900 à 5 500 milliards de dollars (+12 %), suffisant pour assurer les dépenses fédérales jusqu'à l'été 1997. Le Congrès, à majorité républicaine, avait plusieurs fois voté des rallonges momentanées, dont la dernière expirait samedi 30 avril. Le secrétaire au Trésor, Robert Rubin, s'est félicité de ce vote qui va protéger la crédibilité des Etats-Unis sur les marchés financiers. La majorité républicaine au Congrès avait cherché pendant plusieurs mois à utiliser le plafond de la dette comme moyen de pression pour obliger le président Bill Clinton à faire des concessions sur le budget dans la guerre d'usure que l'exécutif et le législatif se livrent depuis l'été 1995 sur la façon de rééquilibrer les comptes fédéraux d'ici à 2002. – *(AFP.)*

Un cheikh libéral à la tête de la mosquée égyptienne d'El Azhar

LE CAIRE
de notre correspondant

En nommant, mercredi 27 mars, le cheikh Mohammad Sayed Tantaoui à la tête de la mosquée d'El Azhar, « Sorbonne » de l'islam sunnite et point de référence de centaines de millions de musulmans, le président Hosni Moubarak a lancé un défi au courant islamiste en Egypte et à l'étranger, notamment en Arabie saoudite.

En effet, celui qui était, depuis dix ans, grand mufti d'Egypte a subi régulièrement les attaques des partisans de l'application de la *charia* (loi islamique) pour ses *fatwas* (décrets religieux) jugées trop libérales. Les milieux musulmans conservateurs, à la tête desquels l'ancien cheikh d'El Azhar, Gadel Haq Ali Gadel Haq, et le plus célèbre télé coraniste, cheikh Métouali El Chaaraoui, ont aussi contesté ouvertement ses prises de position en lui reprochant de prendre trop de liberté dans son interprétation de l'islam.

Les sujets de polémique n'ont pas manqué au cours des dix dernières années. En pleine vogue des sociétés islamiques de placement de fonds qui se présentaient comme l'alternative à l'*« usure des banques »*, le cheikh Tantaoui a émis une *fatwa* qui considérait les taux d'intérêt bancaires comme islamiquement licites. Quand l'affaire du port du voile dans les écoles françaises a battu son plein, le mufti a indiqué à une musulmane qui vivait dans l'Hexagone qu'elle pouvait se passer de cet attribut *vestimentaire s'il lui causait trop* de problèmes.

À CONTRE-COURANT

En décembre 1992, alors que les attentats extrémistes musulmans contre les touristes accusés de répandre des valeurs contraires à l'islam se multipliaient, le cheikh a condamné sans ambiguïté le phénomène et déclaré que *« le devoir de tolérance d'un musulman fait qu'il ne doit pas s'en prendre à un non-musulman qui boit de l'alcool si la religion de celui-ci le lui permet »*.

Plus récemment, au lendemain de la conférence des Nations unies sur la démographie, qui s'est réunie en septembre 1994 au Caire, le cheikh Tantaoui n'a pas hésité à défier le courant *musulman conservateur* qui vilipendait ces assises. Le grand mufti a estimé que l'excision n'était pas obligatoire en islam et qu'elle pouvait même être interdite si la médecine établissait qu'elle avait des retombées physiologiques et psychologiques néfastes.

Son aval pour la greffe d'organes et l'avortement en cas de malformation du fœtus lui ont valu une levée de boucliers. Sa dernière *fatwa* avant d'être nommé à la tête d'El Azhar a donné le feu vert au prélèvement de cornées sur les morts.

Ces prises de position lui ont valu de figurer en tête de la liste des personnalités à éliminer par les extrémistes musulmans. Le libéralisme de cheikh Tantaoui, pourtant né dans la province de Sohag au fin fond de la Haute-Egypte, est ancien. Professeur d'exégèse coranique à l'université azhariste d'Assiout, dans les années 70, au cours de la période de la montée islamiste en Haute-Egypte, il n'avait pas *hésité à aller à contre-courant*.

Il n'est donc pas étonnant que la nomination du cheikh Tantaoui ait satisfait les milieux intellectuels et modérés. Ces derniers espèrent qu'il saura sortir l'institution millénaire du dogmatisme fondamentaliste où l'a ancré durant quatorze ans son prédécesseur, le cheikh Gadel Haq Ali Gadel Haq. La tâche sera longue et dure, mais les modérés espèrent que la « jeunesse » – soixante-sept ans – du cheikh Tantaoui lui permettra de surmonter *les nombreux obstacles*.

Alexandre Buccianti

La Chine durcit son attitude sur l'avenir de Hongkong

Pékin remet de plus en plus en cause l'accord de 1984 sur la restitution de la colonie britannique. Elle a commencé à mettre sur pied, unilatéralement, une administration qui prendrait les commandes du territoire le 1er juillet 1997

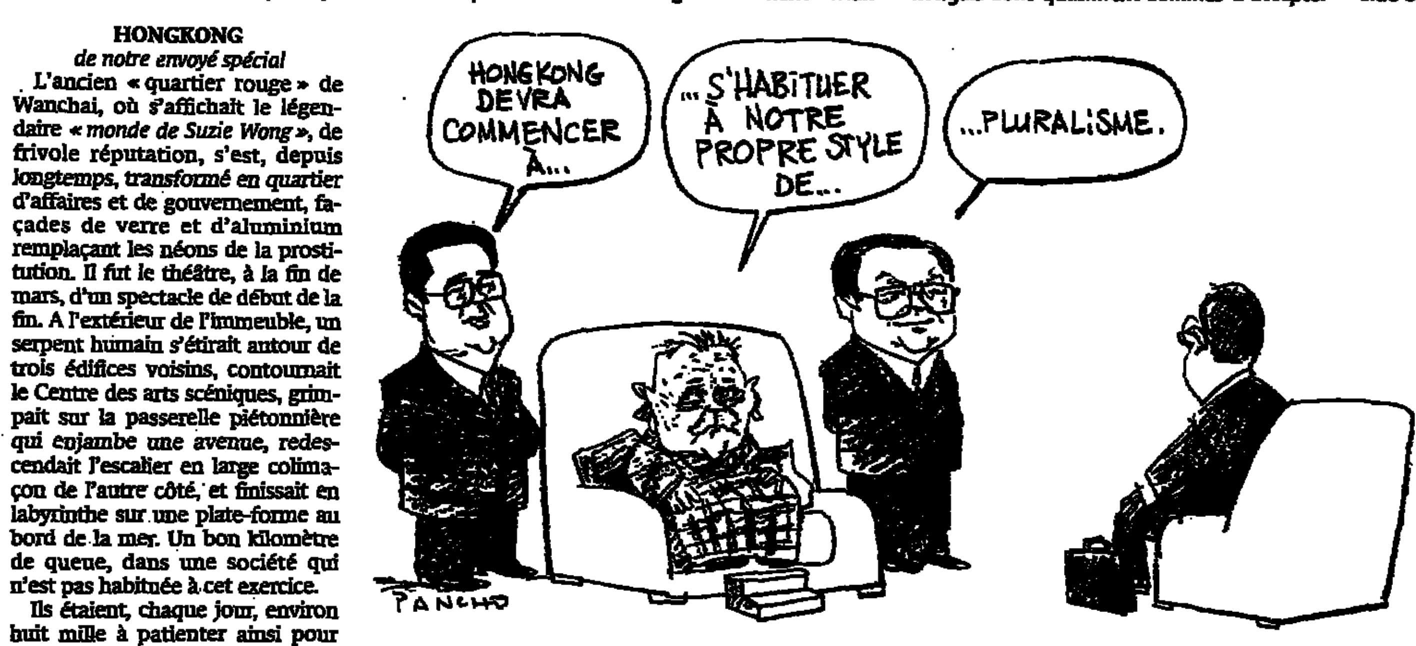
Quinze mois avant que la Grande-Bretagne *ne transfère à la Chine son autorité sur* Hongkong, les dirigeants de Pékin multiplient les signes d'un durcissement accru de leur position sur l'avenir politique de l'ancienne colonie britannique. Sans attendre le *1er juillet 1997, ils paraissent vouloir imposer* leur volonté, à l'encontre des accords passés en 1984 avec Londres et des conséquences qu'en avait tirées le gouvernement britannique. La promesse faite par Deng Xiaoping de maintenir une certaine autonomie, pendant cinquante ans, semble oubliée. Actuellement réunis à Pékin, des délégués hongkongais sont quasiment sommés d'accepter la mise en place unilatérale et anticipée de l'administration qui prendra les commandes du territoire, ainsi qu'un serment d'allégeance et l'abolition de la représentation élue en 1995.

HONGKONG
de notre envoyé spécial

L'ancien « quartier rouge » de Wanchai, où s'affichait le légendaire *« monde de Suzie Wong »*, de frivole réputation, s'est, depuis longtemps, *transformé en quartier* d'affaires et de gouvernement, façades de verre et d'aluminium remplaçant les néons de la prostitution. Il fut le théâtre, à la fin de mars, d'un spectacle de début de la fin. A l'extérieur de l'immeuble, un serpent humain s'étirait autour de trois édifices voisins, contournait le Centre des arts scéniques, grimpait sur la passerelle piétonnière qui enjambe une avenue, redescendait l'escalier en large colimaçon de l'autre côté, et finissait en labyrinthe sur une plate-forme au bord de la mer. Un bon kilomètre de queue, dans une société qui n'est pas habituée à cet exercice.

Ils étaient, chaque jour, environ huit mille à patienter ainsi pour accéder au siège des services d'immigration. Le but de leur démarche : obtenir le passeport de citoyen britannique d'outre-mer (British National Overseas). Ce document ne leur permettra pas de s'établir à l'étranger, mais au moins de voyager hors du territoire en cette qualité de sujet lointain d'Elizabeth II, *à qui ils doivent* jurer loyauté en remplissant les formulaires, plutôt qu'en celle de ressortissant d'un territoire fraîchement reconquis par son ancien propriétaire. Après les dernières mesures prises par Pékin, ces Hongkongais donnent l'impression de commencer à voter avec leurs pieds. Plus de soixante-quinze mille ont demandé leur naturalisation *britannique en mars. Les* guichets devaient fermer à la fin du mois.

Tout aussi évocatrice de l'angoisse qu'on perçoit derrière la vie apparemment normale des rues est la longue liste, dans les conversations des uns et des autres, des produits qui risqueraient d'être frappés de sanctions douanières aux Etats-Unis, si d'aventure la récente tension sino-américaine conduisait Washington à priver la Chine des avantages de la clause de la *« nation la plus privilégiée »*. Pour Hongkong, qui sert de société d'export à une bonne part de ce commerce, ce serait une catastrophe. Une de plus, avec la faillite de plus en plus évidente de l'architecture juridique élaborée, dans les années 80, pour l'après-1997.



« UN PAYS, UN SYSTÈME »

Car Pékin semble tout faire pour infliger, dès avant la transition, le coup de grâce à la notion *« un pays, deux systèmes »*, telle qu'elle avait pu être envisagée quand Deng Xiaoping disait : *« Que les Hongkongais gouvernent Hongkong ! »* Le 24 mars, au lendemain de l'élection de Lee Teng-hui à la tête de l'Etat à Taïwan, la Chine a *commencé à mettre en place unilatéralement* l'administration qui prendra les commandes du territoire, le 1er juillet 1997. Des agents chinois à Hongkong ont alors répandu le bruit qu'il serait demandé aux fonctionnaires de lui prêter allégeance avant même son entrée en fonctions. En d'autres termes, ils devraient démissionner dès aujourd'hui de l'administration britannique. « Un pays, un système », semble devoir devenir la règle dans les faits, sinon dans les mots.

Des juristes locaux ont appelé Londres à dénoncer, dans cette opération, une rupture des engagements pris lors de la déclaration conjointe de 1984 entre les deux gouvernements – déclaration ayant valeur de traité international, dans la mesure où elle a été déposée aux Nations unies. Le Foreign *Office tente encore de camper* sur une position intermédiaire selon laquelle l'instauration d'une législature provisoire décrétée par Pékin est *« inutile »* mais ne constitue pas une violation de ladite déclaration.

Frederick Fung, député élu à Hongkong, membre du comité préparatoire chargé, à Pékin, de concocter des plans de transition, *qui fut le seul à voter contre cette* prise de pouvoir anticipée, décrit une procédure qui évoque irrésistiblement la technique de mainmise pratiquée par la République populaire sur des dépendances telles que le Tibet, dans les années 50. Les quatre cents dignitaires sont hébergés aux frais de Pékin dans un grand hôtel et transportés en autocar au Palais du peuple sans avoir eu connaissance préalable de l'agenda complet.

Les séances de discussions, en groupes de travail, ne sont en aucun cas suivies d'un vote, et les séances de vote en aucun cas précédées de discussions. Le vote est à main levée.

ALLÉGEANCE ANTICIPÉE

Le fait accompli est la règle : quand ce député fit savoir qu'il *voterait contre les plans de Pékin*, pas moins de trois hauts responsables chinois lui signifièrent, tour à tour, qu'il s'excluait de lui-même de la future administration, en vertu d'une règle dont la Chine n'avait jusqu'alors pas parlé.

« Ils ne veulent pas intégrer la culture politique de Hongkong. Ils veulent imposer leur propre culture politique », résume M. Fung. De même pour le *« degré élevé d'autonomie »* qui avait été promis à la colonie pour cinquante ans. La deuxième plus haute figure de l'administration britannique sortante, Mme Anson Chan, qui était considérée comme une possible candidate à la haute magistrature post-1997, a emboîté le pas du gouverneur Chris Patten pour dénoncer les manœuvres de Pékin. Elle a enjoint à la Chine, qui lui avait pourtant suggéré d'adopter un ton moins critique, de revenir sur sa décision d'abolir la législature élue en 1995 et d'abandonner son exigence de serment d'allégeance anticipée.

Vraisemblablement en pure perte. Un banquier occidental reconnaît *« pour la première fois détecter un nombre de signaux inquiétants pour l'avenir »* même si, *économiquement* parlant, Pékin semble vouloir, pour le moment, maintenir les choses en l'état.

Après le défi à Taïwan, Pékin ne tolérera pas plus de dissidence dans les rangs du gouvernement local de Hongkong que dans ceux des contrées qui sont passées précédemment sous sa coupe, qu'il s'agisse du Tibet ou du Turkestan. Le problème est que la Chine a *affaire, à Hongkong, à une société* essentiellement pluraliste qui peut paraître résignée, à la surface des choses, mais n'en a pas moins son caractère, à l'occasion impulsif. Et qui ne voit pas d'un bon œil le passage du laisser-faire colonial à un néo-capitalisme au garde-à-vous.

Francis Deron

La BID accroît son soutien aux réformes sociales en Amérique latine

QUINZE MOIS après la crise financière mexicaine, la 37e assemblée annuelle de la Banque interaméricaine de développement (BID), réunie à Buenos Aires du 25 au 27 mars, a constaté que la majorité des pays de la région avaient malgré tout résisté à la contagion de la crise. Confrontées à une secousse majeure, les nouvelles politiques économiques orthodoxes ont tenu, soulignait le rapport annuel de la banque publié à cette occasion ; le commerce international a augmenté, notamment grâce à *une croissance des exportations*, l'inflation a continué à régresser, et les capitaux étrangers n'ont pas déserté la région : ils se sont réorientés de l'Argentine et du Mexique vers le Brésil.

Le président de la BID, Enrique Iglesias, a écarté le danger d'un nouvel *« effet tequila »* et s'est félicité des efforts des pays latino-américains pour renforcer leurs systèmes financiers, qui ont été fortement éprouvés en 1995, au Brésil comme en Argentine et au Mexique : *« Des turbulences peuvent se produire, mais nous devons apprendre à vivre avec elles*, a-t-il prévenu, *car elles découlent de la globalisation de l'économie. »* Pour en minimiser les effets, M. Iglesias a insisté sur la nécessité d'augmenter l'épargne interne afin que les pays de la région, moins dépendants des apports de capitaux étrangers, soient moins exposés aux secousses extérieures.

Les responsables de la BID ont souligné l'urgence de corriger le coût social élevé des réformes entreprises. Celles-ci viennent après la crise des années 80, qui avait déjà accru la pauvreté et entraîné une détérioration des services sociaux. Pour assurer un *« développement social plus juste »*, M. Iglesias a indiqué quatre secteurs prioritaires : l'éducation, le développement des petites et moyennes entreprises, l'amélioration de la qualité de la vie dans les grandes villes et la réforme de l'Etat.

L'augmentation des ressources de la banque, décidée en 1994 et ratifiée par les pays membres en juillet 1995, lui a déjà permis de donner une priorité aux prêts destinés à des programmes sociaux, et notamment à la réduction de la pauvreté : ceux-ci ont atteint l'an dernier 2,7 milliards de dollars, soit plus de 37 % d'un montant total record de 7,3 milliards de dollars. Un groupe de travail a été formé pour présenter un projet de stratégie de lutte contre la pauvreté au conseil des directeurs de la banque au cours du deuxième trimestre 1996. Les cinq pays les plus pauvres de la région ont aussi bénéficié de 769 millions de dollars de crédits *« concessionnels »* à long terme et très bas taux, accordés par le Fonds des opérations spéciales de la banque. Mais M. Iglesias a indiqué que la BID devrait disposer de 2 milliards de dollars supplémentaires pour satisfaire les besoins de ces pays.

En marge de l'assemblée, le Groupe des 30 (G 30), formé de grands « argentiers » de pays développés, a examiné aussi les difficultés qu'affrontent les pays ayant libéralisé leur économie, et notamment la circulation des capitaux : ses membres se sont inquiétés des effets négatifs des mouvements de capitaux spéculatifs, particulièrement en Argentine et au Brésil.

Christine Legrand et Guy Herzlich

Panama obtient une réduction de sa dette bancaire

LE GOUVERNEMENT panaméen *a annoncé au début de la semaine* qu'un accord de restructuration de sa dette bancaire allait être signé le 17 avril à Paris avec les établissements créanciers. L'accord devrait réduire de 31 % le montant de la dette. Selon le ministre de l'économie et des finances panaméen, Guillermo Chapman, les quatre cinquièmes des banques concernées ont choisi de convertir leurs anciens titres de dette en nouveaux à taux réduit, sur dix-huit ans, mais sans garanties, alors que les autres formules étalaient les *versements sur trente ans : cela imposera* à Panama des paiements plus élevés sur les prochaines années mais ces obligations pourront être supportées par le pays, compte tenu des perspectives économiques.

La restructuration porte sur un montant total de 3,5 milliards de dollars de crédits bancaires, dont 1,5 milliard correspond à des arriérés de paiement d'intérêts. La dette totale du Panama est évaluée à 6 milliards de dollars.

Après la conclusion de cet accord, *pratiquement l'ensemble* des pays d'Amérique latine ont obtenu des banques créancières l'allègement de leur dette. Seul le Pérou, qui doit *quelque 3,8 milliards de dollars* aux banques n'a pas encore signé d'accord. Mais, comme l'a indiqué à l'occasion de sa visite à Paris, à la *fin d'octobre 1995*, le ministre péruvien de l'économie et des finances, des négociations sont en cours et il reste seulement à mettre au point les formules techniques avec l'ensemble des créanciers.

MAJORITÉ Le conseil national de l'Union pour la démocratie française (UDF) doit élire, dimanche 31 mars, à Lyon, le successeur de Valéry Giscard d'Estaing à sa présidence. François Léotard, président de l'une de ses composantes, le Parti républicain, est favori face à Alain Madelin, vice-président du PR, tandis qu'André Rossinot, président du Parti radical, défend les couleurs des « petites composantes ». ● LE CHOIX DU PRÉSIDENT conditionne l'avenir de la seconde formation de la droite, incapable de présenter un candidat à l'élection présidentielle de 1995 et aujourd'hui divisée entre les anciens partisans d'Edouard Balladur, majoritaires, et ceux de Jacques Chirac, minoritaires. ● LA REFONTE DES STATUTS de la confédération libérale et centriste a été mise à l'ordre du jour par M. Giscard d'Estaing, qui plaide pour l'élection directe du président, à l'avenir, par les militants eux-mêmes.

L'affrontement Léotard-Madelin met en jeu l'existence de l'UDF

Partisan de M. Chirac à l'élection présidentielle, l'ancien ministre de l'économie cherche les moyens de s'imposer comme « premier ministrable », tandis que le député du Var, soutenu par M. Juppé, se propose de consolider la seconde formation de la droite face au RPR

LES CARAVANES électorales de l'UDF ont replié leurs chapiteaux. A trois jours de la réunion du conseil national, qui élira, dimanche 31 mars, le successeur de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la confédération, les deux principaux candidats en lice – François Léotard en Moselle, Alain Madelin à Orléans – ont animé leurs dernières grandes réunions publiques. Au terme de l'intense campagne qui a occupé, trois mois durant, la seconde formation de la majorité, ils ont encore une fois mobilisé leurs partisans, passé en revue leurs argumentaires, refait leurs « pointages ».

Dimanche soir, l'UDF aura changé de visage, mais si chacun est convaincu que la confédération commencera à écrire une nouvelle page de son histoire, personne ne sait au juste à quoi elle ressemblera. Pour avoir été incapable de présenter un candidat issu de ses rangs à l'élection présidentielle de 1995, l'UDF est en proie à une profonde remise en cause. Depuis qu'il avait dû renoncer à être candidat, Valéry Giscard d'Estaing impute la défaillance de l'UDF et son affaiblissement face au RPR au poids excessif des partis qui la composent. Il le répète dans la lettre d'adieu, empreinte d'amertume, qu'il a adressée aux membres du conseil national *(lire ci-dessous)*.

Si ce n'est qu'il passe sous silence sa propre responsabilité dans cet état de fait, le constat de M. Giscard d'Estaing recèle une large part de vérité : depuis sa création, en 1978, l'UDF est demeurée un agrégat de partis, parfois plus occupés à circonscrire l'influence de la chapelle voisine qu'à défendre l'intérêt de la confédération contre les appétits du RPR. Sous l'effet de l'échec collectif du printemps 1995, du poids du fait présidentiel et de la persistance du clivage entre « balladuriens » et « chiraquiens », les forces centrifuges se sont accentuées dans la confédération.

Ce sont, aujourd'hui, l'existence même de cette famille politique et sa capacité à faire pièce au RPR lors des élections législatives de 1998 et à redevenir une formation à vocation présidentielle qui sont en jeu dans l'élection du successeur de M. Giscard d'Estaing. Pour le vainqueur, les vraies difficultés commenceront au soir du 31 mars.

Poussé à être lui-même candidat par l'entrée en lice de M. Madelin, vice-président au Parti républicain, M. Léotard est donné favori. Le soutien que lui apportent François Bayrou, président de Force démocrate, et ses propres troupes du PR lui assure, théoriquement, une majorité au conseil national. Sa défaite scellerait l'écrasement des « balladuriens » dans leur propre bastion. L'affaiblissement de son parti, provoqué par la sécession de M. Madelin, face à son allié centriste, devrait conduire M. Léotard, s'il est élu, à entreprendre au plus vite une véritable rénovation de l'outil UDF.

M. Juppé veut une « UDF forte »

Alain Juppé estime, dans un entretien au *Progrès de Lyon* du vendredi 29 mars, que *« la majorité a besoin d'un RPR fort et d'une UDF forte »* pour aborder les élections de 1998. *Il se dit « persuadé »* que le congrès *« saura donner à l'UDF un nouvel élan, une nouvelle cohésion »*. Le président du RPR explique que *« la majorité dont* [il] *est le chef en tant que premier ministre a besoin de deux jambes d'une même force pour marcher droit »*, et prévient qu'il veillera *« très personnellement, au moment des investitures pour les élections législatives de 1998, au respect entre* [le RPR et l'UDF] *de la règle d'union de la majorité »*.

En outre, le premier ministre rejette toute idée de primaires pour ces élections, faisant valoir que *« des primaires seraient justifiées s'il existait des différences fondamentales »* entre les deux formations politiques. *« Mais,* poursuit-il, *nous sommes d'accord sur l'essentiel. » « Il faudra donc l'union entre un RPR fort et une UDF forte »*, conclut-il.

M. BAYROU, RIVAL ET ALLIÉ

Plus que méfiant, jusqu'alors, face aux *propositions giscardiennes* dstinées à le mettre en difficulté, mais visant aussi à resserrer les liens de la famille UDF, l'ancien ministre de la défense a modifié son approche du problème. M. Giscard d'Estaing suggère-t-il une fusion de l'UDF ? *« Pourquoi refuser cet objectif ? »*, a dit, jeudi, le président du PR. Propose-t-il de faire élire le président de l'UDF directement par les adhérents ? *« Pourquoi pas ? Cela donnerait à l'UDF une autorité politique qu'elle a du mal à obtenir »*, estime le député du Var, à condition que cette nouvelle règle s'applique au prochain renouvellement statutaire, prévu en 1999. M. Léotard prévoit de procéder rapidement à une refonte des statuts de la confédération, de réunir une convention de tous les militants d'ici à la fin de l'année et de faire vivre le débat d'idées au sein de l'UDF.

La marge de manœuvre de M. Léotard serait toutefois tributaire de plusieurs facteurs. Le premier réside dans ses relations avec son rival et allié, M. Bayrou. La composition du conseil national montre que les centristes, grâce, notamment, au renfort du Parti social-démocrate d'André Santini, ont pris un léger ascendant sur le PR. Or l'appétit du ministre de l'éducation ne s'arrête pas là, puisqu'il espère profiter des inévitables reclassements qui suivront l'élection du nouveau président pour renforcer encore son parti dans l'UDF.

Pour asseoir son autorité, M. Léotard compte d'abord sur la légitimité que lui donnerait son élection, légitimité proportionnelle à l'ampleur de sa victoire sur ses concurrents. Etre contraint à un second tour par la conjonction des candidatures d'Alain Madelin et d'André Rossinot, président du Parti radical, serait alors du plus mauvais effet. Ensuite, le maire de Fréjus a pris soin de laisser dans le flou l'un des points-clés de son accord avec M. Bayrou, à savoir le [illegible] du « tourniquet », qui permettrait au ministre de l'éducation nationale de lui succéder à la présidence de l'UDF avant 1999.

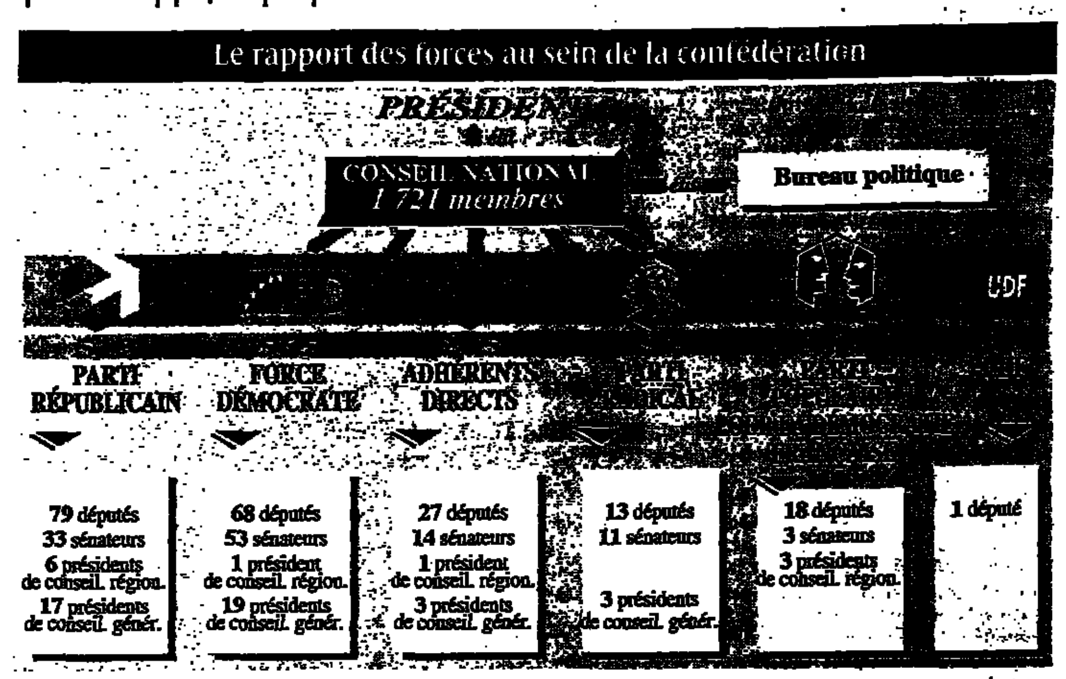
Cependant, à l'évidence, le problème le plus urgent que M. Léotard aura à régler se situe du côté de M. Madelin. Même si le député d'Ille-et-Vilaine continue à ne vouloir envisager que sa victoire, celle-ci semble peu probable. L'ancien ministre de l'économie a, d'ailleurs, pris un risque en faisant savoir qu'il table sur un score très élevé. Démuni de troupes à sa dévotion, sans autre appareil que le giscardien *Parti populaire pour la démocratie française (PPDF)*, mais confiant dans l'effet d'entraînement que sa popularité peut avoir sur des élus inquiets pour leur réélection en 1998, il a exprimé avec constance l'espoir d'approcher les 40 %. Il est vrai que même s'il ne ralliait que le tiers des votants, cela constituerait déjà une sérieuse difficulté pour M. Léotard.

DEUX STRATÉGIES

Pour l'heure, M. Madelin ne livre guère ses projets, même s'il a indiqué, le 27 mars, qu'en cas de défaite, il continuera son *« combat au sein de l'UDF »*. Dans cette perspective, le PPDF offre un abri tentant pour s'installer à l'affût au sein de la formation libérale et centriste. Du côté de M. Léotard, on s'active d'ailleurs à ravauder les liens avec ceux des giscardiens qui, bientôt orphelins, commencent à s'inquiéter de ce « coucou ». Toutefois, meilleur sera son score, plus l'ancien ministre de l'économie pourrait être tenté d'empocher les dividendes de son succès en partant à l'aventure hors de l'UDF.

« Préparer une alternative au sein de la majorité présidentielle », comme le souhaite M. Madelin, et *« aider le mieux les élus à se faire réélire en 1998 »* supposerait toutefois, dans cette hypothèse, d'obtenir quelques assurances en ce sens de la part du partenaire [illegible] vue, il n'est pas certain que les stratèges de Jacques Chirac et d'Alain Juppé coïncident. L'un prodigue des encouragements discrets à M. Madelin et des remontrances publiques à M. Bayrou ; l'autre confirme implicitement, vendredi, dans le quotidien lyonnais *Le Progrès*, son appui à M. Léotard en se prononçant pour une *« UDF forte »*.

Cécile Chambraud



Le conseil national de l'UDF, qui doit élire, dimanche 31 mars, le nouveau président de la confédération, est composé de 1 721 membres, répartis en trois collèges. Le premier comprend 531 parlementaires nationaux et européens, présidents de conseils régional et général, maires de communes de plus de 20 000 habitants, et présidents et délégués départementaux. Le deuxième collège est formé de 890 représentants élus dans les fédérations. Chaque parti de l'UDF désigne, enfin, dans le troisième collège, cinquante représentants. L'ensemble de ces délégués élit le président à bulletin secret. La majorité absolue est requise au premier tour. Seuls les deux candidats arrivés en tête peuvent se maintenir, le cas échéant, au second. Le conseil national élit aussi dix-huit membres au bureau politique.

M. Madelin à Orléans : le temps est venu de « faire l'unité »

ORLÉANS
de notre correspondant

Alain Madelin a terminé sa campagne, le 28 mars à Orléans, devant un millier de personnes. Accueilli par Hervé Novelli, député (UDF-PR) d'Indre-et-Loire, le candidat à la présidence de l'UDF, dont le nom a été scandé par des rangées de jeunes gens, portant tee-shirt et slogans, a rendu un hommage appuyé à Jean-Pierre Raffarin, le ministre du commerce et de l'artisanat – *« un ministre qui se bat »*, a-t-il dit –, présent dans la salle, aux côtés d'un certain nombre d'élus de la majorité, à l'exception du président du conseil régional du Centre, Maurice Dousset : ce dernier est UDF-PR « léotardien ».

« Je ne suis candidat contre personne », a rappelé M. Madelin, en soulignant que ceux qui l'avaient critiqué tout au long de sa campagne n'y étaient *« pas alliés de main-morte »*, alors que certains *« n'avaient pas de mots assez louangeurs il y a quelques mois »* sur les idées qu'il exprimait. *« Ce ne sont pas les convictions de tel ou tel que j'ai dérangées, mais, ce qui est beaucoup plus important, quelques plans de carrière »*, a affirmé l'ancien ministre.

M. Madelin s'est même montré acerbe, en réponse au reproche de « populisme » : *« J'ai du mal à accepter les leçons de ces experts en justice sociale, installés confortablement devant leurs piscines, qui viennent du triangle d'or Auteuil-Neuilly-Passy. »*

L'UDF, a encore affirmé le prétendant à la succession de Valéry Giscard d'Estaing, *« c'est la copropriété de cinq à six partis politiques ». « Après dix-huit ans de vie commune, les frontières se sont estompées entre toutes les familles, les talents se sont mêlés... Le temps est venu de faire l'unité, sans que chacun renonce à sa famille de pensée... Je veux faire de l'UDF le parti des militants et des élus locaux, et non pas en faire la propriété de quelques hommes d'appareils. »*

Régis Guyotat

Le jeu de René Monory

C'est René Monory (UDF-FD) qui présidera la séance du conseil national au cours de laquelle sera élu le successeur de Valéry Giscard d'Estaing à la tête de l'UDF. Jean-Pierre Cantegrit, président de la commission nationale de contrôle de l'UDF, a expliqué que l'ancien chef de l'Etat prendrait place dans la salle *« avec les conseillers nationaux du Puy-de-Dôme »*, après son intervention. Discret tout au long de la campagne à l'UDF, M. Monory avait indiqué, le 21 mars, sur France 2, qu'il n'avait pas fait son choix entre les candidats en présence. *« Ce qui est important, c'est la question de savoir ce que l'on va faire de l'UDF. A mon avis, il faut que celui qui sera élu soit bien entouré par une équipe unie »*, avait-il indiqué. Raymond Barre, hôte du conseil national en tant que maire de Lyon, est lui aussi demeuré silencieux. *« Je trouve que l'exhibitionnisme qui consiste à annoncer à l'avance ce que l'on va faire n'est pas mon fort »*, avait-il soutenu le 21 mars au Forum RMC-*L'Express*.

Valéry Giscard d'Estaing dresse un bilan doux-amer de son action

DANS LA LETTRE qu'il a adressée, le 25 mars, aux membres du conseil national de l'UDF, Valéry Giscard d'Estaing rappelle les conditions dans lesquelles il avait accepté de prendre la présidence de l'UDF. *« Mon objectif était d'aller plus loin dans la voie de l'unité de l'UDF*, indique-t-il, *pour en faire une formation capable de jouer à forces égales avec les deux grandes structures du RPR et du Parti socialiste, de manière à pouvoir gouverner avec l'une sur la base d'un partenariat égal, et à combattre l'autre avec des moyens puissants. »*


VERBATIM

Dressant le bilan de sa présidence, M. Giscard d'Estaing estime que *« la réussite n'a été que partielle ». « Le vrai pouvoir est resté entre les mains des partis composant l'UDF, au-dessus desquels flottait la faible structure de l'UDF, constamment harcelée et dénigrée, et ramenée à son rôle réduit de confédération électorale »*, explique-t-il.

L'ancien chef de l'Etat plaide pour une UDF fédérale, seule garante du succès électoral. *« Si l'UDF ne franchit pas rapidement une nouvelle étape vers son unité, je ne lui prédis pas beaucoup d'avenir ! Et je mets amicalement en garde mes collègues, les élus. Depuis que l'UDF a été déstabilisée à l'automne 1995, elle a perdu toutes les élections législatives partielles, à la seule exception du siège jadis détenu par Michel d'Ornano, gardé de justesse. »*

« Si l'UDF n'affirme pas davantage son unité et ne maintient pas une ligne politique cohérente (...), ajoute M. Giscard d'Estaing, *je crains que, face aux deux grands ensembles organisés du RPR et du Parti socialiste (...), l'UDF n'ait beaucoup de mal à répéter, en 1998, les résultats acquis en 1992-1993 : 12 présidents de région et 214 députés. »*

Evoquant la rénovation de la confédération, M. Giscard d'Estaing estime qu'elle *« ne pourra venir que de la base, en s'appuyant sur d'authentiques consultations démocratiques »*.

Partisan de l'organisation d'un référendum et de l'élection du futur président de l'UDF *« au suffrage universel des membres de l'UDF, pour échapper aux manœuvres du sérail »*, l'ancien chef de l'Etat souligne qu'ainsi, le futur président de la confédération *« disposerait d'un vrai pouvoir légitime ». « Ce que de Gaulle a fait pour la France, il faudrait le réaliser pour l'UDF. Je fais confiance aux hommes et aux femmes de conviction et de bonne volonté, à ceux qu'anime le désir de servir l'UDF, et non pas de se servir de l'UDF, pour poursuivre cette marche en avant »*, écrit-il.

M. Giscard d'Estaing conclut sa lettre en évoquant la situation financière de la confédération. *« La gestion financière de l'UDF a été scrupuleusement honnête et sa réputation est intacte. Aucun de ses dirigeants n'a touché la moindre rémunération, ni bénéficié du moindre avantage personnel »*, précise-t-il, avant de prendre congé en remerciant *« toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu comprendre* [ses] *intentions et* [l']*aider dans* [sa] *tâche »*.

Dix-huit ans de concurrence avec le RPR

● **1er février 1978** : quatorze mois après la fondation du RPR, Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, crée l'Union pour la démocratie française (UDF). Présidée par Jean Lecanuet, l'UDF, avec 20,23 % des suffrages, obtient 130 députés aux élections législatives de mars, contre 153 au RPR.
● **10 juin 1979** : la liste UDF conduite par Simone Veil obtient 27,6 % aux élections européennes.
● **10 mai 1981** : M. Giscard d'Estaing est battu par M. Mitterrand au second tour de l'élection présidentielle. L'UDF obtient 61 députés, contre 83 au RPR, aux législatives de juin.
● **Septembre 1982** : François Léotard devient secrétaire général du Parti républicain.
● **16 mars 1986** : l'UDF obtient 129 sièges à l'Assemblée nationale, contre 145 au RPR. Vingt ministres et secrétaires d'Etat UDF participent au gouvernement de Jacques Chirac.
● **24 avril 1988** : avec 16,5 % des voix, Raymond Barre, candidat de l'UDF, échoue au premier tour de l'élection présidentielle. L'UDF obtient 130 sièges aux législatives de juin, contre 128 au RPR, mais les députés CDS créent leur propre groupe.
● **30 juin 1988** : M. Giscard d'Estaing est élu président de l'UDF.
● **18 juin 1989** : la liste UDF-RPR aux élections européennes, conduite par M. Giscard d'Estaing, obtient 28,7 %, contre 8,4 % à la liste centriste menée par Mme Veil.
● **21 et 28 mars 1993** : l'UDF obtient 207 sièges à l'Assemblée nationale, le RPR 242. 16 ministres UDF participent au gouvernement d'Edouard Balladur.
● **Décembre 1994** : François Bayrou succède à Pierre Méhaignerie à la présidence du CDS, qu'il transformera, onze mois plus tard, en Force démocrate (FD).
● **18 mai 1995** : l'UDF, qui n'a pas présenté de candidat à l'élection présidentielle, est représentée par 17 ministres et secrétaires d'Etat dans le gouvernement d'Alain Juppé. Ils ne sont plus que 13 dans le gouvernement remanié le 7 novembre.

هكذا من الأصل

Les députés ont adopté le projet de loi limitant l'influence des grandes surfaces

La majorité impose la suppression du délit de refus de vente

Mis de côté l'espace d'une semaine pour cause d'embouteillage du calendrier parlementaire, le projet de loi sur « la loyauté et l'équilibre des relations commerciales », dont l'examen avait commencé les 20 et 21 mars à l'Assemblée nationale, a finalement été adopté jeudi 28 mars par les députés. *La majorité RPR et UDF a voté pour.* **Les socialistes et les communistes étaient absents lors du vote.**

LE GOUVERNEMENT voulait limiter l'influence des grandes surfaces, mais redoutait que les élus ne durcissent encore son projet sur « l'équilibre des relations commerciales ». Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur, s'était efforcé la semaine dernière, au début de l'examen du texte, de recadrer le débat et d'éviter une surenchère remettant en cause le principe de la liberté des prix. Le ministre est finalement sorti de l'épreuve, jeudi 28 mars, lors de la dernière séance de discussion, relativement soulagé.

Figuraient au menu des députés les deux derniers articles du projet de loi, le premier sur la libéralisation du refus de vente, le second sur l'encadrement des promotions, ainsi qu'une batterie d'amendements s'appliquant à simplifier le fonctionnement du conseil de la concurrence et à traiter le problème des délais de paiement.

BANQUIERS DE FAIT

« Nos PME se transforment en banquiers de leurs propres clients, de la grande distribution, a expliqué Marc Le Fur (RPR, Côtes-d'Armor), rapporteur du texte pour la commission des finances. *Il faut qu'elles puissent bénéficier de délais de paiement beaucoup plus raisonnables »*, a-t-il indiqué, en proposant un amendement visant à étendre à toute la filière agroalimentaire l'obligation de payer sous un délai plus strict en vigueur depuis 1992 pour les denrées périssables. Les relations commerciales reposent sur un équilibre subtil. Car si cet aménagement est réclamé par les PME de l'agroalimentaire, comme le soulignait M. Le Fur, il est redouté par d'autres petites entreprises, dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration notamment.

M. Galland et Jean-Paul Charié (RPR, Loiret), rapporteur de la commission de la production et des échanges, se sont faits l'écho des inquiétudes de la Fédération nationale de l'industrie hôtelière. Le ministre a par ailleurs mis en garde contre les risques de délocalisation des *centres de facturation*. Il a rappelé qu'un grand distributeur, Michel-Edouard Leclerc en l'occurrence, n'avait pas hésité à brandir une telle menace.

Finalement, les députés ont adopté une disposition de compromis proposée par le gouvernement étendant le délai de *paiement en vigueur pour les denrées* périssables aux seuls produits agroalimentaires congelés et surgelés.

L'Assemblée nationale a supprimé l'interdiction du refus de vente contre l'avis du gouvernement. Ce dernier avait prévu dans son texte de rendre beaucoup plus difficile*ment applicable cette interdiction*, sans se résoudre à l'abroger formellement. Les députés, en revanche, ont suivi le gouvernement qui leur a proposé de réprimer certains moyens de pression pratiqués par la grande distribution, en échange du référencement de produits.

ENTENTE ENTRE PRODUCTEURS

Ils ont également adopté un dispositif encadrant les promotions exceptionnelles sur les produits alimentaires périssables. Ils ont enfin autorisé des ententes entre producteurs lorsqu'il s'agit de développer ou de maintenir l'emploi. *Le gouvernement* a réussi à obtenir le rejet d'un amendement qui faisait obligation aux producteurs de communiquer leurs barèmes de prix à la direction générale de la concurrence.

En revanche, les députés ont voté, à l'initiative de M. Charié, un amendement donnant des pouvoirs de *« police économique »* aux commissaires aux comptes chargés de veiller au respect des règles de facturation chez leurs clients.

Caroline Monnot

Relance de la réduction du temps de travail

La réduction du temps de travail oppose l'Assemblée nationale et le Sénat. ***Les députés, qui examinaient, en deuxième lecture, jeudi*** **28 mars, une proposition de loi rédigée par deux des leurs, Denis Jacquat (UDF, Moselle) et Marie-Thérèse Boisseau (UDF, Ille-et-Vilaine), ont totalement désavoué leurs collègues sénateurs.**

Cette proposition de loi vise à aider les entreprises qui utilisent la réduction du temps de travail pour embaucher. Le 13 février, la droite sénatoriale avait vidé le texte de sa substance et rétabli l'obligation de baisse de salaire en cas de réduction du temps de travail (*Le Monde* du 15 février). Les députés, très irrités, ont annulé les modifications apportées au Sénat, à l'exception de l'amendement gouvernemental destiné aux industries d'armement et instituant un mécanisme d'exonération de cotisations sociales applicable à la réduction du temps de travail lorsqu'elle permet d'éviter des licenciements. La majorité a voté pour, les communistes contre, les socialistes se sont abstenus.

Le Sénat a approuvé la départementalisation des services d'incendie

JEAN-LOUIS DEBRÉ, ministre de l'intérieur, a dû se montrer persévérant pour faire voter par le Sénat, jeudi 28 mars, son projet de loi sur la départementalisation des services d'incendie et de secours. Depuis l'origine, ce texte, dont le principe avait été posé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, se heurtait aux réticences des parlementaires, particulièrement des sénateurs, et à l'inquiétude des pompiers professionnels. Le prédécesseur de M. Debré, Charles Pasqua, s'y était cassé les dents.

Au nombre de vingt-trois mille en France (sans compter les sept mille sapeurs-pompiers de Paris et les marins-pompiers de Marseille, qui dépendent du ministère de la défense), les pompiers ont démontré à cette occasion leur capacité à s'ériger en un groupe de pression d'autant plus efficace qu'ils sont en contact quotidien avec les élus locaux.

La toute jeune Union nationale des chefs de corps sapeurs-pompiers avait demandé à ses adhérents de sensibiliser les maires et les parlementaires. La démarche a fait mouche auprès des sénateurs, proches des maires par leur mode d'élection quand ils ne sont pas, eux-mêmes, investis de mandats locaux. Le 27 juin 1995, en première lecture, plusieurs d'entre eux avaient exprimé leur inquiétude à l'idée que les collectivités locales supportent l'essentiel du coût de la réforme. Le ministère de l'intérieur a répondu en créant un groupe de travail chargé d'évaluer l'impact financier de la départementalisation.

Entre-temps, les sapeurs-pompiers ont manifesté, le 15 février, devant l'Assemblée nationale, tandis que les députés examinaient le texte en deuxième lecture (*Le Monde* du 17 février).

« POMPIERS DE PERSONNE »

« Notre crainte est de devenir les pompiers de personne, qu'aucune autorité ne se sente plus responsable de l'efficacité des services de secours », résume le lieutenant-colonel Christian Favre, commandant du corps de Toulon et président de l'Union des chefs de corps. Cette formule traduit la dimension « affective » de la réforme. *« Il y a une appropriation des pompiers sur leur territoire et une appropriation des élus sur leurs pompiers »*, confirme Jean-Paul Delevoye (RPR), président de l'Association des maires de France (AMF), sénateur du Pas-de-Calais et maire de Bapaume.

Concrètement, le texte prévoit de placer, dans chaque département, les services d'incendie et de secours sous l'autorité d'un établissement public commun à l'ensemble des collectivités territoriales et doté d'un corps spécifique. Cette disposition va bouleverser une organisation aujourd'hui empirique, à laquelle les pompiers, choyés par les élus, trouvent leur compte. Ils redoutent, à l'inverse, de dépendre d'un chef de corps départemental dont la nomination, en dernier ressort, reviendra aux « technocrates » de la direction de la protection civile.

« Le texte pose le problème des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, dans la mesure où il prévoit que celles-ci prennent en charge le coût d'objectifs fixés par le ministère », précise M. Delevoye. Pourtant, élus et pompiers ne contestent pas la nécessité de rationaliser la gestion des moyens matériels. *« A condition que celui qui paie décide »*, insiste le président de l'AMF.

Cette réserve, reprise par plusieurs sénateurs en deuxième lecture jeudi, concerne les grosses communautés urbaines, comme Toulouse, Lyon, Dunkerque ou Lille, susceptibles de contribuer beaucoup plus que le conseil général au financement d'un corps départemental et qui entendent, à ce titre, présider l'établissement public.

M. Debré a levé, devant le Sénat, quelques obstacles liés au financement de la réforme. Les chefs de corps faisaient valoir que, *« plus une organisation est grosse et centralisée, plus les coûts de gestion sont importants »*. Ils ne nient pas, cependant, que la gestion commune du gros matériel, des centres opérationnels et des centres de traitement des alertes permettrait des économies d'échelle.

VOIE MOYENNE

Les tentatives d'évaluation du coût de la réforme établissent que le coût global des services d'incendie et de secours ne dépend pas tant du mode d'organisation (communal, intercommunal ou départemental) que de la densité démographique et des risques locaux (forestiers, industriels). Le coût par habitant varie de 161,23 francs, en Mayenne, à 395,68 francs en Gironde ; le rapport entre dépenses de fonctionnement et d'investissement va de 62 %-38 % dans l'Orne à 84 %-16 % en Charente. La direction de la protection civile estime, elle, que des coûts qui semblent induits par le projet préexistaient à celui-ci.

Le texte voté par les sénateurs, et qui va revenir devant les députés, tente de concilier les deux conceptions de l'organisation des services d'incendie, en trouvant une voie moyenne entre le « tout-Etat » et le « tout-communal ».

Pascale Sauvage

Désaccord entre les conseillers généraux

Malgré l'unanimité affichée par l'Assemblée des présidents des conseillers généraux (APCG), réunis à Lyon mercredi 27 et jeudi 28 mars, la départementalisation des services d'incendie divise les élus départementaux. Jean Puech, président de l'APCG, a beau répéter que celle-ci *« a fait passer à peu près tout ce qu'elle voulait »*, les divergences demeurent.

Les réticences à voir le conseil général investi d'une nouvelle compétence sont grandes, notamment parmi les élus ruraux, qui craignent une hausse du coût de fonctionnement. Le désaccord porte aussi sur l'organisation de l'établissement public départemental gestionnaire des services de secours, résultat d'un compromis sur l'importance respective des contributions des départements, communes et groupements de communes. Le choix du président donnera lieu à des rivalités entre les élus départementaux et les maires des grandes villes.

Lille rechigne, la Seine-et-Marne a pris de l'avance

LES ÉLUS et les sapeurs-pompiers de la communauté urbaine de Lille (CUDL) ont été parmi les plus réticents à la départementalisation. En trente ans, la CUDL s'est dotée d'un service d'incendie performant : 1 600 personnes, dont 866 professionnels, avec certaines équipes très spécialisées et dotées d'un matériel de pointe. A zones spécifiques, besoins spécifiques, estiment les pompiers, faisant valoir la configuration particulière du Nord, tout en longueur, adossé à la frontière belge et comprenant une zone littorale très industrialisée, une métropole (Lille) d'un million d'habitants, et le sud du département, qui ressemble à la moyenne des départements français.

« L'EXCEPTION COMMUNAUTAIRE »

Pierre Mauroy, maire de Lille et président de la CUDL, avait défendu devant le Sénat « l'exception communautaire », c'est-à-dire la reconnaissance de l'effort consenti par les communautés urbaines en matière de services de secours et la possibilité, pour elles, d'échapper à une départementalisation généralisée. Le Sénat n'a pas retenu, jeudi 28 mars, les amendements déposés dans ce sens. Les communautés urbaines tenteront donc d'obtenir – puisque la départementalisation est acquise – une péréquation des coûts au sein des établissements publics départementaux, afin d'alléger l'effort financier fourni par leurs habitants (300 francs par an et par habitant à Lille et à Dunkerque, moins de 100 francs, en moyenne, dans le reste du département). A l'inverse, en Seine-et-Marne, engagée dans la départementalisation depuis les lois de décentralisation de 1982, personne ne songe plus sérieusement à mettre en cause un système cher, mais performant. Dans les faits, les communes avaient abandonné leurs prérogatives en matière de secours dès la fin des années 60. Le redécoupage de l'ancienne Seine-et-Oise et les feux à répétition de la forêt de Fontainebleau avaient convaincu les autorités départementales de la nécessité de renforcer les moyens humains et matériels. Aujourd'hui, pour 1,1 million d'habitants, le département compte 950 professionnels et 1 200 volontaires, répartis dans 54 centres d'intervention.

Cette organisation est justifiée par la structure d'un département qui couvre à lui seul la moitié de la superficie de l'Ile-de-France. Avec 514 communes, dont 387 de moins de 2 000 habitants et aucune ville de plus de 50 000 administrés, le regroupement des moyens apparaît comme une mesure de bon sens, défendue au Sénat par Jean-Jacques Hyest (UDF-FD), vice-président du conseil général. Jacques Larché (UDF-PR), sénateur et président du conseil général, se montre plus réservé sur la généralisation du système, qui, selon lui, « pourrait aller à l'encontre de la décentralisation, notamment dans les départements qui comptent d'importantes communautés urbaines ».

Jean-René Lore et Roland Puig

Alain Lancelot nommé au Conseil constitutionnel

Le président du Sénat a choisi un politologue proche de la majorité pour occuper la place laissée vacante après la mort de Marcel Rudloff

UN POLITOLOGUE aux compétences reconnues par ses pairs entre au Conseil constitutionnel. Pour succéder à Marcel Rudloff décédé, René Monory, vendredi *29 mars, a choisi Alain Lancelot*, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris depuis 1987. Achevant le mandat de son prédécesseur sans pouvoir être renommé, M. Lancelot ne siégera que cinq ans parmi les gardiens de la Constitution, où il retrouvera un seul autre professeur des universités, *Jacques Robert*.

Ce choix du président du Sénat est en rupture avec une habitude qui commençait à s'installer : celle de nommer au Conseil constitutionnel des membres de l'Assemblée du palais du Luxembourg. Il a préféré, cette fois, désigner un juriste, il est vrai proche de la droite, mais connaissant parfaitement les dossiers qu'il aura à traiter.

M. Monory avait déjà agi dans le même esprit lorsqu'il avait nommé Jean Gicquel au Conseil supérieur de la magistrature, ou Philippe-Olivier Rousseau et Jean-Marie Cotteret au Conseil supérieur de l'audiovisuel. Manifestement, ce pouvoir de nomination est trop précieux à ses yeux pour ne servir qu'à des remerciements pour services rendus, comme cela avait été le cas lorsque, en février 1995, il avait fait d'Etienne Dailly un gardien de l'Etat de droit.

Depuis longtemps, il est vrai, Alain Lancelot, pourtant de sensibilité gaulliste, est un proche de René Monory. Il fut l'un de ses conseillers officieux, du temps où l'actuel président du Sénat était ministre de l'éducation nationale dans le gouvernement de Jacques Chirac, lors de la première cohabitation. C'est aussi à son initiative que François Mitterrand avait *nommé, en décembre 1992, le di*recteur de Sciences-po au comité consultatif, présidé par Georges Vedel, chargé de préparer un vaste « toilettage » de la Constitution. L'autorité de ce politologue avait déjà conduit Pierre Bérégovoy, alors premier ministre, à le désigner, en juin 1992, à la commission *qui avait tenté de dégager un* consensus politique sur une réforme du mode de scrutin législatif. Les personnalités qui l'avaient côtoyé à ces occasions avaient apprécié sa défense des principes essentiels – même si elle était associée à un certain pragmatisme – et son indépendance d'esprit vis-à-vis des institutions à qui il devait sa nomination.

De cette indépendance, il va devoir apporter la confirmation au Conseil constitutionnel, où cet homme autoritaire, qui s'est à plusieurs reprises heurté aux personnels et aux étudiants de Sciences-po, va devoir apprendre la collégialité. Mais même si ce n'est pas un constitutionnaliste de formation et si ses travaux en ont fait un spécialiste reconnu de l'évolution de la vie politique française, ses compétences seront précieuses dans une institution chargée de veiller aux respects des grands principes par les majorités successives, mais dont le rôle n'est pas toujours admis par les politiques.

Thierry Bréhier

Bruxelles s'étonne du projet de zone franche en Corse

LE PORTE-PAROLE DE LA COMMISSION DE BRUXELLES, interrogé jeudi 28 mars sur le projet d'une création de zone franche en Corse, a répondu : *« Pour l'instant, la Commission n'a toujours pas été informée de ce projet et a même été surprise de l'apprendre par la presse. »* Notre correspondant à Bruxelles, Jean de la Guérivière, précise que la Commission estime que la mesure aurait dû donner lieu à une notification préalable. A Paris, le porte-parole du Parti socialiste, François Hollande, a jugé que ce projet *« ne paraît pas être la formule susceptible de provoquer un "électrochoc" »*. Le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Paul de Rocca Serra, député (RPR) de Corse-du-Sud, a jugé à l'inverse qu'il s'agit d'une mesure *« de portée historique »*, tandis que José Rossi, député (UDF-PR) et président du conseil général de Corse-du-Sud, estime que le gouvernement a fait preuve de *« courage »* en opérant un choix *« lucide »*.

DÉPÊCHES

■ **COMMERCE EXTÉRIEUR : l'excédent commercial de la France a atteint, en janvier,** 8,439 milliards de francs, en données corrigées des variations saisonnières. Ce chiffre s'inscrit dans la tendance de l'année 1995 (+ 104,5 milliards d'excédent), qui s'était achevée sur un solde positif de 7,1 milliards en décembre.

■ **SCRUTIN RÉGIONAL : M. Juppé va consulter les présidents des conseils régionaux** sur une éventuelle modification du mode de scrutin régional, a annoncé Matignon, jeudi 28 mars, au terme d'une *« réunion de concertation »* des présidents des groupes parlementaires de la majorité et des secrétaires généraux du RPR et de l'UDF avec le premier ministre (*Le Monde* du 29 mars).

■ **DÉPARTEMENT : le premier ministre a tenté de rassurer les conseillers généraux**, lors des assises organisées, jeudi 28 mars, à Lyon, par l'Association des présidents de conseils généraux. Alain Juppé a souligné que le département s'est *« définitivement affirmé comme un échelon fondamental de solidarité »*. Il a réaffirmé que le département serait le *« maître d'œuvre »* de la prestation autonomie en faveur des personnes âgées dépendantes.

PARLEMENT

■ **COMPTES DE CAMPAGNE : le Parlement a définitivement adopté**, jeudi 28 mars, la proposition de Pierre Mazeaud visant à clarifier la loi sur le financement des campagnes électorales. L'Assemblée nationale a voté conforme le texte approuvé par le Sénat le 19 mars (*Le Monde* du 21 mars). Le RPR et l'UDF se sont prononcés pour, à l'exception de Jean-Louis Masson (RPR, Moselle), le PS contre, le PCF n'a pas participé au vote. Contre l'avis du ministre de la justice, les députés ont donc avalisé la disposition introduite par les sénateurs permettant au juge de l'élection de ne pas prononcer l'inéligibilité du candidat dont il a reconnu la bonne foi. M. Masson a tenté en vain de faire supprimer cet article *« d'auto-amnistie »*.

■ **DDOEF : le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** *a été définitivement adopté par le Parlement*, jeudi 28 mars. Députés, puis sénateurs, ont approuvé le texte élaboré, le 27 mars, par la commission mixte paritaire (*Le Monde* du 29 mars). La majorité RPR-UDF a voté pour et le PS et le PCF contre.

■ **SERVICE NATIONAL : la mission d'information sur le service national**, créée par l'Assemblée nationale, a commencé, jeudi 28 mars, sous la présidence de Philippe Séguin, ses auditions. Elle a notamment entendu le ministre de la défense, Charles Millon, qui a précisé le calendrier et indiqué que, dans l'hypothèse d'un service volontaire, la conscription s'arrêterait à la classe 1998.

■ **MARSEILLE : la mairie a mis en place, vendredi 29 mars, des transports gratuits de substitution par autobus privés**, face à la grève dans les transports publics. Par ailleurs, environ 350 commerçants ont manifesté jeudi devant la mairie contre la *« désertification du centre-ville »* entraînée selon eux par cette grève.

ÉTRANGERS L'affaire des Africains expulsés de l'église Saint-Ambroise puis du gymnase Japy, à Paris, a permis au gouvernement de réaffirmer sa *« fermeté »* dans la lutte contre l'immigration clandestine. Il est en effet envisagé de durcir certaines dispositions de la loi Pasqua adoptée en 1993. ● JEAN-LOUIS DEBRÉ, ministre de l'intérieur, a préparé un avant-projet de loi multipliant les mesures répressives. Ce texte sera remanié en fonction des conclusions de la commission d'enquête parlementaire sur l'immigration et pourrait être adopté en conseil des ministres avant l'été. ● CINQUANTE-DEUX MALIENS, dont sept faisaient partie du groupe réfugié la semaine dernière à l'église Saint-Ambroise, ont été reconduits par charter, jeudi 28 mars, à Bamako. Sur le terrain juridique, les dossiers des Africains expulsés de l'église se compliquent un peu plus chaque jour.

Le gouvernement prépare un renforcement des lois sur l'immigration

M. Debré souhaite réaménager les textes Pasqua sur l'entrée et le séjour des non-résidents. Il a rédigé un avant-projet, tandis qu'une commission d'enquête parlementaire était à l'œuvre. Si Alain Juppé n'a pas encore tranché, le travail de l'exécutif avance à grands pas

MOINS DE TROIS ANS après son adoption en urgence, la loi Pasqua sur l'immigration serait-elle déjà obsolète, au point de nécessiter un ravalement complet ? La question taraude certains cercles de la majorité. L'insatisfaction liée à l'inefficacité chronique du système des reconduites à la frontière (22 % des décisions ont été effectivement exécutées en 1995) et la pression de certains élus tétanisés par la xénophobie montante et les scores du Front national poussent à remettre sur le métier une législation qui a déjà subi treize modifications en seize ans. L'affaire des Africains sans papiers de l'église Saint-Ambroise vient de fournir une démonstration de l'acuité du problème.

Sans attendre la publication des conclusions de la commission parlementaire sur l'immigration clandestine, prévue le 11 avril, le ministre de l'intérieur a préparé un avant-projet de loi extrêmement répressif (*Le Monde* du 7 mars). Morceaux de choix : la prolongation à l'infini de la rétention pour les étrangers qui dissimulent leur passeport, la confiscation de ce document et le relevé informatique des empreintes digitales de tous les illégaux, la constitution d'un fichier des personnes hébergeant des étrangers, l'interdiction de débarquer pour les passagers clandestins qui demandent l'asile...

Ce texte a fait l'objet, jeudi 21 mars, d'un premier examen interministériel. M. Debré a été invité à reprendre partiellement sa copie, notamment pour apprécier les risques – sérieux – de censure par le Conseil constitutionnel en matière de rétention et de droit d'asile. Particulièrement onéreuse, la disposition sur le relevé des empreintes digitales n'a pas été retenue. Mais elle devrait réapparaître dans le rapport de la commission parlementaire qui inspirera la rédaction du projet définitif. Ce texte pourrait éventuellement être adopté par le conseil des ministre avant l'été pour être voté à l'automne, assure-t-on dans l'entourage d'Alain Juppé.

Cependant, rien n'indique aujourd'hui que le gouvernement souhaite relancer un vaste chantier législatif sur ce sujet miné que les textes votés en 1993 prétendaient avoir traité pour longtemps. *« Le projet n'en est qu'à son stade préparatoire et n'a fait l'objet d'aucune délibération*, précise-t-on à Matignon. *Le premier ministre n'a pas donné son sentiment. »* Il est vrai que, même au lendemain de l'expulsion des Africains de Saint-Ambroise, Alain Juppé s'était gardé de la moindre allusion au projet gouvernemental, affichant seulement sa *« fermeté »* contre *« l'immigration clandestine et l'insécurité »*. A peine plus explicite, le garde des sceaux a assuré, après la série de remises en liberté décidées par les juges, qu'il allait envisager une modification des règles de la rétention conduisant *« probablement à améliorer la loi »*.

En réalité, la perspective d'une refonte de la loi Pasqua est loin de faire l'unanimité au sein de l'exécutif. Alors que le ministre de l'intérieur et nombre d'élus de la majorité voient d'un bon œil une « loi Debré » compléter la célèbre « loi Pasqua », certains, dans les allées du pouvoir, fustigent déjà le *« prurit législatif »* sur l'immigration. Il est vrai qu'en ayant accepté, en octobre, la constitution à l'Assemblée nationale de la commission d'enquête sur l'immigration clandestine le gouvernement a entrouvert la boîte de Pandore.

LES ÉLUS LES PLUS RADICAUX

Présidée par Jean-Pierre Philibert, député (UDF) de la Loire et rapporteur modéré de la loi Pasqua de 1993, cette instance comprend les élus de droite les plus radicaux. Pierre Bernard, le maire (divers droite) de Montfermeil, par deux fois condamné pour avoir refusé l'inscription d'enfants d'étrangers dans les écoles, y côtoie Jean-Marie André, le maire (UDF-PR) de Beaucaire (Gard), qui a récemment réclamé que toute installation d'un étranger dans son département soit soumise au préfet. Les quatre députés de gauche, sur trente membres, sont réduits à faire de la figuration.

La commission s'apprête à rendre publiques nombre de propositions que les collaborateurs de Charles Pasqua avaient écartées en 1993, mais dont certaines se retrouvent dans l'avant-projet Debré. Il serait ainsi question de prolonger la durée de rétention administrative des étrangers en situation irrégulière, pourtant bloquée à dix jours par le Conseil constitutionnel. Un contrôle élargi du juge judiciaire serait réservé à ces rétentions longues (plusieurs semaines), tandis que les autres placements s'effectueraient dans un cadre strictement administratif, policier en l'occurrence. Le rapport suggérerait aussi que soient relevées les dix empreintes digitales de tout étranger sollicitant un visa ou un titre de séjour, afin de repérer ensuite l'identité des illégaux qui font disparaître leur passeport.

L'OMBRE DE M. PASQUA

Une autre proposition tendrait à accroître les pouvoirs des maires pour la délivrance des certificats d'hébergement nécessaires à l'accueil d'un étranger. Il est question de mettre à la charge des organisateurs de filières de travail clandestin les frais de rapatriement. Le projet envisagerait enfin de restreindre à nouveau l'accès des sans-papiers à l'aide médicale à domicile. *« Les grands principes ne seront pas remis en cause »*, se défend M. Philibert. Le président de la commission admet que replacer l'immigration au cœur du débat politique *« n'est pas très bon »*, mais estime que la difficulté à organiser l'éloignement forcé des irréguliers exige un renforcement de la législation. *« A titre personnel »*, il juge que *« certaines personnes en situation irrégulière »*, comme les parents d'enfants français et les conjoints de Français, *« méritent d'être traités autrement que par la voie répressive »*. Mais, précise-t-il, il s'agit de situations *« résiduelles »* résultant de faits antérieurs à la loi Pasqua.

L'ombre de l'ancien ministre de l'intérieur plane sur tous les débats. Ceux qui, dans la majorité, lui préfèrent son successeur ne seraient pas fâchés d'apporter la démonstration des limites de la loi de 1993. A l'inverse, certains proches de M. Pasqua soulignent les dispositions inacceptables pour les libertés contenues dans l'avant-projet actuel. Et ceux-là prophétisent volontiers que la petite montagne du projet Debré pourrait accoucher d'une souris.

Philippe Bernard

Les leçons de Saint-Ambroise

PERSONNE ne pouvait prévoir pareil télescopage et pourtant... Au moment où le gouvernement se penche sur un nouveau projet anti-immigration « clandestine », une partie de cette « misère du monde » affiche son désespoir dans les rues de Paris. La double expulsion des Africains sans papiers de l'église Saint-Ambroise puis du gymnase Japy et les controverses qu'elle suscite donnent la mesure du caractère délétère du chapitre « immigration » de notre vie sociale. L'extrême droite se tait. Mais elle engrange. En plein remue-méninges étatique sur les « illégaux », l'errance des Maliens de Paris plante le décor. Bonnes âmes militantes contre gardiens de l'Etat de droit, indignation hypocrite d'une partie de la gauche contre accusations de laxisme, fermeté gouvernementale contre avancée du Front national. Tout est en place pour relancer un débat venimeux alimenté par les premiers échos des projets gouvernementaux.


ANALYSE

L'irruption des Africains dans l'actualité fournit pourtant l'occasion de confronter ces projets à une situation bien réelle. Suffirait-il, comme des députés y songent, d'avoir mémorisé dans un immense fichier informatique les empreintes digitales de tous ceux qui ont sollicité un titre de séjour ou ont été interpellés pour rendre aisée leur reconduite à la frontière, avec femme et enfants nés en France, voire leur reconnaissance par les consulats ? En quoi le fichage des demandeurs de certificat d'hébergement aurait-il empêché ces Maliens d'entrer en France clandestinement ? La prolongation de la durée légale de rétention aurait-elle empêché des juges de remettre en liberté certains interpellés pour sanctionner des illégalités de procédure ? Même si elles avaient force de loi, les actuelles propositions gouvernementales n'auraient permis de prévenir ou de réprimer que peu de situations irrégulières présentées par les « réfugiés de Saint-Ambroise ».

L'irruption concertée de centaines d'Africains musulmans à Saint-Ambroise et l'étonnant spectacle de la détermination de femmes prêtes à passer des nuits dans un coin d'église, à rester assises sous la pluie pendant des heures avec leurs enfants, ont suscité la surprise, alimentée par un énorme fossé social et culturel. Le même type d'incompréhension aboutit à d'autres contresens en matière de répression du séjour irrégulier en France. Ainsi se trompe-t-on probablement en imaginant qu'une prolongation de la privation de liberté amènera les sans-papiers qui font disparaître leur pièce d'identité pour échapper à l'avion à révéler leurs véritables identité et nationalité. Les pressions qui poussent les migrants à fuir la misère et l'oppression sont d'une telle ampleur que bien des « irréguliers » préfèrent la rétention ou la prison ici au retour là-bas. L'échec de la « rétention judiciaire » de trois mois inventée par la loi Pasqua s'explique en partie par cette réalité.

Tout se passe en fait comme si l'on ne cessait de considérer la question de l'immigration comme une passoire hexagonale dont on s'emploierait à colmater les trous. De restrictions de visas en fichage des hôtes de visiteurs étrangers, d'entorses au droit d'asile en contrôles d'identité banalisés, les frontières de nos libertés se restreignent à mesure que se ferment celles du pays. Mais les réalités des migrations internationales sont mouvantes, l'astuce des candidats au voyage n'a pas de bornes et de nouveaux « trous » apparaissent.

Le défi du travail clandestin n'a été relevé par aucun gouvernement

Reste la nécessité de contrôler les flux, de faire respecter les lois sur l'entrée et le séjour des étrangers, d'améliorer l'efficacité des reconduites. En dépit des apparences, tous les efforts en ces directions ne sont pas condamnés à l'inefficacité. Une piste essentielle, parce que préventive, concerne la répression du travail clandestin, aujourd'hui limitée faute de moyens et de coordination entre les administrations. Objet de nombreux discours et textes, ce défi n'a été relevé par aucun gouvernement, tant les intérêts économiques et corporatifs s'y opposent.

D'autres progrès concernent la diplomatie. L'une des principales causes d'inexécution des reconduites à la frontière réside dans le refus des consulats, de bonne ou de mauvaise foi, de reconnaître leurs ressortissants interpellés en situation irrégulière et de leur délivrer le laissez-passer indispensable au retour. Le cloisonnement des administrations isole la politique de coopération de celle d'immigration. L'exemple de l'Allemagne, qui contraint ses voisins de l'Est à réadmettre leurs clandestins, moyennant aide financière et investissements, mérite d'être médité. Comme toutes les politiques de développement qui tendent à fixer les populations sur place en les dissuadant de tenter l'aventure de l'émigration.

Ph. B.

Cinquante-deux Maliens ont été expulsés par charter vers Bamako

SEPT des trois cents Maliens qui avaient occupé l'église Saint-Ambroise, à Paris, pendant cinq jours, ont été reconduits à la frontière, jeudi 28 mars. Ils ont été placés à bord d'un Boeing 737 de la compagnie Air Charter affrété par le ministère de l'intérieur, qui a décollé à 17 h 30 en direction de Bamako. Quarante-cinq autres Maliens en situation irrégulière et frappés d'un arrêté de reconduite à la frontière se trouvaient également à bord. Depuis août 1995, il s'agit du quinzième départ groupé de clandestins à bord d'un charter, a annoncé le ministère de l'intérieur.

Les sept Africains de Saint-Ambroise avaient été interpellés le 22 mars, lors de l'évacuation de l'église parisienne par la police. Un arrêté de reconduite à la frontière avait été prononcé contre eux par le préfet de police et confirmé par le tribunal administratif, mais tous avaient été remis en liberté, samedi 23 mars, par un juge au motif que leur interpellation ne s'était pas faite régulièrement. Ces libérations ont ensuite été annulées par la cour d'appel de Paris.

Tous ont alors été convoqués par la préfecture de police pour *« examen de leur situation »*. Comme souvent en pareil cas, ils ont été accueillis non par des agents administratifs mais par des policiers. Replacés en rétention, ils ont été conduits au centre du Mesnil-Amelot, près de Roissy, en attendant leur embarquement, jeudi. Plusieurs organisations, parmi lesquelles la Cimade et la Ligue des droits de l'homme, ont immédiatement condamné cette *« expulsion collective »*.

BATAILLE JUDICIAIRE

Sur le terrain juridique, le dossier se complique chaque jour. Pendant que le tribunal de grande instance examinait le référé présenté par les familles *(lire ci-contre)*, la cour d'appel prononçait, jeudi 28 mars, dix libérations de Maliens.

Le conseiller Jean Bernheim, qui avait annulé les décisions de remise en liberté prononcées en première instance en faveur des trente-huit Maliens interpellés à l'église Saint-Ambroise, a cette fois confirmé huit libérations prononcées, mardi 26 mars, en faveur des Africains évacués du gymnase Japy. Il y a ajouté deux remises en liberté de Maliens dont le juge délégué avait ordonné la prolongation de la rétention. Une cinquantaine d'autres cas devaient encore être examinés vendredi 29 mars. Par ailleurs, sept prêtres de la mission ouvrière de Paris ont adressé, jeudi 28 mars, une lettre ouverte à Mgr Lustiger. *« L'expulsion que vous avez demandée couvre de honte notre Eglise. Une honte que le courage, la générosité et l'engagement d'une multitude de chrétiens pour et avec les immigrés ne sauraient cacher »*, écrivent-ils.

Pendant ce temps-là, deux cents personnes – hommes, femmes et enfants –, en majorité maliennes, poursuivent leur pérégrination à travers Paris. Après l'église Saint-Ambroise, le gymnase Japy, la librairie de la Ligue communiste révolutionnaire, le siège de l'association Droits devant et un local paroissial, ils ont passé la nuit de jeudi à vendredi au syndicat SUD-PTT, rue de la Mare, dans le 20e arrondissement. Vendredi matin, ce groupe, dans lequel figurent soixante-dix enfants en bas âge, a de nouveau déménagé pour s'installer à la Cartoucherie, dans le bois de Vincennes.

Nathaniel Herzberg

Référé contre Mgr Lustiger et le préfet de police

Le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris se prononcera le 2 avril sur la demande formée par une partie des étrangers expulsés de l'église Saint-Ambroise, qui invoquent une *« voie de fait »* commise par Mgr Lustiger, le maire de Paris et le préfet de police. Le 28 mars, Me Gérard Tcholakian a demandé la réintégration des personnes expulsées, en soutenant que la façon dont les locaux avaient été utilisés les rendait assimilables à un domicile. Selon l'avocat, le préfet de police aurait agi illégalement en procédant à l'expulsion sans attendre une décision d'une juridiction judiciaire ou administrative. Pour Me Alexandre Martin-Comnène, défenseur du préfet de police, il ne s'agissait pas d'*« expulsion »* mais seulement d'une *« évacuation »* réalisée dans le cadre des prérogatives de police administrative du préfet. Cette thèse a été soutenue par le substitut, qui a demandé au juge de se déclarer incompétent.

Un rapport dénonce la surconsommation de somnifères et de tranquillisants en France

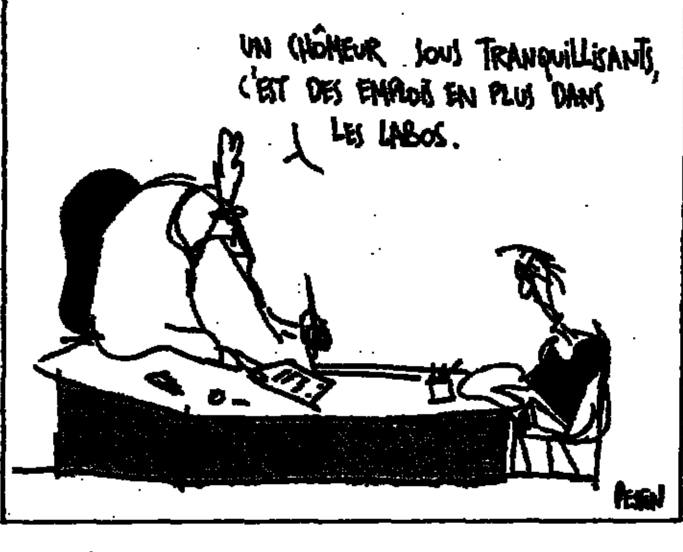
Le professeur Edouard Zarifian met en cause la formation initiale et continue des médecins

Dans un rapport de mission commandé en janvier 1995 par Mme Veil et M. Douste-Blazy, remis vendredi 15 mars aux autorités et rendu public jeudi 28 mars, le professeur Edouard Zarifian explore les méandres de la prescription massive de médicaments psychotropes en France. Il dénonce la « *pensée unique* » du tout-médicament et la collusion des experts avec l'industrie pharmaceutique *(lire aussi notre éditorial page 13).*

LE CONSTAT est sévère, et dressé par un homme avisé : « *Si la situation reste inchangée, on peut facilement annoncer l'explosion de la médicalisation pharmacologique de l'existence.* » Autrement dit, les moindres aléas de la vie quotidienne pourraient un jour être « soignés » sur simple prescription médicale grâce aux molécules agissant sur le système nerveux central.

Les conclusions du professeur Edouard Zarifian (CHRU de Caen), chargé en janvier 1995 par Simone Veil et Philippe Douste-Blazy d'établir un rapport sur la prescription de médicaments psychotropes en France, sont accablantes : enseignement partiel et partial, formation continue et informations médicales biaisées, collusion des experts et des décideurs avec l'industrie pharmaceutique, agressivité promotionnelle des laboratoires.

Les Français consomment « *un peu plus de trois fois plus de médicaments psychotropes que l'Allemagne ou la Grande-Bretagne et largement plus de deux fois ce que consomme l'Italie* ». Les dernières enquêtes disponibles évaluent à 11 % le nombre de Français adultes prenant régulièrement (au moins une fois par semaine depuis au moins six mois) un médicament psychotrope (tranquillisants, hypnotiques, neuroleptiques ou antidépresseurs). Près de 30 % des femmes de plus de soixante ans sont des consommatrices régulières. Cette consommation tend à croître avec l'âge. Elle est aussi liée à des difficultés d'ordre professionnel, les chômeurs dépassant de 57 % le taux moyen de consommation.



« Soumis aux seules représentations de la promotion, pressé par la demande de sa clientèle, le médecin est un héros de savoir encore, parfois, résister à la tentation de prescrire systématiquement »

Cependant, explique le rapporteur, « *le volume des ventes des médicaments psychotropes, aussi élevé soit-il, ne peut renseigner sur l'état de la santé mentale des Français* ». Les causes de ce « *mésusage du médicament* » sont multiples et renvoient, selon l'auteur, à une forme de « *pensée unique* » dans la prise en charge de la souffrance mentale. Selon le professeur Zarifian, « *il existe une intentionnalité claire de fournir exclusivement aux médecins généralistes ou spécialistes, par la voie de discours académiques, une représentation monolithique réduite aux seuls symptômes accessibles aux seuls médicaments* ». « *Seul compte*, déplore-t-il, *un répertoire de symptômes, On ne prend plus en compte ce qu'est le patient, ce qu'il exprime à titre individuel, ni le contexte de survenue des troubles.* »

Cette foi hexagonale dans le « *tout-médicament* » est essentiellement provoquée par les carences de la formation et de l'information des médecins. « *Revues, colloques, congrès sont (...) soit organisés, soit sponsorisés par l'industrie pharmaceutique. Des pans entiers d'informations n'arrivent pas aux médecins français* », observe encore le psychiatre. La prescription s'en trouve uniformisée et « universalisée » si l'on peut dire. C'est ainsi que « *non formé à la faculté, uniquement formé ultérieurement par des sources contrôlées par l'industrie, sans références académiques objectives et indépendantes qui pourraient être contradictoires avec des messages promotionnels, soumis aux seules représentations de la promotion, – directe ou indirecte –, pressé par la demande de sa clientèle, le médecin est un héros de savoir encore, parfois, résister à la tentation de prescrire systématiquement* ».

Dénonçant la disparition de l'enseignement de la psychopathologie dans les facultés de médecine, la suprématie de la prescription médicamenteuse dans le discours dominant et l'élimination de toute évocation des « *médecines alternatives* » dans les cursus universitaires, le professeur Zarifian regrette en outre que « *l'industrie pharmaceutique, directement ou indirectement, façonne le contenu de la formation médicale continue* ». La toute-puissance promotionnelle des laboratoires fabriquant ces molécules est détaillée par le menu.

Fidèle aux thèses qu'il soutient depuis plusieurs années, le professeur Zarifian reconnaît que « *certaines informations viennent des pouvoirs publics* (...) *mais la diffusion de ces informations demeurent confidentielle* ». Par ailleurs, les références médicales opposables recommandées en psychiatrie « *ne situe*[nt] *pas l'utilisation du médicament au sein d'une stratégie thérapeutique plus globale* ». Résultat : les prescriptions s'allongent dans la durée et concourent à « *banaliser des médicaments dont les inconvénients risquent alors de devenir plus important que les bénéfices qu'ils apportent* ». Sachant que les médecins de ville sont peu rompus aux tecnhiques de sevrage des patients dépendants de ces molécules, le professeur Zarifian propose « *une réflexion* (...) *concernant la limitation absolue de la durée maximum de prescription de benzodiazépines en première intention par le médecin généraliste* ».

L'indépendance des experts, des universitaires et des différents « *leaders d'opinion* » dans le domaine médical est gravement mise en cause. « *On sait les liens étroits qui existent entre de nombreux leaders d'opinion du secteur académique et l'industrie pharmaceutique*, écrit le psychiatre. *Il n'est donc pas étonnant qu'ils puissent servir de relais au discours promotionnel qui est alors émis avec une caution académique qui lui confère une crédibilité supplémentaire.* » Les décideurs institutionnels (Agence du médicament, commissions diverses) ne sont pas épargnés : « *Comment peut-on être un expert indépendant pour les pouvoirs publics (dans le cadre d'un quasi-bénévolat) lorsque l'on est en même temps un consultant bien rémunéré, parfois un prestataire de services ou même simplement un obligé d'une firme pharamceutique ?* », demande le spécialiste, qui résume son propos par la formule « *qui paie, commande* ».

De même, le rapporteur estime que « *la mort de la presse médicale indépendante, et même de la presse médicale tout court, est prévisible à très court terme* ». Selon lui, « *il paraît utile de favoriser la constitution d'un groupe de travail réunissant tous les partenaires et débouchant sur la définition d'une déontologie qui, en préservant les intérêts de chacun, serve principalement la santé publique* ». Il préconise aussi la création d'un observatoire national de la prescription médicamenteuse, le renforcement conséquent de la pharmacovigilance et surtout, une « *optimisation de la chaîne de soins* » passant par « *un nouveau partenariat des acteurs de la santé* ».

En l'absence de ce système contractuel où « *la transparence des liens entre les leaders d'opinion et l'industrie pharmaceutique devrait être clairement affichée* », la ligne de démarcation entre le normal et le pathologique sera de plus en plus floue et de nature à entraîner de dangereux dérapages. Le professeur Zarifian n'a par exemple pas de mots assez durs pour dénoncer les biais induits lors des essais cliniques des médicaments psychotropes. « *Les malades avec qui sont réalisés ces essais thérapeutiques*, fait-il observer, *ne représentent en rien les populations qui seront traités une fois que le médicament aura obtenu son autorisation de mise sur le marché.* »

Finalement, estime le rapporteur, « *on a le sentiment que tout a été dit, mais que rien n'a été fait* ». Le psychiatre souligne l'impérieuse nécessité de mieux informer le grand public, qui « *confond très souvent tristesse et dépression* », et il s'inquiète de l'éventuelle apparition en France « *de nouveaux médicaments antidépresseurs et de nouvelles classes thérapeutiques à visée comportementale, dans le domaine de l'agressivité et de la violence par exemple* ». Le professeur Zarifian croit même possible d'« *annoncer la maîtrise pharmacologique des enfants désobéissants, comme cela est le cas aux Etats-Unis avec la Ritaline, et le développment rapide du marché des psychotropes dans le domaine pédiatrique* ».

Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale doit présenter, mardi 2 avril, une série de mesures prises en application de ce rapport de mission. Il est à espérer que la décision politique sera à la hauteur des enjeux de société que soulèvent ces prescriptions.

Laurence Folléa

Qui prescrit quoi ?

Les médecins généralistes représentent 70 % à 75 % des prescripteurs d'antidépresseurs et 75 % à 80 % des prescripteurs d'anxiolytiques et d'hypnotiques. Une enquête « France entière » de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (Cnamts) citée dans le rapport d'Edouard Zarifian, révèle que « *14,81 % des ordonnances analysées comportent au moins la prescription d'un médicament anxiolytique ou hypnotique* ». 83 % de ces prescriptions sont rédigées par des médecins généralistes. Le Temesta et le Lexomil arrivent en tête de liste des anxiolytiques les plus prescrits et l'Imovane, le Stilnox et le Rohypnol sont les hypnotiques les plus fréquemment indiqués.

Le nombre de médicaments sur l'ordonnance passe de 3,7 en moyenne à 5,3 si celle-ci comporte au moins un psychotrope. La « *qualité rédactionnelle* » de ces ordonnances apparaît par ailleurs moins bonne que celle des prescriptions de médicaments anti-infectieux. L'ancienneté moyenne des traitements est de 7,5 ans.

La dépendance de la presse médicale

Dans son rapport, le professeur Zarifian pose la question de « *l'indépendance de le presse médicale* ». La jugeant « *très préoccupante* », il indique qu'en dehors de quelques revues (par exemple *Prescrire)*, la presse médicale dépend financièrement de ses annonceurs et « *subit des pressions multiples de la part des chefs de produit sur le contenu rédactionnel dès lors qu'il s'agit de médicaments* ». Ils s'inquiète également de la multiplication des revues internes aux laboratoires, présentées de manière attrayante, comportant les signatures des leaders d'opinion et des experts habituels. Ces revues, dit-il, « *ne véhiculent qu'une information totalement orientée* ».

« *La mort de la presse médicale indépendante et même de la presse médicale tout court est prévisible à très court terme* », écrit le professeur Zarifian, demandant aux pouvoirs publics de tenir compte de l'engagement des laboratoires qui aideraient une presse « *réellement indépendante* ».

Responsabilités multiples dans le drame du Drac selon les experts

Six enfants et un adulte avaient péri noyés

GRENOBLE
de notre bureau régional

Les experts – deux géomètres et deux hydrologues – commis par le juge Nathalie Carnevale pour déterminer les causes de la catastrophe survenue dans le lit du Drac (Isère), le 4 décembre 1995, n'ont épargné aucun des « acteurs » présumés du drame qui fit sept victimes (six enfants âgés de six à huit ans et leur accompagnatrice) parmi les participants d'une classe verte. Le niveau du Drac s'était brusquement élevé à la suite d'un lâcher d'eau du barrage de Saint-Georges-de-Commiers.

Le rapport de cinquante pages remis au magistrat instructeur (*Le Monde* du 28 mars) révèle de graves dysfonctionnements dans les différents services, notamment ceux d'EDF, de l'éducation nationale et des communes de Saint-Georges-de-Commiers et de Grenoble. Dès la semaine prochaine, le juge d'instruction devrait procéder à une série de mises en examen. Les experts soulignent en effet la « *présence aventureuse* » d'enfants dans ce site dont l'accès était certes réglementé par des panneaux mais où se pratiquait depuis de nombreuses années un « *tourisme sauvage* » indirectement encouragé par EDF et les deux communes, qui envisagaient la création d'un « *espace nature* ».

Des incidents de même nature que celui survenu le 4 décembre s'étaient déjà produits au cours des années précédentes sans qu'apparemment en aient été tirées les conséquences. Le rapport constate par ailleurs l'insuffisance de la réglementation en matière de lâchers d'eau mis en œuvre par EDF et rappelle qu'aucune contrainte n'imposait à EDF d'informer la préfecture, la gendarmerie et les communes concernées par ces « délestages ». Depuis le 4 mars 1996, un arrêté l'oblige désormais à alerter les services de sécurité et les communes concernées.

CLIMAT SOCIAL TENDU

Par ailleurs, Me Denis Dreyfus, avocat de parents de victimes, note, comme les experts, que le drame s'est produit « *dans une période sociale très tendue* » (un huissier était venu, à la demande de la direction régionale d'EDF, constater l'ocupation de la salle des machines), « *ce qui a, peut-être, précipité un lâcher sans que l'on prenne toutes les sécurités nécessaires* ». Ce sont des raisons purement économiques et non de sécurité – l'exploitation en amont de la retenue de Saint-Georges-de-Commiers du puissant barrage du Monteynard – qui ont motivé une vidange partielle de l'installation hydroélectrique, afin que ce barrage puisse fonctionner à plein régime.

Son usine n'était pas alors entravée par le mouvement de grève, qui affectait uniquement la centrale située en aval, mais ses employés souhaitaient interrompre le fonctionnement de l'ensemble du dispositif hydroélectrique, et un bras-de-fer s'était engagé entre la direction et les syndicats. La décision d'ouvrir les vannes de la retenue de Saint-Georges-de-Commiers fut prise au niveau de la direction régionale d'EDF et la manœuvre fut contrôlée par deux ingénieurs de la centrale.

Claude Francillon

Trente-huit quartiers sensibles pressentis pour devenir « zones franches urbaines »

Un projet de loi sera transmis au Parlement en mai

Le gouvernement a rendu publique, jeudi 28 mars, la liste des trente-huit quartiers défavorisés qui souhaitent obtenir le statut de zones franches, et donc proposer aux entreprises des allègements fiscaux et sociaux. Les pouvoirs publics, qui envisageaient à l'origine vingt à trente zones, n'excluent pas de porter à trente-cinq le nombre de sites qui seront désignés. Un projet de loi sera transmis au Parlement en mai.

LE MINISTRE de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, Jean-Claude Gaudin, et le ministre délégué à la ville et à l'intégration, Eric Raoult, ont présenté, jeudi 28 mars, les trente-huit quartiers pressentis pour devenir « zones franches urbaines ». Un peu plus de deux mois après l'annonce, le 18 janvier, du pacte de relance sur la ville, cette mesure phare du plan d'Alain Juppé, qui propose des exonérations fiscales et de charges sociales pendant cinq ans pour les entreprises, entre dans sa phase active. Les maires des quarante-six communes concernées disposent d'un mois pour remplir le dossier de candidature. Les services de l'Etat examineront les demandes, avant que le premier ministre n'annonce *« la trentaine »* de sites qui seront labélisés et gravés dans le marbre législatif.

Trente-huit quartiers répartis à travers quarante-cinq villes : au cours des derniers jours, la liste initiale – publiée par *Le Monde* du 23 mars – s'est enrichie de deux nouveaux venus : la Croix-Rouge, à Reims, et le Vermandois, à Saint-Quentin (Aisne). De même, le gouvernement a finalement décidé de prendre en compte l'ensemble du quartier des Hauts-de-Garonne, en y incluant la partie bordelaise. Enfin, à Vaulx-en-Velin (Rhône) et sur les communes de Roubaix et de Tourcoing (Nord), les périmètres envisagés ont été étendus et pourront couvrir l'ensemble des quartiers déjà intégrés dans les opérations de réhabilitation lourdes baptisées *« grands projets urbains »*. Les services de l'Etat ont d'abord déterminés les 700 « zones urbaines sensibles », à savoir les quartiers les plus en difficulté, puis ont imposé cinq critères : une population supérieure à 10 000 habitants, un taux de chômage supérieur à 14 %, une proportion de jeunes supérieure à 36 % et de non-diplômés supérieure à 29 %, un potentiel fiscal de moins de 3 800 francs par habitant. *« Nous n'avons pas tenu compte des critères politiques,* a assuré Jean-Claude Gaudin, *mais il y autant de villes de la majorité que de l'opposition. »*

Les municipalités ont jusqu'au 29 avril pour remettre le dossier. Elles y proposeront notamment un périmètre précis regroupant le quartier et des terrains utilisables pour accueillir des entreprises. Selon Jean-Claude Gaudin, le gouvernement n'a pas retenu de quartiers même délabrés de centre-ville, car la détermination du périmètre aurait posé de graves problèmes, deux côtés d'une même rue se trouvant l'un exonéré d'impôt, l'autre pas. Les conseils municipaux concernés devront avoir approuvé la création de cette zone. La délégation interministérielle à la ville (DIV) instruira les dossiers avant la décision finale du gouvernement.

Ce choix ne devrait cependant pas être trop cornélien. Eric Raoult a en effet annoncé que la commission européenne avait remis, le 27 mars, un avis favorable pour 35 zones : le gouvernement, qui envisageait à l'origine vingt à trente zones, n'exclut donc plus de *« monter à trente-cinq »*. Si certaines villes comme Vaulx-en-Velin – dont le maire, Maurice Charrier (divers gauche), s'était opposé au principe – persistent à refuser les zones franches, la tache des ministres sera encore simplifiée. Un projet de loi sera présenté en conseil des ministres à la fin du mois d'avril, puis transmis au Parlement en mai.

Nathaniel Herzberg

Les communes dont la candidature a été retenue

● **Région parisienne :** Meaux, Montereau, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Grigny, Bondy, Clichy-sous-Bois - Montfermeil, Champigny-sur-Marne, Chennevières, Sarcelles - Garges-lès-Gonesse, Creil.
● **Nord :** Amiens, Lille, Calais, Charleville-Mézières, Roubaix - Tourcoing, Saint-Quentin.
● **Est :** Metz, Reims, Saint-Dizier, Strasbourg, Mulhouse, Belfort.
● **Ouest :** Dreux, Le Mans, Le Havre, Cherbourg - Octeville.
● **Centre :** Bourges, Chenôve.
● **Rhône-Alpes :** Saint-Etienne, Vaulx-en-Velin, Valence.
● **Sud :** Nîmes, Marseille, Montpellier, Perpignan, La Seyne-sur-Mer, Nice, Bordeaux - Cenon - Florac - Lormont.

Le cyclone Béti oblige à reporter certains CAPES en mai

POUR 26 500 candidats au CAPES, le cyclone Béti qui a traversé la Nouvelle-Calédonie, mercredi 27 et jeudi 28 mars, à 18 700 km de la métropole, est lourd de conséquences. Ils devront recommencer l'une des épreuves, tandis que les autres sont reportées, à des dates très proches de celles de l'agrégation, que passent aussi de nombreux candidats. Le CAPES étant un concours national, tous les candidats doivent composer en même temps : ceux de métropole commençaient le 27 mars à 9 h, ceux de Nouvelle-Calédonie le 26 à 23 h heure locale.

Voici le nouveau calendrier : composition française en lettres classiques et en lettres modernes : 2 mai de 9h à 15 h ; dissertation des CAPES d'allemand, anglais, espagnol : 2 mai de 9h à 13 h ; options des CAPES de documentation et langues régionales : 2 mai. Première épreuve grammaticale en lettres modernes : 3 mai de 9h à 11 h 30 ; deuxième épreuve : 3 mai de 14h à 16 h 30 ; épreuve de traduction des *CAPES d'allemand, anglais et espagnol* : 3 mai de 9h à 13 h.

■ **ETA : un militant de l'organisation séparatiste basque espagnole ETA,** Jesus Echevarri-Elordi, 42 ans, a été condamné, jeudi 28 mars, par le tribunal correctionnel de Paris à quatre ans d'emprisonnement pour participation à une association de malfaiteurs. Cette condamnation a été assortie de cinq ans d'interdiction de séjour dans plusieurs régions françaises. M. Echevarri-Elordi était poursuivi dans l'affaire concernant l'hébergement par des Bretons de Basques espagnols soupçonnés d'appartenir à l'ETA (*Le Monde* des 3 et 4 mars).

■ **INJURES : Bernard-Henry Lévy a été condamné,** jeudi 28 mars, par la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris à 10 000 francs d'amende pour avoir injurié Jean-Marie Le Pen et le Front national dans les colonnes du *Point*, le 9 septembre 1995. Evoquant le meurtre de Jean-Claude Poulet-Dachary, adjoint au maire de Toulon, le chroniqueur écrivait notamment que le FN était *« le plus louche »* et *« le plus faisandé »* des partis. Le tribunal a estimé que ses propos dépassaient les *« quelques excès de langage »* que permet le débat politique.

■ **GIGASTORAGE : Bisser Dimitrov, fondateur de la société Gigastorage,** est sorti de la prison de Besançon, *jeudi 28 mars*, après le versement par son avocat d'une caution de 600 000 francs. En détention provisoire depuis début février, l'homme d'affaires américain d'origine bulgare a été remis en liberté par un arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Besançon, qui lui a imposé un contrôle judiciaire, assorti de l'interdiction de quitter la France. Christian Proust (MDC), président du conseil général de Belfort, et Jean-Pierre Maillot, directeur de l'agence de développement économique du département (ADEBT), sont toujours en détention provisoire.

DISPARITION

Michel Rolant

De la direction de la CFDT à la présidence de l'AFME

ANCIEN DIRIGEANT national de la CFDT, ancien président de l'*Agence française pour la maîtrise de* l'énergie (AFME), Michel Rolant est mort, jeudi 28 mars, à la suite d'un cancer. Il agissait avec une passion qui frisait souvent la démesure, s'enthousiasmant avec un entrain qu'il ne réfrénait pas, se révoltant avec une colère jamais feinte. Ennemi des apparences et des convenances, Michel Rolant, dans son action tant syndicale que politique – il était depuis 1989 maire (PS) de Valbonne (Alpes-Maritimes) –, était le contraire d'un tiède.

Né le 21 mars 1934 à Vallauris (Alpes-Maritimes), ce fils de petit paysan est, un temps, ouvrier agricole après une courte expérience estudiantine. Après son bac, il entre en effet à l'Ecole supérieure de commerce de Marseille, mais au bout d'un trimestre il est viré à cause de son engagement syndical. Il prend le chemin de la capitale et se retrouve « scribrouillard » à la Mutualité agricole, en suivant en parallèle des études à la faculté de droit. L'« *homme d'une aventure* », comme il se définissait lui-même, opte rapidement pour le syndicalisme. Il devient permanent, en 1954, au syndicat parisien de l'agriculture CFTC.

Mobilisé en Algérie, il joue un rôle important dans la coordination des hommes du contingent qui, à Constantine en avril 1961, résistent au putsch des généraux. Secrétaire général, en 1965, de la fédération de l'agriculture, il participe comme président à la conférence de Grenelle en 1968. En 1971, il rejoint le « gouvernement » de la CFDT, sa commission exécutive, d'abord en charge de l'emploi et de la formation permanente *avant de diriger, à partir de 1973,* le secteur économique, faisant alors figure, aux côtés d'Edmond Maire, de numéro deux. Il préside aussi, au Conseil économique et social, le groupe de la CFDT. Dans les travées du palais d'Iéna, ce fort en gueule au cœur tendre se révèle un homme de *dialogue, y faisant résonner son* grand rire.

Tout en privilégiant son engagement syndical, il ne met pas son drapeau politique dans sa poche. A dix-sept ans, il rejoint le Mouvement de la libération du peuple, avant de fréquenter le PSU puis, dès 1974, le PS. Orateur au verbe enjoué, négociateur tenace, infatigable travailleur, il ferraille à de multiples reprises avec Jacques Chirac lorsque celui-ci arrive, une première fois, à Matignon. A l'avant-garde, en 1975, dans la controverse sur les comités de soldats que la CFDT soutient, il fustige *« les rodomontades ridicules du premier ministre »*. A la CFDT, il se bat contre *« le jeu aveugle des rapports de marché »* et s'active à *« réinventer d'autres finalités à la croissance »*, à plaider pour un autre modèle de développement.

C'est lui aussi qui porte, en 1976, le moratoire cédétiste visant à suspendre pendant trois ans toute nouvelle centrale nucléaire. Adepte critique de l'unité d'action avec la CGT, il rompt, à l'occasion, des lances avec les partis de gauche, soupçonnés de *« ne pas aborder »* les problèmes de fond. A l'aile gauche de la direction sans s'opposer à la *« resyndicalisation »* de 1978, qui ne doit pas être, pour lui, une simple adaptation à l'air du temps. Il tempère une générosité débordante par son sens du réalisme et milite pour donner à l'action syndicale sa *« dimension économique »*.

En janvier 1982, il quitte la commission exécutive de la CFDT en désaccord avec Edmond Maire, avec lequel les relations avaient été souvent difficiles, à la suite d'un accord sur le *temps de travail, où il trouvait que* son organisation avait manqué de fermeté face au patronat. En mai 1982, il préside l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, qui vient d'être créée. Il y œuvrera pour la généralisation des contrats de plan Etat-région dans le domaine des énergies renouvelables. Le syndicaliste se mue en chef d'entreprise. Il est limogé par le gouvernement Chirac en juillet 1987, sanction dans laquelle il voit l'effet d'un *« complot »* de la *« caste des hauts fonctionnaires »*. Après plusieurs mois au chômage, il entre en 1988 au cabinet de Pierre Bérégovoy. En février 1992, il est nommé président de la Sonacotra, fonction qu'il a quittée en juin 1995, au moment où il était réélu maire de Valbonne.

Michel Noblecourt

CARNET

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Jeong Hee et Peter STOKOLOSA
sont heureux d'annoncer la naissance de

Amélia Min,

à Paris, le 21 mars 1996.

23 *bis*, rue Bruant,
75013 Paris.

Janine et Etienne PÉNICAUD,
Geneviève et Pierre VIDAL-NAQUET,
laissent à

Elie,

la joie de faire part de la naissance, chez leurs enfants, Blandine et Vincent, de

Juliette VIDAL-NAQUET,

le 26 mars 1996.

52, rue des Archives,
75004 Paris.

Danièle, Bernard,
Marie-France, Patrick,
Clément, Fabrice,
sont heureux de faire part de la naissance de leur petit-fils et neveu,

Maxime,

le 27 mars 1996, et remercient

Benoît et Valérie

de ce beau cadeau.

Félicitations

– Ton épouse,
Et tes enfants chéris
t'adressent leurs plus vives félicitations à l'occasion de ta promotion.

Anne-Marie.

Décès

– Odette, Denise et Mehdi Tchigik,
Le laboratoire et le département d'ethnologie et de sociologie comparative (CNRS-Université Paris-X),
Et tous ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès accidentel de

Laurent AÏSSAOUI,

survenu le 18 mars 1996, en Indonésie.

Les obsèques auront lieu le 30 mars, à 9 heures, au cimetière de Montrouge.

– M. Albert ben Guigui,
a la douleur de faire part du décès de son frère,

Paul GUIGUI,
magistrat honoraire,

survenu, le 29 février 1996, à Montreuil, à l'âge de soixante-huit ans.

– Angers.

Mgr l'évêque d'Angers recommande à vos prières,

M. le chanoine Yves LE GALL,
directeur de la Semaine religieuse d'Angers de 1961 à 1994.

Les obsèques seront célébrées, le samedi 30 mars, à 10 heures, en la cathédrale d'Angers.

– Michel,
son époux,
Emmanuel,
son fils,
Daniel et Arlette Dupuis, Gilbert et Jany Dupuis,
ses frères et belles-sœurs,
Anne, Hélène, Olivier, Alexis, Laurent et Madeleine,
ses neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Michèle HULIN,

survenu à Antony, le 26 mars 1996.

Les obsèques auront lieu au crématorium du Père-Lachaise, le lundi 1er avril, à 15 h 30.

49, rue de Chatenay,
92160 Antony.

– Sylvie Maudet,
sa femme,
Sébastien et Marie,
ses enfants,
M. Jean Maudet,
son père,
Et Mme Jean Maudet,
M. et Mme Yves-Hervé Tolila,
ses beaux-parents,
Ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Ainsi que les familles Merzisen, Ardoin, Grosse et Calcagni,
ont l'immense douleur de faire part du décès subit de

Pierre MAUDET,

le 23 mars 1996, à l'âge de quarante et un ans.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, à Javeilhac.

Forgeneuve,
24300 Javeilhac.
99, rue de Sèvres,
75006 Paris.
Pontic-Caro,
29260 Ploudaniel.

– Mme Lucien Paoli,
son épouse,
Le docteur Marie-Christine Paoli,
M. Dominique Paoli
et Mme Elisabeth Caze,
ses enfants,
Constance et Annonciade Paoli,
ses petites-filles,
Et toute sa famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Lucien PAOLI,
officier de la Légion d'honneur,
conseiller d'Etat honoraire,

survenu à Paris, à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, le 27 mars 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 1er avril, à 9 heures, en l'église Saint-Etienne du Mont, place Sainte-Geneviève, Paris-5e, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

Dons à l'Association pour l'étude des maladies du sang, service du professeur Zittoun à l'Hôtel-Dieu.

23, avenue de Bretteville,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Mme Paul Voisin,
son épouse,
Ses douze enfants,
Ses gendres et belles-filles,
Ses cinquante et un petits-enfants,
Ses quarante arrière-petits-enfants,
Et toute sa famille,
font part du rappel à Dieu de

M. Paul VOISIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre
national du Mérite,

survenu à Reims, le 27 mars 1996, dans sa quatre-vingt-douzième année, réconforté par le sacrement des malades.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 1er avril, à 15 heures, en l'église Saint-Nicaise, à Reims.

7, rue Bertrand-de-Mun,
51100 Reims.

Remerciements

– Dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes celles et tous ceux qui lui ont témoigné leur affection lors de la disparition de

Claude BOURDET,

Edith Perret les prie d'accepter ici ses remerciements émus.

Anniversaires de décès

Le docteur Léon PEREL,

son frère,

Salomon PEREL,

ont quitté leurs proches il y a dix et vingt ans. *Une pensée pour eux.*

Famille et amis se réuniront dimanche 31 mars 1996, à 11 h 30, au cimetière parisien de Bagneux.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée à la mémoire du

président
Georges POMPIDOU,

en l'église de Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris, le mardi 2 avril 1996, à 9 h 30.

Ses amis et anciens collaborateurs *sont invités à y participer.*

Colloques

– Colloque international, sous la présidence de M. Jean Leclant et sous le parrainage de M. Henry de Lumley
La communication
écrite en Méditerranée
Des signes pictographiques à l'alphabet, 14 et 15 mai 1996.
Villa grecque Kérylos, 06310 Beaulieu-sur-Mer.
Renseignements : Association « Alphabets ».
Tél. et télécopie : (33) 93-53-63-13.

– **La commission Droits et libertés des personnes âgées de la Fondation nationale de gérontologie** organise, mardi 2 avril 1996, à l'Unesco, salle XII, un colloque ayant pour thème : **Agisme, vers un racisme antivieux ?**
Renseignements : FNG, 49, rue Mirabeau, 75016 Paris.
Tél. : 45-25-92-80.

– **L'Association *Le Chaudron*** a été créée pour célébrer le premier centenaire du terme **Psychoanalyse,** 30 mars 1896-1996.
Philippe Christophe, Michèle Ninio-Moseid, Jacqueline Poulain-Colombier.

Communications diverses

CONTRE LE MASSACRE
DU PEUPLE TCHÉTCHÈNE
SOS Tchétchénie
et le comité des mères
de soldats russes
appellent à un rassemblement, le 30 mars 1996, à 14 heures, à l'Esplanade des
Invalides, métro : Invalides.
SOS TCHÉTCHÉNIE,
37, rue Pascal,
75013 Paris.
Tél. : 42-60-80-03 - 49-22-01-58.
Fax : 43-37-75-29 - 49-22-01-58.

– **La Fondation Jean-Jaurès** (président Pierre Mauroy) *organise* une rencontre sur

L'INTÉGRATION

avec Mme Dominique Schnapper, directeur d'études à l'Ecole des hautes *études* en sciences sociales.
Et M. Fodé Sylla, président de SOS-Racisme.

Le mardi 2 avril 1996, à 18 h 30 (accueil à 18 heures), à la Fédération nationale Léo-Lagrange, 12, cité Malesherbes, 75009 Paris *(métro* Pigalle).

Veuillez vous inscrire en téléphonant au 40-72-21-21 (demander Corinne), dans la limite des places disponibles.

Vache anglaise : la semaine du désastre

LA semaine de folie que vient de vivre la Grande-Bretagne et dans laquelle John Major a montré une confondante inaptitude à imposer un *cap* restera pour les étudiants en sciences politiques d'Oxford comme un formidable exemple d'échec en matière de politique et de communication. Un cas d'école. Toutes les erreurs ou presque semblent avoir été commises, méthodiquement. Improvisation, atermoiements, contradictions, cacophonie... Le gouvernement a couru à sa perte, bateau ivre emporté par un torrent furieux. De la crise annoncée, il a fait un désastre.

C'est pourtant M. Major lui-même qui a lancé l'affaire ; c'est lui qui a décidé de rendre public un rapport – destiné à être publié dans l'hebdomadaire médical britannique *Lancet* – d'un groupe de chercheurs dirigé par le professeur Robert Will, du Western General Hospital d'Edimbourg, qui contenait une bombe : la révélation d'un lien possible entre la maladie de la « vache folle » (ESB) et la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ). Le geste se voulait habile : il faisait du premier ministre un apôtre de la transparence, tout en lui permettant de contrôler la sortie d'une information éminemment menaçante. Apprendre que son boeuf est contaminé et peut transmettre à l'homme une maladie terrible qui transforme son cerveau en éponge, que dix personnes en sont déjà mortes et que d'autres sont dans un coma irréversible, voilà de quoi bouleverser John Bull, « John le Taureau », Britannique moyen. C'est pourtant ce qui se passe, mercredi 20 mars, à la Chambre des communes quand, dans un jargon administratif, Stephen Dorrell, ministre de la santé, déclare : *« Il ne reste aucune preuve scientifique que l'ESB puisse être transmise par le bœuf à l'homme ; mais le comité* [consultatif scientifique] *a conclu que l'explication la plus plausible était que ces cas étaient liés à un contact avec l'ESB avant l'interdiction des abats bovins spécifiée en 1989. »* Les médias traduisent : manger un hamburger peut causer la mort.

Le risque est *« extrêmement faible »*, rassure le ministre de l'agriculture, Douglas Hogg, qui ne croit pas que les révélations du jour *« nuiront à la confiance du consommateur et au marché du bœuf »*, mais annonce de nouveaux contrôles. Las ! On apprend très vite que ces mesures ne seront pas tout de suite appliquées. Mais ne s'était-on pas rendu compte fin 1995 que 43 % des abattoirs ne respectaient pas la réglementation prévue en 1989 ? Le premier ministre reste en retrait ; il n'apparaît même pas aux Communes. Informé le lundi du fameux rapport datant de début mars, il a réuni dès le mardi ses ministres pour en étudier les conséquences. M. Hogg se gardera d'en souffler mot à ses collègues européens, *furieux* lorsqu'ils apprendront la nouvelle.

C'est donc jeudi que la presse fait ses gros titres sur l'affaire, qui ne quittera plus la « une ». Quel vacarme ! On évoque l'abattage de tout le cheptel britannique, environ onze millions de têtes. On craint pour les enfants. Le *Times* et le *Financial Times* présentent en « une » une vache à l'oeil humide ; le *Daily Telegraph* affiche une blondinette avec un chapeau de paille : Vicky Rimmer, dix-huit ans, frappée par Creutzfeldt-Jakob et dans le coma depuis deux ans. Elle a travaillé dans un chenil. *« Chaque jour, je m'assieds à son chevet et je pense que quelqu'un dissimule la véritable cause de la maladie qui la ronge »*, confie sa grand-mère. Car, maintenant, les victimes ont un nom et on découvre leur portrait : Peter Hall, l'étudiant végétarien qui se gavait autrefois de hamburgers ; Jean Wake, ex-employée d'une usine de pâtés en croûte ; Michelle Bowen, bouchère tombée malade alors qu'elle était enceinte ; Maurice Callaghan de Belfast, qui avait survécu aux attentats pour succomber à la « vache folle » : les fossoyeurs, raconte-t-on, ont creusé sa tombe 1 mètre plus profond que les autres et portaient des vêtements protecteurs à ses funérailles.

Devant les sourires figés des victimes, le duo Dorrell-Hogg contre-attaque. Omniprésent à la télévision, il y affiche une assurance imperturbable. C'est Stephen Dorrell qui, en raison de sa plus grande aisance, joue le rôle de chef d'orchestre et n'hésite pas à affronter en direct les consommateurs. Ses efforts tombent à plat. Les pays européens, à l'exemple de la France, interdisent les uns après les autres le boeuf britannique, avec le soutien, dès vendredi, de Bruxelles. L'Angleterre est sous le choc, hypnotisée par le scénario-catastrophe que lui présente une poignée de savants contestataires devenus les chouchous des médias. Richard Lacey est un peu leur héros. Pas un débat où on ne l'invite, pas un journal où le public ne reconnaisse sa silhouette rondelette, son visage préoccupé, son filet de voix égal. Sans relâche, l'universitaire de Leeds, qui réclamait déjà il y a six ans l'abattage de six millions de vaches, livre le terrible message qui lui a valu, chez les scientifiques proches du ministère de l'agriculture, une réputation d'« extrémiste » : l'ESB est contagieuse, le boeuf est dangereux, les victimes de Creutzfeldt-Jakob se chiffreront au siècle prochain entre 5 000 et 500 000 par an... Effet garanti sur le petit écran. D'autant que, pour une fois, la réalité d'un tel risque est confirmée par le président de la *commission gouvernementale sur* l'ESB, le très officiel docteur Pattison. Le docteur Harash Narang est *aussi sur la sellette, lui qu'une* équipe de Prix Nobel invitait aux Etats-Unis dès 1984, mais que le comité des experts a jugé indigne d'être accueilli dans son cercle. Dommage, comprennent les Britanniques. Car l'obstiné docteur Narang a, semble-t-il, du courage et du talent.

PRIVÉ de subventions, limogé de son laboratoire, il s'est accroché à ses études sur l'ESB et a mis au point un test susceptible de détecter la maladie sur les animaux vivants. Une innovation prometteuse qui permettrait d'établir un véritable tableau d'évolution de la maladie. Mais un instrument refusé par les officiels... *« à cause du coût des animaux qu'il faudrait abattre »*, dit-il au *Guardian*, qui évoque une *« campagne de terreur »* à son encontre. Scandaleux, accuse un autre médecin, le docteur Dealler, également écarté par ses pairs pour avoir affirmé que chaque Britannique avait avalé en moyenne une cinquantaine de repas comprenant du boeuf infecté. *« J'espère que ce n'est pas cumulatif*, dit-il. *Dans ce cas, cela vaut encore la peine de s'arrêter de manger du bœuf. Si c'est cumulatif, c'est trop tard. »* Les Anglais éprouvent quelques frissons rétrospectifs. On leur a bel et bien menti.

Le pays est sonné quand arrive le week-end. Car la liste des pays boycottant le boeuf britannique ne cesse de s'allonger. La Nouvelle-Zélande joue les traîtresses en ralliant la position de douze pays européens. Mais s'il n'y avait que l'étranger ! Voilà l'Association des consommateurs qui affirme qu'il n'y a pas d'autre choix, pour éviter la maladie, que de rayer des menus familiaux le boeuf et tous ses produits dérivés. La liste publiée dans les journaux a de quoi effarer les profanes : on trouve des traces de *boeuf dans la soupe et le nougat*, les boîtes de spaghettis à la bolognaise et certains desserts au chocolat, les pâtés de porc, la gélatine, le rouge à lèvres et le pudding de Noël ! Certains haussent les épaules. N'empêche. Les bouchers pourront en témoigner : les Anglais, ce week-end, boudent le steak. Les éleveurs sont en plein cauchemar. Leur cheptel, en une nuit, a perdu 20 % à 30 % de sa valeur. Les supermarchés annulent leurs commandes, les abattoirs sont désertés et les rares vaches présentes au marché aux enchères de Banbury tournent lamentablement devant les barrières sans trouver d'acheteurs. Un désastre, pleurent les paysans, qui refusent *d'endosser la moindre responsabilité* et s'attendent au pire : l'abattage du cheptel.

Toute l'Angleterre attend la décision. Déjà, la presse spécule : combien de bêtes à tuer d'urgence ? Onze millions ? Compliqué, notamment pour l'incinération des carcasses ; traumatisant pour l'ensemble des fermiers ; et formidablement coûteux, puisqu'on parle de 20 milliards de livres. Cinq millions, c'est-à-dire tous les élevages ayant connu au moins un cas de maladie ? Dramatique pour 54 % des fermes laitières ; et encore très onéreux. Alors, combien ? Les vaches de plus de trois mois ? Ou alors les très vieilles, en fin de carrière laitière ? L'attente est minante. *Le pays, groupé devant la télévision* et conscient d'un affolement croissant – *« Se pourrait-il que ce soit plus grave que le sida ? »*, titre le *Daily Express* – espère de son gouvernement des réponses rapides.

Peine perdue ! Le pouvoir flotte, persuadé que ses propos rassurants – *« On peut manger du bœuf »* – rassureront l'opinion et triompheront de *« l'hystérie »* de la presse. Voilà que le *Sunday Times* annonce que le mouton pourrait être contaminé, comme le boeuf... Et l'on a repéré des chats (69 cas) ainsi que des élevages de visons également atteints. C'est beaucoup pour le consommateur – qui est aussi un électeur. Il ne peut que se rabattre sur le porc ou la volaille, apparemment insensibles à cette fameuse farine de viande responsable de l'épidémie. Mais au fait, souffle-t-on de plus en plus fort, n'est-ce pas le gouvernement qui avait autorisé l'alimentation du bétail avec ces déchets animaux concassés ?

MM. Hogg et Dorrell semblent imperturbables. Le ministre de l'agriculture reconnaît toutefois *« qu'une politique d'abattage n'est pas exclue si les scientifiques le demandent »*... à condition qu'ils ne s'appellent ni Dealler ni Lacey ou Narang. Quant à M. Dorrell, cet ancien ministre de la culture qui croyait que Jeanne Moreau était un homme, il joue sa carrière et marche sur des oeufs. C'est lundi, par sa voix, que viendra la réponse des experts officiels réunis le week-end en conclave sur la nocivité du boeuf pour les enfants. Lors de l'un de ces débats houleux dont les Communes sont friandes, M. Dorrell est heureux d'affirmer qu'ils ne courent pas plus de risques que leurs parents ; mais pas moins. Inutile donc de supprimer le boeuf du menu des cantines. Trop tard ! Plus *du tiers l'ont déjà remplacé* par du porc, du poulet, de l'autruche ou du kangourou. Et plus personne ne fait attention aux assurances officielles.

DOUGLAS HOGG ? Le voilà revenu sur sa suggestion d'abattage sélectif ; sans doute sous la pression du ministère des finances, qui renâcle devant le coût d'une opération qui pourrait remettre en cause la baisse d'impôts promise avant les élections de 1997. L'opinion n'en revient pas. Alors que la crise paraît devenir incontrôlable, le discours officiel tourne en rond : il est urgent de ne rien faire. Pas étonnant que les vétérinaires de Bruxelles confirment *leur interdiction d'exporter du* boeuf britannique. Là, M. Major prend son téléphone et exige de Jacques Santer, le président de la Commission européenne, une nouvelle réunion. Il obtient un sursis de vingt-quatre heures et pourra dire aux paysans – souvent conservateurs – ainsi qu'à ses députés qu'il s'est bien battu pour eux...

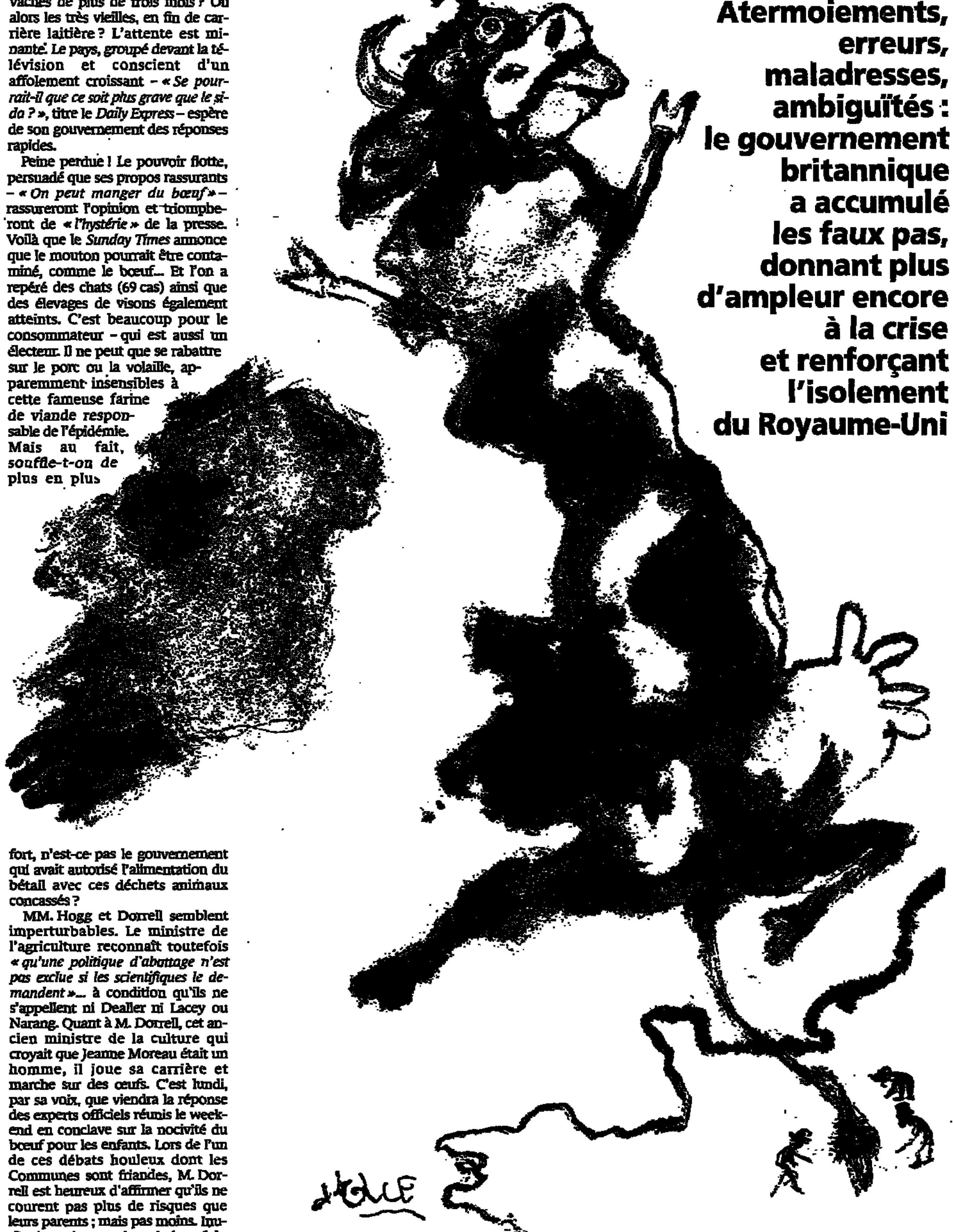
L'opposition travailliste, elle, a senti la faiblesse ; elle dénonce les retards à la décision, les contrôles décidés et non appliqués, l'abdication devant les puissances d'argent. Bref, un procès en règle de la politique de déréglementation à outrance de Margaret Thatcher. N'est-ce pas au nom du moins d'Etat que l'on a réduit les contrôles sur la santé animale ou les permis de port d'armes ? Le débat est devenu politique. Que peuvent répliquer MM. Dorrell et Hogg ? Que le bœuf anglais est le meilleur du monde, qu'il reste comestible, que l'on n'a rien sans risques, que fumer ou traverser la rue est plus dangereux que mâcher du steak... Rien n'y fait.

Le gouvernement est coupé de l'opinion et se cramponne à ses vieux arguments, le Royaume-Uni isolé du reste du monde. Car les experts bruxellois confirment leur décision. *Nouveau camouflet pour* M. Major. Il doit monter au créneau. Un vif débat s'engage aux Communes avec le leader travailliste, Tony Blair. Et c'est le dérapage : le premier ministre affirme que l'intérêt de l'industrie du bœuf est aussi important que celui que porte la population à la santé. La phrase sonne comme un aveu : les tories, plus que jamais, apparaissent comme le parti de l'argent. Une semaine d'efforts sont partis en fumée. Et les paysans, conscients qu'il en va de leur crédibilité, porteront le coup final en proposant eux-mêmes l'abattage sélectif des plus vieilles vaches laitières au lieu de les transformer en viande hachée. Sonné, le gouvernement semble se rallier à cette proposition comme à une bouée de sauvetage.

Mercredi sera sombre. Supplications et menaces n'auront servi à rien. La Commission confirme que la Grande-Bretagne est désormais le seul pays où l'on puisse manger du bœuf anglais. John Major est dans une impasse. Sa stratégie de dédramatisation est apparue comme une volonté délibérée de traîner les pieds, l'appel aux « preuves scientifiques » le moyen de se défausser.

Bref, tout a mal marché. L'exemple de McDonald's serait à méditer qui, en annonçant samedi soir qu'il renonçait au bœuf *anglais*, a profité de la crise et s'est offert dans la presse dominicale une belle publicité gratuite. Quel meilleur moyen de lancer son burger végétarien ?

Patrice de Beer
et Annick Cojean
Dessin de d'Olce.



Atermoiements, erreurs, maladresses, ambiguïtés : le gouvernement britannique a accumulé les faux pas, donnant plus d'ampleur encore à la crise et renforçant l'isolement du Royaume-Uni



L'avenir de l'Union européenne

L'Europe en bataille pour l'emploi

La conférence intergouvernementale de Turin ne pourra pas ignorer le chapitre social

SOCIAL Les opinions publiques se sont détournées ces dernières années de la construction européenne, qui leur paraissait trop éloignée de leurs préoccupations immédiates. L'Europe est même devenue un bouc émissaire dans certains pays qui connaissent un chômage persistant, comme si les ambitions qu'elle affiche, en matière monétaire notamment, étaient la cause du marasme social.
L'un des enjeux de la négociation qui s'ouvre vendredi 29 mars à Turin sera de réhabiliter l'Europe aux yeux de ses citoyens. Cela suppose de trouver, pour en parler, un langage qui ne soit pas purement bureaucratique et institutionnel. Mais quand bien même les Quinze parviendraient à parler de façon plus accessible de l'Europe, ils n'auraient sans doute pas encore raison du scepticisme qu'engendre le malaise social. Il leur faudra pour cela sans doute démontrer que le social est au premier plan de leurs préoccupations et doit par conséquent être une priorité pour l'Europe. C'est du moins ce qu'estiment plusieurs pays membres, auxquels la France s'est jointe peu avant le sommet de Turin.

Page réalisée par Henri de Bresson, Philippe Lemaître et Claire Tréan.

L'emploi est-il au menu des négociations pour la révision du traité de Maastricht ?

La principale raison d'être de la conférence intergouvernementale (CIG), qui s'ouvre vendredi 29 mars, est d'adapter les institutions de l'Union européenne, à la fois pour tenir compte de l'expérience acquise depuis l'entrée en vigueur du traité de Maastricht le 1er janvier 1993 et dans la perspective de l'arrivée de nouveaux pays membres. On peut donc s'étonner que certains annoncent leur intention d'y débattre de la politique sociale et de celle de l'emploi. L'ensemble du traité peut toutefois être revu, à l'exception, unanimement agréée, du chapitre ayant trait à l'Union économique et monétaire (UEM).

Tous les Etats accepteront-ils de parler du social et de l'emploi ?

Jusqu'à un passé récent, plusieurs Etats membres, dont la France, plaidaient pour une approche « minimaliste » de la CIG, limitée à l'inévitable réforme des institutions, au renforcement de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et à la coopération en matière de sécurité intérieure.

La Suède, appuyée par les autres pays nordiques, les socialistes du Parlement européen (notamment Elisabeth Guigou, l'un des deux représentants du Parlement au sein du « groupe de réflexion » chargé de préparer la CIG), croyait au contraire nécessaire de revoir en profondeur les dispositions du traité concernant le social et l'emploi. Leurs idées ont trouvé davantage de résonance depuis le ralentissement conjoncturel du second semestre 1995. On a aussi mieux cerné, y compris à Paris, combien la persistance d'un chômage élevé sapait la confiance des gens à l'égard de la construction européenne.

A l'approche du sommet de Turin, les dirigeants français ont mis en avant le thème de l'Europe sociale. Ils ont fait parvenir à leurs partenaires un « mémorandum », présenté le 27 mars au conseil des ministres à Paris. *« La question sociale et l'emploi feront partie des sujets importants abordés lors de la conférence intergouvernementale »*, avait déclaré en janvier, devant le Parlement, Jacques Santer, le président de la Commission, prenant ainsi acte d'une évolution qui s'apparente à un mouvement de fond.

La politique de l'emploi se conçoit et s'exécute principalement au niveau national. Que peut-on faire dans le traité ?

Le message à faire passer est clair : l'Union compte toujours près de 20 millions de chômeurs. Ce qui a été tenté jusqu'à présent a été très insuffisant. Il convient, pour l'avenir, de se doter des moyens de faire davantage. Le texte actuel (les articles 2 et 3 du traité) ne reflète pas assez l'idée que l'emploi doit être placé en tête des priorités de l'Union européenne.

Une progression quasi continue

TAUX DE CHÔMAGE PAR PAYS
en pourcentage de la population active
1989
1995 (estimations)

ÉVOLUTION DU CHÔMAGE DANS L'UNION EUROPÉENNE
en pourcentage de la population active
1979 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97
Source : OCDE

Au-delà d'un tel ajustement du texte, peut-on envisager l'inclusion dans le traité d'un chapitre social ?

Certains y pensent, notamment parmi les socialistes. La majorité des Etats membres ainsi que la Commission invitent cependant à la prudence, avec le souci de maintenir l'étanchéité par rapport à l'Union économique et monétaire. L'idée est de ne rien faire et de ne rien dire qui puisse affecter le projet de monnaie unique ou qui porte à croire qu'on pourrait prendre quelques libertés avec les critères de convergence des économies (réduction des déficits publics, etc.) si cela favorisait l'emploi.

Des mesures concrètes en faveur de l'emploi seront-elles finalement adoptées ?

Ceux qui prônent la prudence font valoir que le traité, tel qu'il est, offre des possibilités d'intervention qui ne sont pas suffisamment exploitées.

Inutile donc de l'alourdir, il suffit de l'appliquer ! Le texte actuel prévoit l'adoption par le Conseil européen de *« grandes orientations de politiques économiques »* et un système de surveillance multilatérale, par les ministres des finances. En s'appuyant sur ce dispositif, le Conseil pourrait très bien fixer des objectifs en matière d'emploi et les intégrer dans le mécanisme de surveillance multilatérale. Avec, à la clé, des recommandations adressées aux Etats membres (comme c'est le cas actuellement en cas de « déficits excessifs ») si les politiques suivies ne permettent pas de les atteindre.

Agir dans ce sens, ce qui reviendrait à renforcer les pouvoirs du Conseil des ministres de l'économie et des finances (« Ecofin »), répondrait à l'attente de ceux qui appellent de leurs voeux un *« gouvernement économique européen »*, afin d'équilibrer les pouvoirs dont disposera la Banque centrale européenne et de se prémunir contre le risque de dérive monétariste.

S'agissant de la politique sociale proprement dite, de la défense des intérêts des salariés, le traité de Maastricht n'a guère permis de progresser. Peut-on faire mieux ?

L'originalité du traité de Maastricht, en la matière, c'est le protocole social, qui a autorisé onze Etats membres (les Douze de l'époque moins la Grande-Bretagne) à adopter des directives fixant des prescriptions minimales applicables progressivement dans ces onze pays.

La clause d'exemption reconnue ainsi à Londres a freiné tout progrès : les autres Etats hésitent à adopter des règlements qui leur imposeraient des contraintes dont seraient *a priori* dispensés leurs concurrents anglais. La Commission propose la suppression du protocole, donc de la dérogation britannique, et la réintégration de la politique sociale dans le droit commun du traité.

Ces projets sont-ils suffisants pour redonner confiance à une opinion désabusée ?

Les Etats membres et la Commission sont conscients de la nécessité d'une mobilisation qui dépasse le cadre de la CIG. C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre l'initiative de Jacques Santer de convoquer au mois de mai une table ronde sur l'emploi, où partenaires sociaux et pouvoirs publics essaieront de dégager les lignes directrices d'une politique plus active pour lutter contre le chômage.

Des négociations gigognes

● **Programme** : la CIG s'inscrit dans une série de négociations qui vont se poursuivre jusqu'à la fin du siècle. Comme l'expose la Commission, *« dans les quatre années à venir, l'Europe doit avoir mis en place une monnaie unique, décidé de ses orientations en matière de défense, établi le nouveau cadre financier de l'Union et ajusté ses politiques dans la perspective de l'élargissement »*. Chacune des négociations programmées a sa dynamique propre, mais elles interféreront les unes sur les autres.

● **Union monétaire** : la monnaie unique doit voir le jour au plus tard au 1er janvier 1999, d'après le traité de Maastricht. En dépit de l'engagement réitéré par la quasi-totalité des gouvernements, le succès n'est pas garanti, L'immobilisme risque donc de prévaloir à la CIG. Début 1997, la situation pourrait se décanter : on saura si le rebond conjoncturel annoncé s'est produit, si les critères de convergence sont respectés. Une réponse positive stimulerait la CIG en renforçant la perception de la dynamique d'intégration européenne.

● **Défense** : le traité de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) expire en 1998, date à laquelle il devra être renouvelé et éventuellement révisé. La perspective de cette échéance interférera avec les discussions sur la défense dans le cadre de la CIG, ainsi qu'avec les discussions en cours dans le cadre de l'Alliance atlantique sur la réforme de l'OTAN.

● **Budget européen** : les négociations budgétaires devraient débuter en 1998, les précédentes décisions budgétaires ayant été prises pour la période 1995-1999. C'est un autre enjeu important, particulièrement pour les pays du Sud, « créditeurs nets ». Ils récuseront la perspective d'un élargissement à solidarité financière réduite. La crainte de perdre trop risque de les conduire à adopter une attitude très prudente à la CIG, à propos par exemple d'une nouvelle pondération des votes au Conseil.

● **Négociations d'élargissement** : elles ne s'ouvriront, avec chaque pays candidat, qu'une fois achevée la CIG.

Les Quinze à la recherche d'un modèle

L'EMPLOI est devenu le maître mot de tous les discours sur la conférence intergouvernementale. Les 18 millions de chômeurs hantent, les chiffres de croissance ne permettent pas d'envisager une amélioration de la situation, les grèves françaises de décembre sont dans tous les esprits. Rendre la dimension sociale plus visible dans le projet politique européen est l'objet du mémorandum préparé par le gouvernement français pour le conseil de Turin. Quelles qu'en soient les justifications de politique intérieure, il n'en traduit pas moins un large consensus en Europe sur l'idée que l'Union ne se fera pas sur un modèle néolibéral inspiré par les expériences américaine ou thatchérienne britannique, et qu'elle a un modèle social à défendre.

Cette constatation rend plus aigu le problème posé par le gouvernement conservateur britannique de John Major, qui, comme l'a réaffirmé son Livre blanc sur la CIG, continue de récuser toute politique sociale européenne. Londres, au moins jusqu'aux prochaines élections législatives, n'entend pas revenir sur son refus d'adhérer au protocole social adopté lors de la signature du traité de Maatricht, encore moins de le voir réintégré dans le traité révisé, comme l'a proposé la Commission. Résistant aux pressions pour fixer un salaire minimum décent, John Major s'accroche à sa croyance absolue dans le rôle régulateur du marché. Il en veut pour preuve la diminution officielle ces derniers mois de la courbe du chômage dans son pays.

Le relatif consensus des autres pays sur la nécessité pour l'Union d'offrir à ses citoyens des perspectives dans le domaine social ne signifie cependant pas que tout le monde soit d'accord sur les moyens d'y parvenir. Les Nordiques, qui ont une tradition d'économie sociale de marché très ancrée, auraient voulu revoir le traité d'Union pour ajouter l'emploi dans les paramètres à observer pour avancer vers la monnaie unique. Cette vision des choses, appuyée au Parlement européen par une partie des socialistes, s'est heurtée à une opposition résolue de la plupart des autres gouvernements.

Français et Allemands, qui ont préparé ensemble les principaux dossiers de la CIG pour tenter de canaliser les travaux, ont à peu près réussi à trouver un langage commun. A Laval, où le conseil économique et financier franco-allemand était réuni le 26 mars, Jean Arthuis et Theo Waigel se sont mis d'accord pour proposer que les pays qui adopteront l'euro se dotent d'un « conseil de stabilité », chargé de coordonner les politiques économiques et sociales au sein de la future Union monétaire, pour servir de contrepoids à la future Banque centrale européenne. Mais cet accord ne doit pas faire oublier que les différences entre les traditions colbertistes françaises et libérales allemandes n'ont pas disparu. On continue, de part et d'autre du Rhin, à s'observer du coin de l'œil, ce qui ne facilite pas la définition d'actions concrètes.

« La préoccupation majeure des gens, c'est le chômage »

Pour le commissaire européen Yves-Thibaut de Silguy, l'urgence est de redonner confiance

UNE FOIS n'est pas coutume, la Commission européenne ne fait pas figure de bouc émissaire ; la France et la Commission européenne sont sur la même ligne. Yves-Thibaut de Silguy, commissaire en charge des affaires économiques et monétaires, se réjouit de constater que bon nombre des idées développées dans le « mémorandum pour un modèle social européen », soumis par Paris aux pays partenaires à la veille du sommet de Turin, reprennent des propositions de la Commission.

Pourquoi un chapitre social dans une CIG dont le principal objet devrait être d'adopter les institutions de l'Union européenne à son prochain élargissement ? *« Le traité de Maastricht est un traité purement institutionnel, assez loin des préoccupations des citoyens. Si l'on veut les intéresser à l'Europe, il est nécessaire de traiter des sujets correspondant à leur attente. Aujourd'hui leur préoccupation majeure, c'est le chômage. »*

Il faut se garder de l'angélisme : en termes opérationnels, le résultat de la conférence intergouvernementale ne peut pas être considérable. *« Ce n'est pas en insérant un article supplémentaire dans le traité qu'on va résoudre le problème. Mais l'important est de faire passer un message à l'opinion, lui faire ressentir notre détermination à s'attaquer au fléau du chômage. »*

Dans son avis sur la CIG, la Commission a mis en avant deux idées. Elle a souligné que l'emploi était une « question d'intérêt commun ». *« Au même titre que la monnaie, par exemple ; c'est une idée très forte dans le langage européen »*, déclare M. de Silguy. Pour concrétiser l'intérêt ainsi manifesté, la Commission a suggéré que l'on reprenne dans le traité, à propos de l'emploi, des procédures existantes, bien rodées (dites de surveillance multilatérales), qui permettraient de suivre les effets des politiques suivies.

Le souci, toujours le même, est de redonner confiance à l'opinion. *« C'est nécessaire pour réaliser l'Union monétaire, mais aussi pour relancer la machine européenne »*, affirme le commissaire. Une sorte d'obsession pour la Commission Santer qui, sur ce terrain, est allée, note M. de Silguy, *« sensiblement plus loin que les Commissions précédentes »*.



YVES-THIBAUT DE SILGUY

Comment ? En recommandant de se servir davantage du levier européen, c'est-à-dire de la panoplie de moyens dont dispose l'Union. C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre la proposition d'affecter 2 milliards d'écus d'économies réalisées sur les dépenses agricoles au financement des quatorze projets de réseaux transeuropéens sélectionnés comme prioritaires par les chefs d'Etat et de gouvernement en décembre 1994. *« Si l'on arrive, par exemple, à boucler le financement du TGV-Est, on démarrera effectivement le TGV-Est et cela aura un effet économique de soutien de la demande, mais surtout un effet psychologique fondamental quant à la crédibilité de l'Union »*, estime Yves-Thibaut de Silguy.

> « Si l'on veut intéresser les citoyens à l'Europe, il est nécessaire de traiter des sujets correspondant à leur attente »

A propos d'une autre proposition du président Santer, consistant à donner un élan nouveau au dialogue social, et qui est également développée dans le mémorandum français, il ajoute : *« Pour créer des emplois, il faut donner plus de souplesse au marché du travail. En cause notamment, l'organisation du temps du travail, l'insertion des jeunes, la formation en alternance. Si l'on donne plus de flexibilité au marché du travail, on va améliorer la compétitivité des entreprises et ce gain devra être mis à profit pour créer des emplois. Cela doit être obtenu de manière négociée, que ce soit au niveau européen, régional, par branches, par entreprises, de manière négociée entre partenaires sociaux. »*

Pour M. de Silguy, il est important que l'exercice soit entrepris également au niveau européen. Celui-ci facilitera un précieux échange d'information. L'expérience des autres est précieuse : *« Il se passe des choses en Allemagne, en Belgique, qui peuvent être utiles pour les voisins. Chaque pays n'a pas le monopole des idées en la matière. »*

Mais l'avantage d'une action collective au niveau des Quinze, c'est davantage encore *« un effet de mobilisation, un effet d'entraînement, qui puisse ensuite se décliner à des niveaux nationaux, régionaux »*.

Légiférer sur le plan social n'est pas évident pour l'Union. Le commissaire parle de *« blocage »* en évoquant le « protocole social » inséré dans le traité de Maastricht, en vertu duquel les Anglais peuvent ne pas souscrire aux dispositions approuvées par les quatorze autres pays membres et donc ne pas être tenus de les respecter. *« C'est indéniablement une épine dans le système, un défaut qu'il faudra corriger dans le cadre de la CIG. L'Europe à la carte est contraire à l'esprit des traités, un vrai frein si l'on veut bâtir une Europe sociale. »*

هكذا من الأصل

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

Le Monde

ÉDITORIAL

Les Français sous tranquillisants

LES ALLEMANDS, à qui il arrive d'envier les Français pour leur art de vivre, emploient parfois l'expression *« Heureux comme Dieu en France »*. Dieu, peut-être, mais pas les Français, à en juger par leur véritable boulimie pour les somnifères et tranquillisants : nous consommons trois fois plus de médicaments psychotropes que les Allemands et les Anglais, deux fois plus que les Italiens. Record mondial, quelle que soit la classe thérapeutique ! La France tranquillisée, mais à quel prix !

De ce point de vue, les conclusions du rapport que vient de rendre public le professeur Edouard Zarifian sont accablantes : formation partiale et insuffisante des futurs médecins sur le médicament et la psychiatrie, formation médicale continue et information médicale biaisées, collusion des experts et des décideurs avec l'industrie pharmaceutique, agressivité promotionnelle des laboratoires, etc. *« Il existe en France,* écrit le professeur Zarifian, *une intentionnalité claire de fournir aux médecins généralistes ou spécialisés, par la voie de discours académiques, une représentation monolithique réduite aux seuls symptômes accessibles aux seuls médicaments. »* Un « tout-médicament » qui, dit-il, fait qu'on ne prend plus en compte ce qu'est le patient, ce qu'il exprime à titre individuel ni le contexte de survenue des troubles.

Essentielle, cette grille de lecture ne saurait pour autant, à elle seule, suffire à expliquer ce mal-être français, cette tendance à ce qu'Edouard Zarifian appelle la *« psychiatrisation de l'existentiel »*. Les Français n'étant pas plus atteints de maladies psycho-psychiatriques que leurs voisins européens, on se trouve en face d'un extraordinaire phénomène d'utilisation collective d'un arsenal médicamenteux à des fins sociales. *« Accepter cette dépendance,* écrivaient, il y a déjà sept ans, les professeurs Dubois, Got, Grémy, Hirsch et Tubiana dans un rapport remis au ministre des affaires sociales, *serait admettre que le traitement d'une maladie de société consiste à prendre un produit qui pourrait aider à la supporter. »*

Véritable manne pour l'industrie pharmaceutique, cette surconsommation médicamenteuse devrait de manière quasi automatique baisser avec la mise en place des références médicales opposables (RMO) qui encadrent en France, depuis mars 1995, la prescription des hypnotiques et des anxiolytiques. Rappelant quelques règles essentielles – il n'y a pas lieu d'associer deux hypnotiques; il faut tenir compte des durées de prescription et des posologies réglementaires, etc. –, elles constituent, pour les médecins, autant de garde-fous indispensables. Pour autant, ces règles de prescription, qui s'inscrivent dans le cadre de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé, ne sauraient suffire. Faute de pouvoir guérir la France, d'un coup de baguette magique, de la maladie de société qui la ronge, une réforme profonde de la formation initiale et continue des médecins s'impose aujourd'hui avec d'autant plus d'urgence que l'aggravation du chômage et de la fracture sociale sont pourvoyeurs d'idées noires dans une population désemparée.

Une culture de l'impunité

Suite de la première page

Mais, une fois de plus, le débat semble biaisé : affolés par la crainte de nouvelles condamnations – certaines instructions font apparaître des malversations postérieures à l'amnistie de 1990 –, les parlementaires sont tentés de réformer dans la précipitation des règles qu'ils viennent tout juste d'élaborer.

En insistant sans relâche sur l'absence d'enrichissement personnel de M. Emmanuelli, le PS a encore accru la confusion. Urba était certes une structure centralisée plus présentable qu'un réseau de comptes en Suisse, mais ce système a abouti au trucage systématique et organisé des marchés publics français. A la longue, ces détournements ont totalement perverti la logique de la décision publique : à un juge qui s'interrogeait, en 1989, sur la sanction réservée aux entrepreneurs qui ne s'exécutaient pas, un dirigeant de la Sormae répondait benoîtement : *« Je ne sais pas car cela n'est jamais arrivé. »* Majoritaire de 1981 à 1986, le PS, qui s'est abstenu pendant cette période de réformer le financement des partis, savait d'ailleurs très bien qu'il violait la loi : en 1987, le greffier d'Urba, Joseph Delcroix, écrivait que Gérard Monate souhaitait *« éviter* [les] *correspondances, qui laissent des traces »*, ajoutant : *« Les fouilleurs de poubelles existent. »*

Les affaires méritent pourtant mieux que ce débat confus. Contrairement à ce qu'affirme le monde politique, la corruption n'est pas une somme de petits dérapages individuels, mais un mal profondément ancré dans les traditions politico-administratives françaises. *« Tout se passe comme si les élites françaises au pouvoir avaient de la corruption une définition archaïque, simpliste et primaire : l'enveloppe, le dessous-de-table, le bakchich,* note Yves Mény dans *La Corruption de la République* (Fayard, 1992). (...) *Mais ce sont là peccadilles et faits divers au regard des processus et des modalités de la corruption à la française : trafics d'influence, « vente » de décisions, ingérence, prélèvements indus de pourcentages, manipulation des plans d'occupation des sols, détournements des marchés.* (...) *La corruption n'est pas à côté ou en marge du système, elle vit en symbiose avec lui, se nourrit de ses faiblesses, s'infiltre dans ses interstices. »*

En France, la corruption est en effet intimement liée à une culture qui ignore pour l'essentiel le problème du « conflit d'intérêt ». Alors que les Anglo-Saxons interdisent au même homme de détenir des fonctions qui peuvent se révéler contradictoires – les Etats-Unis et le Canada ont codifié en 1989 et 1990 les règles imposées aux *public officials* –, la France continue le plus souvent à tolérer la confusion des rôles. *« Tout le monde trouve commode et efficace d'avoir pour maire un fonctionnaire du Trésor, membre du cabinet du ministre capable de débloquer les fonds nécessaires au sauvetage d'une entreprise en perte de vitesse »*, résume Yves Mény. Rien n'interdit ainsi à un député, qui peut par ailleurs cumuler des mandats locaux et nationaux, de diriger une entreprise *si elle* ne travaille pas à titre principal pour l'Etat.

Plutôt que d'affronter ce débat, le monde politique semble aujourd'hui tenté de supprimer les affaires par un coup de baguette magique, comme si cette page nauséeuse de notre histoire pouvait être tournée une bonne fois pour toutes. Même accompagnée d'une amnistie, une nouvelle loi sur le financement des partis politiques ne suffirait pourtant pas à mettre un terme à la corruption : les trois employés de maison des époux Balkany rémunérés par la mairie de Levallois-Perret, la piscine du sénateur Pradille payée par *la surfacturation* des travaux de l'office HLM du Gard ou le système de fraude sur les marchés publics du conseil général de Seine-Maritime récemment examiné par le tribunal de Rouen ne servaient nullement à financer des campagnes électorales. Ils témoignent plus banalement des petits arrangements avec la loi qui caractérisent la corruption à la française.

> Contrairement à ce qu'affirme le monde politique, la corruption n'est pas une somme de petits dérapages individuels, mais un mal profondément ancré dans les traditions politico-administratives françaises

Aujourd'hui, l'enjeu n'est pas de mettre un terme brutal aux soubresauts judiciaires, mais d'apprendre à vivre *dans* une *société* contentieuse de plus en plus exigeante à l'égard de ses élus. *« La corruption est un comportement ancien, depuis longtemps illégal, mais objet d'une pratique tolérée à de hauts niveaux,* résumait le procureur général près la Cour de cassation, Pierre Truche, dans l'hebdomadaire *Le Point* en 1994. *On est entré aujourd'hui dans une période où cet illégal toléré ne l'est plus. »* Apparue dans un espace public déserté par les affrontements idéologiques, la revendication éthique a peu à peu transformé les hommes politiques en justiciables, conférant à la magistrature une position inédite : longtemps maltraitée par le pouvoir politique, elle se trouve désormais au centre du jeu.

Face à la persistance, dans toutes les familles politiques, d'une culture de l'impunité, la démocratie n'a cependant rien à gagner d'une réaction provocatrice des juges, notamment par un usage abusif de la détention provisoire. La société française parviendra peut-être un jour à vivre cette mutation dans la sérénité. Pour cela, il faudra sans doute une magistrature plus professionnelle, mais aussi et surtout des élites capables d'accepter la fin brutale des immunités.

Anne Chemin

PRÉCISION

CONSOMMATION

Nous avons omis d'indiquer dans notre cahier « Consommation », publié avec *Le Monde* du jeudi 28 mars, que le photographe Martin Parr est représenté par l'agence Magnum. D'autre part, les photographies de Christian Milovanoff sont extraites d'une série, « Le jardin », exposée au Musée d'art moderne de Saint-Etienne en 1994, accompagnée d'un ouvrage publié par le musée. Enfin, les photos d'Eric Bourré font partie d'une exposition, « Hypermarchés », qui sera présentée à la FNAC de Colmar, du 2 avril au 25 mai.

1er avril *par Nicolas Vial*

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel
■ Jacques Chirac arrive en Italie avec son memorandum sur l'Europe sociale. Il est bien décidé à se battre pour le faire prendre en considération. Il sait parfaitement que l'Europe sociale ne figure pas à l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale. Il connaît l'aversion de John Major pour toute réglementation sociale. Il a constaté aussi que les autres pays européens ne sont pas disposés à débloquer aisément de l'argent supplémentaire. Il lui faudra faire preuve d'opiniâtreté et de beaucoup de détermination pour progresser sur ce terrain. Il y est résolu. Cela ne se fera pas en quelques heures ni en quelques jours, mais la conférence durera au moins un an. C'est à l'arrivée que l'on verra si Jacques Chirac a pu atteindre ou non ses objectifs : Europe sociale, défense commune, renforcement du conseil européen.

LCI
Pierre Luc Séguillon
■ La conférence intergouvernementale n'évitera un échec programmé que si les peuples sont associés étroitement à son cheminement. Le président de la République, en lever de rideau, a eu l'heureuse initiative de prendre l'opinion française à témoin. C'est un bon début. Cela ne suffit pas. Il lui faudra trouver les moyens, tout au long des travaux de cette conférence, d'informer, d'interroger et de consulter les Français. De tous les défauts dont souffre la construction européenne, le plus grave est le déficit de démocratie.

FINANCIAL TIMES
■ La tâche de la conférence intergouvernementale est de réviser le traité de Maastricht. Il y a des points où cela est nécessaire, mais les traités en eux-mêmes ne peuvent garantir le bon fonctionnement des institutions. Et ces institutions ne peuvent résoudre les problèmes par le simple fait de leur existence. La plus parfaite des constitutions ne peut guérir l'Europe du chômage. De plus, on peut douter que l'Union européenne puisse contribuer beaucoup à la solution de ce problème, alors qu'un échec dans ce domaine est probablement la principale cause de l'europessimisme. Ce que l'UE peut et doit faire, c'est mettre en place un cadre de règles et de pratiques permettant aux sociétés européennes de continuer à coexister en paix et développer leurs échanges mutuellement enrichissants (...) Au bout du compte, la conférence intergouvernementale doit trouver les moyens de rassurer les citoyens et de les persuader que l'Union travaille pour eux et non pas contre eux.

Quand la France profonde « coopère » en Afrique

EN AFRIQUE, certains Français construisent des écoles, dirigent des ateliers, forment des infirmiers. Ils sont agriculteurs ou architectes, médecins ou enseignants. Ces hommes et femmes de terrain, ni agents de l'Etat ni coopérants traditionnels, participent d'une activité en plein essor : la coopération décentralisée. Ils travaillent pour le compte des collectivités locales françaises.

L'acte de baptême de la coopération décentralisée remonte à 1985. Mais son véritable élan date de 1992, année où, dans le prolongement des lois de 1982, les collectivités territoriales obtiennent une compétence internationale et le droit de contracter avec leurs homologues étrangères. Communes, départements et régions mènent aujourd'hui des centaines d'actions de développement avec l'appui de l'Etat.

L'ETAT EN SECONDE LIGNE

Chaque fois qu'un projet local recueille un franc, l'Etat s'engage à verser autant, ce qui permet parfois, lorsque plusieurs collectivités sont impliquées, de tripler la mise initiale. Cette année, l'aide du ministère de la coopération, en forte progression, atteindra 37 millions de francs, alimentant au total des cofinancements d'environ 100 millions. Mais, loin d'exercer une tutelle sur ces opérations, l'Etat reste en seconde ligne. Il se contente d'apporter de l'argent et, si besoin, des conseils.

La coopération décentralisée offre de nombreux avantages. Complémentaire de l'aide publique gouvernementale, elle « colle » au plus près aux besoins concrets de l'Afrique. Elle est conçue par des élus locaux rompus à la gestion, et qui usent au mieux de leurs deniers. Elle est mise en œuvre par des professionnels qui apportent sur le terrain une expérience et une compétence spécifiques. Ses interventions sont moins lourdes et plus rassurantes que celles de l'Etat. *« Avec elle, nous avons l'impression d'avoir un partenaire à notre dimension »*, soulignait l'ambassadeur de Centrafrique en France, lors d'un récent colloque au Sénat. C'est – par excellence – une coopération « de proximité ».

Elle contribue à stimuler les économies locales. Les partenaires français mobilisés – chambres de métiers, coopératives agricoles, lycées techniques, groupements de PME – jouent leur rôle dans la création d'entreprises et d'emplois, l'encouragement de l'épargne, la formation des cadres. Elle remplit aussi une fonction citoyenne. En Afrique, elle aiguillonne les initiatives de la base, appuie la décentralisation et accompagne ou conforte l'évolution démocratique. En France, elle sensibilise une large gamme d'acteurs économiques aux problèmes quotidiens du tiers monde. Elle noue des liens durables et souvent amicaux entre les sociétés civiles du Nord et du Sud.

A condition d'éviter certaines erreurs dont la coopération étatique n'a pas toujours su se garder : le saupoudrage des aides, le gigantisme des projets, le gaspillage des fonds dans des opérations de prestige. Cela suppose, comme le fait par exemple la région Nord-Pas de Calais, de respecter quelques principes simples. Elle cible étroitement ses actions, synergie oblige : opérant au Sénégal, le long du fleuve, elle s'est installée au Mali voisin, par souci de continuité géographique. Au lieu de disperser son énergie, elle maximise l'expérience acquise.

Elle choisit avec soin les ONG locales en charge de l'exécution des projets. Pour responsabiliser les bénéficiaires, elle privilégie la concertation permanente avec la population, avant, pendant et après ses opérations, dont elle assure – c'est essentiel – le suivi et l'évaluation. Elle consacre 80 % de son budget à l'investissement sur place, et 20 % seulement aux inévitables dépenses de fonctionnement. Dans le même esprit, le conseil général de la Vienne préfère soutenir des projets menés au Burkina-Faso par quatre communes plutôt que d'en lancer de nouveaux pour son propre compte.

CONCENTRATION A L'OUEST

La coopération décentralisée se déploie surtout en Afrique de l'Ouest, où le Mali, le Sénégal et le Burkina-Faso recueillent, à eux seuls, plus du tiers de ses financements. Ce n'est pas un hasard. Les plus fortes communautés africaines en France sont originaires de ces trois pays, réalité dont les élus locaux tiennent fortement compte. Ne sont-elles pas les premières intéressées au succès des projets entrepris dans leurs régions natales ? Outre la francophonie, d'autres critères entrent en jeu : la pauvreté des populations, l'urgence des besoins, l'existence de préoccupations communes. Une municipalité française affrontant des problèmes d'environnement acceptera plus facilement qu'une autre de financer un programme écologique en Afrique.

Si en vogue qu'elle soit, la coopération décentralisée reste modeste. Sur 36 500 communes, 400 ont des « relations ponctuelles » et 150 seulement des « relations suivies » avec une commune africaine, le plus souvent sous la forme de « jumelages-coopération » qui ont renouvelé les vieilles formules de jumelages, à caractère surtout culturel. Ces chiffres ne prennent toutefois pas en compte les actions directes que mènent certaines villes de France, notamment dans les domaines scolaire et hospitalier.

L'effort des régions est inégal. Le Nord-Pas de Calais affecte 0,5 % de son budget global à ce type d'opérations, pourcentage comparable à celui inscrit dans le budget du ministère de la coopération. C'est huit fois plus, par tête d'habitant, que l'Ile-de-France. Celle-ci y consacre en effet 1/2 500 de son budget, soit une dépense microscopique de 50 centimes par contribuable francilien. Chacun, en tout cas, s'accorde sur un constat : cette forme de solidarité n'a rien à voir avec l'action humanitaire. Il s'agit d'autre chose : participer, fût-ce encore modiquement, au développement de l'Afrique, en aidant ses hommes à prendre en main leur destin.

Jean-Pierre Langellier

L'honneur des juges de Rennes

par Bruno Boccara

EST-IL encore permis à un jurisconsulte d'affronter les vagues compactes et serrées de l'idéologie dominante qui, défendant l'honneur d'Henri Emmanuelli, n'hésitent pas à stigmatiser massivement le pouvoir *« inique »* et *« absolu »* des juges ? Il faut en tout premier lieu cesser de travestir l'identification pénale, étatique et morale de la corruption. A ceux qui ont l'impudence de nous dire que les délits réalisés étaient des délits obligés et qu'ils constituent *« le prix de la démocratie »*, il faut rappeler que ce qui est en cause, c'est la vente par des élus des marchés publics dont ils sont des garants, des grandes surfaces dont ils sont les tuteurs ou des mètres carrés d'urbanisme dont ils sont les contrôleurs. Payés en liquide pour la droite ou en fausses factures pour la gauche, toute cette masse d'argent ne fait que correspondre aux trente lingots de la trahison de leurs mandats électifs.

Le véritable problème est celui-là, au-delà de l'effondrement éthique d'un service public *« qui se manifeste dans le brouillage de la ligne de partage – nette et infranchissable autrefois – entre les domaines public et privé »*. Il tient au fait que, *« pour beaucoup d'hommes politiques, mœurs douteuses ont longtemps rimé avec impunité totale »* et qu'ainsi, le problème global de la corruption est indissociable de l'Etat de droit, de la séparation des pouvoirs et de la restauration d'une justice indépendante, qualifiée et outillée.

Il faut créer une structure hiérarchique nationale et indépendante, assurant la coordination et la cohérence de la politique pénale pour les affaires sensibles

Le coût de la corruption est triple :

a) un coût financier lourd car *« derrière chaque gaspillage, il y a la corruption »* (François de Closets), soit, suivant les analystes, de 5 % à 10 % des 1700 milliards de marchés publics ;

b) un coût gestionnaire dramatique car *« de toutes les corruptions, la plus lourde de conséquences est à l'évidence la corruption népo-clientéliste avec ses redoutables effets destructeurs, puisque mettre à un poste public un ami ou un partisan, c'est se priver de l'agent qualifié qui devrait prendre en charge les intérêts de l'Etat »* ;

c) mais aussi et surtout, un coût étatique tragique, puisque le complet discrédit de la classe politique actuelle la prive de la possibilité d'exiger de la nation les lourds sacrifices imposés tout à la fois par la mondialisation de l'économie et par l'accumulation des banqueroutes du pouvoir.

La grande presse a privilégié ces dernières années un slogan dérisoire : pourquoi condamner des hommes politiques *« notoirement intègres »* qui ne se sont pas enrichis personnellement ? Ce qui appelle deux observations :

– l'enrichissement personnel n'est pas une condition de la répression, c'est l'une des trois exceptions aux lois d'auto-amnistie que les partis politiques ont fait voter : pas d'amnistie pour certains délits – dont la corruption –, pas d'amnistie pour les parlementaires et pas d'amnistie en cas d'enrichissement personnel. Le pouvoir, c'est l'enrichissement des partis, donc des élus ;

– seconde observation, cent fois soulignée en Italie : même si le prix de la corruption ne bénéficie qu'aux partis, il tend à la prise du pouvoir et il va être l'occasion d'une pluie d'enrichissements dont vont bénéficier directement tous les hommes du parti majoritaire, dont nous savons qu'ils n'auront plus à payer ni la totalité de l'impôt ni un véritable loyer, sans oublier différents avantages accessoires, voyages d'études aux antipodes, taux d'intérêts privilégiés, etc.

Soyons sérieux et rappelons ce que nul n'ignore : réussir dans la politique, c'est, sinon « s'enrichir » directement ou indirectement, du moins bénéficier d'une multitude de privilèges qui ont économiquement un prix identifiable. Henri Emmanuelli, qui restera dans l'histoire politique par son mot stupéfiant : *« Un délit n'est quand même pas un crime »*, a été extrêmement prolixe sur son intégrité et sur l'infamie de l'inéligibilité qui le frappe. Je crains fort néanmoins que l'honneur d'Henri Emmanuelli ne soit perdu depuis longtemps puisque les Français, qui sont des gens de bons sens, ont déjà signifié en 1993 que tous les hommes politiques pris en flagrant délit *« de ce type de traficotage (...) hélas ! répandu dans l'ensemble de la classe politique »* (Franz-Olivier Giesbert, *Le Figaro*, 15 mars 1996), ont un honneur quelque peu ébréché.

L'infamie de l'inéligibilité ? Mais qui ne voit que cette inéligibilité est la seule issue des tragiques développements de la corruption de la classe politique si on veut éviter à ses membres l'emprisonnement comme en Italie ? Les élus délinquants amnistiés ou prescrits peuvent échapper aux poursuites et à l'emprisonnement, mais ils sont mal placés pour gouverner la France.

Dans ces conditions, la condamnation d'Henri Emmanuelli était sans doute l'honneur des juges qui devaient s'attendre à une campagne de presse hostile ; mais elle était avant toute chose leur devoir puisque la justice ne pouvait pas envisager de condamner les fusibles – les Monate et autres – plus sévèrement que ceux qui, à la direction des principaux postes politiques, étaient les organisateurs du système. Hélas pour la classe politique, en République, comme le rappelait M. Toubon, la justice est (en principe) égale pour tous.

Reste une question : « Pourquoi Henri Emmanuelli et pas les autres ? », c'est-à-dire les autres trésoriers, ce qui est une bonne question, qui en cache une meilleure : pourquoi le trésorier d'un parti, et pas ceux qui assument la direction du parti ?

Mais la réponse suggérée est certainement mauvaise : de toute évidence, on ne peut relaxer le trésorier d'un parti au motif que les autres trésoriers ne sont pas simultanément poursuivis, jugés et condamnés, même s'il faudrait effectivement que les procédures concernant les trésoriers de la droite ne subissent pas de troublantes lenteurs.

En réalité, cette dernière question n'appelle qu'une seule réponse. Si l'on veut en terminer avec une anarchie des poursuites qui traduit le poids diversifié de la pression de la chancellerie suivant les majorités, les époques ou les magistrats, il faut mettre un terme à une pratique qui est anticonstitutionnelle, puisque l'article 64 de la Constitution impose l'indépendance de la magistrature et que les magistrats du parquet sont des magistrats au même titre que les magistrats du siège.

Ce qui suppose deux réformes majeures. La première étendant les pouvoirs du CSM concernant l'avancement de la hiérarchie du parquet. Mais la seconde devant nécessairement tendre à la mise en place d'une structure hiérarchique nationale, et bien sûr indépendante, assurant la coordination et la cohérence de la politique pénale pour les affaires sensibles et pouvant corrélativement s'expliquer en pleine transparence.

***Bruno Boccara** est avocat.*

Le drame du présumé coupable

par Christian Pierret

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES, 4 mars 1987, 9 h 30. Sept inspecteurs du SRPJ de Versailles débarquent dans les locaux de ma permanence, posent les menottes sur le bureau de mon assistant parlementaire, scellent des documents en échangeant, à mon propos, des phrases du style *« on finira bien par en avoir un »*, *« il n'est pas clair non plus, ça fait longtemps qu'on veut s'en occuper »*.

L'instruction de la faillite frauduleuse de la Cipa a commencé. D'emblée, le fond du dossier est délibérément écarté. On « se paie Pierret », comme on vient de « se payer » Nucci. « L'affaire Cipa » proprement dite ne retient pas l'intérêt.

Alors qu'il apparaît clairement que je suis étranger à cette faillite – à l'époque, j'en ignorais totalement les rouages –, ce qui mobilise l'attention, c'est le financement, par la Cipa, d'une mission d'assistance et de conseil réalisé par la société Idex, dont j'avais été cogérant pendant quelques mois, sans signature bancaire, sans rétribution, sans qu'il soit question que je *touche ni le moindre salaire ni* le moindre avantage, comme l'a montré le jugement prononcé par le tribunal de Paris le 19 mars dernier.

Il me restait à expliquer à ma plus jeune fille : *« Non, papa n'est pas un voleur »*, et à supporter, ainsi que mon épouse, les coups d'œil en biais (*« il n'y a pas de fumée sans feu »*).

Il a fallu neuf ans pour que l'on se décide à juger en droit au lieu de conduire sans relâche un safari politico-médiatique. Neuf ans pour que l'on veuille, enfin, considérer des faits précis. Neuf ans de « bonnes feuilles » dans les journaux, et de mauvais jeux de mots du style *« Pierret dans le rétroviseur de la Cipa »*. Neuf ans de *« Pierret menteur »* badigeonnés au goudron, à chaque campagne électorale.

Un simple citoyen peut être incarcéré *sans preuve*, il n'y a pas une ligne dans les journaux, pas un mot à la radio ni à la télévision. Son dossier porte un numéro « X » sur une pile « Y ». Le nom d'un homme politique apparaît-il à la marge d'une procédure, c'est l'acharnement, le déferlement d'articles, l'avalanche de « révélations ».

En fin de compte, il s'agit bien du même drame, tantôt muet, tantôt criant, et la situation empire avec les années.

Pourquoi avais-je accepté la cogérance d'Idex ? Pour l'emploi. Il s'agissait de faire d'Idex une « maternité d'entreprises » pour attirer des emplois, avec l'aide d'entrepreneurs locaux, dans une région qui comptait 15 % de chômeurs.

Ma conviction reste intacte : un élu doit se battre sur le terrain pour l'emploi. Quelles que soient les qualités des administrations qui interviennent dans le développement économique d'une région, l'élu est un fer de lance indispensable, avec son enthousiasme, sa force de conviction, ses qualités de contact, ses réseaux, sa connaissance irremplaçable, presque charnelle, du territoire à aménager.

Mais trop, c'est trop : on pourrait parler maintenant de « délit de sale gueule » au sujet des élus. Les quelque 500 maires actuellement en examen le ressentent quotidiennement. De son côté, le président du conseil général de Belfort, Christian Proust, ne me démentira pas non plus.

Il a fallu neuf ans pour que l'on se décide à juger en droit au lieu de conduire sans relâche un safari politico-médiatique. Neuf ans pour que l'on veuille, enfin, considérer des faits précis ! Les droits du citoyen déclaré innocent par les tribunaux ne sont pas suffisamment établis ni respectés

On n'a jamais autant « inculpé » que depuis que l'on met « en examen ». Le changement de terme n'est là que pour couvrir d'une prétendue pudeur ce qui sonne, battage médiatique aidant, comme autant de mises en accusation, d'où la défense est exclue ou dérisoire.

Dans ce maelström de culpabilités *avérées ou hypothétiques, tout* finit par se mélanger, soupçons et preuves, délits et crimes. La mise en scène médiatique abolit ce qui fonde la marche même de la justice : la sereine recherche de la preuve. L'horizon temporel du quotidien ou de l'hebdomadaire prime, car le spectacle n'attend pas.

La chronique au jour le jour et la justice virtuelle qu'elle inspire se substituent, dans l'opinion publique, à l'instruction et au jugement. Plus les premières se multiplient, plus les seconds se font attendre comme si, finalement, le procès avait déjà eu lieu.

Certains y trouvent une impunité inespérée quand d'autres perdent leur honneur... On marche sur la tête : tout ce qui est virtuel est vrai.

Cela l'est encore plus quand ne sont pas respectées les dispositions visant à protéger, alors que l'enquête suit son cours, l'image d'une personne entravée ou portant des menottes (circulaire du garde des sceaux, 9 mars 1994), ou encore lorsque la circulaire du parquet général de la cour d'appel de Paris (2 janvier 1995), visant à protéger le secret de l'instruction et les droits de la personne dans la procédure judiciaire, n'est pas appliquée.

A quoi sert que le législateur ait rappelé que *« chacun a droit au respect de la présomption d'innocence »* si, en fait, ce bien ultime, et si précieux pour la personne mise en cause, est systématiquement foulé aux pieds ?

Dans notre société de droit et de liberté, il serait contraire à la démocratie d'entraver l'action des juges, de cacher aux journalistes une mise en examen, ou de les empêcher de la commenter librement.

La contrepartie naturelle de ces *libertés fondamentales est que* l'innocent soit vraiment lavé de tout soupçon et totalement réhabilité. La réparation par l'Etat, et par les médias, doit être automatique alors qu'aujourd'hui elle nécessite des actions longues, lourdes et aléatoires.

Les droits du citoyen déclaré innocent par les tribunaux ne sont pas suffisamment établis ni respectés. Mon expérience me permet de suggérer les pistes de réflexion suivantes :

1) La présomption d'innocence devrait être rappelée clairement dans tout article relatif à une mise en examen ou à une mise en cause.

2) Les médias qui ont relaté une mise en examen ou une mise en cause seraient tenus, en cas de non-lieu ou de relaxe, d'en faire l'annonce, sans même que la personne concernée ait à l'exiger.

3) Si une personne impliquée dans une procédure est l'objet d'un non-lieu alors que les médias avaient indiqué sa mise en examen, l'Etat devrait systématiquement lui donner les moyens de rétablir sa réputation, dans les mêmes supports, proportionnellement à la gravité du préjudice moral qu'elle a subi, au-delà du simple droit de réponse déjà garanti par la loi.

4) Le déroulement de chaque instruction devrait faire l'objet de « rapports d'étape » systématiques rédigés par le juge d'instruction et accessibles aux parties civiles, permettant d'apprécier que toutes diligences sont faites pour que l'instruction soit la plus rapide possible.

Ce premier pas devrait conduire à fixer des dates butoirs aux instructions, évitant les lenteurs déraisonnables des procédures, ou pis encore leur « enterrement » discret.

5) La nature du travail du juge d'instruction et la haute responsabilité qu'elle engage devraient conduire à une revalorisation morale et matérielle de cette fonction, pour qu'elle constitue l'accomplissement d'une carrière, et non, comme c'est trop souvent le cas, son point de départ. La fonction de juge d'instruction serait ainsi l'apanage de magistrats expérimentés, et les postes seraient occupés suffisamment longtemps par un même magistrat.

Naturellement, ces dispositions demandent des moyens supérieurs à ceux dont dispose actuellement la justice. Dotons celle-ci des crédits qui lui permettront d'être mieux garante de nos libertés, et de reconquérir le statut qui lui revient.

Prenons garde aussi à ce que les « affaires », et leurs traitements médiatique et judiciaire, ne sapent pas les valeurs mêmes de nos institutions. La parole est au Parlement. Qu'il ait l'audace de faire son devoir.

***Christian Pierret** est ancien député (PS) des Vosges et maire de Saint-Dié.*



SOCIAL Trois mois et demi après la fin du conflit social, les 180 000 électeurs de la SNCF étaient appelés jeudi 28 mars à élire leurs délégués du personnel et leurs représentants aux comités d'établissement. ● LA CGT, premier syndicat (49 % des voix aux élections des délégués du personnel) augmente ses scores de plus de trois points. Elle assoit sa suprématie sur l'ensemble des cheminots, mais aussi auprès des agents de conduite, traditionnellement tentés par le vote catégoriel. ● LA CFDT (21 % des voix aux élections des délégués) enregistre un recul historique de sept points qui la ramène *« vingt ans en arrière »*, selon ses propres dirigeants. ● SUD (Solidaires unitaires démocratiques) obtient 4 % des voix et treize sièges aux comités d'établissement. Cette émergence, timide sur le plan national, menace d'ébranler à terme le traditionnel équilibre des pouvoirs syndicaux à la SNCF.

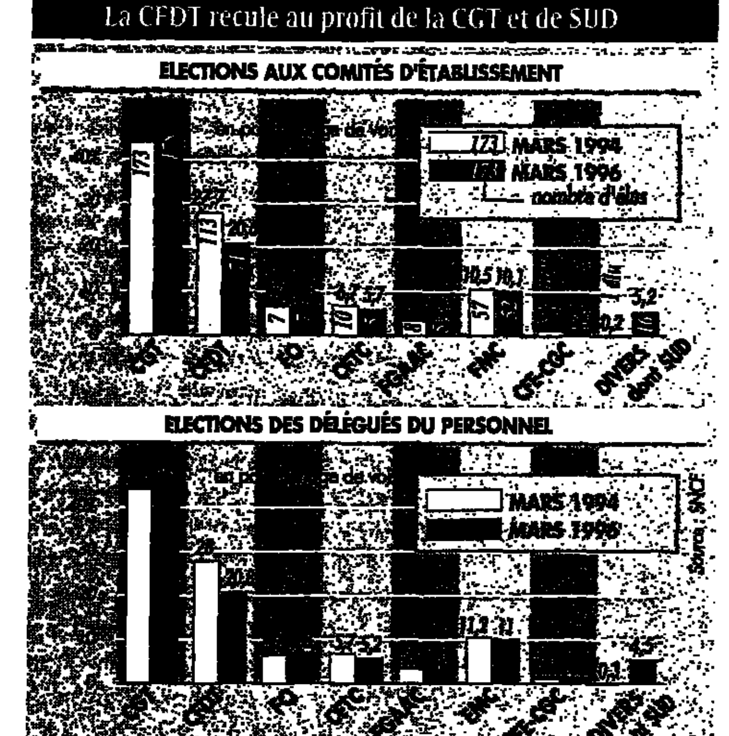
La CGT est la grande gagnante des élections professionnelles à la SNCF

Le nouveau syndicat SUD marque des points au détriment de la CFDT et devient ainsi la quatrième organisation syndicale de la société ferroviaire. Ces résultats vont relancer les débats au sein de la centrale de Nicole Notat

TROIS MOIS ET DEMI APRÈS la fin du conflit social, les élections professionnelles de la SNCF, qui se sont déroulées jeudi 28 mars, marquent une nette évolution du paysage syndical de l'après-grève. Si l'ordre de classement des différents syndicats reste à peu près inchangé, les rapports de forces sont profondément modifiés.

La CGT assoit sa suprématie sur l'ensemble des cheminots mais aussi auprès des agents de conduite, traditionnellement tentés par le vote catégoriel. La CFDT enregistre un recul historique qui la ramène *« vingt ans en arrière »*, selon ses propres dirigeants. L'émergence, timide sur le plan national mais massive dans certains bastions locaux, d'un nouveau syndicat SUD, issu des rangs contestataires de la CFDT, menace d'ébranler à terme le traditionnel équilibre des pouvoirs syndicaux de l'entreprise ferroviaire.

Les 180 000 salariés de la SNCF étaient appelés à élire leurs 354 représentants au sein des 31 *comités d'établissement* (un pour chacune des 23 régions et des 8 directions régionales) et leurs 4 026 délégués du personnel (au sein des 391 établissements de la SNCF). La CGT ressort très largement victorieuse de la consultation. *Avec 47,24 % des voix dans* les comités d'établissement (contre 44,04 % deux années auparavant), elle obtient 178 élus, soit plus de la moitié des sièges à pourvoir. La fédération dirigée par Bernard Thibaut totalise également *48,91 % des voix aux élections* des délégués du personnel (contre 45,59 % en 1994). Elle renforce également ses positions auprès des agents de conduite, fer de lance des grèves de novembre-décembre et traditionnellement en*clin à un vote catégoriel au profit* de la Fédération générale autonome des agents de conduite (FGAAC). La CGT totalise 44,87 % des voix des agents de conduite dans les comités d'établissement alors que, quatre ans plus tôt, elle *ne recueillait que 35,65 % de leurs* suffrages. A l'inverse, la FGAAC enregistre un score de 30,9 % cette année, contre 40,3 % en 1992.



Les 180 000 cheminots étaient appelés à élire leurs 354 représentants dans les comités d'établissement et leurs 4 026 délégués du personnel.

UN NET RECUL

A l'inverse, la CFDT cheminots apparaît sérieusement affaiblie par le scrutin. Opposée à la ligne confédérale incarnée par Nicole Notat, et contestée par les sécessionistes du nouveau syndicat SUD, la CFDT cheminots semble avoir des difficultés à trouver ses *marques, malgré son engagement* clair pendant le conflit. Le syndicat dirigé par Bruno Dalberto, recule de 27,98 % en 1994 à 20,80 % des votants aux élections des délégués du personnel. Pour les élections au comité d'établissement, *son recul de 27,66 % à 20,63 % des* voix lui fait perdre 42 représentants en deux ans. Elle ne totalise plus que 71 titulaires dans les comités d'établissement. Au sein du collège des agents de conduite, le recul est particulièrement net. *La CFDT* ne totalise plus que 13,17 % des voix, contre 21,72 % en 1994.

L'émergence de SUD n'est évidemment pas étrangère au recul de la CFDT. Le syndicat Solidaires Unitaires Démocratiques, inspiré des *syndicats SUD de La Poste* et de France Télécom, a été créé à l'issue du dernier conflit par des dissidents de la CFDT. Contrairement au syndicat CFDT cheminots qui affiche ouvertement son opposition à Nicole Notat, les partisans de *SUD-Cheminots* ont préféré poursuivre le combat de l'extérieur. Présent uniquement dans quelques bastions régionaux, sur environ un tiers du territoire, SUD revendique 4 % des voix au niveau national et treize élus au *comité d'établissement, devenant* ainsi la quatrième organisation syndicale de la SNCF. Sur les régions de Saint-Lazare, Rouen et Paris Sud-Est, SUD a réalisé une vraie percée, certes aux dépens de la CFDT, mais aussi en prenant *des voix à la CGT. A Paris Saint-*Lazare, par exemple, la CGT est passée de 45 à 40 % au comité d'établissement tous collèges entre 1994 et 1996. La CFDT a, elle, vu ses voix passer de 33,35 à 10,55 % et SUD a atteint 28,45 % *des sièges.*

Les autres syndicats conservent *en général* leurs positions. Dans les comités d'établissement, FO totalise 6,82 % des voix et 7 élus, la CFTC 5,67 % des suffrages mais perd 5 élus. La Fédération maîtrise *et cadres conserve 52 élus, avec* 10,11 des voix. Les agents de conduite autonomes (la FGAAC), en recul à 3,05 % des voix, conservent 5 élus (contre 8).

Des risques d'annulation partielle planent toutefois sur ces élections en raison des procédures engagées pour contester la représentativité de SUD.

Christophe Jakubyszyn et Virginie Malingre

La CFDT-cheminots rend les positions confédérales responsables de sa défaite

« C'EST UN COUP DUR qui doit nous conduire à nous interroger en profondeur sur le syndicat que nous proposons aux cheminots », expliquait, au vue des résultats vendredi 29 mars, Bruno Dalberto, le secretaire général de la CFDT-cheminots. *« C'est un vote sanction. Nous avons perdu du terrain sur tous les collèges, toutes les régions et toutes les fonctions »* reconnaît-il. Fer de lance de l'opposition à la ligne défendue par Nicole Notat, la CFDT-cheminots souligne *« les ravages de la position confédérale sur une grande entreprise publique comme la SNCF »*.

Lâchée par la confédération, qui avait gardé ses distances à l'égard des mouvements sociaux de novembre-décembre, la CFDT-cheminots avait choisi de se rebaptiser *« CFDT en lutte »* lors de son dernier congrès (*Le Monde du 9 février*). *« Nous avons souffert du décalage entre l'attitude combative de nos militants sur le terrain et les positions de la confédération »* explique-t-il. *« A l'inverse, les cheminots ont été séduits par la position cohérente de la CGT »* ajoute-t-il. En état de choc, la CFDT-cheminots choisissait vendredi matin de tirer les leçons politiques du scrutin. Bruno Dalberto revendique toujours la tenue d'un congrès extraordinaire de la confédération pour *« vérifier laquelle des deux attitudes de la CFDT est majoritaire »*. Il affirme que 600 syndicats, sur les 1984 que comptent la CFDT, sont favorables à la tenue de ce congrès.

Mais la CFDT-cheminots devra aussi s'interroger sur sa stratégie au sein de l'entreprise ferroviaire. Sur une ligne défensive pendant le conflit, elle n'a peut-être pas réussi à se démarquer suffisamment de la CGT. Les cheminots pourraient avoir préféré l'original à la copie. A l'avenir, la CFDT compte prendre ses marques dans le débat sur l'avenir de l'entreprise ferroviaire (projet industriel, contrat de plan, débat national,...).

LES DIVIDENDES DE LA GRÈVE

La CGT savourait, elle, sa victoire vendredi matin. *« Nous avons gagné 5,6 % des voix en l'espace de deux élections »* explique Pierre Delanoue, secrétaire fédéral. *« Nous avons remporté la majorité absolue des sièges dans 15 régions sur 21 »* ajoute-t-il. La nette progression de la CGT ne semble pas surprendre outre mesure ses dirigeants, qui récoltent les dividendes de la grève. *« Nous avons enregistré depuis deux mois 3 000 adhésions, portant nos effectifs à 30 000 »* explique Pierre Delanoue. La CGT semble avoir recruté principalement auprès de jeunes cheminots, syndiqués pour la première fois. Elle reconnaît avoir aussi gagné des adhérents de la CFDT et de la FGAAC.

La CGT refuse de politiser sa victoire, mais elle avertit toutefois que *« le gouvernement et la direction de l'entreprise devront tenir compte des aspirations des cheminots, manifestées pendant la grève et réaffirmées à l'occasion des élections »*.

Au nouveau syndicat SUD, Francis Dianou, membre du collectif provisoire, revendique le *« rang de la quatrième organisation syndicale, avec 13 élus dans les comités d'établissement et 141 délégués du personnel »*, derrière la CGT, la CFDT et la Fédération Maîtrise et Cadres. Un résultat qui devrait permettre à SUD de revendiquer sa représentativité nationale et d'être en mesure de présenter des listes sur l'ensemble du territoire aux élections de 1998.

Dès aujourd'hui ce score va conforter SUD dans les procédures en cours : dans une centaine de bureaux de vote, la direction de la SNCF et les autres syndicats ont contesté devant les tribunaux le droit de SUD à présenter des listes aux élections.

C. J. et V. Ma.

SUD-Cheminots sur la voie de la légitimité

Avec 4 % des voix aux élections professionnelles de la SNCF, le syndicat SUD-Cheminots a affirmé sa représentativité. SUD-Cheminots a réalisé un score comparable à ceux de la CFTC et de FO, avec des listes présentées auprès de moins d'un tiers des 180 000 électeurs, dans cinq régions (Paris Saint-Lazare, Paris Sud-Est, Rouen, Clermont-Ferrand, Lyon) sur vingt-trois. Les élections n'ont pu avoir lieu à Metz-Nancy et Paris-Est, car les décisions des tribunaux ont été trop tardives.

Depuis plusieurs semaines, le dernier-né des syndicats SNCF a dû mener la bataille de sa représentativité auprès des tribunaux. Sur cent procédures engagées pour contester la légitimité de SUD-Cheminots, la moitié ont fait l'objet d'une décision. Une cinquantaine d'élections sont donc suspendues à la décision des tribunaux, notamment à Strasbourg et dans les directions centrales Grandes Lignes et Sernam.

COMMENTAIRE

ESQUISSE DE RECOMPOSITION

Plus de trois mois après le mouvement social de la fin de 1995, les élections professionnelles à la SNCF, jeudi 28 mars, étaient le premier test grandeur nature dans l'entreprise qui avait justement été en première ligne. Les coordinations *ayant été totalement absentes, à la* différence de 1986, tous les syndicats étaient engagés dans cette grève, ce qui empêche de distinguer, au-delà de la forte participation au scrutin, une prime pour ceux qui étaient « en lutte » et les autres, cela en dépit de différences dans le degré d'engagement. Or le verdict des cheminots, et plus encore des agents de conduite, est très clair : la CFDT est la grande perdante. La CGT progresse sensiblement, les autres stagnent et SUD, comme déjà à France Télécom en juin 1995, réussit sa percée dans les quelques régions où ce nouveau syndicat était présent, et surtout là où son implantation suivait un départ de la CFDT.

Un *« échec injuste »*, selon la for*mule de Bruno Dalberto, le « pa*tron » des cheminots cédétistes, qu'il attribue évidemment *« aux effets désastreux des positions de Nicole Notat »*. L'image confédérale semble en effet avoir joué davantage que le comportement dans l'entreprise. *Mais, si les cheminots* cédétistes avaient progressé, ils auraient aussi mis leur succès sur le compte de leur différence avec la confédération... accusée dans tous les cas de figure. En l'occurrence, c'est là où SUD fait un tabac que la *CFDT s'effondre. Ces résultats* vont donc relancer le débat dans la confédération et dans la fédération. Dans la première, les opposants à Mme Notat vont reprendre l'offensive lors du conseil national d'avril. Dans la seconde, les avocats *d'une stratégie de sortie et d'un ral*liement à SUD se trouvent renforcés. Voilà qui pourrait donner des idées à SUD dans d'autres secteurs et relancer l'esquisse d'une recomposition syndicale.

Michel Noblecourt

Air France tente de contrer Air Liberté en Afrique

LE PRÉSIDENT d'Air France, Christian Blanc, a écrit le 15 mars à Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports, pour s'opposer au projet d'Air Liberté d'étendre de une à deux fréquences par semaine la desserte des lignes Bordeaux-Abidjan et Toulouse-Dakar. Le Conseil supérieur de l'aviation marchande avait donné un avis favorable le 13 mars à ce projet.

« Cet avis, si vous décidiez de le suivre, aurait des effets négatifs extrêmement importants pour l'exploitation d'Air France, ainsi que pour celle d'Air Afrique, écrit Christian Blanc. *Sans nous opposer à la désignation de nouveaux opérateurs français sur des destinations extra-communautaires, il conviendrait, selon nous, que soient prises en compte, de manière plus approfondie, lors de l'examen des demandes, les répercussions que celles-ci pourraient avoir sur (...) les transporteurs français exploitant déjà la ligne »*, explique M. Blanc en conclusion de sa lettre.

DÉPÊCHES

■ **PECHINEY : le groupe spécialisé dans l'aluminium a annoncé, vendredi 29 mars, un bénéfice net (part du groupe) de 1,465 milliard de francs pour l'exercice 1995,** contre une perte de 3,181 milliards en 1994. Les comptes de 1994 avaient été marqués notamment par un amortissement exceptionnel de 2,8 milliards de francs des écarts d'acquisition. Le bénéfice de 1995 se répartit à égalité entre le résultat des activités (730 millions de francs) et une plus-value de 735 millions résultant du du programme de cession d'actifs.

■ **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE : l'institution financière spécialisée dans le financement de l'immobilier** *« envisage de passer d'importantes provisions sur l'exercice 1995, dont le montant exact ne sera arrêté qu'après les résultats des audits mis en œuvre sur les risques immobiliers »*, a-t-elle annoncé dans un communiqué publié vendredi 29 mars. Le Crédit foncier de France (CFF) ajoute qu'il met au point, *« en concertation avec toutes les parties concernées, le plan lui permettant de faire face à cette situation et d'organiser l'évolution à moyen terme de l'établissement »*.

■ **BANQUES : huit établissements sur dix bafoueraient une règle de la loi « informatique et libertés »** qui garantit le droit pour chaque individu d'accéder aux informations des fichiers nominatifs le concernant, selon les résultats d'une enquête du mensuel *Que Choisir* publiée dans son édition d'avril. La loi « informatique et libertés » donne le droit d'accéder à toutes les informations détenues sur les clients dans les fichiers des banques.

■ **BANQUE DE FRANCE : les personnels de la fabrication des billets ont débrayé massivement jeudi 28 mars,** à l'appel de six syndicats, à l'occasion de la tenue d'ultimes négociations sur le plan de redressement de cette activité. Selon la direction de la Banque, le taux de participation de grève a été de 63 % sur le site de Puteaux (Hauts-de-Seine), 72 % sur celui de Chamalières (Puy-de-Dôme) et 63 % sur celui de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme).

■ **BP FRANCE : la filiale française du pétrolier britannique** a annoncé le 29 mars une chute de 69 % de son bénéfice net en 1995, lié aux pertes enregistrées dans le raffinage pétrolier et aux provisions constituées pour rationaliser cette branche. Malgré la performance jugée *« excellente »* des activités chimiques, le résultat net consolidé a diminué à 164 millions de francs en 1995 contre 531 millions en 1994.

■ **GRUNDIG : le groupe allemand d'électronique** grand public a accusé en 1995 une perte nette de 598 millions de marks (2 milliards de francs), contre une perte de 127 millions de marks l'année précédente, a confirmé jeudi 28 mars le président du directoire Pieter W. Van der Wal. Ces pertes avaient été dévoilées début février par le groupe qui avait annoncé la suppression d'un quart de ses effectifs, soit 3 000 emplois.

■ **MEDIOBANCA : la plus puissante banque d'affaires italienne a enregistré une baisse de son bénéfice avant impôt** sur les six mois se terminant le 31 décembre 1995, à 171,2 milliards de lires (547 millions de francs), contre 288,5 milliards sur la même période de 1994. Ce recul s'explique par des provisions de 290,7 milliards de lires que la banque a dû effectuer.

■ **ING : le groupe néerlandais de services financiers a réalisé en** 1995 un bénéfice net de 2,65 milliards de florins (8 milliards de francs) contre 2,3 milliards l'année précédente, en hausse de 15,1 %, indique jeudi 28 mars un communiqué du groupe.

Les exploitants téléphoniques britanniques BT et Cable & Wireless envisagent une fusion

L'opération donnerait naissance à un géant mondial

Après un premier échec, BT (ex-British Telecom) et Cable & Wireless ont repris les négociations sur une fusion, qui donnerait naissance à un groupe représentant plus de 140 milliards de francs de chiffre d'affaires. Au préalable, le sort de Mercury, filiale de Cable & Wireless et principal concurrent de BT en Grande-Bretagne, doit être réglé. De même que celui de Hong Kong Telecom, autre filiale de Cable & Wireless, pour laquelle une OPA serait nécessaire.

LES DEUX principaux exploitants téléphoniques britanniques, BT et Cable & Wireless, sont engagés dans des discussions en vue d'une fusion, qui, si elles aboutissent, donneront naissance à un nouveau géant mondial, proche, en termes de poids, des deux ténors que sont le japonais NTT et l'américain AT&T. Dans un communiqué, diffusé jeudi 28 mars en début de soirée, à la suite d'une forte agitation à la Bourse de Londres durant toute la journée, la direction de Cable & Wireless a confirmé *« que des discussions exploratoires se tiennent avec BT, qui pourraient conduire ou pas à une fusion »*. Au début du mois de mars, la direction de Cable & Wireless avait indiqué avoir rejeté une offre formulée fin 1995 par BT, car elle n'était *« pas dans l'intérêt de nos clients, de nos actionnaires et de nos partenaires »*.

Sur le papier, un rapprochement entre BT (13,9 milliards de livres de chiffre d'affaires) et Cable & Wireless (5,1 milliards de livres de chiffre d'affaires) présente un certain nombre d'intérêts pour les deux groupes. Pour BT, l'opération signifierait un élargissement de la présence internationale. Implanté dans cinquante pays au niveau mondial, Cable & Wireless est notamment très actif en Asie (Hongkong, Japon). Cette zone géographique en forte croissance est l'une des priorités pour les années à venir de BT, dont la présence internationale se borne quasiment aux Etats-Unis, où le groupe détient 20 % de MCI.

Autre intérêt de Cable & Wireless : il est au capital de Bouygues Telecom en France, un marché dont BT, qui a tout juste commencé à tisser sa toile en Europe (à peine 1 % de son chiffre d'affaires), est absent. Pour les analystes, Cable & Wireless offrirait aussi à BT, soumis à une forte concurrence en Grande-Bretagne, une croissance et une capacité de financement non négligeables.

A l'inverse, BT pourrait représenter pour Cable & Wireless une occasion de stabilisation en termes de management. Depuis fin novembre 1995, le groupe n'a plus ni président ni directeur général. Après une bataille publique, liée à des divergences sur la stratégie à mener, Lord Young et James Ross, qui occupaient respectivement les postes de président et de directeur général, ont été remerciés par le conseil d'administration. Une fusion avec BT pourrait également redonner en Bourse de la valeur aux titres Cable & Wireless, selon les analystes. Ces derniers estiment que la politique de fédération suivie ces dernières années par le groupe, pour conduire son développement international, n'a pas permis une appréciation du titre.

DIFFICULTÉS À HONGKONG

Pour aller à leur terme, les négociations devront cependant lever un certain nombre d'obstacles. En Grande-Bretagne tout d'abord, BT devra recevoir l'aval du ministère du commerce et de l'industrie pour prendre plus de 15 % de Cable & Wireless. Il faudra également aux deux groupes inévitablement se séparer de Mercury, le principal concurrent de BT outre-Manche, dans la mesure où celui-ci est contrôlé à 80 % par Cable & Wireless.

Il faudra aussi compter avec l'allemand Veba, qui, compte tenu de ses 10,5 % dans Cable & Wireless, aura son mot à dire sur l'opération. D'autant plus que celle-ci, si elle aboutit, va venir perturber le jeu des alliances en Allemagne, sujet qu'il faudra clarifier : Cable & Wireless s'est associé avec Veba, au sein de Vebacom, dans la perspective de la libéralisation de l'ensemble des services de télécommunications début 1998, tandis que BT fait, de son côté, cause commune avec Viag.

Mais c'est probablement à Hongkong que se situe l'une des principales difficultés du projet. Cable & Wireless détient 57,5 % de Hong Kong Telecom, qui est sa filiale la plus rentable (plus de deux tiers de ses bénéfices opérationnels) et représente à elle seule 80 % de sa capitalisation boursière. Selon les règles boursières en vigueur à Hongkong, tout acquéreur de Cable & Wireless devrait automatiquement se porter également acquéreur des 42,5 % du capital de Hong Kong Telecom qui sont dans le public. Ce qui reviendrait à débourser 6 milliards de livres (46,1 milliards de francs). Une somme sans doute un peu lourde pour BT.

Philippe Le Cœur

Deux groupes complémentaires

● **BT**
Chiffre d'affaires : 13,9 milliards de livres (107 milliards de francs)
Résultat avant impôt : 2,66 milliards de livres
Effectifs : 130 000 personnes
En Grande-Bretagne, le groupe contrôle 95 % du marché du téléphone résidentiel, 83 % des communications d'entreprises et 72 % des appels internationaux.

● **Cable & Wireless**
Chiffre d'affaires : 5,13 milliards de livres (39,5 milliards de francs)
Résultat avant impôt : 844,1 millions de livres
Effectifs : 41 124 personnes
Les principaux actifs du groupe sont Mercury en Grande-Bretagne (80 % du capital), Hong Kong Telecom (57,5 %) et IIJ (17,58 %) au Japon.

L'industrie de défense devra réduire ses coûts de 30 % en six ans

REMPLACÉ *le 27 mars*, lors du dernier conseil des ministres, par *Jean-Yves Helmer (Le Monde du 28 mars)*, Henri Conze était, en réalité, donné partant, depuis quelque temps déjà, de son poste de délégué général pour l'armement. Des événements de la semaine dernière ont, semble-t-il, précipité son départ. On lui a attribué, entre autres, la responsabilité de l'incompréhension entre l'Allemagne et la France sur les projets de réorganisation de la défense française et leurs implications dans le secteur industriel des programmes d'armement de part et d'autre du Rhin.

Au tout début de février, M. Conze confiait encore au quotidien *La Voix du Nord* : *« Dans le périmètre de mes responsabilités, je ne suis plus inquiet et je vois clairement ce qu'il faut faire. »* Moins de deux *mois plus tard, il est incité* à partir. Que s'est-il passé entre-temps ?

D'abord, une fois arrêtées les grandes lignes des réformes annoncées le 22 février par le chef de l'Etat, la DGA et les états-majors se sont lancés dans une opération – *« traumatisante »*, selon l'un des acteurs – qui consiste à préciser, par le détail, les réductions, les reports, voire les annulations de projets dans le cadre de la programmation militaire 1997-2002, qui sera soumise en juin au Parlement. En la matière, la DGA joue un rôle d'expert, souvent amené à contredire la haute hiérarchie militaire.

Ensuite, les Allemands se sont plaints, à plusieurs reprises, au sein d'instances de concertation avec les Français, que leurs interlocuteurs à la DGA ou dans les états-majors les avaient ou mal ou *incomplètement informés des* conséquences que pouvaient avoir, *sur leur propre « base technologique et industrielle de la défense »* outre-Rhin, les restructurations militaires et industrielles en France. M. Conze est apparu – à tort – comme l'un de ceux que les Allemands montraient du doigt pour ne pas les avoir assez tenus au courant du sort des projets français et de leurs effets sur la coopération entre les deux pays.

LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Enfin, le ministre de la défense, Charles Millon, a annoncé qu'il avait l'intention de porter le fer dans la DGA, après la réorganisation décidée dans les forces armées et les industries d'armement. La restructuration de la DGA fait partie des projets gouvernementaux actuels de *« réforme de l'Etat »*, de façon à mieux distinguer entre, d'un côté, les tâches de la DGA de contrôle administratif (ce qu'on appelle la « tutelle » exercée au nom de l'Etat sur les industries de défense) et, de l'autre, les responsabilités spécifiquement industrielles de la DGA (les constructions navales ou autres arsenaux et les ateliers industriels aéronautiques).

C'est cette action-là que Jean-Yves Helmer, un dirigeant important de Peugeot-Citroën, devra mener. Dans sa lettre de mission, M. Millon lui fixe comme objectif *« une réduction de 30 % des coûts et des délais de réalisation des programmes d'armement »* entre 1997 et 2002. Ce qui suppose *« une amélioration de la productivité de l'ensemble de la DGA »*, *« une nouvelle définition de ses missions et de ses moyens »* et *« un réaménagement des structures existantes »*. Dans ses relations avec les industriels, M. Helmer donnera la priorité à la coopération européenne et à l'exportation. Il proposera, avant le 1er septembre, une nouvelle organisation qui devra *« conjuguer l'efficacité et le moindre coût »*.

Si la nomination d'un X-Mines à la DGA peut déplaire à des ingénieurs de l'armement, dont la plupart sont des polytechniciens réputés pour leur esprit de corps, on notera néanmoins que M. Helmer a servi au cabinet de Raymond Barre, premier ministre en 1976-1978, où il s'était notamment occupé – déjà ! – d'un rapprochement entre Dassault et Aerospatiale, qui est devenu un objectif de l'actuel gouvernement. Il est, depuis 1995, au conseil d'administration de GIAT-Industries, un groupe d'armement terrestre en sérieuse difficulté. La désignation de M. Helmer peut aussi s'expliquer par la volonté de M. Millon de créer des synergies entre le civil et le militaire – ce qu'on appelle la « dualité » des activités dans un secteur de la défense qui doit préparer sa diversification et sa conversion – à l'instar de ce qui se passe à l'étranger où, par exemple, l'Allemagne est allée jusqu'à marier l'automobile et l'armement (Daimler Benz et Dasa).

J. I.

M. Millon : « La DGA doit retrouver sa vocation d'impulsion et d'expertise »

« Henri Conze, ancien délégué général à l'armement, a-t-il démérité ?

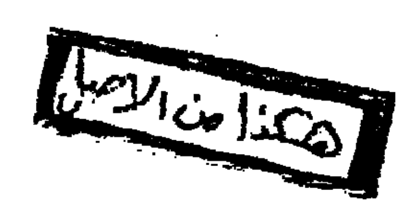
– Il a beaucoup œuvré pour une clarification des relations avec les états-majors. Il a joué un rôle majeur dans la mise en place de la structure de coopération franco-allemande, embryon de la future agence européenne de l'armement. Il a été un des acteurs de l'accord avec l'Allemagne sur les satellites *Helios 2* et *Horus*. Enfin, il a été le principal maître d'œuvre, à *la défense*, des projets de restructuration industrielle engagés dans *l'électronique et l'aéronautique*.

– Alors, pourquoi le remplacer par Jean-Yves Helmer ?

– Jean-Yves Helmer a fait la preuve, au sein du groupe PSA, de son aptitude à conduire des transformations profondes de grandes structures et leur adaptation à l'évolution du marché dans le sens d'une plus grande productivité. Il est à même de relever les défis qui se présentent à la DGA aujourd'hui : une amélioration de ses performances et une consolidation de la stratégie internationale, tant en coopération qu'à l'exportation. La réforme de notre outil de défense doit se traduire, pour la DGA, par un retour à sa vocation originelle d'impulsion, d'expertise et de maîtrise d'ouvrage, en dehors de son activité industrielle dans la construction navale et l'entretien des aéronefs.

» Cette évolution devra s'accompagner, pour l'ensemble de l'activité, d'une réduction des coûts et d'un gain de productivité comparables aux efforts que consentiront les armées sur les six ans de la programmation. »

Propos recueillis par Jacques Isnard



هكذا من الأصل

La Bundesbank provoque un repli du dollar

Pour certains économistes, les facteurs favorables au billet vert sont « artificiels et temporaires »

FAUT-IL CRAINDRE une rechute du dollar ? Le billet vert s'est nettement replié, jeudi 28 mars, après la décision de la Bundesbank de ne pas abaisser ses taux directeurs. Alors qu'il avait frôlé, en début de semaine, ses plus hauts niveaux depuis un an face aux devises européennes et japonaise (à 1,4880 mark, 107,20 yens et 5,09 francs), il s'échangeait, vendredi matin 29 mars, à 1,4740 mark, 106,40 yens et 5,02 francs.

Confrontés à une conjoncture économique morose, les industriels européens ont trouvé depuis le début de l'année un motif de réconfort dans l'évolution du dollar. Depuis le 1er janvier, le billet vert s'est apprécié de plus de 3 % vis-à-vis du mark et du franc. Cette situation contraste avec celle observée au début de l'année 1995, période au cours de laquelle le billet vert était tombé à ses plus bas niveaux historiques face au deutschemark (1,3450 mark) et face au yen (79,75 yens).

Pour François Chevallier, économiste à la Banque française du commerce extérieur (BFCE), cette *« chute du dollar n'a pas été étrangère à l'avortement des reprises japonaise et européenne »*. A l'occasion de la publication de leurs résultats pour l'année 1995, les dirigeants des entreprises allemandes et françaises soulignent le coût élevé qu'ont représenté pour leurs sociétés les perturbations monétaires. Le plongeon du dollar a moins pesé directement (7,9 % seulement des exportations de l'Allemagne et 7 % de la France se font en direction des Etats-Unis) qu'indirectement, à travers les troubles qu'il a entraînés sur le marché des devises européennes. En provoquant un afflux de capitaux en Allemagne et une envolée du deutschemark, la chute du dollar avait fait plonger le franc français et la lire italienne vis-à-vis de la monnaie allemande. Depuis le début de l'année, en revanche, la fermeté du billet vert contribue à préserver les devises européennes de turbulences auxquelles les incertitudes concernant l'avenir de la monnaie unique sembleraient les destiner.

La hausse du dollar a-t-elle une chance de se poursuivre au cours des prochains mois ? Depuis le début de l'année, le billet vert a été soutenu par plusieurs éléments. Le premier tient au rééquilibrage des comptes extérieurs américains et japonais. Le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis ne cesse de se réduire et l'excédent nippon de se contracter. Au mois de décembre, le déficit américain s'est inscrit à 6,7 milliards de dollars, soit une baisse de moitié par rapport à son niveau observé six mois plus tôt. Le Japon a pour sa part dégagé en février un excédent commercial de 6,13 milliards de dollars, en retrait de 45,8 % sur un an. Le solde entre les deux pays s'établit désormais, en rythme annuel, à 20 milliards de dollars après 50 milliards de dollars en 1994 et 45,5 milliards de dollars en 1995. Ce mouvement se traduit par une baisse des ventes de dollars de la part des exportateurs japonais.

Des facteurs politiques soutiennent également la monnaie américaine. A chaque fois qu'ils en ont l'occasion – et ce fut encore le cas du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, mercredi 27 mars –, les responsables des sept pays les plus industrialisés (G7) rappellent que le dollar dispose encore d'un potentiel d'appréciation. Même les Etats-Unis, par la voix de leur secrétaire d'Etat au Trésor Robert Rubin, ont réaffirmé leur attachement à un *« dollar fort »*. Si elles s'abstiennent de toute intervention concertée, les banques centrales en laissent planer la menace en permanence, ce qui contribue à calmer l'ardeur des opérateurs qui auraient l'intention de jouer le dollar à la baisse. La Banque du Japon ne s'est toutefois pas contentée de simples paroles. Au cours des mois de janvier et de février, l'institut d'émission nippon est intervenu massivement afin de soutenir le billet vert, et il a annoncé à cet égard des accords de coopération avec les autres banques centrales de la région (Singapour et Hongkong).

Dernier facteur favorable au dollar : les écarts de taux d'intérêt entre les différents pays. Aux Etats-Unis, le récent rebond de l'activité, reflété par le chiffre record de créations d'emplois au mois de février (705 000), incite la Réserve fédérale à opter pour le statu quo alors que les opérateurs avaient anticipé, dans la perspective d'un atterrissage en douceur de l'économie, un assouplissement de sa politique. Les taux d'intérêt à court terme américains sont aujourd'hui nettement supérieurs aux rendements japonais ou allemands (5,30 % aux Etats-Unis contre 0,5 % à Tokyo et 3,25 % à Francfort), ce qui rend très coûteuse l'opération consistant pour un investisseur à vendre des dollars et à acheter des deutschemarks ou des yens.

La fermeté du billet vert contribue à préserver les devises européennes des incertitudes concernant l'avenir de la monnaie unique

Pour la majorité des économistes, cet environnement propice à une hausse du dollar – soutien des autorités monétaires internationales, évolution des taux d'intérêt, rééquilibrage des comptes extérieurs américains et japonais – se maintiendra au cours des prochains mois, ce qui devrait se traduire par une nouvelle progression de la monnaie américaine. Les analystes de la banque américaine Morgan Stanley prévoient que le dollar se situera en fin d'année à 118 yens, 1,70 mark et 5,78 francs.

D'autres experts se montrent plus sceptiques. C'est par exemple le cas de Fred Begsten, ancien conseiller économique du président Bill Clinton et aujourd'hui directeur de l'Institute for International Economics. Il estime que le dollar retombera prochainement à un niveau de 90 yens et souligne que *« le yen ne s'est maintenu à ses récents niveaux qu'en raison de facteurs très artificiels et temporaires »*. Il observe que les Etats-Unis n'apprécient guère les atermoiements du gouvernement japonais à régler la crise des établissements de crédit coopératif nippons. Du même coup, la Maison Blanche, qui avait promis l'année dernière d'aider par tous les moyens les autorités japonaises dans l'entreprise de sauvetage de leur système financier, pourrait revenir sur cet engagement.

Parmi les *« facteurs artificiels et temporaires »*, Fred Bergsten note également les interventions de la Banque du Japon. L'institut d'émission nippon a acheté un montant record de dollars au mois de février (17,04 milliards de dollars). Les réserves de changes du Japon atteignaient à la fin de ce mois 199,88 milliards de dollars. Elles ont triplé en trois ans. *« Tant que ces interventions dureront, le yen pourrait rester stable*, estiment les économistes de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). *Mais quand la croissance économique japonaise deviendra bonne, il est probable que la Banque du Japon devra cesser d'intervenir, ce qui provoquera une rechute du dollar vis-à-vis du yen. »* Les interventions de la Banque du Japon se traduisent en effet par une injection massive de yens dans le système financier nippon, un phénomène qui présente à terme des risques inflationnistes. A cet égard, le récent envol de la masse monétaire, mesurée par son agrégat le plus étroit M1 (+ 16 % au mois de février en rythme annuel), constitue un signal inquiétant.

Pierre-Antoine Delhommais

Le franc atteint son plus haut niveau depuis juin 1994 face au mark

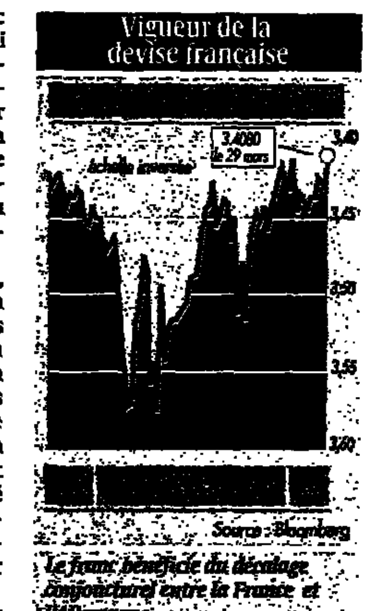
L'annonce d'une progression du chômage au mois de février n'a pas affecté la devise française

Malgré la décision de la Bundesbank de ne pas abaisser ses taux directeurs, la hausse du franc face au mark s'est poursuivie. La devise française s'inscrivait, vendredi matin 29 mars, à 3,4080 francs pour 1 mark, son cours le plus élevé depuis juin 1994 vis-à-vis de la monnaie allemande. Le franc bénéficie d'un contexte international favorable et du léger décalage conjoncturel, à l'avantage de la France.

JUSQU'OÙ montera-t-il ? Le franc a continué à s'apprécier, jeudi 28 mars, face à la monnaie allemande, malgré l'annonce de la décision de la Bundesbank de maintenir inchangés ses taux directeurs. En théorie, le *statu quo* monétaire outre-Rhin aurait pourtant dû profiter au deutschemark dont le niveau de rémunération a été ainsi préservé.

La devise française s'échangeait, vendredi matin 29 mars, à 3,4080 francs pour 1 mark, son cours le plus élevé depuis le mois de juin 1994. Elle est solidement installée à l'intérieur de ses anciennes marges de fluctuation au sein du système monétaire européen (SME), à bandes étroites, tel qu'il existait avant la crise monétaire de l'été 1993. La devise française a désormais en ligne de mire son cours pivot de 3,3538 francs pour 1 deutschemark.

Le franc est d'abord soutenu par un environnement international favorable. La fermeté affichée, depuis le début de l'année, par le dollar permet d'apaiser les tensions sur le marché des devises européennes.



Le franc bénéficie du décalage conjoncturel entre la France et l'Allemagne.

Les capitaux internationaux vont de préférence se placer aux Etats-Unis en non plus en Allemagne.

La devise française profite également du regain de confiance des investisseurs internationaux dans le processus de construction monétaire européenne, un sentiment qui contribue à enlever au deutschemark son statut de monnaie refuge.

HAUSSE PARADOXALE

Après en avoir longtemps douté, les grands gérants de fonds américains ou japonais estiment désormais que l'introduction d'une monnaie unique le 1er janvier 1999 est une hypothèse très probable. A cet égard, ils ont accueilli favorablement le bon score obtenu par le Parti libéral (FDP), lors des trois élections régionales organisées dimanche 24 mars en Allemagne. Ce scrutin a démontré que les thèses anti-européennes développées par le Parti social démocrate (SPD), qui s'était présenté, lors de la campagne, comme *« le parti du deutschemark »*, n'ont pas le soutien des citoyens allemands. Les opérateurs ont aussi été favorablement impressionnés par les déclarations du président de la République Jacques Chirac, estimant que la création d'une monnaie unique est *« à notre portée »*. La hausse du franc peut toutefois apparaître paradoxale compte tenu de la situation économique très difficile de la France. Le gouvernement vient de réviser à la baisse ses perspectives de croissance pour l'année 1996 (1,3 % contre 2,8 %) et le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 0,5 % au mois de février *(lire page 30)*. Ce sombre tableau bénéficie toutefois de la comparaison qui peut être faite avec celui de l'Allemagne. Outre-Rhin, le chômage connaît depuis plusieurs mois une progression fulgurante. Et alors que l'activité donne malgré tout, en France, quelques signes de frémissement (hausse de la production industrielle et de la consommation en janvier, bonnes rentrées fiscales, redressement des perspectives dans l'industrie), l'économie allemande, elle, subit une récession. Ce décalage conjoncturel de part et d'autre du Rhin, au bénéfice de la France, trouve son illustration sur le marché des changes avec la hausse du franc vis-à-vis du mark.

P.-A. D.

■ LA BOURSE DE TOKYO a terminé, vendredi, à son plus haut niveau depuis vingt et un mois, pour la dernière séance de l'année fiscale. L'indice Nikkei a gagné 0,52 %, à 21 406,85.

■ LE DOLLAR est resté stable, vendredi, sur le marché des changes de Tokyo, où il cotait 106,45 yens en fin de séance, contre 106,24 yens à New York et 106,61 yens à Tokyo la veille.

■ L'OR a ouvert en baisse, vendredi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 396,50-396,80 dollars, contre 399-399,30 jeudi en clôture.

■ LA BUNDESBANK a laissé, jeudi, ses taux d'intérêt directeurs inchangés. Le taux d'escompte reste à 3 % et le lombard à 5 %. La dernière baisse des taux remonte au 14 décembre.

■ LES RÉSERVES DE CHANGES de la Banque de France ont augmenté de 310 millions de francs, à 123,16 milliards du 14 au 21 mars, selon un calcul effectué par le Crédit lyonnais.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

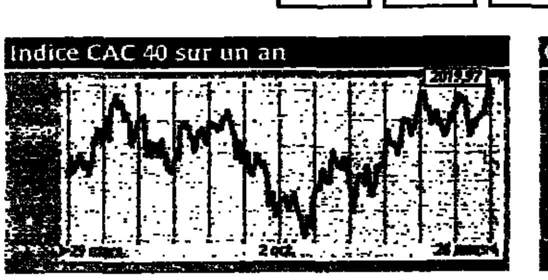
NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Bonne fin de semaine à Paris

LA BOURSE DE PARIS était bien orientée, vendredi 29 mars, pour la dernière séance de la semaine. Après avoir ouvert sur une hausse de 0,85 %, l'indice CAC 40 freinait son allure par la suite, n'affichant plus, une heure plus tard, qu'un gain de 0,22 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises reprenaient de la hauteur, s'inscrivant en progression de 0,51 % à 2030,36 points. Les transactions étaient nourries, avoisinant près de 4 milliards de francs.

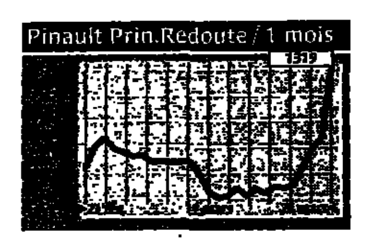
La progression de la cote était emmenée par Alcatel Alsthom qui, à l'image de la veille, « flirtait » avec ses plus hauts niveaux annuels. A 12 h 30, l'action gagnait 2,9 % à 468,20 francs. Selon les opérateurs, l'action bénéficiait du bon accueil réservé à la stratégie de recentrage annoncée hier par son président, Serge Tchuruk.

Fives Lille prenait 8,7 % à 513 francs sur la forte hausse du bénéfice net part du groupe 1995. Pechiney perdait 1,5 % à 213,8 francs et Pechiney International 1,8 % à 107 francs sur des prises de bénéfice consécutives à la publication de résultats conformes aux attentes. Deux applications ont été notées sur la Compagnie bancaire, de 206 600 pièces chacune. L'une réalisée à 510 francs, l'autre à 509 francs. Le titre était stable à 506 francs.



Pinault-Printemps-Redoute, valeur du jour

L'ANNONCE d'un résultat meilleur que prévu, en 1995, pour le groupe Pinault-Printemps-Redoute a permis au titre de terminer la séance à son plus haut niveau de l'année. L'action a gagné 8,11 % à 1 319 francs dans un marché de 325 000 titres. La société de Bourse Cheuvreux de Virieu, qui maintient Pinault dans sa liste de valeurs recommandées, relève ses prévisions de bénéfice net par action à 84,30 francs sur 1996 contre 78 francs auparavant et à 96,20 francs sur 1997 contre 88 francs initialement. Pour la société de Bourse Ferri, l'objectif de cours se situe aux alentours de 1 350 francs.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 29/03	Var. % 28/03	Var. % 31/12
Fives-Lille	510	[redacted]	+38,58
Salomon (Ly)	3375	[redacted]	+18,42
Geophysique	347	[redacted]	+115,52
Pinault-Prin.Red.	1395	[redacted]	+42,78
Axime	620	[redacted]	+64,45
Eiffage	783	[redacted]	+7,26
Spir Communication	590	[redacted]	+31,40
Alcatel Cable	462,50	[redacted]	+30,64
Primagaz	504	[redacted]	+29,56
S.E.B.	799	[redacted]	+34,28
BAISSES, 12h30			
CS Signaux(CSEE)	210	[redacted]	+5
Intertechnique 1	560	[redacted]	+30,84
Zodiac ex.dt divid	1095	[redacted]	+43,32
Cred.Fon.France	63,25	[redacted]	−10,66
Cap Gemini Sogeti	163	[redacted]	+18,11
Lagardere (MMB)	133	[redacted]	+47,77
Pechiney Intl	106,70	[redacted]	+22,78
Pechiney	212,40	[redacted]	+25,08
Sade (Ny)	186	[redacted]	+6,83
Lebon	233,20	[redacted]	+25,37

VALEURS LES PLUS ACTIVES

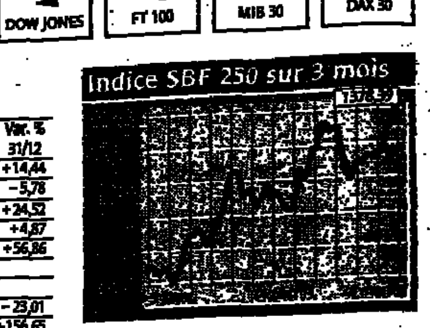
SÉANCE, 12h30	29/03 Titres échangés	Capitalisation en KF
Alcatel Alsthom	1254986	595713567,50
Carrefour	72414	263820856
Bancaire (Cie)	425849	216970754
Pinault-Prin.Red.	89733	123845166
LVMH Moet Vuitton	76711	95802289
Eaux (Gle des)	188578	95215005,10
Elf Aquitaine	270086	92887483
L'Oreal	48047	74535978
Total	209894	71129900,10
Alcatel Cable	145915	68029113,90

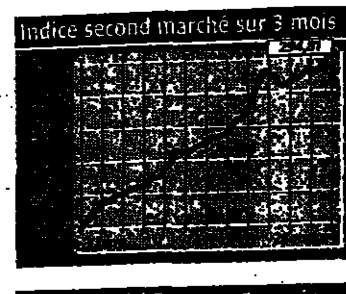
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

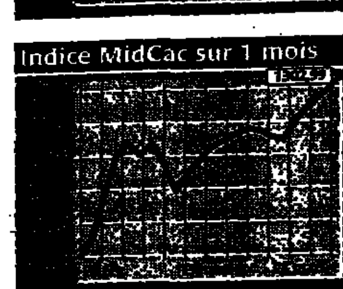
HAUSSES, 12h30	Cours au 29/03	Var. % 28/03	Var. % 31/12
S.A.G.A.L	515	[redacted]	+14,44
Immob.Batibail Ny#	179	[redacted]	−5,78
Finacor	123,90	[redacted]	+24,52
Meribel Alpina Ly*	215	[redacted]	+4,87
Christ.Dalloz #	1600	[redacted]	+56,86
BAISSES, 12h30			
Gravions Dorand	10,20	[redacted]	−23,01
Com 1(B) #	254,60	[redacted]	+156,65
Sediver #	228,20	[redacted]	+20,10
Charlatte #	120,10	[redacted]	+16,94
Kindy #	182,10	[redacted]	+4,59

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	28/03	27/03	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1416,12	[redacted]	−0,33
Ind. gén. SBF 250	1378,39	[redacted]	−0,29
Ind. Second Marché	294,81	[redacted]	−0,01
Indice MidCac	1302,99	[redacted]	+0,30
Valeurs indus.	1580,44	[redacted]	−0,29
1 - Energie	1413,29	[redacted]	−1,86
2 - Produits de base	1565,79	[redacted]	−0,16
3 - Construction	1554,16	[redacted]	−0,01
4 - Biens d'équip.	1098,34	[redacted]	+2,56
5 - Automobile	1897,35	[redacted]	+0,14
6 - Biens consom.	2390,27	[redacted]	+0,28
7 - Indus. agro-alim.	1548,25	[redacted]	−2,60
Services	1482,90	[redacted]	+0,16
8 - Distribution	2610,03	[redacted]	+1,16
9 - Autres services	1033,62	[redacted]	−0,66
Sociétés financières	1027,12	[redacted]	−0,65
10 - Immobilier	692,49	[redacted]	−0,23
11 - Services financ.	1006,94	[redacted]	−0,85
12 - Sociétés invest.	1345,07	[redacted]	−0,35







Tokyo à son plus haut

POUR LA DERNIÈRE séance de l'année fiscale, la Bourse de Tokyo a terminé en hausse vendredi. L'indice Nikkei a terminé à son plus haut niveau depuis vingt et un mois, gagnant 111,03 points, soit 0,52 %, à 21 406,85 points.

Jeudi, Wall Street a terminé la journée sur ses niveaux de mercredi à l'issue d'une séance irrégulière, marquée par des opérations de mise à jour des portefeuilles avant la fin du trimestre. L'indice Dow Jones a gagné 3,98 points, soit 0,07 %, à 5 630,86 points. Le principal indicateur de Wall Street a perdu jusqu'à 34 points, sous l'influence d'une remontée des taux d'intérêt, mais, par la suite, les investisseurs ont surtout porté leur attention sur leurs portefeuilles, se livrant à des achats de couverture sur les valeurs vedettes. En Europe, la Bourse de Londres s'est ressaisie après un début de journée plutôt morose. L'indice Footsie a juste gagné 0,2 point, à 3 672,6 points. Outre-Rhin, après avoir inscrit vingt-quatre heures plus tôt un nouveau record, la Bourse de Francfort a cédé du terrain, l'indice DAX baissant en clôture de 0,67 %, à 2 508,44 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 28/03	Cours au 27/03	Var. en %
Paris CAC 40	2019,97	[illegible]	−0,52
New-York/DJ indus.	5614,96	[illegible]	−0,21
Tokyo/Nikkei	21295,80	[illegible]	−0,16
Londres/FT100	3670,30	3672,80	−0,06
Francfort/Dax 30	2508,44	2525,42	−0,68
Frankfort/Commer.	889,76	[illegible]	−0,29
Bruxelles/Bel 20	1913,27	[illegible]	−0,35
Bruxelles/Général	1648,45	[illegible]	−0,35
Milan/MIB 30	1001	[illegible]	+0,40
Amsterdam/Ge. Cbs	352,20	[illegible]	−0,40
Madrid/Ibex 35	339,40	[illegible]	−0,19
Stockholm/Affarsal	1504,11	[illegible]	—
Londres FT30	2743,90	2744,90	−0,04
Hong Kong/Hang S.	11030,60	11066,60	−0,33
Singapour/Strait t	2991,88	[illegible]	−0,32

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

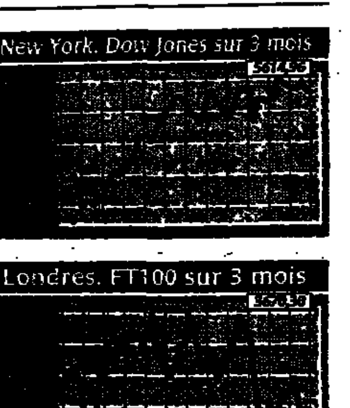
	28/03	27/03
Alcoa	64,37	64,37
American Express	49,50	49,50
Allied Signal	57,75	57,75
AT & T	61,25	61,25
Bethlehem	13,50	13,50
Boeing Co	88,37	88,37
Caterpillar Inc.	68,50	68,50
Chevron Corp.	57,37	57,37
Coca-Cola Co	83,87	83,87
Disney Corp.	64,37	64,37
Du Pont Nemours&Co	82,25	82,25
Eastman Kodak Co	71,50	71,50
Exxon Corp.	84,12	84,12
Gén. Motors Corp.H	57	57
Gén. Electric Co	78,12	78,12
Goodyear T & Rubbe	51,50	51,50
IBM	109,75	109,75
Intl Paper	39,12	39,12
J.P. Morgan Co	83,12	83,12
Mc Don Dougl	94	94
Merck & Co.Inc.	63	63
Minnesota Mng.&Mfg	66,37	66,37
Philip Moris	88,37	88,37
Procter & Gamble C	85,75	85,75
Sears Roebuck & Co	48,87	48,87
Texaco	86,87	86,87
Union Carb.	49	49
Utd Technol	113,75	113,75
Westingh. Electric	19,12	19,12
Woolworth	15,37	15,37

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	28/03	27/03
Allied Lyons	4,91	4,90
Barclays Bank	7,28	7,27
B.A.T. Industries	4,94	4,98
British Aerospace	8,57	8,70
British Airways	5,31	5,29
British Gas	2,25	2,28
British Petroleum	5,66	5,76
British Telecom	3,48	3,34
B.T.R.	3,14	3,16
Cadbury Schweppes	5,16	5,22
Eurotunnel	0,64	0,64
Forte	3,48	3,49
Glaxo	8,21	8,30
Grand Metropolitan	4,25	4,25
Guinness	4,68	4,65
Hanson Plc	1,91	1,90
Great Ic	6,75	6,72
H.S.B.C.	9,94	9,95
Impérial Chemical	9,22	9,14
Legal	6,71	6,64
Marks and Spencer	4,20	4,22
National Westminst	6,29	6,40
Peninsular Orienta	5,29	5,26
Reuters	6,98	6,85
Saatchi and Saatch	1,25	1,24
Shell Transport	8,69	8,67
Smithkline Beecham	6,63	6,75
Tate and Lyle	4,81	4,77
Univeler Ltd	12,27	12,28
Zeneca	13,31	13,36

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	28/03	27/03
Allianz Holding N	2766	2802
Basf AG	402,20	401
Bayer AG	509	514
Bay hyp&Wechselbk	36,85	37,10
Bayer Vereinsbank	45,23	45,28
BMW	777,50	777
Commerzbank	342	343,50
Continental AG	26,60	26,90
Daimler-Benz AG	809	817
Degussa	550,50	552
Deutsche Babcock A	94,30	93,70
Deutsche Bank AG	75,90	76,74
Dresdner BK AG FR	39,70	39,83
Henkel VZ	553	556,50
Hoechst AG	529,50	535
Karstadt AG	553,50	553
Kaufhof Holding	476	472
Linde AG	925	937
DT. Lufthansa AG	236	237,10
Man AG	413,50	419,50
Mannesmann AG	538	539,30
Mettallges AG	32,60	32,70
Preussag AG	409	414
Rwe	59,50	59,85
Schering AG	119,50	119,40
Siemens AG	810,20	817,60
Thyssen	267,50	264,50
Veba AG	71,70	71,90
Viag	623,50	642
Wellag AG	732	734



Londres, FT100 sur 3 mois

Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Le Matif se reprend à l'ouverture

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, se reprenait vendredi au cours des premiers échanges, l'échéance juin gagnant 10 centièmes à 121,62.

La veille, pénalisé à la fois par la décision de la Bundesbank de maintenir ses taux directeurs et par le repli du marché obligataire américain, le contrat avait abandonné 26 centièmes, à 121,52, sur un marché actif. Un opérateur estimait que sans être réellement une surprise, l'immobilisme de la Bundesbank avait quand même déçu les marchés.

Désormais, les marchés obligataires attendent la prochaine réunion de la Bundesbank, le 18 avril. Le Matif avait également subi l'impact jeudi de la tension des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an

121,52

28 mars — 25 sept. — 28 mars

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 28/03	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	4,02	6,63	7,44	2
Allemagne	3,19	6,44	7,18	1,50
Grande-Bretagne	5,88	8,24	7,72	3,90
Italie	9,78	10,73	10,96	5,80
Japon	0,47	3,06	4,75	−0,20
États-Unis	5,44	6,34	6,68	2,50

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 28/03	Taux au 27/03	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,54	5,54	100,39
Fonds d'État 5 à 7 ans	6,11	6,11	100,62
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,47	6,47	100,69
Fonds d'État 10 à 15 ans	6,68	6,68	100,52
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,38	7,38	100,64
Obligations françaises	6,91	6,91	100,26
Fonds d'État à TME	−1,67	−1,67	100,92
Fonds d'État à TRE	−1,39	−1,39	100,72
Obligat. franç. à TME	−0,98	−0,98	99,80
Obligat. franç. à TRE	+0,17	+0,17	100,11

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 7,00 %)

	Achat 28/03	Vente 28/03	Achat 27/03	Vente 27/03
Jour le jour	4	—	4	—
1 mois	3,93	4,06	3,93	4,06
3 mois	4,06	4,19	4,06	4,18
6 mois	4,20	4,35	[illegible]	4,31
1 an	4,33	4,53	[illegible]	4,50
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	4,7250	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	4,2227	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	4,3203	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	4,3789	—	4,4063	—
Pibor Francs 12 mois	4,4922	—	4,5000	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	4,6354	—	4,6458	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 12 mois	4,7500	—	4,7292	—

MATIF

Échéances 28/03	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 96	128465	[illegible]	121,64	[illegible]	121,52
Sept. 96	2	120,30	120,30	120,30	120,30
Déc. 96	111	[illegible]	119,12	[illegible]	119,10
Mars 97	153	[illegible]	—	[illegible]	119,70
PIBOR 3 MOIS					
Juin 96	32183	[illegible]	95,63	[illegible]	95,58
Sept. 96	9627	[illegible]	95,59	[illegible]	95,55
Déc. 96	4521	[illegible]	95,44	[illegible]	95,40
Mars 97	1622	[illegible]	95,25	[illegible]	95,20
ÉCU LONG TERME					
Juin 96	4366	[illegible]	89,68	[illegible]	89,40
Sept. 96	—	[illegible]	—	[illegible]	89

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 28/03	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Mars 96	40461	[illegible]	2022	[illegible]	2021
Avril 96	18607	[illegible]	2024,50	[illegible]	2024
Mai 96	605	2011	2014	1999,50	2015,50
Juin 96	3254	[illegible]	1997	[illegible]	1997

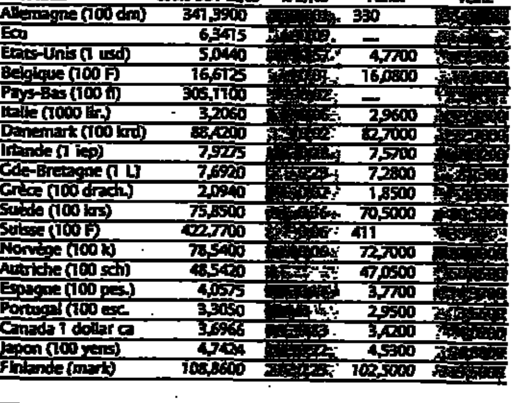
LES MONNAIES

US/F ↘ 5,0440 | US/DM ↘ 1,4753 | US/¥ ↘ 106,2800 | DM/F ↗ 3,4139 | £/F ↘ 7,6920

Le franc reste ferme

VENDREDI MATIN, le franc était ferme, au cours des premiers échanges entre banques, le deutschemark cotait 3,4080 francs. Le dollar reculait également face à la devise française à 5,0335 francs contre 5,0452 francs jeudi en clôture.

La veille, le franc avait déjà fait preuve de stabilité, malgré la décision de la Bundesbank de maintenir ses taux d'intérêt, alors que le dollar avait cédé du terrain face au mark. Le franc profite de la confiance des marchés dans la perspective de l'Union monétaire, en particulier après le conseil franco-allemand à Laval mardi, estimait Paul-Louis Martin, économiste à la BNP. Le marché pense que l'économie française est en meilleure position que sa voisine allemande, confrontée à une mini-récession, ajoutait pour sa part Alain Bellet, de la Banque française du commerce extérieur.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 28/03	% 27/03	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	341,3900	[illegible]	330	[illegible]
Ecu	6,3415	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,0440	[illegible]	4,7700	[illegible]
Belgique (100 F)	16,6125	[illegible]	16,0800	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	305,1100	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,2060	[illegible]	2,9600	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,4200	[illegible]	82,7000	[illegible]
Irlande (1 iep)	7,9275	[illegible]	7,5700	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	7,6920	[illegible]	7,2800	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,0940	[illegible]	1,8500	[illegible]
Suède (100 krs)	75,8500	[illegible]	70,5000	[illegible]
Suisse (100 F)	422,7700	[illegible]	411	[illegible]
Norvège (100 k)	78,5400	[illegible]	72,7000	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,5420	[illegible]	47,0500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0575	[illegible]	3,7700	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3050	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,6966	[illegible]	3,4200	[illegible]
Japon (100 yens)	4,7424	[illegible]	4,5300	[illegible]
Finlande (mark)	108,8600	[illegible]	102,5000	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR

	29/03	28/03	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4753	[illegible]	−0,73
TOKYO : USD/Yens	106,2800	[illegible]	−0,38

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0733	[illegible]	5,0690	[illegible]
Yen (100)	4,7561	[illegible]	4,7619	[illegible]
Deutschemark	3,4130	[illegible]	3,4178	[illegible]
Franc Suisse	4,2278	[illegible]	4,2303	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,2109	[illegible]	3,2256	[illegible]
Livre sterling	7,7038	[illegible]	7,6995	[illegible]
Peseta (100)	4,0586	[illegible]	4,0659	[illegible]
Franc Belge	16,617	[illegible]	16,627	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	4,12	[illegible]	4,37
Eurodollar	5,31	[illegible]	5,37
Eurolivre	6	[illegible]	6,06
Eurodeutschemark	3,34	[illegible]	3,31

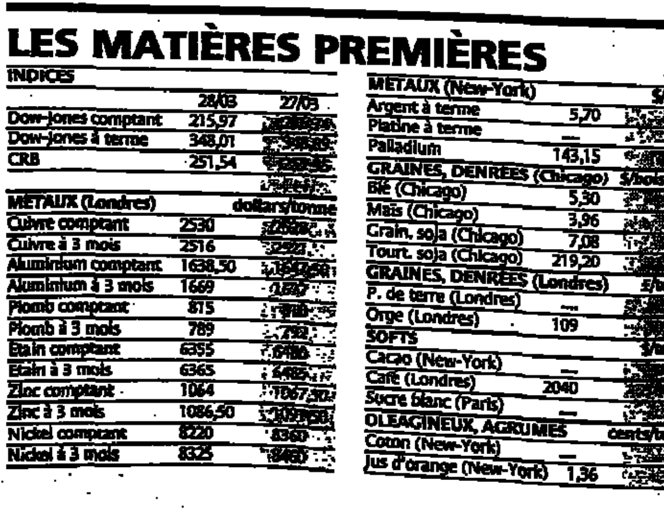
L'OR

	cours 28/03	cours 27/03
Or fin (k. barre)	65000	64750
Or fin (en lingot)	65350	64900
Once d'Or Londres	400,35	—
Pièce française(20f)	375	372
Pièce suisse (20f)	375	372
Pièce Union lat(20f)	377	375
Pièce 20 dollars us	2550	2565
Pièce 10 dollars us	1382,50	1382,50
Pièce 50 pesos mex.	2420	2420

LE PÉTROLE

En dollars	cours 28/03	cours 27/03
Brent (Londres)	17,95	17,95
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	16,91	16,91

LES MATIÈRES PREMIÈRES

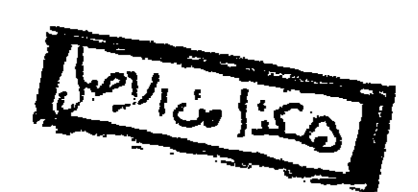


INDICES

	28/03	27/03
Dow-Jones comptant	215,97	[illegible]
Dow-Jones à terme	348,01	[illegible]
CRB	251,54	[illegible]

MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2530	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2516	[illegible]
Aluminium comptant	1638,50	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1669	[illegible]
Plomb comptant	815	[illegible]
Plomb à 3 mois	789	[illegible]
Etain comptant	6355	[illegible]
Etain à 3 mois	6365	[illegible]
Zinc comptant	1064	1067,50
Zinc à 3 mois	1086,50	[illegible]
Nickel comptant	8220	8360
Nickel à 3 mois	8325	[illegible]

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,70	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	143,15	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	5,30	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,96	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	7,08	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	219,20	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	109	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	—	[illegible]
Café (Londres)	2040	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	—	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,36	[illegible]



هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 29 MARS

Liquidation : 23 avril
Taux de report : 4,50
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,52 %
CAC 40 : 2030,49

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
EDF-GDF 3%	7770	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P. (T.P)	940	[illegible]	- 0,53	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	845	[illegible]	- 1,18	[illegible]
Renault (T.P.)	1822	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2050	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1252	[illegible]	+ 0,63	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1075	[illegible]	—	[illegible]
Accor	753	[illegible]	- 0,26	[illegible]
Air Liquide	908	[illegible]	+ 0,55	[illegible]
Alcatel Alsthom	454,80	[illegible]	+ 2,94	[illegible]
Alcatel Cable	445	[illegible]	+ 3,93	[illegible]
Axa	475	[illegible]	- 1,05	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	140,70	[illegible]	- 0,28	[illegible]
Axa	310,60	[illegible]	- 0,67	[illegible]
Axime	589	[illegible]	+ 5,26	[illegible]
Bail Investis	864	[illegible]	- 0,34	[illegible]
Bancaire (Cie)	504	[illegible]	—	[illegible]
Bazar Hot. Ville	464	[illegible]	+ 1,07	[illegible]
Bertrand Faure	160	[illegible]	+ 0,68	[illegible]
BIC	558	[illegible]	- 0,17	[illegible]
BIS	510	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
B.N.P.	198,80	[illegible]	- 0,15	[illegible]
Bollore Techno	528	[illegible]	- 0,94	[illegible]
Bongrain	2799	[illegible]	- 0,67	[illegible]
Bouygues	510	[illegible]	- 0,19	[illegible]
Canal +	1180	[illegible]	- 0,33	[illegible]
Cap Gemini Sogeti	167	[illegible]	- 2,39	[illegible]
Carbone Lorraine	694	[illegible]	+ 0,72	[illegible]
Carrefour	3615	[illegible]	+ 1,02	[illegible]
Casino Guichard	177,10	[illegible]	+ 1,29	[illegible]
Casino Guich.ADP	125,50	[illegible]	+ 0,31	[illegible]
Castorama Dl (Li)	909	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
C.C.F.	235	[illegible]	- 0,04	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	58	[illegible]	+ 0,86	[illegible]
Cegid (Ly)	483	[illegible]	—	[illegible]
CEP Communication	484,50	[illegible]	- 1,96	[illegible]
Cerus Europ.Reun	86,40	[illegible]	+ 0,57	[illegible]
Cetelem	985	[illegible]	- 0,20	[illegible]
CGIP	1215	[illegible]	- 0,32	[illegible]
Chargeurs	1285	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Christian Dior	657	[illegible]	- 0,60	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	247	[illegible]	- 0,40	[illegible]
Clarins	593	[illegible]	- 0,33	[illegible]
Club Mediterranee	476	[illegible]	+ 2,20	[illegible]
Coflexip	224	[illegible]	- 1,38	[illegible]
Colas	928	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
Comptoir Entrep.1	14,70	[illegible]	- 1,36	[illegible]
Comptoir Moder.	1865	[illegible]	+ 1,34	[illegible]
CPR	431,10	[illegible]	+ 0,67	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
Cred.Fon.France	64,90	[illegible]	- 2,54	[illegible]
Credit Local Fce	391	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
Credit Lyonnais CI	220	[illegible]	- 0,90	[illegible]
Credit National	410	[illegible]	+ 2,43	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	219	[illegible]	- 4,10	[illegible]
Damart	4300	[illegible]	+ 0,44	[illegible]
Danone	762	[illegible]	- 0,13	[illegible]
Dassault-Aviation	474	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
Dassault Electro	286	[illegible]	+ 1,74	[illegible]
De Dietrich	250	[illegible]	+ 0,80	[illegible]
Degremont	460	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal (Li)	52,30	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	277	[illegible]	- 1,08	[illegible]
Docks France	910	[illegible]	- 0,10	[illegible]
Dynaction	144	[illegible]	—	[illegible]
Eaux (Cie des)	500	[illegible]	+ 1,80	[illegible]
Ecco	1159	[illegible]	- 1,72	[illegible]
Eiffage	749	[illegible]	+ 4,53	[illegible]
Elf Aquitaine	344,10	[illegible]	- 0,46	[illegible]
Eramet	367	[illegible]	- 1,90	[illegible]
Eridania Beghin	843	[illegible]	- 0,11	[illegible]
Essilor Intl	1230	[illegible]	+ 0,89	[illegible]
Essilor Intl ADP	875	[illegible]	+ 0,57	[illegible]
Esso	604	[illegible]	- 0,33	[illegible]
Eurafrance	1940	[illegible]	—	[illegible]
Euro Disney	14,20	[illegible]	- 1,40	[illegible]
Europe 1	1275	[illegible]	- 1,56	[illegible]
Eurotunnel	4,95	[illegible]	+ 0,80	[illegible]
Filipacchi Medias	913	[illegible]	- 0,10	[illegible]
Finextel	70,60	[illegible]	- 0,56	[illegible]
Fives-Lille	472,10	[illegible]	+ 8,02	[illegible]
Fromageries Bel	5240	[illegible]	- 1,71	[illegible]
Galeries Lafayette	1679	[illegible]	+ 0,29	[illegible]
GAN	155,40	[illegible]	- 0,98	[illegible]
Gascogne (B)	490,10	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Gaz et Eaux	2100	[illegible]	+ 0,04	[illegible]
Geophysique	325	[illegible]	+ 6,76	[illegible]
G.F.C.	411	[illegible]	- 0,72	[illegible]
Groupe Andre S.A.	485	[illegible]	—	[illegible]
Gr.Zannier #(Ly)	94,40	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
GTM-Entrepose	350	[illegible]	- 0,17	[illegible]
Guilbert	706	[illegible]	+ 2,69	[illegible]
Guyenne Gascogne	1722	[illegible]	- 0,23	[illegible]
Havas	427	[illegible]	- 0,60	[illegible]
Havas Advertising	570	[illegible]	- 0,87	[illegible]
Imetal	740	[illegible]	+ 0,27	[illegible]
Immeubl.France	370	[illegible]	- 0,81	[illegible]
Ingenico	66	[illegible]	—	[illegible]
Interbail	270	[illegible]	+ 0,55	[illegible]
Intertechnique 1	580	[illegible]	- 3,44	[illegible]
Jean Lefebvre	323	[illegible]	—	[illegible]
Klepierre	640	[illegible]	- 0,15	[illegible]
Labinal	723	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Lafarge	328,50	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Lagardere (MMB)	735,90	[illegible]	- 2,13	[illegible]
Lapeyre	280,50	[illegible]	- 0,17	[illegible]
Lebon	238	[illegible]	- 2,01	[illegible]
Legrand	935	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
Legrand ADP	617	[illegible]	+ 0,81	[illegible]
Legris Indust.	259	[illegible]	—	[illegible]
Locindus	870	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
L'Oreal	1526	[illegible]	+ 1,57	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1236	[illegible]	+ 1,53	[illegible]
Lyonnaise Eaux	464	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
Marine Wendel	406	[illegible]	- 0,19	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
Matra-Hachette	131,50	130,50	- 0,76	15
Metaleurop	54,90	54,50	- 0,72	50
Metrologie Inter.	23,40	23,50	+ 0,42	10
Michelin	239	239,50	+ 0,20	12
Moulinex	89,85	89,50	- 0,38	10
Navigation Mixte	800	800	—	100
Nord-Est	140	142,80	+ 2	50
Nordon (Ny)	470	484	+ 2,97	70
NRJ #	601	614	+ 2,16	10
OLIPAR	115,10	116	+ 0,78	200
Paribas	303,40	306,90	+ 1,15	50
Pechiney	217	212,40	- 2,11	100
Pechiney CIP	239	240	+ 0,41	100
Pechiney Intl	109	106,70	- 2,11	100
Pernod-Ricard	319	319,40	+ 0,12	20
Peugeot	775	774	- 0,12	35
Pinault-Prin.Red.	1319	1395	+ 5,76	100
Plastic-Omn.(Ly)	435	439	+ 0,91	30
Poliet	512	522	+ 1,95	50
Primagaz	485	504	+ 3,91	50
Promodes	1268	1289	+ 1,65	20
Publicis	373	374	+ 0,26	25
Remy Cointreau	145,10	146	+ 0,62	10
Renault	145,70	144,50	- 0,82	25
Rexel	1091	1100	+ 0,82	20
Rhone Poulenc A	129	128,50	- 0,38	25
Rochette (La)	34,20	33,80	- 1,16	10
Roussel Uclaf	1076	1089	+ 1,20	20
Rue Imperiale(Ly)	4210	4200	- 0,23	200
Sade (Ny)	190	186	- 2,10	100
Sagem SA	3269	3275	+ 0,18	50
Saint-Gobain	647	646	- 0,15	100
Saint-Louis	1415	1387	- 1,97	100
Salomon (Ly)	3150	3375	+ 7,14	20
Salvepar (Ny)	410	413,50	+ 0,85	50
Sanofi	365,70	364,80	- 0,24	25
Sat	2077	2079	+ 0,09	100
Saupiquet (Ns)	1470	1485	+ 1,02	100
Schneider SA	225	223,30	- 0,75	50
SCOR SA	186	186,70	+ 0,37	25
S.E.B.	771	799	+ 3,63	20
Sefimeg	351	350	- 0,28	100
SEITA	207	209	+ 0,96	50
Selectibanque	105,50	105,50	—	100
SFIM	1065	1067	+ 0,18	160
SGE	128,50	128,60	+ 0,07	35
Sidel	1292	1297	+ 0,38	10
Simco	467	467,90	+ 0,19	100
S.I.T.A	1000	990	- 1	50
Skis Rossignol	1730	1751	+ 1,21	100
Sligos	449,90	454	+ 0,91	25
Societe Gale A	558	555	- 0,53	30
Sodexho	1847	1889	+ 2,27	100
Sommer-Allibert	1600	1615	+ 0,93	50
Sophia	218,10	221	+ 1,32	25
Spir Communication	567	590	+ 4,05	20
Strafor Facom	349	357,10	+ 2,32	25
Suez	191	194,30	+ 1,72	75
Synthelabo	399,80	398	- 0,45	10
Technip	450	449	- 0,22	20
Thomson-CSF	123	126,20	+ 2,60	20
Total	339,90	337,90	- 0,58	50
UAP	102,10	102,50	+ 0,39	10
UFB Locabail	485	481	- 0,82	100
UGC DA (M)	295	294	- 0,33	50

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
UIC	89	91,75	+ 3,08	100
UIF	437,50	439	+ 0,34	100
UIS	163	161	- 1,22	25
Unibail	514	521	+ 1,36	100
Union Assur.Fdal	630	630	—	10
Usinor Sacilor	82,80	82,40	- 0,48	20
Valeo	265	267,80	+ 1,05	20
Vallourec	240	239,80	- 0,08	100
Via Banque	200	197,20	- 1,40	100
Worms & Cie	268,80	269	+ 0,07	12
Zodiac ex.dt divid	1124	1095	- 2,58	10
Elf Gabon	869	870	+ 0,11	17

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	249	249	—	5
Adidas AG #	367,30	370	+ 0,73	5
American Express	242,80	248,60	+ 2,38	—
Anglo American #	320	325	+ 1,56	—
Amgold #	536	519	- 3,17	1
Arjo Wiggins App	16	16,20	+ 1,25	—
A.T.T. #	310,10	310	- 0,03	1
Banco Santander #	234,50	233	- 0,63	750
Barrick Gold #	157,20	154	- 2,03	—
B.A.S.F. #	1366	1356	- 0,73	50
Bayer #	1735	1715	- 1,15	50
Blenheim Group	21,10	21,85	+ 3,55	—
Buffelsfontein #	21,10	21,20	+ 0,47	1
Cordiant PLC	9,55	9,60	+ 0,52	—
Crown Cork ord.	245	—	—	5
Crown Cork PF CV	240	244,80	+ 2	41
Daimler Benz #	2770	2765	- 0,18	50
De Beers #	160	158,70	- 0,81	—
Deutsche Bank #	257,10	252,70	- 1,71	5
Dresdner Bank #	135,40	135	- 0,29	5
Driefontein #	80,50	80,80	+ 0,37	—
Du Pont Nemours #	410	413,30	+ 0,80	—
Eastman Kodak #	360,20	359,20	- 0,27	2
East Rand #	4,19	4,15	- 0,95	1
Echo Bay Mines #	69,05	68,05	- 1,44	—
Electrolux #	252,50	247	- 2,17	25
Ericsson #	111,20	111	- 0,17	2
Exxon Corp. #	422,30	421,70	- 0,14	—
Ford Motor #	173	172,10	- 0,52	1
Freegold #	49,20	48,80	- 0,81	—
Gencor Limited # ■	19,70	19,60	- 0,50	—
General Elect. #	398,50	392,30	- 1,55	—
General Motors #	270	270,90	+ 0,33	1
Gle Belgique #	401	401	—	—
Grd Metropolitan	33	32,60	- 1,21	—
Guinness Plc #	36,50	36,30	- 0,54	—
Hanson Plc	14,75	14,80	+ 0,33	—
Harmony Gold #	64,75	64,50	- 0,38	—
Hitachi #	49,30	49,70	+ 0,81	50

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
Hoechst #	1792	1795	+ 0,16	50
I.B.M #	561	553	- 1,42	1
I.C.I #	75	74,10	- 1,20	1
Ito Yokado #	304,50	303,50	- 0,32	50
Matsushita #	83,15	82,95	- 0,24	50
Mc Donald's #	249,50	249,70	+ 0,08	—
Merck and Co #	315,30	318,80	+ 1,11	—
Mitsubishi Corp.#	64,50	65,25	+ 1,16	50
Mobil Corporat.#	586	593	+ 1,19	2
Morgan J.P. #	428	418,50	- 2,21	2
Nestle SA Nom. #	5630	5670	+ 0,71	10
Nipp. MeatPacker #	73,20	—	—	50
Norsk Hydro #	219,50	220	+ 0,22	20
Petrofina #	1413	1412	- 0,07	—
Philip Morris #	444,80	445	+ 0,04	1
Philips N.V #	181,80	183,20	+ 0,77	10
Placer Dome Inc #	149,60	145	- 3,07	—
Procter Gamble #	435	433,90	- 0,25	—
Quilmes	217	218	+ 0,46	—
Randfontein #	42,60	42,10	- 1,17	—
Rhone Poul.Rorer #	311,50	310,80	- 0,22	—
Royal Dutch #	714	716	+ 0,28	5
R T Z #	72,45	72,40	- 0,06	—
Sega Enterprises	225	224,10	- 0,40	50
Saint-Helena #	38,25	38	- 0,65	1
Schlumberger #	402,50	401,50	- 0,24	—
SGS Thomson Micro.	180	178,50	- 0,83	13
Shell Transport #	66,30	66,45	+ 0,22	—
Siemens #	2780	2772	- 0,28	50
Sony Corp. #	305,60	305	- 0,19	50
Sumitomo Bank #	103	102	- 0,97	50
T.D.K #	261	262,50	+ 0,57	50
Telefonica #	80	80	—	500
Toshiba #	38,95	39	+ 0,12	50
Unilever #	694	690	- 0,57	4
United Technol. #	573	575	+ 0,34	5
Vaal Reefs #	502	491	- 2,19	—
Volkswagen A.G #	1842	1807	- 1,90	50
Volvo (act.B) #	118	114,90	- 2,62	5
Western Deep #	238	232,60	- 2,26	2
Yamanouchi #	111,90	111,50	- 0,35	50
Zambia Copper	3,30	3,38	+ 2,42	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30

VENDREDI 29 MARS

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	114,56	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	104,15	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	110,62	[illegible]
CEPME 9% 92-06TSR	113,40	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	117,90	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	112,50	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	108,40	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,10	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	111,51	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,26	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	106,90	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	—	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	111,45	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	108,61	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	110,09	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	113	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,68	[illegible]
Finansder 9%91-06#	116,01	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	112,10	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	112,40	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	104,55	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	108,14	[illegible]
OAT 88-98 TME CA	102,10	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	109,40	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA	99,70	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	108,28	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	110,51	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA	—	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	115,84	[illegible]
OAT 89-01 TME CA	102,90	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	112,49	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	113,54	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	113,55	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	108,31	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	895	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel ◆	255	[illegible]
Bains C.Monaco ◆	542	[illegible]
B.N.P.Intercont.	340	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) ◆	7,60	[illegible]
Cambodge	945	[illegible]
CBC ◆	106,50	[illegible]
Centenaire Blanzy	429	[illegible]
Ceragen Holding ◆	20	[illegible]
Champex (Ny) ◆	14,15	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	357,50	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2300	[illegible]
Cpt Lyon Alem	390	[illegible]
Concorde-Ass Risq ◆	723	[illegible]
Gpe Valfond ex.CMP ◆	13	[illegible]
Credit Gen.Ind. ◆	30,50	[illegible]
Darblay	400	[illegible]
Didot Bottin	660	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	4300	[illegible]
Ecia	755	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1599	[illegible]
Eridania Beghin CI ◆	818	[illegible]
Fidei	44,40	[illegible]
Finalens	395	[illegible]
F.I.P.P. ◆	98	[illegible]
Fonciere (Cie)	476,10	[illegible]
Fonciere Euris ◆	195	[illegible]
Foncina # ◆	430	430
France I.A.R.D. ◆	1006	1006
France S.A.	1144	1135
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gaumont #	375,50	370
Genefim	150	150,10
Gevelot	1549	1580
G.T.I (Transport)	350	337
Immobail	127	121,50
Immobanque	779	770
Im.Marseillaise	6310	6350
Invest.(Ste Cie.)	1300	1325
Lille Bonnieres	2472	2550
Locafinanciere ◆	410	410
Louvre #	180	181
Lucia	53	51,50
Monoprix	160	160
Metal Deploye	430	430
Mors #	13,70	13,70
Navigation (Nle) ◆	69,50	69,50
Paluel-Marmont ◆	319	319
Pap.Clairefont(Ny)	1375	1379
Parfinance	210,10	212,60
Paris Orleans	279	280
Piper Heidsieck ◆	1409	1409
Porcher ◆	210	218
Promodes (CI) ◆	840	840
PSB Industries Ly	350	353
Rochefortaise Com.	204	198
Rosario ◆	191,20	191,20
Rougier #	495	495
S.A.F.I.C Alcan ◆	304,90	304,90
Saga	166,30	168
Salins du Midi	491,90	485
Savoisienne (M)	113	118,60
Silic	750	750
S.I.P.H. ◆	170	170
Sofal ◆	102	102
Soffo ◆	261,30	261,30
Soficam act.a reg. ◆	67,70	67,70
Sofragi ◆	3780	3780
Soudure Autogene ◆	970	970
Sovabail ◆	330	330
Taittinger	1695	1671
Tour Eiffel	287	285
Elyo	230	232
Vicat	500	510
Virax ◆	140	140

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	150	150
Commerzbank AG	1151	1151
Fiat Ord	16,10	15,90
Gevaert	301,50	301,50
Gold Fields South	164,10	164,10
Kubota Corp.	29	35,152 d
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	48,50	48,50
Ottomane(cie Fin.)	207	217,30
Robeco	375,40	375,20
Rodamco N.V.	141,70	141
Rolinco	405,50	408,20
Solvay SA	2995	2995

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30

VENDREDI 29 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	59,95	[illegible]
AFE #	470	[illegible]
Aigle #	190,50	[illegible]
Albert S.A (Ns)	145	[illegible]
Altran Techno. #	1100	[illegible]
Montaignes P.Gest	625	[illegible]
Assystem #	570	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	590	[illegible]
Bque Sofirec (M) ◆	570	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	247,90	[illegible]
Bque Vernes	615	[illegible]
Beneteau #	565	[illegible]
B I M P ◆	89,90	[illegible]
Boiron (Ly) #	535	[illegible]
Boisset (Ly)#	221	[illegible]
But S.A.	300	[illegible]
Cardif SA	780	[illegible]
CDA-Cie des Alpes	139,10	[illegible]
C.E.E #	325	[illegible]
CEGEP #	152,90	[illegible]
Cermex # (Ly)	306	[illegible]
CFPI #	284,80	[illegible]
Change Bourse (M)	309	[illegible]
Christ.Dalloz #	1530	[illegible]
Cipe France Ly #	420	[illegible]
CNIM CA#	200	[illegible]
Codetour ◆	313,90	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	327	[illegible]
Conflandey S.A.	290	[illegible]
C.A. de la Brie	347,70	[illegible]
C.A.Gironde (B)	445,50	[illegible]
C.A.Haute Normand	350	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	343,90	[illegible]
C.A. Paris IDF	789	[illegible]
C.A.de l'Isere Ly# ◆	380	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #	306	[illegible]
C.A.Loire/H.Loirea	221	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	331	[illegible]
C.A.du Nord (Li)	490	[illegible]
C.A. Oise CCI	252	[illegible]
C.A.Pas de Calais	427	[illegible]
C.A. Somme CCI	239	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	388,90	[illegible]
Chaine et Trame #	168	[illegible]
C.A. Midi CCI(Ly) ◆	297	[illegible]
Creeks	57	[illegible]
Devanlay	500	[illegible]
Deveaux(Ly)#	640	[illegible]
Devernois (Ly)	500	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	75,10	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly	446	[illegible]
Emin-Leydier# (Ly)	470	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)	270	[illegible]
Europ Propulsion	610	[illegible]
Expand s.a	281,20	[illegible]
Factorem	686	[illegible]
Faiveley #	300,80	[illegible]
Finacor	118	[illegible]
Finlafo	470	[illegible]
Fructivie	624	[illegible]
Gautier France #	305	[illegible]
Gel 2000	82	[illegible]
GFI Industries #	643	[illegible]
Girodet # (Ly)	49,95	[illegible]
GLM S.A.	363	[illegible]
Grandoptic.Photo #	586	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	203	[illegible]
Kindy #	188,90	[illegible]
Guerbet	353	[illegible]
Hermes Internat.1#	1317	[illegible]
Hurel Dubois	540	[illegible]
ICBT Groupe #	250	[illegible]
I.C.C.	181,90	[illegible]
Idianova	69	[illegible]
Immob.Hotel. #	64	[illegible]
Installux (Ly)	535	[illegible]
Int. Computer #	85,10	[illegible]
Invest.Paris	145	[illegible]
IPBM	67,30	70
M6-Metropole TV	492	500
Manitou #	610	613
Manutan	870	870
Marie Brizard	1230	1245
Maxi-Livres/Profr.	279,50	229
Mecadyne ◆	159,20	159,20
Mecelec (Ly)	92	92
MGI Coutier	276	281,90
Michel Thierry#	735	740
Monneret Jouet Ly# ◆	66	66
Naf-Naf #	61,70	61,70
Norbert Dentres #	800	792
N.S.C Schlum. Ny	800	780
OGF Omn Gest.Fin ◆	900	909
Onet #	916	921
Paul Predault #	182	185
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy # ◆	125,40	125,40
Pochet	1010	1065
Poujoulat Ets (Ns) ◆	235,40	235,40
Radiall #	675	674
Rallye(Cathiard)Ly	203	205
Reydel Indust.Li ◆	966	966
Robertet #	1310	1335
Rouleau-Guichard ◆	482	482
Securidev #	82,40	82,40
Sediver #	240	228,20
Seribo	290	288,50
Siparex (Ly) #	101	101
Smoby (Ly)#	657	658
Sofco (Ly)	121,90	120
Sofibus ◆	413	418
Sogepag #	138,10	139
Sogeparc (Fin)	701	696
Sopra	364,50	356
Steph.Kelian #	107	110
Sylea	470	472
Teisseire-France	217	216,90
TF1-1	509	509
Thermador Hold(Ly)	431	432
Trouvay Cauvin #	102	101,90
Unilog	476	486
Union Fin.France	526	526
Via Credit(Banque) ◆	121,60	121,60
Viel et Cie #	135	135
Vilmorin et Cie #	440	440
Virbac	679	680

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12h30

VENDREDI 29 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C. ◆	0,08	0,08
Générale Occidentale ◆	45,75	45,75
Mumm ◆	1100	1100
Nobel ◆	180	180
Sté lecteurs du Monde ◆	180	182

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 28 mars

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	36690,36	[illegible]
Actimonétaire D	31227,87	[illegible]
Agipi Ambition (Axa)	117,32	[illegible]
Amplia o	115099,60	[illegible]
Amplitude Monde D	773,97	[illegible]
Antigone Trésorerie	848669	[illegible]
Arbitr. Court Terme ◆	9372,58	[illegible]
Arbitr. Première	8876,42	[illegible]
Arbitr. Sécurité	17163,64	[illegible]
Asie 2000	720,43	[illegible]
Associa Première	38205,28	[illegible]
Associc	1121,26	[illegible]
Atout Amérique	136,37	[illegible]
Atout Asie	101,68	[illegible]
Atout Futur C	580,62	[illegible]
Atout Futur D	553,87	[illegible]
Avenir Alizes	1995,96	[illegible]
Axa Valeurs PER	158,25	[illegible]
Cadence 1	1075,18	[illegible]
Cadence 2	1059,89	[illegible]
Cadence 3	1050,93	[illegible]
Capimonetaire	1989,19	[illegible]
Capioblig	8857,30	[illegible]
Capitacic	1731,07	[illegible]
Cicamonde	1281,44	[illegible]
Convis	1784,49	[illegible]
Comptavalor	2267,34	[illegible]
Converti CIC	346,36	[illegible]
Crédit Mutuel Capital	1685,48	[illegible]
Crédit Mutuel MID AF	121,23	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T	854,20	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	98,82	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.Dis	95,72	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	22221,24	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T	224,84	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde ◆	1201,40	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1095,07	[illegible]
Dieze	1813,50	[illegible]
Ecocic	1393,24	[illegible]
Ecupar	128,79	[illegible]
Ecur. Actions futur	209,72	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire	10760,84	[illegible]
Ecur. Expansion (*)	79377,04	[illegible]
Ecur. Géovaleurs	2873,85	[illegible]
Ecur. Investissement	172,66	[illegible]
Elanciel D	127,94	[illegible]
Elicash o	912758,36	[illegible]
Emergence Poste D.	106,10	[illegible]
Eparcic	4695,19	[illegible]
Eparcourt-Sicav	202,08	[illegible]
Epargne-Unie	164,99	[illegible]
Eurco Solidarité	1282,09	[illegible]
Eurodyn	1690,55	[illegible]
Fonsicav	18893,32	[illegible]
France Obligations	490,43	[illegible]
Francic	538,91	[illegible]
Francic Pierre	117,27	[illegible]
Francic-Regions	1617,72	[illegible]
Géobilys C	698,25	[illegible]
Géobilys D	593,09	[illegible]
Gestilion	19941,96	[illegible]
HLM Monétaire	18114,29	[illegible]
Indicia ◆	1214,14	[illegible]
Intensys D	112,38	[illegible]
Interoblig	6252,49	[illegible]
Intersélection Fce	566,69	[illegible]
Japacic	183,40	[illegible]
Jeunepargne	381,65	[illegible]
Latitude C/D	143,63	[illegible]
Lion 20000	16612,26	[illegible]
Lion Association	11010,01	[illegible]
Lion Institution	42341,72	[illegible]
Lionplus	1371,73	[illegible]
Lion Trésor	2410,46	[illegible]
Livret Bourse Inv.	633,19	[illegible]
Livret Portefeuil.	866,85	[illegible]
Méditerranée ◆	263,62	[illegible]
Mensuel CIC	10333,63	[illegible]
Moneden	88728,45	[illegible]
Moné-Dis o	10209,84	[illegible]
Moné.JC o	11509,57	[illegible]
Moné.JD o	11509,57	[illegible]
Monévalor	53404,12	[illegible]
Mutualité dépôts	18059,42	[illegible]
Natio Court Terme	13636	[illegible]
Natio Court Terme2	370405	[illegible]
Natio Epargne	22617,41	[illegible]
Natio Ep. Capital C/D	15235,65	[illegible]
Natio Ep. Croissance	2272,64	[illegible]
Natio Ep. Obligations	222,81	[illegible]
Natio Epargne Retraite	137,19	[illegible]
Natio Epargne Trésor	10457,37	[illegible]
Natio Epargne Valeur	553,93	[illegible]
Natio France Index	1076,29	[illegible]
Natio Immobilier	1207,15	[illegible]
Natio Inter	1831,27	[illegible]
Natio Monétaire C/D	5308,98	[illegible]
Natio Opportunités	160,33	[illegible]
Natio Patrimoine	1497,15	1467,79
Natio Perspectives	1209,27	1185,56
Natio Placements C/D	75991,35	75991,35
Natio Revenus	1078,60	1067,92
Natio Sécurité	11508,27	11508,27
Natio Valeurs	1021,61	1001,58
Nord Sud Dévelop.	2111,93	2107,71
Oblicic-Mondial	3316,45	3267,44
Oblicic-Régions	1155,21	1146,61
Oblifutur	3866,71	3794,61
Oblig. ttes caté.	230,23	226,61
Oblifion	1780,48	1762,85
Oblisécurité Sicav	5599,28	5599,28
Oblitys D	578,85	570,30
Oraction	1775,64	1732,33
Patrimoine Retraite	295,33	289,54
Pervalor	628,42	616,10
Plénitude D	155,34	151,55
Poste Gestion C	42861,93	42861,93
Première Oblig. C	12875,40	12875,40
Première Oblig. D	11200,91	11198,51
Proficlus	1001,14	982,47
Rentacic	164,41	163,19
Revenus Trimestr.	5308,24	5255,68
Revenu-Vert	1194,40	1172,33
Saint-Honoré Capital	17484,49	16975,23
St-Honoré March. Emer.	604,26	578,24
St-Honoré Pacifique	762,89	730,04
Sécuricic	2207,40	2207,40
Sécuritaux	1777,47	1777,47
Sensivalor	34997,11	34997,11
Sévéa ◆	104,97	102,41
S.G. France opport. C	1637,99	1605,87
S.G. France opport. D	1579,57	1548,60
S.G. Monde opport. C	1178,93	1155,81
S.G. Monde opport. D	1178,93	1155,81
Sicav Associations	2348,70	2348,70
Sicav 5.000	555,03	544,15
S.I. Est	1255,61	1219,04
Silvafrance	899,93	882,28
Silvam	474,51	465,21
Silvarente	233,46	228,88
Silvinter	583,63	572,19
Sogenfrance C	1428,16	1400,16
Sogenfrance D	1318,03	1292,19
Sogépargne	309,59	306,52
Sogevar	1249,79	1225,28
Soginter	1752,87	1718,50
Solstice D	2328,82	2323,81
Stratégie Actions	931,10	875,29
Stratégie Rendement	1758,02	1702,68
Synthésis	15596,96	15291,14
Thésora C	901,99	893,06
Thésora D	857,33	848,84
Trésor Plus	1752,32	1734,97
Trésor Trimestriel	1026,85	1016,68
Trésoricic	170349,68	170349,68
Trésorys	255869,99	255869,99
Trilion	5193,53	5126,88
Uni-Associations o	120,53	120,53
Uni-Foncier	1285,65	1254,29
Unifrance	647,12	631,34
Uni-Garantie C	1666,74	1635,66
Uni-Garantie D	1355,17	1329,90
Uni-Régions	1576,71	1538,25
Univar C o	298,38	298,38
Univar D o	298,38	298,38
Univers Actions	183,13	178,66
Univers-Obligations	2156,11	2115,91
Valorg	2384,83	2341,59
Valreal	34276,98	34259,85
Winterthur St-Honoré	261,57	289,71

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
o cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

TRANSPORTS Prématurément vieillie du fait des efforts imposés par les quelque deux cents trains qui l'empruntent à grande vitesse chaque jour, la ligne SNCF Paris-Lyon va subir un important rajeunissement. ● UNE PREMIÈRE TRANCHE de travaux de 2 milliards de francs devrait permettre de rénover la voie sur les 230 kilomètres de ligne qui traversent le massif du Morvan. Deux autres suivront entre 2002 et 2006. ● UN TRAIN SPÉCIAL long de 568 mètres – trois fois la longueur d'une rame TGV – a été conçu pour mener à bien ces travaux de remplacement du ballast sur lequel repose la voie. ● LES TGV ORANGE qui circulaient sur ce trajet vont également faire peau neuve. Ils seront moins bruyants, offriront un confort accru et seront capables de rouler à 300 kilomètres/heure au lieu de 270. ● EN L'AN 2000, ces rames modernisées devraient couvrir la distance Paris-Marseille en trois heures.

Après quinze ans d'utilisation intense, les TGV Sud-Est vont faire peau neuve

2 milliards de francs vont être investis pendant six ans pour rénover la voie qui relie Paris à la métropole lyonnaise. Les rames qui l'utilisent seront aussi modernisées et pourront rallier la Provence en trois heures

DEPUIS le 18 mars et pour une durée de dix ans, le TGV Paris-Lyon ne met plus deux heures mais deux heures et quatre minutes. La raison de ce « colossal » retard ? Le renouvellement du ballast et des aiguillages sur les 430 kilomètres du parcours.

Lorsque la ligne à grande vitesse a été construite dans les années 70, les ingénieurs de la SNCF ne se doutaient pas qu'elle aurait à supporter jusqu'à deux cents trains par jour. Le ballast, que l'on change d'ordinaire tous les trente ans, en même temps que les rails et les traverses, montre ici des signes de vieillissement prématuré. Il se tasse et perd son élasticité.

A ne rien faire, la SNCF courait le risque d'imposer des désagréments aux voyageurs et de devoir réduire la vitesse commerciale de ses trains à grande vitesse. Elle a donc préféré engager des travaux, aussi coûteux soient-ils, pour rénover la ligne.

La première tranche de travaux – deux autres seront engagées entre 2002 et 2006 – concerne la partie centrale de la ligne, celle qui traverse le Morvan sur une longueur de 230 kilomètres. Coût : 2 milliards de francs. Durée du chantier : six ans. *« Pour ne pas gêner le trafic, les travaux se dérouleront exclusivement de nuit »*, précise le responsable du projet, Christian Revel. *« Nous voulons que les trains de voyageurs puissent rouler à 120 kilomètres/heure sur toute la longueur du chantier, soit 4 à 5 kilomètres »*, alors que la vitesse de passage ne dépasse pas 60 kilomètres/heure pour un chantier classique. *« Financièrement, ce chantier ne sera pas l'affaire du siècle »*, regrette Christian Boscher, directeur des travaux de la Société des travaux du Sud-Ouest, qui coiffe le groupement d'entreprises chargé de cette opération. *« Le groupement n'encaissera que 110 millions de francs par an. Cela ne compensera pas la baisse d'activité sur les chantiers ordinaires. »*

Le ballast, que l'on change d'ordinaire tous les trente ans, montre ici des signes de vieillissement prématuré

Dans les années 80, la SNCF refaisait jusqu'à 1 000 kilomètres de voies par an (sur un total de 32 000 kilomètres de voies), y compris les rails et les traverses. Elle s'en tient aujourd'hui à 450 kilomètres/an et pourrait même descendre à 350 kilomètres/an, les voies vieillissant moins vite, affirme-t-on, grâce notamment à l'utilisation de traverses en béton et de rails en acier plus performant. La SNCF ne serait-elle pas surtout mue par le souci de faire des économies à tout prix ? Christian Boscher craint que ne se dégrade le patrimoine, avec l'obligation à terme de réduire la vitesse des trains sur les réseaux secondaires.

La rénovation des voies ferrées à grande vitesse

Paris – Planning des travaux – Laroche-Migennes – 2e tranche 2002-2006 – 1re tranche – Lyon – Couloir guide-chaîne – Évacuation des déchets dans un wagon-benne – Trappe – Sens de progression du train – Sens de rotation de la chaîne d'excavation – Remise en voie du ballast épuré, complété par du ballast neuf – Galets de relevage de la voie – Source : Travaux du Sud-Ouest – Infographie : Le Monde

La ligne Paris-Lyon a vieilli, les TGV aussi. Les cent sept rames orange arrivent à la moitié de leur durée de vie et justifient une révision dans les ateliers SNCF de Bischheim, en Alsace. La société nationale va en profiter pour améliorer leur confort et, en seconde classe, offrir un peu plus d'espace aux voyageurs.

De trois cent soixante et une places par rame, on descendra à trois cent cinquante. Elle en profitera aussi pour leur permettre de rouler à 300 kilomètres/heure au lieu de 270 kilomètres/heure et de circuler sur tout le réseau national. En l'an 2000, date prévue pour l'ouverture de la ligne nouvelle Valence-Marseille, si controversée par ailleurs, ils seront fin prêts, avec leur toute nouvelle livrée grise empruntée aux TGV Paris-Bruxelles, à couvrir Paris-Marseille en trois heures.

Ce passage de 270 kilomètres/heure à 300 kilomètres/heure n'est pas une mince affaire. *« Il n'y a pas plus de similitude entre les premiers TGV et les trains Corail qu'entre ces TGV et les plus récents »*, souligne Pierre Delfosse, chef des projets TGV. Les rames orange de la première génération comportent douze moteurs à courant continu de 550 kilowatts chacun (6 600 kilowatts au total). Mais le frottement entre le collecteur et les balais ne permet pas d'augmenter leur vitesse de rotation (3 000 tours par minute). C'est toute la différence avec les TGV plus récents qui ont des moteurs à courant synchrone, sans balais, d'une puissance totale de 8 800 kilowatts.

Pour rouler plus vite, les ingénieurs ont donc modifié le rapport d'engrenage du pont-moteur de façon que, pour une même vitesse de rotation du moteur, les roues tournent plus vite. Pour cela, il leur a fallu améliorer le refroidissement des moteurs avec une ventilation forcée sur chaque bogie-moteur. Sur les essieux porteurs, ils ont également remplacé les disques de frein en fonte ventilée par des disques en acier haute performance qui supportent mieux les échauffements. Ils ont aussi supprimé les semelles de frein. Les riverains de la ligne devraient s'en trouver mieux car le bruit de roulement en sera diminué de 6 décibels à 25 mètres de distance. Le coût de tous ces aménagements sur lequel la SNCF reste discrète devrait s'élever à une dizaine de millions de francs par rame, soit environ 1 milliard de francs au total. A titre de comparaison, une rame neuve du TGV Réseau Paris-Bruxelles coûte 85 millions de francs.

Même rajeunis, les TGV ne feront sans doute jamais d'exploit sur la ligne Paris-Lyon. Pour des raisons d'économie, la SNCF ne souhaite pas doter la ligne de la signalisation TVM 430 (transmission voie-machine 430), qui équipe les lignes plus récentes et assure un contrôle permanent de la vitesse.

Cela permet de maintenir des écarts de seulement trois minutes entre deux TGV roulant à 300 kilomètres/heure alors que l'actuelle signalisation de la ligne Paris-Lyon s'en tient à environ cinq minutes pour les trains qui, sur cette portion de ligne, continueront à rouler à 270 kilomètres/heure. Pousser à 300 kilomètres/heure ne ferait gagner que quelques minutes entre Paris et Lyon.

André Larané

Des trains très spéciaux

● **Quinze trains de travaux** seront utilisés pour mener à bien le chantier de rénovation de la voie TGV Paris-Lyon. Mais, comme la pente de cette voie est, par endroits, plus forte que sur les voies classiques – jusqu'à 35 millimètres par mètre au lieu de 10 –, ils seront tractés par un grand nombre de locomotives.

● **Le plus spectaculaire** sera le train de dégarnissage du ballast, un monstre de 568 mètres de long – l'équivalent de trois rames TGV – conçu par une société suisse. Ses machines soulèveront le rail et les traverses qui lui sont attachées tandis qu'une chaîne à godets passera dessous et enlèvera les cailloux du vieux ballast en une seule passe. Après pose d'un ballast neuf, le rail sera réajusté au millimètre près.

● **Sept cents mètres de voies** seront ainsi « régénérés » chaque nuit. Pendant les périodes des week-ends d'été, la SNCF procédera au changement des aiguillages, pièces mécaniques dont certaines mesurent 280 mètres et pèsent 280 tonnes.

● **Cinq cents personnes**, dont trois cent cinquante cheminots, participeront à ce chantier.

Les lecteurs de science-fiction trouvent leur bonheur sur Internet

SAN FRANCISCO
correspondance

Rien ne ressemble plus aux cybernautes qui sillonnent Internet à longueur de nuit que les lecteurs de science-fiction. Constat sans surprise qui rend particulièrement intéressante l'expérience tentée depuis février 1994 (c'était encore la préhistoire) par Future Fantasy, « LA » librairie de fiction à dominante scientifique de la Silicon Valley. Jean Schroeter, la propriétaire de ce magasin, se déclare totalement « analphabète » en la matière. Sollicitée par un chercheur de Digital Equipment, elle a accepté de lui fournir les informations qui se trouvaient dans son ordinateur, pour qu'il lui monte, à titre d'expérience, une page d'accueil.


INTERNET

Résultat : elle réalise aujourd'hui 30 % de son chiffre d'affaires grâce à Internet, et la moitié de ces ventes-là proviennent de l'étranger. *« Il s'agit de personnes qui souhaitent se procurer des livres en anglais introuvables chez eux »*, explique Jean Schroeter. La partie médullaire du site de Future Fantasy – mis à part l'accueil multicolore réservé par un dragon plutôt sympathique qui entoure les livres –, c'est le formulaire électronique permettant de commander des ouvrages. Simple et efficace. On peut même se procurer des œuvres du subversif Norman Spinrad, « exilé » en France, pratiquement introuvables en anglais.

Mais le premier niveau de service s'arrête là, et le fouineur est vite déçu quand il découvre que les liens établis à partir d'un nom d'auteur ou de livre conduisent à un bon de commande ou à une photo de la page de couverture plus souvent qu'à un extrait ou à un article critique.

Jean Schroeter reconnaît qu'il pourrait y avoir de multiples autres services. Mais elle explique que *« la plupart des suggestions sont raisonnables et il serait fantastique de les mettre en pratique. Mais, étant donné que Future Fantasy est entretenue par une seule personne qui mène en plus une vraie vie en dehors de la librairie, elles réclameraient trop de travail »*.

VÉRITABLE CARREFOUR

Fallait-il, pour autant, renoncer ? Pas du tout. Pour résoudre le problème, auteurs et éditeurs sont invités à fournir les liens qui permettent à l'usager d'aller faire une visite sur leur site. Ils sont de plus en plus nombreux à répondre à l'appel. C'est ainsi que Future Fantasy s'est converti en véritable carrefour. Bien choisis, les liens conduisent aux meilleurs sites généraux de science-fiction. Ils permettent d'accéder aux magazines en ligne et aux listes d'ouvrages sous forme électronique. Dans l'esprit du Net, Future Fantasy donne même les sites d'autres librairies de la région et du monde entier. Nombre de ces liens ont été gracieusement établis par des amateurs pour enrichir un site qui leur plaît.

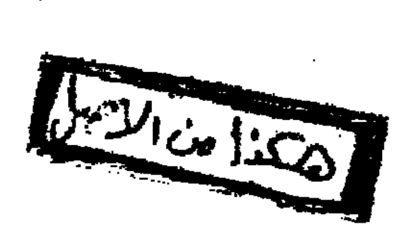
C'est une autre façon de faire des affaires. Cette librairie virtuelle est devenue un des points de passage obligatoires des amateurs de science-fiction qui sont autant d'acheteurs potentiels. Plus directement, le surfeur solitaire, fatigué d'une longue navigation entreprise à partir de la page d'accueil de Future Fantasy, ne peut qu'avoir envie de commander tel ou tel livre sur lequel il a obtenu des informations ailleurs. Il lui suffit alors de revenir à son point de départ... et de passer commande.

« Voilà », comme disent les Américains en français dans leur texte. *« Plus on a d'informations sur les livres, mieux c'est »*, estime Jean Schroeter, qui entend par là que ça les fait vendre. Et même si elle a monté son opération avec un soutien extérieur considérable, elle estime qu'une fois la page d'accueil ouverte au public le reste n'est plus qu'une question d'entretien qu'elle estime à moins d'une heure par jour. Toute ignorante qu'elle soit des arcanes du cyberespace, si c'était à refaire, elle n'hésiterait pas.

Francis Pisani

★ Future Fantasy : <http : //futfan.com/home.html>

■ **Le commerce électronique** lorgne avec envie sur les 35 millions de personnes qui sont présentes sur le réseau mondial. Mais, pour l'instant, de nombreux obstacles rendent l'achat en ligne beaucoup moins attractif que le courrier électronique ou la recherche d'informations gratuites. Pour Bill Gates, PDG de Microsoft, *« les problèmes de base* [notamment la sécurité des transactions] *seront en voie de résolution d'ici un an »*. Mais la faible vitesse de fonctionnement de modems continuera à limiter fortement le développement du commerce. En 1995, celui-ci aurait représenté sur Internet entre 20 à 35 millions de dollars, soit environ 1 dollar par personne. – *(AFP)*

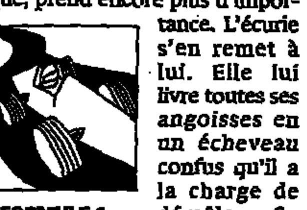


Benetton compte sur son directeur technique pour se rapprocher de Williams

Ross Brawn sera l'homme-clé de l'écurie italienne au Grand Prix du Brésil de formule 1

Trois semaines après leur doublé en Australie, les Williams-Renault de Damon Hill et de Jacques Villeneuve abordent en favorites le deuxième grand prix de la saison, dimanche 31 mars, sur le circuit d'Interlagos, à Sao Paulo (Brésil). Avant de s'envoler vers le Brésil, Benetton, l'écurie championne du monde, a néanmoins effectué des essais encourageants sur le circuit de Silverstone, en Angleterre.

C'EST UNE NOUVELLE FOIS vers lui que vont se tourner les regards. Lorsque Benetton tâtonne, Ross Brawn, son directeur technique, prend encore plus d'importance. L'écurie s'en remet à lui. Elle lui livre toutes ses *angoisses en un écheveau confus* qu'il a la charge de démêler. Sa silhouette massive semble alors envahir le stand, et, à l'abri de ses épaisses lunettes, il multiplie les consignes aux ingénieurs, les ordres aux mécanos.


FORMULE 1

Il est toujours écouté, et souvent entendu. Car la méthode Brawn a fait ses preuves au cours des deux dernières saisons, marquées par la conquête de deux titres des pilotes (1994, 1995) et d'une couronne des constructeurs (1995). Elle s'appuie sur une capacité à passer en revue toutes les données d'un problème, avant de trancher, mathématiquement, presque toujours dans le bon sens. Et sur une impressionnante force de travail. « *C'est un formidable chef d'orchestre*, affirme Bernard Dudot, le directeur technique de Renault Sport. *Il n'improvise jamais. Il examine tous les cas de figure à l'avance. L'année dernière, je l'ai vu passer jusqu'à vingt heures consécutives à notre usine de Viry pour résoudre une difficulté.* »

Les difficultés ? A Melbourne, les Benetton-Renault en ont rencontré beaucoup. Abandon de Jean Alesi, insignifiante quatrième place de Gerhard Berger, le week-end australien fut une déception pour les voitures championnes du monde. Elles étaient distancées par les Williams, pis, devancées par une Ferrari prétendument mal née. Où était passée la fringante mécanique de l'an dernier ? Ni podium, ni pole position, ni meilleur tour en course, la maigreur du bilan a obligé l'équipe de Flavio Briatore à une inhabituelle réserve. Les Benetton étaient encore à Melbourne qu'ils songeaient déjà au Brésil, à une hypothétique renaissance sur le circuit d'Interlagos.

Ross, le compétiteur, a tiqué. Brawn, l'analyste, s'est fendu d'un sourire. Comme si ces embarras étaient prévus. Il tire son chapeau au travail de Williams, l'écurie dans laquelle il a fait ses débuts comme simple mécanicien. De novembre à février, sur le pistes européennes, les Williams-Renault ont accentué l'avance qu'elles avaient acquise à la fin de la saison. Chez Benetton, il a fallu partir de zéro, ou presque. Les pilotes *étaient nouveaux. Ils avaient tout à apprendre : l'équipe, la voiture et* le moteur Renault. « *Le modèle 1995*, explique Ross Brawn, *était fait sur mesure pour Michael Schumacher. Nous sommes en train de reconstruire la cohésion de toute l'équipe. Nous rattraperons nos adversaires en cours de saison.* »

INVINCIBLE TANDEM

Il n'est pourtant pas dupe. Il sait l'énorme perte subie avec le départ pour Ferrari de Michael Schumacher. Avec le pilote allemand, Ross Brawn formait un invincible tandem. C'est lui qui élaborait les impeccables stratégies d'arrêts au stand, écrasant dans cet exercice risqué l'ensemble de la concurrence. Michael Schumacher, régalé de cette maestria, appliquait la *consigne à la lettre, semant un irrésistible doute* dans l'esprit des autres pilotes.

En Belgique, l'année dernière, cette coopération sans faille fut portée à un point de perfection. Un incident avait contraint le champion du monde à s'élancer loin des premières lignes de la grille de départ. Cela n'a pas suffi à l'empêcher de gagner la course. « *Je suis très fier de ce grand prix à Spa*, admet Ross Brawn. *Nous avons eu à réagir tout le temps. Et nous avons fait tous les bons choix.* »

Aujourd'hui, le directeur technique de Benetton se refuse cependant à céder à la nostalgie. Pour sa cinquième saison aux côtés de Flavio Briatore, il s'est fixé de nouveaux objectifs, l'orgueil en bandoulière. Il promet de s'y attacher avec son habituelle minutie, cet envahissant souci du détail qui le poursuit jusque sur le bord des rivières, dans son passe-temps favori, la pêche. Il s'agit d'abord de prouver que, privée de Schumacher, Benetton existe encore.

L'écurie possède deux bons pilotes de valeur équivalente. Pourront-ils bénéficier à égalité d'un travail naguère concentré sur un seul homme ? « *C'est la seule manière de se voir reconnaître comme une équipe complète* », affirme Ross Brawn. Même s'il admet que les résultats en course désigneront naturellement un leader.

Il promet en tout cas de ne pas fuir les responsabilités. L'organisation de Benetton le veut ainsi. Elle l'a placée au sommet de la hiérarchie. Sportivement, il ne rend de comptes à personne. Cela correspond si bien à cet ennemi avoué des comités de décision, qui se complaît dans les délices du pouvoir solitaire. Il décide. On obéit. Quitte à endosser à lui seul les conséquences de l'éventuel échec.

Pascal Ceaux

Tom Walkinshaw prend le contrôle d'Arrows

L'Ecossais Tom Walkinshaw, *jusque-là directeur de l'écurie Ligier*, a annoncé, jeudi 28 mars à Sao Paulo, qu'il avait pris le contrôle d'Arrows Grand Prix international, qui gère l'écurie Footwork-Hart. L'accord prendra effet au Grand Prix d'Europe, quatrième épreuve de la saison, le 28 avril au Nurburgring. Le groupe de Tom Walkinshaw (TWR) devrait retirer progressivement son support technique de Ligier : « *Tout devrait être terminé fin juillet, époque à laquelle nos ressources techniques auront été reversées dans notre nouvelle écurie* », a déclaré l'Ecossais. – *(AFP.)*

L'Amérique s'éveille au basket-ball féminin

La phase finale du championnat universitaire pourrait susciter autant d'intérêt médiatique que celle de son équivalent masculin

ATLANTA
correspondance

Comme à chaque début de printemps, l'Amérique du basket ne sait plus vers quels paniers tourner ses regards. La saison régulière de la NBA (National Basket Association) approche du but. La folie du « final four » universitaire détourne les étudiants du chemin des salles de cours (*Le Monde* du 1er avril 1995). Et, fait nouveau, les jeunes filles réclament désormais leur part d'attention.

BASKET

En cette fin de semaine, Charlotte (Caroline du Nord) accueille *les quatre dernières équipes du championnat universitaire féminin*. Par le passé, l'événement aurait été étouffé sans peine par la concurrence, à la même date, du tournoi masculin. Mais les temps ont changé. L'édition 1996 du « final four » féminin a vendu ses 35 000 places en moins de quarante-huit heures. Et son audience à la télévision pourrait dépasser le score réalisé l'an passé, lorsque la finale avait repoussé dans l'ombre une rencontre de NBA programmée à la même heure.

Aux Etats-Unis, les experts s'accordent pour avancer que 1996 devrait être l'année du basket féminin. L'an dernier, les meilleures joueuses américaines ont abandonné sans regret leur exil européen ou asiatique pour respirer à nouveau l'air du pays. *La plupart d'entre elles l'ont fait pour les besoins de la cause olympique.*

Formée en mai 1995, la « Home Team » vit et s'entraîne à la façon d'un commando d'élite. Elle a déjà rencontré, et battu, les meilleures équipes universitaires américaines. Puis elle a pris la route et posé ses malles en Russie, en Ukraine et en Chine. *Une longue tournée dont elle est revenue sans avoir rencontré la moindre défaite.*

L'aventure olympique a obligé certaines joueuses à faire des sacrifices en termes de salaire. Katrina McClain, par exemple, a refusé le million et demi de francs que lui proposait un club italien. Sélectionnée pour les Jeux d'Atlanta, il lui faut se contenter d'un salaire six fois inférieur. « *Remporter une médaille d'or aux Jeux, chez soi, mérite bien de renoncer à certains avantages*, explique-t-elle. *Et puis je suis décidée à participer à ma façon au développement du basket féminin aux Etats-Unis. Ce qui se passe actuellement est sûrement historique. Je ne veux pas en être exclue.* »

Historique ? Sans doute. Au lendemain des Jeux d'Atlanta, le pays devrait être témoin de la naissance d'un championnat professionnel, un vrai, le premier du genre capable de survivre aux premiers coups de froid. Par le passé, le basket féminin a déjà tenté par trois fois l'aventure du professionnalisme. Mais il avait connu autant d'insuccès. *Sa troisième tentative, en 1991, avait échoué faute de spectateurs et de partenaires économiques.* Cette fois, le terrain semble mieux occupé. Le futur championnat féminin devrait débuter avec une enveloppe de 20 millions de francs. Ses huit équipes dresseront leurs paniers dans des villes à fort potentiel de public, comme Chicago, New York ou Los Angeles. « *Et nous saurons attirer les meilleures joueuses par une politique de salaires très séduisante*, assure Scott Greer, le responsable du développement de la Women's Major Basketball League. *Les filles n'auront plus besoin de partir vers l'étranger pour gagner entre 750 000 F et 1 million de francs par an.* »

CIBLE MARKETING

Meilleure preuve de l'intérêt du pays, les partenaires et les télévisions patientent déjà à la porte du stade. La chaîne sportive ESPN a programmé la diffusion de plus de soixante rencontres de basket féminin pour cette seule saison, le double de l'an passé. Nike a recruté six joueuses de l'équipe olympique. Et le numéro un mondial de la chaussure de sport ne fait plus mystère de son ambition de séduire la clientèle féminine. « *Nous avons raté le boom du fitness, nous ne passerons pas à côté de celui des sports collectifs féminins* », expliquait récemment Phil Knight, le fondateur et patron de Nike.

Même son de cloche chez State Farm, une compagnie d'assurances américaine, dont le nom est visible partout où passent les sélectionnées olympiques. « *En nous associant à cette équipe, nous cherchons à attirer une clientèle féminine*, raconte Richard Bugajski, le responsable de la publicité. *Depuis ces dernières années, plus de la moitié de nos contrats d'assurances sont achetés par des femmes.* »

A ceux qui osent encore douter de sa vitalité, le basket féminin aime citer l'exemple éloquent de l'université de Rutgers, où l'entraîneur de l'équipe féminine s'est vu offrir un salaire supérieur à celui de son homologue masculin. Et il ne s'est trouvé personne, dit-on, pour en critiquer le montant.

Alain Mercier

Comment les espions traquent les formules secrètes

LA FORMULE 1 ADORE LES CAMÉRAS. Jusqu'à un certain point. C'était un jour d'essais, la saison dernière, l'une de ces matinées où l'on peaufine les réglages. Elle s'est avancée, l'air de rien. Une femme anonyme, soudain ébahie de la beauté du stand Benetton. Quelle propreté ! Quelle organisation ! Et les voitures, ah ! les voitures ! Et puis il y a eu ce moment où Greg Field a fini par trouver le manège suspect. L'admiratrice disait quelque chose au manager de Benetton. Il s'est approché. L'inconnue avait recouvré un nom. C'était la femme de Wilhem Toet, « employé occulte » de Ferrari, et espion professionnel.

Elle était venue pour voir. Et pour filmer. Pour imprimer sur la pellicule de sa mini-caméra, *dissimulée dans l'ampleur de sa manche*, tous les secrets de l'écurie championne du monde. Chez Benetton, on est galant. Un au revoir insistant, mais poli, a suffi à mettre un terme à l'affaire. Greg Field en rigole encore. « *Aujourd'hui*, s'exclame-t-il, *nous offrons le thé et une chaise aux représentants de la Scuderia.* »

L'homme de Benetton peut bien moquer Ferrari. Rien de l'espionnage ne lui est étranger. Il en connaît les ressorts et les hommes, en conçoit les mystères. Puisque c'est l'une des tâches qui lui reviennent dans l'écurie italienne. Celle-ci le conduit souvent dans les parages des garages adverses, *rôdeur un peu honteux, mais parfois si fier de ses découvertes*. Hier encore, la sortie des stands était un observatoire idéal. Avant de s'élancer sur la piste, les voitures devaient respecter un feu rouge. Aujourd'hui, au grand regret du petit monde du renseignement, l'arrêt n'est plus obligatoire. Il a donc fallu se rabattre sur ces tournées plus ou moins discrètes, plus ou moins réussies, chez la concurrence.

STYLO GRADUÉ POUR MESURER LE CYLINDRE

En matière d'espionnage, tout est intéressant. Repérer le nombre de trains de pneus utilisés lors des essais permet de se faire une idée précise de la stratégie de course. Des conservations informelles avec les journalistes, de simples photos, dévoilent parfois des détails inconnus qui expliquent la supériorité d'un châssis, le développement d'un moteur. Les écuries de pointe sont tout naturellement les plus épiées. Comme les meilleurs d'entre les motoristes.

Renault reste une cible privilégiée. C'est l'une des adresses favorites des Japonais, en quête du moindre indice pouvant révéler les rouages d'une insolente supériorité. Les espions nippons sont les plus forts, les plus adroits. Un responsable technique du constructeur français a gardé en mémoire une scène stupéfiante. « *Nous étions en plein travail. Un ingénieur japonais s'est approché et a laissé tomber un stylo sur le moteur. Nous nous sommes aperçus qu'il était gradué. Il mesurait ainsi le diamètre du cylindre !* »

La flamme de la concurrence entretient la chasse aux informations techniques. Elle sert aussi à jouer sur les nerfs des adversaires. Greg Field l'admet volontiers. « *Quand ils nous voient tourner autour de manière insistante, cela peut les gêner dans leur travail.* » Et, dans l'univers impitoyable de la formule 1, il n'y a pas de petits profits !

P. Ce.

Dopage : la rigueur de la Fédération internationale d'athlétisme désavouée par la justice allemande

LA JUSTICE CIVILE allemande a enfoncé un nouveau coin, jeudi 28 mars, dans la politique de lutte contre le dopage menée par la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF). La cour d'appel de Munich a en effet jugé illégale la prolongation pour deux années par l'IAAF de la suspension d'un an pour dopage prononcée par la fédération allemande (DLV) à l'encontre de l'ancienne championne du monde du 100 et 200 mètres Katrin Krabbe. En première instance déjà, le 17 mai 1995, les magistrats avaient déclaré cette sanction pour « *comportement antisportif* » non conforme à la loi allemande, estimant qu'elle faisait doublon avec celle de la DLV.

La victoire de l'athlète allemande, contrôlée positive au clenbutérol lors d'un entraînement en Afrique du Sud, le 24 janvier 1992, n'est cependant pas complète. Katrin Krabbe réclamait des dommages et intérêts à hauteur d'un million de deutschemarks (environ 3,8 millions de francs) en compensation des prix et des contrats publicitaires perdus, ainsi que pour les frais de justice engagés. La cour d'appel de Munich l'a déboutée de cette demande. Mais l'Allemande peut encore obtenir des dédommagements en formant un recours devant la Cour fédérale de justice.

Comme chaque épisode du long feuilleton Krabbe, ce rebondissement peut paraître quelque peu embrouillé. Il n'en fait pas moins planer une menace très claire sur la sévérité de la répression menée par l'IAAF, qui souhaitait se poser en exemple pour tous les sports. Après le jugement de Munich, il sera de plus en plus difficile pour l'instance internationale de faire appliquer sa règle de quatre années de suspension pour les athlètes convaincus de dopage, alors que le CIO lui-même n'en exige que deux.

PLUSIEURS CAS SIMILAIRES

Tout athlète allemand pourra désormais faire valoir que la longueur de cette peine viole les lois nationales sur le droit au travail. Dans d'autres pays, les sportifs pourraient être tentés d'en faire autant. Déjà, le sprinter autrichien Andreas Berger, suspendu pour quatre ans après un contrôle positif aux anabolisants en 1994, a intenté une action en justice pour les mêmes motifs.

De plus en plus en porte-à-faux par rapport à la justice civile, l'IAAF n'a, pour l'instant, réussi qu'à éviter des payer de lourds dédommagements aux athlètes qui l'attaquent. Ce fut notamment le cas lorsque l'Américain Butch Reynolds est parvenu à faire annuler sa suspension pour dopage, en 1992, mais a finalement vu sa demande de dommages et intérêts (137 millions de francs) repoussée par la Cour suprême des Etats-Unis.

La Britannique Diane Modahl vient de prendre le relais dans cette course aux compensations financières. Récemment requalifiée par l'IAAF pour un vice de forme dans le contrôle positif qu'elle avait subi en juin 1994 (*Le Monde* du 27 mars), la coureuse de demi-fond a décidé de réclamer des dédommagements à hauteur de 3,6 millions de francs à sa fédération. Celle-ci demande à l'IAAF de partager les frais. Face à l'intransigeance d'athlètes qui hésitent de moins en moins à la traîner devant des tribunaux, l'instance suprême de l'athlétisme pourrait finir par regretter ses positions en pointe dans la lutte contre le dopage.

Jérôme Fenoglio

■ **LUTTE GRÉCO-ROMAINE : le Français Ghani Yalouz a remporté la médaille de bronze** du Championnat d'Europe de la catégorie des 68 kilos, jeudi 28 mars à Budapest (Hongrie). Champion d'Europe en 1992 et 1995, médaillé d'argent aux Championnats du monde 1989 et 1994, Yalouz avait connu un passage à vide à l'automne dernier. Dans la perspective des JO d'Atlanta, le test international de Budapest l'a remis en confiance. – *(AFP.)*

■ **HOCKEY SUR GLACE : les Albatros de Brest se sont imposés à domicile face aux Dragons de Rouen**, jeudi 28 mars, sur le score de 4 à 3, lors du deuxième tour de la finale du Championnat de France Elite. Déjà vainqueur des Dragons à Rouen, mardi 26 mars, les Albatros pourraient remporter la finale du championnat dès le troisième match, qui les opposera, samedi 30 mars à la patinoire de Brest, aux Rouennais.

■ **ATHLÉTISME : le Comité international olympique** a fait savoir, jeudi 28 mars, qu'il enverrait, dans les deux semaines, un de ses membres ou un membre de son personnel en Ethiopie pour plaider la cause de Mamo Wolde. Le champion olympique de marathon à Mexico en 1968 a été emprisonné sans jugement en 1992, lors des rafles des partisans de l'ancien régime marxiste de Mengistu Haile. – *(AFP.)*

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS
Problème n° 909

HORIZONTALEMENT

I. Petits troubles. – II. Intact. Produit de choix. – III. A parfumé de nombreuses belles. Il se hisse parfois jusqu'à la vraie littérature. – IV. Ne font pas rire, même jaune. Elle a pris peu à peu de la distance avec ses racines. – V. A du mal à trouver sa nouvelle voie. Impliqués dans des problèmes de hauteur. – VI. Dessous de lit. En panne de liquide. – VII. Pour les nanas. Amis de longue date. Note. – VIII. Au comptoir de John Bull. Ne fait pas toute une comédie. – IX. Pronom. Perd tous ses moyens ou tous ses biens. En cubes ou en montagne chez un voisin. – X. Cache un peu ou beaucoup. Atteinte à l'honneur. – XI. Certains ont la tête à ça à tout âge.

VERTICALEMENT

1. Illuminé. – 2. De tous les temps sauf le nôtre. – 3. Quantité ronde. Pour virer ou verser. – 4. Fait vibrer. Pronom. – 5. Locomotive de l'art. Tâche. – 6. Donnent du goût. Héros américain, et non anglais, mais ça peut venir. – 7. Note inversée. Figurent sur le plan. – 8. Subventionné. Ce qui reste après l'usure du temps. – 9. Déduit. En vrac. Participe inversé. – 10. Remis en liberté. Elle se doit d'être de grande qualité. – 11. Eclaircis. Donne des solutions. – 12. Aux bords de la crise de nerfs.

SOLUTION DU N° 908

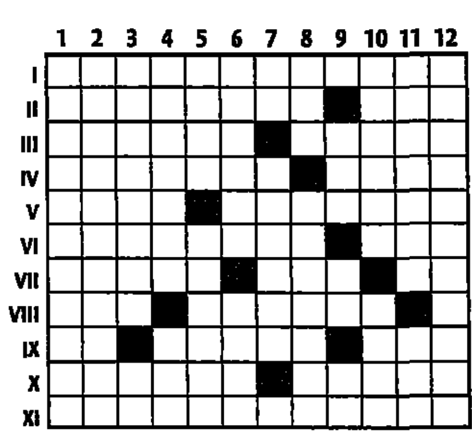
Horizontalement

I. Usufruitières. – II. Malaise. Muera. – III. Butte. Pipelet. – IV. Etrangeté. USA. – V. Real. Orange. – VI. Tu. Egl. Lia. Ai. – VII. Ors. Additions. – VIII. Arborée. Uzt. – IX. Continu. Nazie. – X. Organisations.

Verticalement

1. Umberto Eco. – 2. Sauteur. Or. – 3. Ultra. Sang. – 4. Fatale. Rta. – 5. Rien. Gabin. – 6. Us. Goldoni. – 7. Ieper. Drus. – 8. Italie. – 9. Impénitent. – 10. Eue. Gai. Al. – 11. Relue. Ouzo. – 12. Eres. Anzin. – 13. Satanismes.

François Dorlet



ANACROISÉS (R)
Problème n° 910

HORIZONTALEMENT

1. CEOQRTU. – 2. AAMNPS. – 3. AEGSTUU (+1). – 4. EEHINST (+2). – 5. AEMNOOTU. – 6. EEEHIPTT. – 7. AAEGQTU. – 8. AAILNORT (+1). – 9. DIOSSTU (+1). – 10. AFLMORW. – 11. CEEILNSS (+1). – 12. ABCDEEH (+1). – 13. AIMNSTU (+2). – 14. AEEIQTTU (+1). – 15. EGILORR (+1). – 16. ACEEEFL. – 17. AEIMRT (+5). – 18. EEGOTTU. – 19. AEPRTU (+5). – 20. ABEEEGR. – 21. EEHINRST.

VERTICALEMENT

22. ABCERST. – 23. ADEEEGNR (+2). – 24. AANOPRTT. – 25. AEGIMOQU. – 26. BCEILRR. – 27. DEEIQTUU. – 28. AAEGLQU. – 29. AACHIIN. – 30. EEGIOSTT. – 31. AEESTTT (+1). – 32. EEEHSTT. – 33. AIOORS. – 34. AABLMRU. – 35. AEEIMNT (+2). – 36. ADEGIRT. – 37. ABEIMNR (+2). – 38. BEILMNOU. – 39. CEELOTU. – 40. ABEEGILN. – 41. EEIRRST (+3).

SOLUTION DU N° 909

1. FANTOCHE. – 2. AFFAIRA. – 3. USURPEE. – 4. AILLADE. – 5. ALLUMEE. – 6. EREINTEZ (ENTERIEZ RETENIEZ). – 7. RENARDE. – 8. SEBASTE (ASBESTE BETASSE). – 9. OTORRHEE. – 10. AZIMUTE. – 11. GEMIRONT (MEGIRONT MIGNOTER). – 12. CABANON. – 13. AMEBEES (Chants ou deux interlocuteurs se répondent.) – 14. ESQUIFS. – 15. LANTURLU, réponse évasive. – 16. CALENDO (CELADON). – 17. BERIBERI. – 18. OZONISE. – 19. YOGOURTS. – 20. NERONIEN. – 21. FUMAISON. – 22. KOLKHOZ. – 23. ASELLES, crustacés d'eau douce. – 24. TRAUMAS (MATURAS) – 25. STHENE. – 26. OPIMES (EMPOIS IMPOSE). – 27. ACQUERIR (CRIQUERA). – 28. TANNEUR. – 29. HELEREZ. – 30. IGNIFUGE. – 31. ADENOME. – 32. AGERATUM (MAUGREAT). – 33. EROTISME (TIMOREES). – 34. CIDRERIE. – 35. AHANER. – 36. BATEAUX. – 37. HANNETON. – 38. RIDERENT (DENITRER REDIRENT). – 39. ERUDITE (EDITEUR ETUDIER REDUITE TIEDEUR). – 40. ALEZEES. – 41. OSERONS (SONORES).

Michel Charlemagne et Michel Duguet

BRIDGE
Problème n° 1678

ASSURANCE TOUS RISQUES

C'est un exercice amusant d'essayer de trouver une ligne de jeu qui permet de gagner le contrat quelles que soient les répartitions. La donne suivante, proposée par Antoine Roux, est un exercice typique. Cachez les mains d'Est-Ouest pour faire un plan de jeu qui vous permettra de ne pas chuter si les honneurs des couleurs noires sont mal placés.

Nord : ♠ A 10 4 – ♡ V 6 3 – ♢ A R 7 – ♣ A V 5 2
Ouest : ♠ R 9 7 2 – ♡ D 10 7 5 4 – ♢ 9 5 – ♣ 10 8
Est : ♠ V 8 6 – ♡ A R 9 8 2 – ♢ 3 – ♣ D 9 7 6
Sud : ♠ D 5 3 – ♡ --- – ♢ D V 10 8 6 4 2 – ♣ R 4 3

Ann. : S. don. E-O vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
3 ♢	passe	5 ♢	passe...

Ouest a entamé le 5 de carreau pour le 3 d'Est. *Comment Sud doit-il jouer* pour gagner CINQ CARREAUX contre toute défense ?

Réponse

Sud prend l'entame avec le Roi de Carreau, coupe le 3 de Coeur, remonte au mort par l'As de Carreau, coupe le 6 de Coeur, tire le Roi et l'As de Trèfle et, si la Dame de Trèfle n'est pas tombée, le déclarant joue le *Valet de Cœur sur lequel il défausse son dernier Trèfle.*

1er cas. – *Ouest* prend et, s'il continue Coeur, le déclarant coupe avec le 7 de Carreau et défausse un Pique afin de n'avoir plus qu'un Pique à perdre. Si Ouest préfère contre-attaquer Pique, Sud ne perdra aucun Pique. Enfin, si Ouest joue Trèfle (avec un ou deux Trèfles), le déclarant fera forcément un autre Trèfle en fournissant le Valet qui fera la levée si c'est Ouest qui a la dame et, si c'est Est, Sud coupera, et le quatrième Trèfle du mort procurera la onzième levée.

2e cas. – *Est* prend le Valet de Coeur, mais il est obligé de livrer le contrat car, s'il rejoue Cœur dans coupes et défausse on Pique dans la fourchette, il donnera le coup ; et l'issue est la même s'il peut jouer Trèfle...

OSCAR A LA CARTE

Dans les grands tournois, les journalistes ont pris l'habitude de désigner la donne qui a été « la mieux jouée », mais cela ne veut pas dire « la mieux annoncée », comme le montre ce grand chelem brillamment réussi au cours d'un festival de Biarritz.

Nord : ♠ A D 4 – ♡ A D 9 6 3 – ♢ A 9 5 4 3 – ♣ ---
Ouest : ♠ R 8 6 3 – ♡ R 10 5 – ♢ V 7 2 – ♣ 6 4 2
Est : ♠ V 10 9 5 2 – ♡ V 8 2 – ♢ R 8 6 – ♣ 5 3
Sud : ♠ 7 – ♡ 7 4 – ♢ D 10 – ♣ A R D V 10 9 8 7

Ann. : N. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ♡	passe	3 ♣
passe	3 ♢	passe	4 ♣
passe	4 ♠	passe	4 SA
passe	5 ♣	passe	5 SA
passe	7 ♣	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 2 de Carreau, *comment Sud (Colette Riberol) a-t-elle gagné* le GRAND CHELEM À TRÈFLE contre toute défense ?

Note sur les enchères

La répétition de la couleur à Trèfle (annoncée avec saut) garantissait une très longue couleur affranchie, tandis que « 4 Piques » promettait l'As de Pique et une ouverture forte ; « 4 SA » était un BW, et la réponse moderne de « 5 Trèfles » indiquait trois As ou pas d'As. Ensuite, « 5 SA » (BW des Rois) montrait que le camp *détenait tous les As* et qu'on pouvait déclarer le grand chelem. Estimant que Sud devait avoir un Roi à côté de ses Trèfles maîtres, Nord estima qu'il y avait treize levées dans la ligne, et il bondit à « 7 Trèfles » !

Il ne faut pas faire un Saut forcing (3 Trèfles) sur l'ouverture de « 1 Coeur » sans avoir au moins un As ou un Roi à côté de la couleur... Les enchères les plus simples auraient pu être : N : 1 Coeur ; S : 2 Trèfles ; N : 2 Carreaux ; S : 5 Trèfles ; N : 6 Trèfles (malgré la chicane car la couleur est certainement pleine)... C'est le bon contrat.

Philippe Brugnon

SCRABBLE (R)
Problème n° 494

AU SANGUINAIRE AMAN NOUS SOMMES TOUS LIVRÉS

Dans notre chronique n° 489, nous avions rendu compte de *The Joys of Yiddish*, de l'Américain Leo Rosten, traduit par notre lecteur Victor Kuperminc pour *Le Livre de poche*. Certains des mots qui y sont inclus sont jouables au Scrabble. Les voici : HALVA, *friandise faite de miel et de graines de sésame* – HANOUKA (hébreu : « inauguration, dédicace »), *fête profane qui célèbre la victoire des Maccabées sur les despotes syriens* – HASSID, pluriel HASSIDS ou HASSIDIM (hébreu : « pieux »), *adepte de l'hassidisme, doctrine qui rejette l'ascétisme et exalte la joie* – KADDISH (araméen : « saint »), *prière qui glorifie le nom de Dieu ou que récite celui qui pleure un mort* – KIBBOUTZ, pluriel KIBBOUTZIM – LADINO (espagnol : « qui connait plusieurs langues »), *langue espagnole parlée par les sefardim (voir ce mot), parsemée de mots hébraïques, arabes, turcs et grecs* – MIDRASH, pluriel MIDRASHIM (hébreu : « commentaire, interprétation »), *exégèse qui dépasse largement le sens littéral de la Bible* – POURIM (hébreu : « le sort »). *La fête du Sort commémore la délivrance des juifs de Perse qui échappèrent à l'extermination ordonnée par Aman* (pour plus de détails, relisez *Esther*, dont notre titre est extrait ; le « sort » est celui qui avait été jeté par Aman pour déterminer la date du massacre) – SEFARDI, pluriel SEFARDIS ou SEFARDIM, SÉFARADE (hébreu : « espagnol »). *Dans la moderne Israël, le mot désigne non seulement les juifs ibériques et leurs descendants, mais aussi ceux du Moyen-Orient* – TALMUD (d'un verbe hébreu signifiant « étudier »), *monumentale compilation de 63 livres fixant l'enseignement des grandes écoles rabbiniques* – TEFILLIM, TEFILLIN, tous deux pluriels, donc invariable (hébreu : « celui qui prie »), *bandes de cuir terminées par une boîte noire contenant de minuscules parchemins, portées pendant les prières du matin* – TORAH ou THORA (hébreu : « doctrine »). *Constituée des cinq premiers livres de la Bible, elle désigne aussi l'ensemble de la Loi juive* – YESHIVA (hébreu : « s'asseoir »), *collège ou séminaire rabbinique.*

Michel Charlemagne

LTSM, 68, avenue des Minimes, Saint-Mandé. Tournois le mardi à 20 h 30.

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *L'Officiel du Scrabble* (Larousse).

N°	TIRAGE	MOT RETENU	RÉF.	PTS
1	NIDOATL			
2	EQFIAUM	IODLANT	H 2	70
3	EM+HWZUS	QUALIF	5 E	32
4	HW+APEAS	MUSEZ	K 3	64
5	AAE+OBRE	WHIPS	2 F	41
6	AO+DXIEC	AMBRÉE	3 J	20
7	O+PESOLN	EXCÉDAI (a)	O 3	87
8	VDAEILI	POÊLONS	10 I	83
9	IUEATET	DÉVOILAI (b)	M 7	86
10	U+HNESA?	ÉTÊTAI	15 J	34
11	OEGIKUO	HAUS(S)ENT	8 A	83
12	EGOU+CGE	KILO	12 K	26
13	EEGU+SRN	GECKO	K 9	34
14	RTUARLJ	NARGUÉES	B 7	76
15	LRTU+EUS	JAR	A 13	41
16	LRU+IEOE	UTES	C 12	33
17	RAMB?TR	(S)OULERIE	E 8	64
18	R+FMENLN	AMBR(A)T	1 J	36
19	LMNR+TVY	NEF	F 12	31
20	LMNRY	VIT	14 L	21
		YEN	F 7	14
				976

(a) OXACIDE sec ne passe pas ; CEDEX N 2, 74. (b) VALIDITÉ, 8 B, 63.

1. Françoise Lumbroso, 900 ; 2. Clotilde Paillet, 875 ; 3. M. C., 834.

ÉCHECS
Etude n° 1682

TOURNOI OPEN D'UBEDA (Espagne, 1996)
Blancs : D. Bronstein.
Noirs : S. Lputjan.
Défense Grünfeld.

1. d4	Cf6	16. ç4 ! (g)	Cb6
2. ç4	g6	17. Dé1 ! (h)	Cbxç4 (i)
3. Cf3	Fg7	18. Dç3 ! (j)	f6
4. g3	d5 (a)	19. Tf-é1 ! (k)	Tç8 (l)
5. çxd5	Cxd5	20. Ta-d1 !	Db6
6. Fg2	0-0	21. Cd7 !	Db2 (m)
7. 0-0	Cç6	22. Dd3	Ff7
8. é4 (b)	Cb6	23. Té2 ! (n)	Da3
9. d5	Ca5	24. Dd4 !	Dd6
10. Cç3	ç6	25. Da1 ! (o)	Da6 (p)
11. h3 ! (c)	Fxç3 (d)	26. Txé7 ! (q)	Txé7
12. bxç3	çxd5	27. Cxf6+	Rh8
13. éxd5	Cxd5	28. Cd7++	Cé5
14. Fh6 !	Té8	29. Cxé5	Rg8 (r)
15. Cé5 ! (é)	Fé6 (f)	30. Cç6 !	abandon

NOTES

a) Face au fianchetto-R, les Noirs peuvent également opposer la formation défensive 4..., ç6 et 5..., d5.

b) Ou 8. Cç3, Cb6 ; 9. d5, Ca5 par interversion.

c) Le coup du texte est inhabituel et propose, conformément à l'esprit créatif du plus grand artiste des échecs de notre époque, un important sacrifice de pion, purement spéculatif, fondé sur la faiblesse des cases noires du roque ennemi après l'échange du Fg7. On poursuit généralement par 11. Fg5, h6 ; 12. Ff4, çxd5 ; 13. éxd5, 14. Db3 ! ou par 11. Ff4, Fg4 ; 12. h3, é5 ; 13. dxé6 !, Fé6 ; 14. Dç2 ! (R. Greenfeld-P. Svidler, Tilburg, 1994). La suite 11. Té1 ne semble pas satisfaisante à cause de 11..., Ca-ç4 ! ; 12. Dé2, Fg4 ; 13. dxç6, bxç6 ; 14. h3, Fxf3 ; 15. Fxf3, Dd6 suivi de Da5 ou de Db4, et les Noirs ont une partie agréable.

d) Pourquoi refuser le pion quand on sait que la continuation 11..., Ca-ç4 ; 12. Dé2, Fd7 ; 13. Td1, çxd5 ; 14. éxd5, Tç8 ; 15. Cd4 est favorable aux Blancs (Baburin, Tschutschelov, Novosibirsk, 1989) ?

e) Le sacrifice d'un pion force les Blancs à développer le plus vite possible leurs forces.

f) Et non 15..., Cxç3 ? ; 16. Df3.

g) Sacrifiant un autre pion pour une raison fondamentale : l'ouverture de la diagonale a1-h8.

h) Un grand maître comme David Bronstein, quasi-champion du monde dans les années 50, conserve, à plus de soixante-dix ans, des idées d'une fraîcheur juvénile ; par exemple, en l'occurrence, comment occuper la grande diagonale d'où le F ennemi est absent afin de mater ?

i) 17..., Caxç4 perdrait le pion b7.

j) Et voilà comment on crée une menace toute simple, 19. Cç6.

k) Une surprise pour les Noirs, qui attendaient la réponse 19. Cxç4, Cxç4 ; 20. Fxb7, Tb8 ; 21. Fg2, Ff7 et qui avaient oublié que, de Bronstein, aucune suite n'est automatique.

l) Si 19..., fxé5 (ou 19..., Cxé5) ; 20. Txé5.

m) Si 21..., Fxd7 ; 22. Txd7 avec un net avantage aux Blancs. La défense des Noirs qui doit surveiller de près le sacrifice Cxf6+ passe par le contrôle de la grande diagonale a1-h8.

n) Eloignant la D noire du couloir vital a1-h8.

o) Comme dans une étude !

p) Interdisant le gain 26. Cxf6+.

q) Un sacrifice de T décisif et logique.

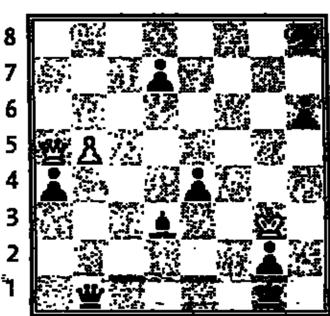
r) Ou 29..., Df6 ; 30. Fg5!, Dxé5 (si 30..., Dxg5 ; 31. Cxf7+) ; 31. Ff6+ !

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1681 N. ELKIES (1986)

(Blancs : Rd3, Th8, Cb3, Pb7, h2, h3. Noirs : Ré1, Ta3 et f1, Pç2.)

1. b8=D, Txb3+ ; 2. Dxb3, ç1=C+ ; 3. Rç2, Cxb3 ; 4. Té8+! (et non 4 ; Rxb3 à cause de 4..., Tf2 ; 5. h4, Txh2 ; 6. h5, Rf2, h6 ; 7. h 6, Rg2 ; 8. h7, Rh1 ; 9. Rç4, Th6 ; 10. Rd5, Rh2 nulle), Rf2 ; 5. Tf8+, Rg2 ; 6. Txf1, Cd4 ; 7. Rd3, Cf3 ; 8. Ré3 (Ré2), Cxh2 ; 9. Th1!, Rxh1 ; 10. Rf2!.

ÉTUDE N° 1682 V. RAZUMENKO (1988)



Blancs (3) : Rg3, Da5, Pb5.
Noirs (9) : Rg1, Db1, Fd3, Ch8, Pa4, d7, é4, g2, h6.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

Fin de semaine plutôt fraîche

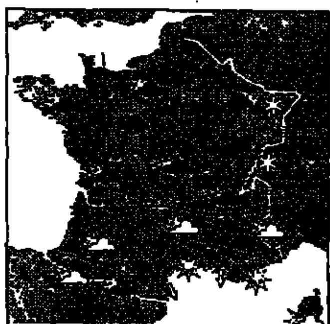
UN ANTICYCLONE, centré sur les îles Britanniques, continuera à diriger de l'air frais sur la France en cette fin de semaine. Ces hautes pressions protègeront l'Ouest et le Sud. Le temps sera plus incertain dans le Nord et l'Est, une dépression centrée sur la Pologne déclenchera des averses de pluie ou de neige.

La matinée de samedi sera encore bien fraîche sur l'ensemble du pays. Il gèlera faiblement sur de nombreuses régions, le thermomètre affichera des valeurs comprises entre zéro et – 2 degrés mais restera positif près des côtes de Dunkerque à Nice. L'après-midi, il remontera jusqu'à des valeurs de l'ordre de 6 à 10 degrés dans la moitié nord du pays. Dans le Sud, il fera entre 10 et 15 degrés dans la journée. En Bretagne et dans le sud du Bassin aquitain, la matinée se déroulera sous un beau soleil. Il faudra se méfier des brouillards en début de journée au sud de la Garonne. Dans les Pyrénées, la journée sera agréable il faudra compter avec des bancs de nuages élevés. Un temps clément dominera également autour de la Méditerranée où le vent se montrera discret en matinée. Le mistral et la tramontane se réveilleront à la mi-journée pour souffler jusqu'à *80 km/h* en rafales le soir.

De la Normandie au Massif central, en passant par le Poitou, le temps sera plus incertain. les passages nuageux prendront le pas sur les éclaircies. Ils pourront donner des averses. La neige remplacera la pluie à partir de 600 mètres. Le soleil finira par s'imposer en cours ou en fin d'après-midi. Entre la Seine et la frontière belge, un temps instable règnera du matin au soir. Les averses menaceront dans la journée et se produiront parfois sous forme de neige le matin. Plus à l'Est, de la Champagne à la Franche-Comté et en Alsace, les averses de neige seront plus fréquentes.

Dimanche un temps froid et sec dominera la majeure partie du pays. Les gelées seront plus intenses que la veille, le thermomètre affichera généralement des valeurs comprises entre – 2 et – 4 degrés dans l'intérieur. Le soleil sera plutôt généreux dans l'ensemble, il se montrera plus timide à proximité des frontières du Nord et de l'Est.

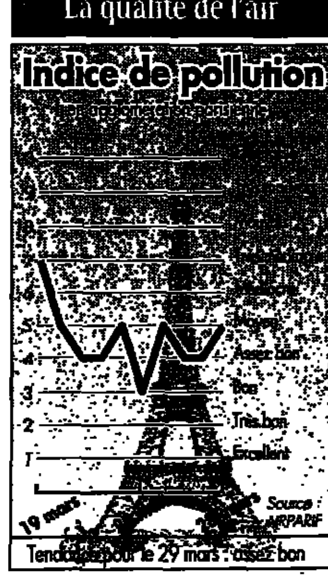
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



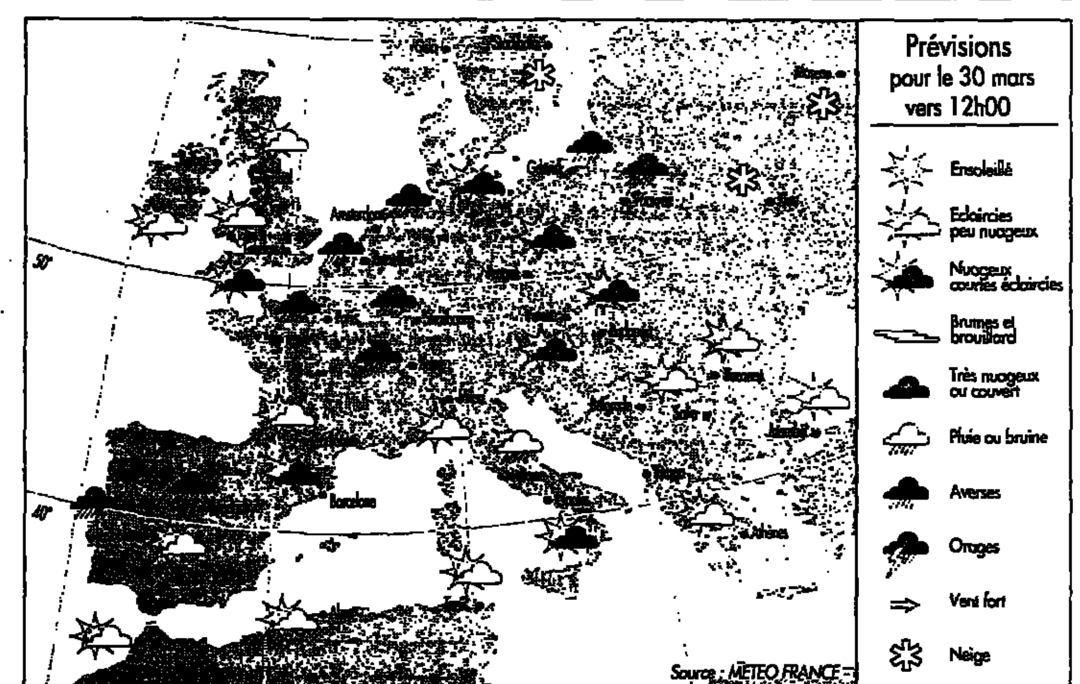


Prévisions pour le 30 mars vers 12h00

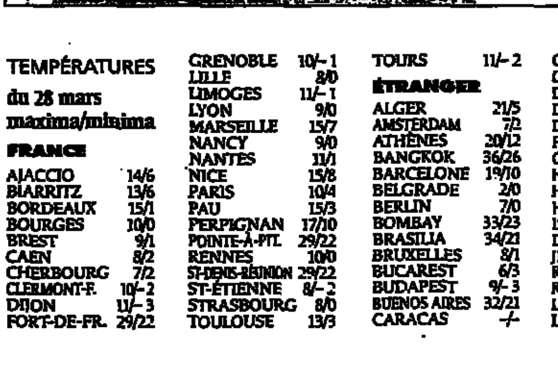
La qualité de l'air

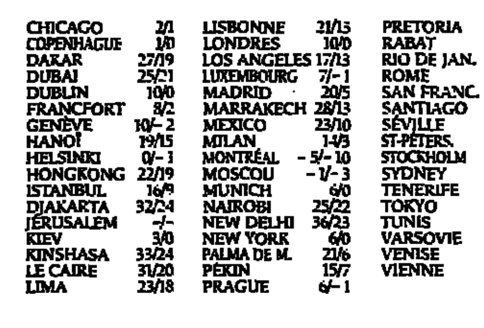


Tendance pour le 29 mars : assez bon

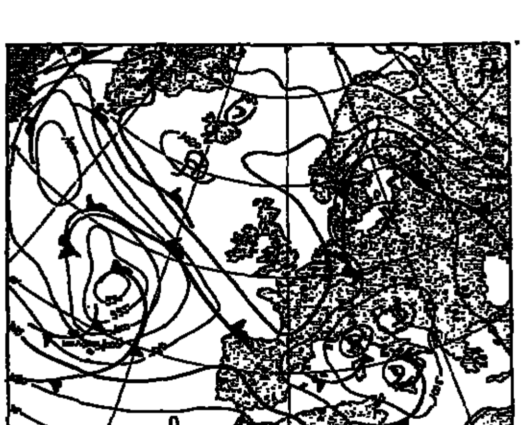


TEMPÉRATURES du 28 mars maxima/minima





FRANCE		GRENOBLE	10/– 1	TOURS	11/– 2	CHICAGO	2/1	LISBONNE	21/15	PRETORIA	27/13
AJACCIO	14/6	LILLE	8/0	**ÉTRANGER**		COPENHAGUE	1/0	LONDRES	10/0	RABAT	25/13
BIARRITZ	13/6	LIMOGES	11/– 1	ALGER	21/5	DAKAR	27/19	LOS ANGELES	17/13	RIO DE JAN.	30/24
BORDEAUX	15/1	LYON	9/0	AMSTERDAM	7/2	DUBAI	25/21	LUXEMBOURG	7/– 1	ROME	16/3
BOURGES	10/0	MARSEILLE	15/7	ATHÈNES	20/12	DUBLIN	10/0	MADRID	20/5	SAN FRANC.	19/9
BREST	9/1	NANCY	9/0	BANGKOK	36/26	FRANCFORT	8/2	MARRAKECH	28/13	SANTIAGO	27/11
CAEN	8/2	NANTES	11/1	BARCELONE	19/10	GENÈVE	10/– 2	MEXICO	23/10	SÉVILLE	25/13
CHERBOURG	7/2	NICE	15/8	BELGRADE	2/0	HANOÏ	19/15	MILAN	14/3	ST-PÉTERS.	3/– 3
CLERMONT-F.	10/– 2	PARIS	10/4	BERLIN	7/0	HELSINKI	0/– 1	MONTRÉAL	– 5/– 10	STOCKHOLM	2/0
DIJON	11/– 3	PAU	15/3	BOMBAY	33/23	HONGKONG	22/19	MOSCOU	– 1/– 3	SYDNEY	25/16
FORT-DE-FR.	29/22	PERPIGNAN	17/10	BRASILIA	34/21	ISTANBUL	16/9	MUNICH	6/0	TENERIFE	23/18
		POINTE-À-PIT.	29/22	BRUXELLES	8/1	DJAKARTA	32/24	NAIROBI	25/22	TOKYO	16/8
		RENNES	10/0	BUCAREST	6/3	JÉRUSALEM	–/–	NEW DELHI	36/23	TUNIS	20/13
		ST-DENIS-RÉUNION	29/22	BUDAPEST	9/– 3	KIEV	3/0	NEW YORK	6/0	VARSOVIE	4/– 5
		ST-ÉTIENNE	8/– 2	BUENOS AIRES	32/21	KINSHASA	33/24	PALMA DE M.	21/6	VENISE	12/4
		STRASBOURG	8/0	CARACAS	–/–	LE CAIRE	31/20	PÉKIN	15/7	VIENNE	7/– 5
		TOULOUSE	13/3			LIMA	23/18	PRAGUE	6/– 1		



Situation le 29 mars, à 0 heure, temps universel

Prévisions pour le 31 mars, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Dernière leçon

LES PLUS jeunes parmi ses anciens élèves n'oublient pas le cours que leur fit le professeur Jules Basdevant un jour d'avril 1940.

Un jour comme les autres et un cours comme les autres, mais à la sortie duquel nous apprenions que la veille on avait annoncé au professeur la mort au champ d'honneur de son fils.

La guerre n'avait pas fini de l'éprouver. Trois ans plus tard, un autre de ses enfants était fusillé par la Gestapo. Son enseignement même était proscrit de la faculté.

C'était aujourd'hui sa dernière leçon à la faculté de droit. Non sans un peu de mélancolie, le professeur Basdevant a, une fois encore, évoqué les grands problèmes du droit international public : la souveraineté nationale et la loi supranationale, éternels inconciliables, les immenses espoirs et les immenses déceptions suscités jusqu'ici par les projets d'organisation mondiale des peuples.

Cette dernière leçon fut aussi une leçon comme les autres. L'émotion perçait à peine sous l'attention de l'élève et sous la sérénité du maître. Et M. Basdevant a attendu que soit rigoureusement bouclé le tour d'horizon pour donner le secret de sa sérénité et de sa jeunesse : le contact permanent que sa carrière universitaire lui permit de garder avec les étudiants, auxquels il s'est efforcé, par son enseignement, de donner l'esprit et le culte de la justice.

Représentant de la France à toutes les grandes conférences internationales, ancien juge à la Cour de La Haye, et tout récemment désigné pour siéger à la Cour internationale de justice de l'ONU, le professeur Basdevant se consacrera désormais exclusivement à une carrière de jurisconsulte dont la réputation est universelle.

F. C.

(30 mars 1946.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au 21 mars. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-42-23-32), *qui diffuse aussi ces renseignements* sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code ENMONTAGNE. Ou sur Internet, code : http : /www.skifrance.fr

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 40-165 ; Les Carroz-d'Araches : 02-235 ; Chamonix : 25-230 ; Châtel : 10-100 ; La Clusaz : 0-160 ; Combloux : 20-120 ; Les Contamines-Montjoie : 10-130 ; Flaine : 28-235 ; Les Gets : 10-100 ; Le Grand-Bornand : 0-80 ; Les Houches : 50-115 ; Megève : 0-115 ; Morillon : 0-265 ; Morzine-Avoriaz : 20-165 ; Praz-de-Lys-Sommand : 40-90 ; Praz-sur-Arly : n.c. ; Saint-Gervais : 35-115 ; Samoëns : 0-200 ; Thollon-Les Mémises : 10-30.

SAVOIE

Les Aillons : 0-100 ; Les Arcs : 50-190 ; Arèches-Beaufort : 0-170 ; Aussois : 20-60 ; Bessans : 60-85 ; Bonneval-sur-Arc : 65-180 ; Le Corbier : 15-115 ; Courchevel : 10-112 ; La Tania : 25-94 ; Crest-Voland-Cohennoz : 15-80 ; Flumet : 25-80 ; Les Karellis : 30-100 ; Les Menuires : 30-130 ; Saint-Martin-de-Belleville : 20-130 ; Méribel : 15-90 ; La Norma : 0-80 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 10-70 ; La Plagne : 90-200 ; Pralognan-la-Vanoise : 10-50 ; La Rosière 1850 : 52-130 ; Saint-François-Longchamp : 30-120 ; Les Saisies : 70-110 ; Tignes : 106-190 ; La Toussuire : 30-50 ; Val-Cenis : 20-180 ; Valfréjus : 10-130 ; Val-d'Isère : 85-120 ; Valloire : 15-80 ; Valmeinier : 0-80 ; Valmorel : 30-70 ; Val-Thorens : 60-150.

DAUPHINÉ-ISÈRE

Alpe-d'Huez : 70-290 ; Alpe-du-Grand-Serre : 20-70 ; Auris-en-Oisans : 15-70 ; Autrans : 20-50 ; Chamrousse : 25-60 ; Le Collet-d'Allevard : 5-40 ; Les Deux-Alpes : 30-320 ; Lans-en-Vercors : 30-80 ; Méaudre : n.c. ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 0-30 ; Les Sept-Laux : 0-90 ; Villard-de-Lans : 30-110.

ALPES DU SUD

Auron : 140-280 ; Beuil-les-Launes : n.c. ; Briançon : 30-120 ; Isola 2000 : 180-240 ; Montgenèvre : 70-140 ; Orcières-Merlette : 50-250 ; Les Orres : 70-180 ; Pra-Loup : 55-275 ; Puy-Saint-Vincent : 50-200 ; Le Sauze-Super-Sauze : 30-200 ; Serre-Chevalier : 30-140 ; Super-Dévoluy : 20-270 ; Valberg : 80-120 ; Val-d'Allos-Le Seignus : 70-240 ; Val-d'Allos-La Foux : 164-330 ; Risoul : 60-150 ; Vars : 60-150.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 20-160 ; Cauterets-Lys : 15-270 ; Font-Romeu : 80-120 ; Gourette : 50-320 ; Luchon-Superbagnères : 50-140 ; Luz-Ardiden : 30-130 ; La Mongie : 60-160 ; Peyragudes : 60-130 ; Piau-Engaly : 110-170 ; Saint-Lary-Soulan : 45-105.

AUVERGNE

Besse-Super-Besse : 20-100 ; Super-Lioran : 40-140.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 0-30 ; Mijoux-Lelex-La Faucille : 20-50 ; Les Rousses : 0-50.

VOSGES

La Bresse-Hohneck : 30-50 ; Gérardmer : n.c. ; Saint-Maurice-sur-Moselle : n.c. ; Ventron : n.c.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour ces stations, on peut s'adresser à l'office de tourisme de chaque pays.

Allemagne : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 40-20-01-88 ;
Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55 ;
Autriche : 53-83-95-20, ou par Minitel : 36-15 code AUTRICHE ;
Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ;
Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 44-51-65-51.

PHILATÉLIE

Le cinquantenaire d'EDF-GDF

LA POSTE mettra en vente générale, *mardi 9 avril, un timbre* à 3 F célébrant le 50e anniversaire de la loi de nationalisation des industries du gaz et de l'électricité du 8 avril 1946.

Le timbre, au format horizontal 36 × 22 mm, dessiné par Claude Andréotto, est imprimé en héliogravure en feuilles de 40.

P. J.

★ Vente anticipée les 6, 7 et 8 avril, à Paris, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert à la Cité des sciences, au parc de La Villette, espace Condorcet, niveau 0, 30, avenue Corentin-Cariou, 19e ; les 6, 7, 8 avril, aux bureaux de poste temporaires dotés de timbres à date sans mention « premier jour » à Grenoble, gymnase du Vieux-Temple, 47, avenue Maréchal-Randon, et à Toulouse, à l'usine hydroélectrique de Bazacle.

★ Souvenirs philatéliques : Philat'EG national édite des souvenirs philatéliques pour chacune des ventes anticipées (enveloppes 10 F pièce et encarts 25 F pièce, port en sus 20 F). Commandes et règlements : *J.-P. Forceville, 3, rue Paul-Painlevé, 59120 Loos.*

EN FILIGRANE

■ **Chiffres-taxe.** *En 1881,* les timbres-taxe carrés (les « chiffres-taxe ») non dentelés sont remplacés par des figurines dentelées, au format traditionnel des timbres-poste. Ce nouveau type, dessiné par G. Duval, est imprimé par l'Atelier de fabrication des timbres-poste et non plus par l'Imprimerie nationale. Jack Blanc leur consacre une étude exhaustive sur la période 1881-1900, intitulée *Les Chiffres-taxe au type Duval* et éditée par l'Académie de philatélie (104 pages, format 220 × 270 mm, nombreuses illustrations, 250 F port compris, chez B. Sinais, 7, rue de Châteaudun, 75009 Paris).

■ **Vente.** Vente sur offres Danièle Dutertre. 24, Galerie de Chartres, jardins du Palais-Royal, 75001 Paris. Tél. : (1) 42-96-09-29). Au catalogue, classiques de France, marques postales par départements, rubrique poste aérienne, guerre de 1870, colonies françaises, monde entier.

■ **Mère Teresa par Gina Lollobrigida.** L'auteur du timbre de 750 lires à l'effigie de Mère Teresa, émis le 22 mars par la poste de Saint-Marin dans le cadre de la série « Europa » dédiée aux femmes célèbres, n'est autre que... Gina Lollobrigida. Saint-Marin versera une contribution de 20 000 dollars aux œuvres du Prix Nobel de la paix 1979.

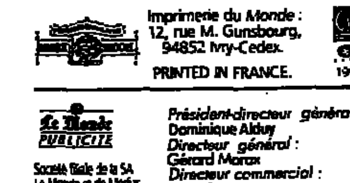


LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	36 63 81 22
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation	*3617 code LMDOC ou 36-29-04-56*
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance

Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ

Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
Directeur commercial : Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Dimanche 31 mars

■ **SALONS DE L'HÔTEL DE LA PAÏVA** (50 F + prix d'entrée), 10 heures, 25, avenue des Champs-Elysées (Didier Bouchard).

■ **LA COMÉDIE-FRANÇAISE** (55 F + prix d'entrée), 10 h 30, place Colette devant l'entrée de l'administration (Paris et son histoire).

■ **LE JARDIN DU LUXEMBOURG** (37 F), 14 h 30, devant l'entrée côté place Edmond-Rostand (Monuments historiques).

■ **LE QUARTIER MOUFFETARD** (45 F), 14 h 45, parvis de l'église Saint-Médard (Paris capitale historique).

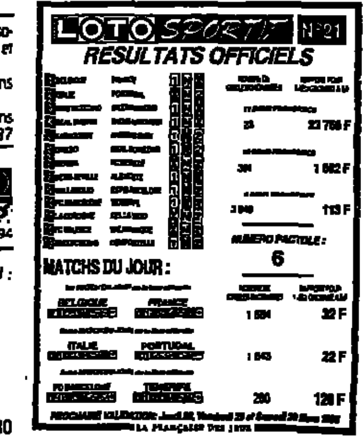
■ **DE L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** au temple de l'Oratoire : circuit protestant (37 F), 15 heures, parvis de Saint-*Germain-des-Prés (Monuments* historiques).

■ **MUSÉE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES** : exposition sur le compagnonnage (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (Monuments historiques).

■ **LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS** (50 F + prix d'entrée), 15 h 30, place du Puits-de-l'Ermite (Tourisme culturel).

■ **MONTMARTRE** (50 F), 15 h 30, en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Marti).

JEUX



CULTURE

CHORÉGRAPHIE Nederlands Dans Theater 3, unique compagnie au monde réservée aux danseurs de plus quarante ans, est à l'Opéra de Strasbourg jusqu'au 30 mars. Six œuvres y seront dansées. ● CRÉÉE EN 1991, à La Haye (Pays-Bas), par Jiri Kylian, cette troupe change avec radicalité l'esprit de jeunesse éternellement attaché à la danse, ouvre des horizons à l'art chorégraphique. ● SABINE KUPFERBERG, quarante-quatre ans Jeanne Solan, quarante-huit ans, Gérard Lemaître, soixante ans, Gary Christ, quarante-sept ans, forment le noyau dur du NDT3. Ils sont de grands danseurs, mais ne sont pas des stars. Ils disent comment l'âge a modifié leur corps, leur danse. ● LA RECONVERSION du danseur est un véritable défi que la profession doit régler, et qui se pose à travers cette expérience pionnière et moderne.

Et si l'on dansait jusqu'à cent ans

A l'Opéra de Strasbourg, une compagnie néerlandaise regroupe des danseurs de plus de quarante ans



NEDERLANDS DANS THEATER

Sabine Kupferberg et Gérard Lemaître, du NDT 3, dans « The Old Man and Me ».

DANSER jusqu'à soixante ans sans être considéré comme un phénomène de foire, ou une star incapable de décrocher ? Mais à l'inverse, être respecté, apprécié pour ses rides, son corps moins physique : c'est aujourd'hui possible. C'est pourquoi la venue du Nederlands Dans Theater 3 (dit NDT 3), à l'Opéra de Strasbourg, suscite un grand intérêt : cette compagnie, inventée en novembre 1991, est la seule au monde à regrouper des danseurs de quarante à soixante ans. Elle prouve l'évidence qu'un danseur n'est pas *out* à quarante ans – âge légal de la retraite des étoiles féminines de l'Opéra de Paris, par exemple. Un succès qui fait réfléchir une profession obsédée par la jeunesse. Le NDT 3 est la compagnie senior de l'excellent Nederlands Dans Theater, basé à La Haye (Pays-Bas), et dirigé depuis 1975 par le Tchèque Jiri Kylian. Chorégraphe prolifique, musicien, il choisit l'exil, à vingt et un ans, après que les chars soviétiques sont entrés dans Prague. L'homme est sévère, généreux, doué d'humour. Kylian aime les danseurs.

CE QU'APPORTE LA MATURITÉ

Pas étonnant qu'il ait mené à bien ce projet « révolutionnaire ». Il a dorénavant organisé le Nederlands en trois groupes. Le NDT 1, compagnie principale, réunit les solistes, le NDT 2, créé en 1982, cultive les futurs talents, et, aujourd'hui, le NDT 3. Certains diront que les scènes chorégraphiques ont, de tout temps, été surpeuplées de danseurs âgés. Alicia Alonso (1921), Merce Cunningham (1919), Maïa Plissetskaïa (1924), Jean Babilée (1930), Kazuo Ohno (1914) dansent encore. Carolyn Carlson, Trisha Brown, Lucinda Childs, affichent sur scène leur cinquantaine talentueuse, mais quand il s'agit de renouveler leurs compagnies, elles engagent de jeunes danseurs. Rien de commun avec l'esprit qui règne au NDT 3. Kylian a osé, parce qu'il sait ce que la maturité apporte à l'interprétation ; il sait aussi à quel point il est urgent d'ouvrir à la danse des horizons nouveaux. Le noyau dur du NDT 3 est formé de quatre danseurs issus, pour trois d'entre eux, du NDT 1 : Sabine Kupferberg, Allemande, quarante-quatre ans, Jeanne Solan, Américaine, quarante-huit ans, Gary Chryst, Américain, quarante-sept ans, et Gérard Lemaître, un Français qui fêtera ses soixante ans le 8 décembre.

C'est lui qui – alors qu'il ne dansait plus depuis onze ans – a rêvé le projet avant d'en parler, en 1990, à Sabine Kupferberg, soliste du Nederlands. Elle est la femme de Jiri Kylian. Un an plus tard, l'affaire est conclue et fait l'effet d'une bombe. Cinq ans plus tard, le NDT 3 est un modèle pour tous.

COMMENT RÉSISTE LE CORPS

A La Haye, dans le hall d'un hôtel qui jouxte le théâtre, les quatre danseurs du NDT 3 sont réunis. *« On ne veut pas être considérés comme des phénomènes, ni comme les stars que nous ne sommes pas. Mikhaïl Baryshnikov peut jusqu'à soixante-quinze ans attirer des foules... Qui connaît Jeanne Solan ?*, dit l'Américaine. *Notre originalité est d'être une compagnie ouverte aux autres danseurs. Nous avons accueilli Luciana Savignano, étoile de la Scala de Milan, Niklas Ek, Larrio Ekson, Martine van Hamel. Ils viennent six mois, le temps d'un projet. Vieillir, c'est choisir sa vie. On trouve alors des voies de résistance à cette danse qui nous accapare depuis l'enfance. On veut vivre. »*

Et leur corps, comment résiste-t-il à l'aventure ? Fini, la discipline obligatoire. Au bout de tant d'années, chaque danseur invente ses propres règles de travail. Parfois, il sait qu'il lui faut rester au repos. *« On boit, on mange, on fume. Bien sûr, on fait attention. Le corps a changé. J'évite de boire et de manger les soirs où je danse. Je ne veux pas avoir d'estomac par respect pour le public »*, dit Gérard Lemaître. Une vigilance indispensable : il n'y a pas de deuxième distribution au NDT 3, puisque les chorégraphies, modelées en fonction des personnalités, ne sont pas transmissibles. *« Jamais on n'avait créé un solo pour moi »*, reprend Jeanne Solan, qui avoue toujours manquer de confiance en elle avant d'entrer en scène. Gary Chryst, le Californien, s'est préparé au virage de l'âge en alternant la danse et des rôles sur Broadway (il jouait dans *Chorus Line*, dans *Guys and Dolls*). Avant d'intégrer le NDT 3, Gérard Lemaître était maître de ballet au Lyon Opera Ballet. Onze ans passés hors la scène ne l'ont pas découragé. Un cas sans égal.

Les blessures ? Sujet tabou, dont il faut pourtant parler. Jeanne Solan croise les doigts : elle n'en a jamais eues. Gary Chryst s'est rompu le talon d'Achille. Vieille histoire qu'il garde en mémoire. Gérard Lemaître n'a rien à signaler. Sabine Kupferberg souffre d'un genou : *« Je sais qu'il va falloir que j'arrête les grands sauts qui terminent le cours. Même bien échauffée, j'ai peur de me blesser. On ne travaille pas moins, on travaille autrement, davantage avec le sol. »*

Le corps du danseur est un corps souffrant. C'est une des raisons des carrières écourtées. Pascal Liotier, directeur du centre d'information et d'orientation du danseur, à Paris, en relation étroite avec l'Organisation internationale pour la reconversion des danseurs professionnels (Oirdp) – mis en place, en 1995, à Lausanne, par Philippe Braunschweig – témoigne : *« Lors du premier symposium de l'Oirdp, en mai 1995, un chirurgien, attaché au Ballet royal de Suède, montrait les radios d'un danseur de trente-trois ans atteint d'arthrite. L'état de ses articulations correspondait à celui d'un homme de soixante-dix ans. Les articulations du corps sont usées par les mouvements trop souvent répétés. Les médecins donnent toutefois le conseil de ne jamais arrêter brutalement la machine-corps. »*

La fine fleur de la chorégraphie a déjà créé pour le NDT 3 : Kylian, bien sûr, mais aussi William Forsythe, Béjart, Carolyn Carlson, Maguy Marin, Mats Ek, Jennifer Muller. *« On ne se présente pas impunément devant des danseurs qui ont l'expérience des meilleures compagnies. On ne les bluffe pas. Leur corps possède une telle connaissance qu'ils influencent forcément le processus de création »*, précise Jiri Kylian.

FORCE MENTALE

Des durs à cuire : probablement. Des êtres d'une grande humanité : sûrement. Arlette van Boven, directrice artistique du NDT 3, ancienne soliste du Nederlands, a décroché à trente-neuf ans. *« Je n'aurais jamais eu le courage de Gérard Lemaître de revenir après une si longue interruption. A les voir, chaque jour, je sens combien ils ont encore à dire. La danse est aussi force mentale. Certains programmateurs croient que le NDT 3 ne danse plus assez. Quand un danseur de vingt ans saute mal, on le met en valeur avec des pirouettes qu'il réussit. Un simple geste, porté par trente années d'expérience, transmet une émotion incomparable. »* Le NDT 3 sera invité, en 1997, à l'Opéra de Paris, en même temps que la troupe des solistes. *« Nous sommes une image "grand-parentale" pour les plus jeunes. Ils ont sous les yeux la preuve que la danse est une affaire de caractère. Cela va les amener à envisager différemment leur carrière »*, conclut Jeanne Solan. Blonde, frêle dans son tailleur pantalon noir, elle anticipe déjà le plaisir qu'elle prendra à déguster la cuisine alsacienne.

Dominique Frétard

Ce que disait Martha Graham

Tout le monde n'est pas Martha Graham. Cette Américaine qui inventa la danse contemporaine fut incapable d'envisager de ne plus danser : *« C'était dans les années 70 quand j'ai cessé de danser. J'avais perdu le goût de vivre. Je restais seule chez moi, mangeais peu, buvais trop et broyais du noir. Je suis restée longtemps à l'hôpital, dont une bonne partie dans le coma. »* Elle reprend plus loin : *« Plus que tout autre être humain, un danseur meurt deux fois : la première, physique, quand le corps puissamment entraîné ne répond plus [...]. La dernière fois que j'ai dansé, c'était* Cortege of Eagles. *J'avais soixante-seize ans. J'étais hantée depuis longtemps par l'image d'Hécube, la vieille reine de Troie qui regarde, impuissante, mourir ceux qu'elle aime. C'était une décision pénible que je savais devoir prendre. »* (Martha Graham, *Mémoire de la danse*, éd. Actes Sud.)

Une rupture esthétique

JIRI KYLIAN, le premier, explique pourquoi chorégraphier pour le NDT 3 est un pari :

« Ces danseurs nous forcent à les regarder autrement. Leur personnalité augmente d'autant plus que la technique diminue. Il s'agit d'une rupture esthétique, comparable à celle de la statuaire hellénique, qui, après avoir idéalisé le corps humain, se mit à représenter des visages avec des rides, des femmes avec des seins tombants, découvrant la beauté de ceux qui ont vécu, de ceux qui transmettent l'histoire. Le NDT 3 intéresse naturellement les danseurs qui ont quelque chose dans le crâne. »

Kylian a créé le Nederlands Dans Theater 3 juste après être allé en Australie : la force des danses des vieux aborigènes l'avaient fasciné. Maguy Marin a chorégraphié *Made in France* pour Niklas Ek, Martine Van Hamel et Gérard Lemaître : *« J'ai le sentiment qu'au NDT 3 il y a ceux qui prolongent une carrière, et ceux qui continuent à danser. Avec les gens aux caractères faits, ça colle ou ça ne colle pas. Ce n'est pas pour rien que William Forsythe est venu créer pour son ex-femme Alida Chase, que Mats Ek est venu pour Niklas, son frère. J'ai été la première à ne pas travailler protégée par cette intimité. Le NDT 3, c'est une compagnie permanente avec des gens ayant des attaches familiales dans le monde entier, ce qui lui donne un côté transitoire, difficile à gérer. »*

> « Ces danseurs nous forcent à les regarder autrement »

» Je n'imagine pas que mes danseurs arrêtent, sauf s'ils en ont envie. Je transformerai mes chorégraphies pour eux. C'est un défi que je lance. Les danseurs, quand ils vieillissent, perdent leur volubilité au profit de la maîtrise du mouvement. Les Japonais, tel Kazuo Ohno, quatre-vingt-deux ans, sont des trésors vivants. »

Près de quarante ballets sont déjà inscrits au répertoire du NDT 3. A Strasbourg, Sabine Kupferberg et Gérard Lemaître danseront *The Old Man and Me*, une création de Hans Van Manen : une variation sur les avantages de l'âge dans les jeux de séduction. L'attente comme tactique. Autre création au programme, *Again and Again and Again*, est une parabole du chorégraphe Nach Duato sur l'enfermement et l'ouverture. Une cage, un dé et une mappemonde posent les bornes d'un décor surréaliste. Les règles du jeu sont celles du rêve et de la folie. Dans *So Sorry*, Jeanne Solan, toute vêtue de rouge, se plie aux sinuosités inquiètes du solo que Paul Lightfoot a écrit pour elle, en 1994. Sabine Kupferberg reprendra *Silent Cries*, un chef-d'œuvre, écrit pour elle en 1986 par Jiri Kylian. Les doutes, les angoisses d'une femme, criés derrière une vitre sur laquelle sont dessinés de grands traits abstraits.

A ces quatre œuvres s'ajoutent *Double You* (1994), un autre solo de Jiri Kylian, composé pour Gary Chryst, et *Moonshine* (1993), de Bruce Christopher, qui mettra en scène les quatre interprètes de cette compagnie exceptionnelle.

D. F.

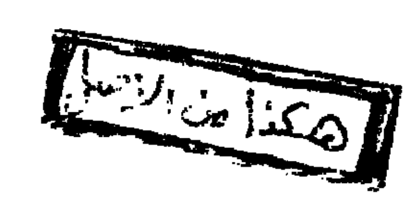
Reconversion mode d'emploi

● **A Paris.** Le Centre d'information et d'orientation du danseur a été créé en 1991 par la direction de la musique et de la danse. En France, la reconversion du danseur, hors les grandes compagnies, relève des lois sur la formation continue, notamment du congé individuel de formation, d'une durée d'un an. Laps de temps trop court pour envisager une reconversion sérieuse. Tout reste à faire.
9, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris. Tél. : 42-74-44-22.

● **A Lausanne.** L'Organisation internationale de reconversion du danseur professionnel, créée par Philippe Braunschweig, s'est donné pour mission de veiller à ce que les danseurs obtiennent au moins le baccalauréat ; qu'ils bénéficient d'assurances adaptées et reçoivent les aides financières nécessaires. Et un soutien psychologique au moment de leur reconversion.
6, avenue Bergières, 1004 Lausanne. Tél. : 41-21/643-24-05.

● **Opéra de Paris.** Les danseurs, à quarante-cinq ans, les danseuses, à quarante ans, reçoivent une retraite.

● **Nederlands Dans Theater.** Les danseurs bénéficient d'un plan de reconversion sur trois ans, financé par une fondation d'Etat.



Fortunato Depero, futuriste ludique, investit le Pavillon des arts

Une exposition retrace une partie de l'itinéraire, de Rome à Paris, d'un des représentants du mouvement d'avant-garde italien, un touche-à-tout qui demeure mal connu en France

FORTUNATO DEPERO FUTURISTE, de Rome à Paris 1915-1925. Pavillon des arts, Les Halles-Porte Rambuteau, Terrasse Lautréamont. Tél. : 42-33-82-50. Tous les jours, sauf le lundi et les jours fériés, de 11 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 2 juin. Catalogue, éditions Paris-Musées 144 pages, 70 reproductions couleur, 60 noir et blanc. 195 F.

On connaît mal en France Fortunato Depero, le plus aimable représentant du futurisme italien, né trop tard pour compter parmi les initiateurs du mouvement d'avant-garde. En 1909, lorsque Marinetti publie son premier *Manifeste*, il n'a, en effet, que dix-sept ans et dessine des œuvres d'inspiration symboliste et expressionniste. C'est en 1913, lors d'un voyage à Rome, qu'il découvre l'oeuvre de Boccioni, rencontre Balla et Marinetti, s'emballe pour leurs idées, se lance dans l'élaboration de formes en mouvement, épouse si bien les grandes lignes des premiers manifestes du groupe qu'il peut signer, avec Balla, celui de la *Reconstruction futuriste de l'univers*, du 11 mars 1915.

Cette *Reconstruction*, Depero s'y emploie à sa façon, en mettant sa fantaisie et ce qui peut passer pour de l'innocence proche de la puérilité au service des arts appliqués et en ouvrant, en 1920, son propre atelier de recherches et de créations de tapisseries et de meubles. Auparavant, il aura tâté de toutes les disciplines, peint et dessiné quantité de constructions cubo-futuristes, d'imbrications de formes mécaniques et de figures robotisées qui font penser, comme son discours d'ailleurs, à Fernand Léger, en moins solidement bâti.

Simultanément, il aura réalisé d'amusantes petites sculptures en bois polychrome telles *La Toge et la mite* (1914) ou *Fillette* (1917), et imaginé des constructions plastiques avec bruit de moteur intégré, ce qu'il a appelé *Compositions onomalinguistiques*, orchestrant la synthèse visuelle de bruits, d'images et d'états d'âme .

BALLETS, PUBLICITÉS ET CABARET

De telles recherches que les exégètes versent volontiers au compte d'un état d'esprit proto-dadaïste devaient servir les projets de Depero pour le théâtre, qui l'occupe fort en 1917 et 1918. Il a rencontré Diaghilev, dont les ballets étaient en tournée à Rome, et celui-ci lui a demandé, fin 1916, des décors et des costumes pour *Le Chant du rossignol*, qui ne seront pas réalisés. Qu'à cela ne tienne, dans la foulée, encouragé par l'archéologue et poète Gilbert Clavel, Depero crée ses *Ballets plastiques*, dans lesquels il substitue aux danseurs des marionnettes en bois – *clowns, arlequins, ballerines*, hommes moustachus, coqs et chats – mues sur des musiques de Casella, Bartok ou Chemetov.

Situés par leur auteur comme *« la première application à la scène de la nouvelle visualisation architecturale du cinétisme poursuivie par l'art futuriste »*, les *Ballets plastiques* présentés pour la première fois à Rome en 1918 enchantent Marinetti et font hurler Roberto Longhi.

Les marionnettes, pantins, automates et jouets alors élaborés constituent les prototypes du répertoire iconographique et formel utilisés ensuite par Depero dans le domaine de la publicité (pour Campari notamment), et dans ses peintures cousues à la Casa d'arte, l'industrie d'art qu'il ouvre en 1920 à Rovereto, avec beaucoup d'ambition, et un succès limité aux tentures-marqueteries de feutrines aux motifs variés. Ses dessins de fauteuils pour un cabaret torride de Rome sont beaucoup plus drôles, dont les formes tiennent de la cocotte en papier et du siège de chaman. Va encore pour le gilet de Marinetti et son plastron avec rangs de poissons bleus, et quelques animaux en bois dont la ligne s'est visiblement perpétuée jusque dans les jouets d'aujourd'hui.

Montée par la Casa Museo Depero (inaugurée peu avant la mort de l'artiste en 1960, à Rovereto), l'exposition ne retrace qu'une partie de l'itinéraire du plus ludique des futuristes, de Rome à Paris, à l'exposition des arts décoratifs de 1925, où Depero représentait l'Italie avec Balla et Prampolini. Tant pis, tant mieux. Comme cela, on ne verra pas Depero courtiser le pouvoir fasciste et tenir des discours conformes aux idéaux mussoliniens. A noter qu'avec lui, du discours à l'œuvre, la marge est souvent grande.

Geneviève Breerette

Suzanne Valadon, le corps tel qu'en lui-même

Une rétrospective, en Suisse, de ce modèle devenu peintre

La question du nu est au centre de l'œuvre de Suzanne Valadon (1865-1938), modèle pour Puvis de Chavannes ou Renoir avant de devenir peintre elle-même. Pour la première fois depuis 1967, l'exposition organisée par la Fondation Gianadda, à Martigny, aborde une artiste qui intégra de multiples influences.

SUZANNE VALADON, Fondation Pierre Gianadda, 59, rue du Forum, Martigny, Suisse. Tél. : 19-41-26-22-39-78. Tous les jours de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 27 mai.

L'histoire de Suzanne Valadon est compliquée et édifiante. Elle commence dans le genre Huysmans et finit dans le genre Mauriac. Entretemps interviennent des surprises et plusieurs métamorphoses. Réduit à sa trame, le récit se découpe en cinq actes.

Au premier, apparaît, le 23 septembre 1865, à Bessines-en-Gartempe (Haute-Vienne), la petite Marie-Clémentine Valadon, de père inconnu et de mère femme de ménage. Au deuxième, tout au long des années 1880, Marie-Clémentine devenue Suzanne, modèle professionnel, pose pour Puvis de Chavannes, Renoir, Henner et quelques autres. Elle donne naissance à un fils prénommé Maurice, de père inconnu, et commence à dessiner. Au troisième, bénéficiant de l'aide et des conseils de Degas, elle expose dessins et eaux-fortes. Son fils, dont un journaliste espagnol a, entre-temps, reconnu la paternité, se nomme désormais Maurice Utrillo.

Au quatrième acte, en 1909, elle épouse le peintre Utter, de vingt ans son cadet, qui l'incite à négliger le dessin au bénéfice de la peinture. Sa vie est, dès lors, celle d'une artiste à la notoriété croissante, défendue par des galeries et des collectionneurs. Au cinquième et dernier, dans l'entre-deux-guerres, elle jouit de son succès et d'une honnête aisance, à laquelle contribue la gloire de Maurice Utrillo. Elle meurt célèbre, le 7 avril 1938.

Voilà pour la biographie. Elle propose à l'analyse, à la sociologie, sinon à la psychanalyse, des questions attractives. Le modèle se change en peintre, inversant les rôles. Ce peintre dispose à son tour de modèles, féminins et masculins, et marque sa préférence en faveur des adolescentes et adolescents, si bien que se crée une parenté étrange avec Schiele. Elle les place dans des postures telles que leurs sexes se voient avec netteté.

De ses années de modèle, elle a retenu essentiellement la nécessité de ne rien dissimuler. Ennemie de toute idéalisation, peu soucieuse de séduire, elle ne fait grâce d'aucun détail, d'aucune difformité, d'aucune laideur. En 1931, elle entreprend son autoportrait : c'est celui d'une femme vieillie, les seins nus, le cou maigre, le visage creusé, le regard froid. Le cercle est ainsi complet et le peintre redevient le modèle.

IMPITOYABLE

Hors cette netteté blessante, pas de salut. Quand elle n'est pas impitoyable, la peinture de Valadon perd à peu près tout intérêt. Ses paysages cultivent avec un demi-siècle de retard un impressionnisme ravalé au rang de banalité. Ses natures mortes sont d'une pauvreté d'autant plus pénible que leurs compositions et leurs motifs appellent des comparaisons écrasantes avec Chardin et Cézanne.

Mais il y a les portraits et les nus, dessinés d'abord, peints ensuite, quand Valadon, en 1909, se résoud à affronter la toile et les couleurs. Leur violence crue justifie qu'une rétrospective lui soit consacrée, la première depuis 1967. Dessinés, ils se singularisent par la précision acharnée du trait noir, dont aucune ombre n'est assez dense pour estomper la ligne sinueuse. Un contour continu cerne et découpe les formes, réduisant les volumes à des surfaces.

Qu'elle travaille au crayon ou à la sanguine, Valadon se fixe pour but d'obtenir, à force de suppressions et de simplifications, une épure. Ce procédé s'applique avec autant de volontarisme aux anatomies qu'aux baignoires et aux lavabos qui meublent les cabinets de toilette où s'étirent ou s'accroupissent ses baigneuses. Sujets, décors et procédés relèvent à l'évidence de l'enseignement de Degas. Quand celle-ci se tient trop près de son maître, elle tombe dans le pastiche. Quand elle se tient à distance, elle invente un style fondé sur la simplicité des moyens. Il semble préfigurer celui de la Nouvelle Objectivité allemande des années 20, celui de Dix et de Grosz.

Le peintre est plus déconcertant encore. Ses premières tentatives, tardives, évoquent en 1909 les débuts de Gauguin, d'Emile Bernard et de Vallotton un quart de siècle plus tôt. Plus tard, d'autres références transparaissent, Courbet, Renoir, Matisse peut-être. Mais les toiles qui leur rendent hommage arrêtent moins le regard que celles qui ne consentent rien à la joliesse et au beau métier. Les meilleures sont les plus déplaisantes, raides, gauches, parsemées de dissonances chromatiques. Le *Nu allongé sur un canapé rouge* ne peut passer pour un morceau d'élégance, mais, par l'outrance, par l'obsession du détail, il impose la présence charnelle du modèle. *La Tireuse de cartes* et *La Poupée délaissée* portent à son plus haut degré cette insistance cruelle.

Philippe Dagen

Jean-Marie Villégier sur les plages d'une île enchantée

Où il « fait paraître » l'œuvre la moins jouée de Corneille, « Sophonisbe »

SOPHONISBE, de Corneille. Mise en scène : Jean-Marie Villégier. Avec Marc Schreiber, Sandrine Bonjean, Anne-Claire, Candy Saulnier, Marie-Ange Dutheil, Frédéric Laurent. ATHÉNÉE, 4, square de l'Opéra, Paris, 9e. Mo Opéra. Tél. : 47-42-67-27. Mardi à 19 heures. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 16 heures. 100 F. Jusqu'au 28 avril.

Sophonisbe est l'une des pièces de Corneille qui ont été les moins jouées. L'action en est entortillée, l'exposition laborieuse, les protagonistes perplexes et les vers d'un compact trapu – autant d'irrésistibles atouts aux yeux de plusieurs metteurs en scène portés de nos jours au secourisme. L'action est située dans les années 235 à 203 environ avant J.-C., au moment où Rome se déploie en Afrique du Nord.

Les armées de Carthage et de Numidie, royaumes enjambant l'actuelle frontière algéro-tunisienne, de Tunis à Constantine, essaient d'enrayer la marche de Scipion, ou de lui offrir leur service. Sophonisbe est la fille d'un général carthaginois devenue, à contre-cœur, épouse du roi de Numidie, et qui va se trouver dans un tel embrouillamini qu'elle choisira de se tuer. Corneille lui a réservé la tâche très ingrate d'exposer à une autre reine, Eryxe, cet enchevêtrement, et lorsque Eryxe, knock-out, interrompt Sophonisbe et lui dit *« Je comprends encore moins »*, le public, knock-out lui aussi, trouve quand même la force d'éclater de rire.

Jean-Marie Villégier, metteur en scène d'un esprit et d'un art extrêmes, aime beaucoup *Sophonisbe*. Il y voit mille choses, *« l'espace vital… le repli stratégique… les autochtones et les colons… les pays en voie de développement… le nouvel ordre mondial… bien d'autres choses encore… »*, et c'est vrai, il a raison, à partir du moment où vous avez loisir de lire et relire, à tête reposée, en prenant des notes, cette œuvre, et d'en accrocher, par des fils très longs et des trajets très détournés, tel et tel détail à des événements actuels.

IRRADIATIONS

Autant d'efforts cérébraux difficilement réalisables au vol, dans le mouvement, lorsque l'auditeur assiste à la pièce. Les metteurs en scène trop intelligents oublient parfois qu'ils ont travaillé quarante mois sur une œuvre que le public voit filer en cent vingt minutes.

Mais Jean-Marie Villégier a d'autres cordes à son arc. Le spectacle est d'une incroyable beauté. Apparaissent sur scène, sur un fond de toile peinte aussi mystérieuse que les eaux dormantes de Monet, des reines vêtues de robes qui sont des sommets de poésie. Le couturier, Patrice Cauchetier, s'est souvenu d'une pléiade de chefs-d'œuvre, de Vermeer à Uccello, de della Francesca à Georges de la Tour, et d'autres. Et nous ne pouvons nous détacher de la splendeur de ces visions de soies, d'ors, de velours, de perles et de pierres précieuses, qui nous magnétisent d'autant que Jean-Marie Villégier dispose et incline les bras, les visages, avec le charme des plus délurés Michel-Ange.

Ces robes d'une irradiation magique sont présentes sur scène la plupart du temps ; tout amateur se trouve donc transporté, par cette *Sophonisbe* si sévère, sur les plages d'une île enchantée. Et l'attitude recommandable est alors de rester sous le charme, sans penser à autre chose. Car les actrices et acteurs, qui certes ont appris par cœur les vers de *Sophonisbe*, les disent et les miment comme s'ils jouaient, dans l'un des coupe-gorge du Boulevard du Crime, *L'Auberge des Adrets* ou quelque autre mélodrame de Pixérécourt ou d'Anicet Bourgeois.

Lorsque *Sophonisbe* est créée, en 1663, un critique dramatique débutant, Jean Donneau de Visé, engagé par un journal qui a su prendre un titre « au parfum », *Les Nouvelles Nouvelles*, écrit que l'acteur principal *« fait beaucoup paraître tout ce qu'il dit »*, et *« ne manque jamais de faire remarquer tous les beaux endroits de son rôle »*. Ce journaliste était sage : il avait flairé qu'auteurs dramatiques, acteurs et tous les artisans d'une pièce n'attendent du critique qu'une chose : qu'il leur cire les bottes.

Il est clair que Jean Donneau de Visé avait trouvé cet acteur, en fait célèbre, Montfleury, au-dessous de tout, mais il l'avait dit en termes élogieux. *« Faire beaucoup paraître tout ce qu'ils disent »*, c'est tout juste ce que font, du lever au baisser du rideau, basculant Corneille dans le clownesque, les acteurs de *Sophonisbe*, sous la conduite de Jean-Marie Villégier, qui d'habitude sait orienter ses comédiens vers exactement le contraire. Mais un grand artiste n'a-t-il pas le droit de changer d'air ?

Michel Cournot

■ **CINÉMA : le producteur de *Diabolique*, remake américain du film d'Henri-Georges Clouzot, a déclaré mercredi 27 mars avoir conclu un accord avec la veuve du cinéaste français.** *« L'affaire a été résolue »*, a déclaré un porte-parole de la société Morgan Creek, en refusant de commenter des informations selon lesquelles Inès Clouzot aurait perçu 150 000 dollars d'indemnisation.

■ **ART : l'exposition « Les trésors cachés »**, présentée par l'Ermitage de Saint-Pétersbourg (74 tableaux de maîtres français) fermera ses portes dimanche 31 mars, après avoir attiré en un an 1,5 million de visiteurs. D'autres « trésors de guerre », des tableaux de Van Gogh, Cézanne, Delacroix ou Goya, seront exposés à l'Ermitage du 3 décembre au 31 mars 1997.

Kurt Weill et Pierre Mac Orlan retrouvent leurs repères parisiens

La chanson de rue réinventée

« TUBA SONG », ANNIE PAPIN (CHANT) ET TUBAPACK DE MARC STECKAR. Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, Paris 4e. Mº Hôtel-de-Ville. 19 heures, jusqu'au 20 avril. Tél. : 42-71-46-50. FRANÇOISE KUCHEIDA, restaurant de l'Hôtel du Nord, 102, quai de Jemmapes, Paris 10e, Mº Gare-de-l'Est. 21 heures, jusqu'au 30 mars. Tél. : 40-40-78-78. « De la Scarpe à la Seine », 1 CD Saravah/Media 7.

Annie Papin et Françoise Kucheida sont deux chanteuses dont le talent est né de la rue. Annie Papin a longtemps chanté le répertoire français – Piaf, Fréhel, Guilbert, Damia – avec Artus, joueur d'orgue de Barbarie. Ensemble, ils s'étaient déjà intéressés à Kurt Weill en adaptant *L'Opéra de Quat'sous*. Annie Papin avait viré vers le jazz ou avait animé, en alternance avec Francesca Soleville, le « Cabaret fin de siècle » présenté en marge de l'exposition Toulouse-Lautrec au Grand Palais en 1992. Françoise Kucheida vient de Liévin (Nord), où son mari est maire et député (PS), tandis qu'elle tient un petit théâtre dédié à la chanson, les Trois Pierrots, après avoir été longtemps directrice d'école maternelle.

Annie Papin dit qu'il y a chez Kurt Weill *« une telle variété de couleurs, de rythmes, de rêves, que la meilleure manière de lui rendre hommage* [était] *d'explorer un nouveau champ sonore »*. De sa rencontre avec le musicien de jazz Marc Steckar, fondateur, en 1981, du Tubapack, un quatuor de tubas accompagné d'un piano et d'une batterie, naît l'idée de ce *Tuba Song*. A la chanteuse incombe le devoir de déstructurer le halo de mystère brechtien qui entoure les chansons de Weill. En anglais, en français et en allemand, Annie Papin balaie d'un rapide revers de voix *J'attends un navire* (tiré de *La Marie-Galante*, œuvre composée à Paris en 1934 par Weill en exil, tout comme *La Complainte de la Seine* ou *Je ne t'aime pas*, des chansons offertes à Lys Gauty sur des textes de Maurice Magre), avant d'aborder les rivages plus connus de *Bilbao Song* (extrait de *Happy End*). Aux tubas, instruments au jeu discontinu, aux couleurs bigarrées (de la fête foraine au soutien rythmique ou au swing), revient la tâche de déshabiller les mélodies, d'en révéler les squelettes. Le montage permet de décortiquer les personnalités successives de Kurt Weill avec netteté : le compositeur allemand de *Mahagonny*, heurté, militant de l'ailleurs pris comme échappatoire de la misère, l'exilé en transit en France, l'Américain langoureux et étiré, imprégné des comédies musicales de Broadway. Les tubas sont impeccables, la chanteuse excelle dans ce dernier registre. Un zeste d'humour et de décontraction ne nuirait pas.

PRIORITÉ AU RÉPERTOIRE

Françoise Kucheida, elle, est restée sagement à l'accordéon et à la guitare. Au restaurant de l'Hôtel du Nord, enfin sauvé de la destruction, où elle chante devant les dîneurs en quête d'atmosphère, elle fait ses débuts, avec des airs de jeunes filles, malgré sa cinquantaine assumée. Comme Annie Papin, elle a pour priorité le choix du répertoire. Elle a, de plus, une rondeur, une aisance dans la voix qui l'ont fait remarquer dans les bistrots où elle chantait en marge du festival de chanson de Montauban par Claude Nougaro et par Pierre Barouh, patron du label Saravah qui lui a fait enregistré un disque, *De la Scarpe à la Seine*. Passionnée de chanson depuis toujours, Françoise Kucheida s'est trouvée ainsi une famille : Romain Didier, Alain Leprest, Daniel Mille et Pierre Barouh, qui lui ont composé de jolies chansons de facture classique, faciles à alterner avec *La Bohème* ou *Le Bal perdu*.

Françoise Kucheida sait y faire, elle n'a pas peur du micro. Elle rend à l'auditeur le plaisir trop souvent perdu de chanter, ensemble, *Le Gris*, air connu de tous, mais désappris faute de pratique et de goût pour la chanson populaire. C'est avec un plaisir sans nom que le public retrouve les paroles de ces classiques généreux, et qu'il les chante à l'Hôtel du Nord (mais ce pourrait être au *coin d'une rue*) en duo avec cette dame du Nord comme si, enfin, elle leur rendait la vue.

Véronique Mortaigne

Le mystère de Nusrat Fateh Ali Khan

Dans « Night Song », le chanteur pakistanais retrouve Michael Brook

COMMENT l'un des héros du chant mystique *qawwali*, voix de l'ardeur amoureuse du soufisme pakistanais, peut-il devenir une vedette de la fusion rock sans en souffrir ? Ceux qui s'y sont essayés avant Nusrat Fateh Ali Khan s'y sont cassé les dents. Paru en 1995 dans la collection « Long Distance » (distribution WMD), le merveilleux et pur *Back to Qawwali* ne démentira pas que le gros bonhomme de Faïçalabad est un phénomène vocal, capable d'exalter les vertus d'un Dieu charnel, accompagné par l'harmonium portable et les claquements de mains.

Alors que vient de sortir ce surprenant *Night Song* chez RealWorld, le label de Peter Gabriel où Nusrat avait fait ses premières armes d'occidentalisation avec Massive Attack et Michael Brook en 1990 (l'album *Mustt, Mustt*), jamais on n'a aussi bien vendu l'archi-classique concert du Théâtre de la Ville enregistré par Ocora en 1987 (en deux volumes, distribution Harmonia Mundi). Quelle est donc la précieuse qualité qui permet à ce chanteur dont l'univers intérieur se situe entre Lahore et Faïçalabad, capitale du textile et du chant *qawwali*, de passer les frontières de la rythmique en boucle ou des exercices de guitare hawaïenne trafiquée, imaginés par un producteur canadien musicalement proche de Brian Eno ?

De la docilité sans doute : Nusrat cale sa voix sur les désirs planants de Michael Brook. Il s'interdit les effets ornés, les longs déroulements de vibratos propres au style *qawwali*. Mais encore ? Une concentration intérieure tellement puissante que surgit, quand on s'y attend le moins, le brio d'un maître habile à rappeler que les gesticulations du producteur occidental, si belles, si fines, si racées soient-elles, ne sont là que pour l'habiller. Récemment qualifié de *space qawwali* – le mot est juste – par l'hebdomadaire *Les Inrockuptibles*, qui découvrit l'artiste, cette musique n'a rien de commun avec les remixages *dance* sur motifs traditionnels, exercice pratiqué par les DJ anglo-pakistanais, ayant ainsi inventé le *bangra*. *Night Song* est un mariage d'amour transfrontalier. Le Pakistan est un pays musulman où l'on joue au cricket. Michael Brook est respectueux des cultures étrangères : il ne les écrase pas. Nusrat, avec ses airs de bouddha, ses tracas de diabétique, ne vit que par et pour la musique. Avec ses excès, *Night Song* est un printemps revenu.

Véronique Mortaigne

★ 1 CD RealWorld CDR W 50. Distribué par Virgin.



OLIVIER MESSIAEN
Intégrale de l'œuvre d'orgue
Jennifer Bate, Jon Gillock, Naji Hakim, Louis Thiry, Thomas Daniel Schlee, Hans-Ola Ericsson (orgue de l'église de la Sainte-Trinité, Paris).

Olivier Messiaen signait volontiers d'affectueux *satisfecit*. Aussi n'est-il pas rare de voir force musiciens brandir des déclarations de l'auteur rédigées à la suite d'un concert ou d'un disque. Inévitablement, chacun des six organistes réunis dans cette intégrale a fait reproduire dans la jaquette un mot ou une lettre du compositeur... Mais qu'on ne s'y trompe pas : ces disques sont signés par des musiciens de premier ordre, tous spécialistes ou disciples de Messiaen. Cette intégrale est enregistrée sur l'instrument de Sainte-Trinité, à Paris, dont le compositeur fut, son existence durant, le titulaire. Comme chez Bach, le plus *essentiel* de Messiaen est peut-être dans sa musique d'orgue, suite de jalons majeurs de la littérature de l'instrument (1928-1984). Le plus ardu (*Livre d'orgue*), le plus coloré, le plus imaginatif s'y trouvent.

Ce coffret est un beau geste éditorial et un parcours musical passionnant. *R. Ma.*

★ 7 CD Jade distribués par Harmonia Mundi.

GÉRARD PESSON
Le Gel par jeu – Quatuor à cordes – Non sapremo mai di questo mi – Cinq poèmes de Sandro Penna – La lumière n'a pas de bras pour nous porter – La vita e come l'albero di Natale – Nocturnes en quatuor – Les Chants Faëx – Sur-le-champ.
Ensemble Fa, Dominique My (piano et direction).

L'univers de Gérard Pesson (né en 1958) peut faire penser à celui du plasticien Charles Matton, virtuose de la réduction, de la concentration maquettée et du détail absolu. Pesson – que ses amis farceurs surnomment « peu d'son » – aime à se contenir dans l'infinitésimal, le filigrane et le non-dit. Aux grandes envolées lyriques, il préfère les parcours souterrains, secrètement bruissants. Sa musique est faite de chuintements contrits, de bruits d'ongle, de stridences presque coupables – et d'un humour torride parce que sec. Il y a des traditions (une danse macabre, un quatuor à cordes, un cycle de mélodies, une scène d'opéra, un concerto de piano), mais qui ne sont qu'apparentes parce que subverties. Disciple du Maurice Delage des *Haïs-kaïs*, Pesson est un musicien singulier et attachant, et ses bonsaïs sonores recèlent des cataclysmes émotionnels en permanente implosion. *R. Ma.*

★ 1 CD Accord « Una Corda » 204-682.



PRINCESS ERIKA
D'origine

Attention : ceci n'est pas un nouvel album. C'est une « ressortie », « repackagée », avec une autre photo, extraite du clip. Seuls les fans de la chanteuse d'origine camerounaise s'y reconnaîtront. Des nouveautés ? Oui, mais minces : deux titres remixés par Andy Marvel, *C'est ma vie* et *Faut qu'j'travaille*. C'est « *stické* » sur le cellophane, à côté de l'étiquette *« Prix limités. Découvertes »*. *« Faut que j'travaille, mais j'veux pas qu'on m'pousse, j'sais c'que j'ai à faire »* : de sa voix un peu naïve, un peu frondeuse, Princess Erika nous avait prévenu, dès mai 1995, qu'elle aimait *« se la couler douce »*, ce qui n'est point le moindre de ses charmes. Mais enfin, on peut parfois prétendre à la douceur de vivre et refuser de céder à la facilité du temps : le hip-hop sorti du garage pour aller à la rencontre du supermarché, puis recraché en clone selon la montée, ou la descente, de la fréquence des passages radio.

On confirme, aujourd'hui comme il y a six mois, que de vraies réussites (*Décidée*) côtoient des banalités affligeantes. *V. Mo.*

★ 1 CD Polydor 529764-2.

JAZZ

MARK HELIAS
Loopin'the Cool

Dans les notes de pochette de *Loopin'the Cool*, précises, informatives, le contrebassiste Mark Helias présente Ed Blackwell comme celui dont il a beaucoup appris. Le batteur, mort en octobre 1992, avait cet art de la suspension, ces soudains « affolements » évoqués par Christian Tarting auxquels peut se mesurer cet enregistrement. Mark Helias – profonde sonorité de bois – a composé des thèmes à entrées variées, en constants déplacements rythmiques, pour ce quintette vif et téméraire. Aux intervalles frottés du saxophone (Ellery Eskelin, son de ténor nerveux, plein) et du violon (Regina Carter du String Trio of New York) vient se joindre un chant de tambours à deux (Tom Rainey et Epizo Bangoura). Ces jeux de timbres et de matières permettent de croiser des musiques latines, africaines, d'Europe de l'Est, du blues. S'y ajoute une manière d'avancer à cinq qui enchante durablement. *S. Sl.*

★ 1 CD Enja ENJ 9049-2. Distribué par Harmonia Mundi.

ROCK

MARK KNOPFLER
Golden Heart

Les fans de Dire Straits adoreront vraisemblablement le premier album solo de Mark Knopfler, le leader de ce groupe britannique devenu dans les années 80 une entreprise peu à peu étouffée par son succès gigantesque. Avec plus de légèreté et de naturel, le guitariste use des atouts qui l'ont fait apprécier des foules : une voix d'une chaleureuse virilité, la fluidité de sa six-cordes, le contraste entretenu entre l'humeur relaxe de l'une et la virtuosité de l'autre. Sagement, Mark Knopfler s'est rapproché de ses racines. Enregistré à Dublin et Nashville, *Golden Heart* musarde entre mélodies celtiques et musiques traditionnelles américaines. Il joue avec amour de ses références et sait en tirer des chansons solides, que ce soit une ballade d'influence irlandaise (*Darling Pretty*), une danse cajun (*Je suis désolé*), un *shuffle beat* (*Don't You Get It*) ou une berceuse country (*Are We in Trouble Now*). Même si, comme quand il œuvre avec Dire Straits, sa conception du confort d'écoute lui fait arrondir trop d'angles et décorer de façon convenue des musiques qui deviennent entre ses doigts d'une sagesse un brin soporifique. *S. D.*

★ 1 CD Vertigo. Distribué par Mercury.

UNDERWORLD
Second Toughest In The Infants

Ce disque sera sans doute considéré dans quelques années comme une des étapes marquantes de l'histoire de la techno. Un de ces moments où, dépassant les limites supposées d'un genre, de véritables auteurs impriment leur marque et rassemblent au-delà des chapelles. Il y a deux ans déjà, le très touffu *Dubnobasswithmyheadman* contredisait l'idée selon laquelle le single était l'unique format convenant aux musiques de danse. Sur ce deuxième album, Underworld construit à nouveau sur la longueur des formes fascinantes. Ce trio de DJ britanniques a besoin d'espace pour décoller. *Second Toughest In The Infants* se révèle à l'usage, envoûte sur la durée. Familier des machines et de l'univers des raves, le « groupe » travaille rythmes, textures et fréquences hypnotiques sans être pourtant réfractaire aux mélodies. Cette matière synthétique, ces *breakbeats* frénétiques s'humanisent ainsi de voix étrangement sereines, de traits instrumentaux à l'acoustique chaleureuse. *Juanita/Kiteless/To Dream Of Love*, chef-d'œuvre d'ouverture de dix-sept minutes, évoque la complexité de certains titres de Pink Floyd. Mais, au style pompier de Roger Waters, Underworld a préféré la rigueur robotique de Kraftwerk, la technologie humaniste de Brian Eno. *S. D.*

★ 1 CD Junior Boy's Own 74321345092. Distribué par BMG.

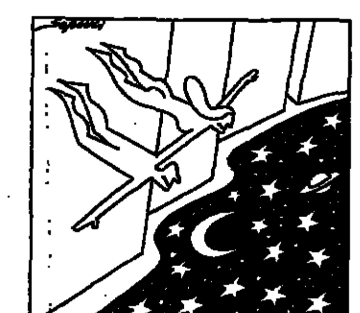




هكذا من الاصل

Week-end italien

Le Festival Total Vocal de Malakoff se met à l'heure de la Péninsule



CE SONT « LES » ITALIES qui sont à l'honneur de la cinquième édition de ce festival dédié aux voix. Carlo Rizzo, chanteur et surprenant virtuose du tambourin, flirte avec le jazz ; Le Voci Atroci utilisent leurs voix pour faire du rock et jouer aux clowns ; Giogio Conte, le frère de Paolo, chante un peu comme lui (« Ce qui fait chanter l'Italie d'aujourd'hui », le 29).

I Fratelli Mancuso, deux frères siciliens, plongent dans les racines du chant des montagnes rocailleuses ; Ambrogio Sparagna raconte les aventures du bouffon Giofa, dans un conte musical coloré, *Giofa, il servo del Re* ; le baryton Michael Aspinall parodie les grands airs de l'opéra italien avec une voix de soprano (« La tradition revisitée », le 30). Lucilla Galeazzi chante des airs populaires accompagnée à la *launeddas* (la cornemuse) ; Micrologus marie vielles et rebecs pour explorer l'univers des troubadours ; les treize voix mâles de Sacco di Cerlana chantent les polyphonies ligures (« Les chants de la terre », le 31).

★ Théâtre 71, place du 11-Novembre. Mº Malakoff - Plateau-de-Vanves. *20 h 30 les 29 et le 30,* 17 heures le 31. Tél. : 46-55-43-45. 115 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Le Turc en Italie de Rossini
Deux heures et demie d'humour, d'intelligence et d'abattage pour un *Turc en Italie* qui, à ce jour, est le plus beau spectacle d'opéra présenté à Paris cette saison. Très curieusement, il reste des places à vendre.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8ᵉ. Mº Alma-Marceau. 19 h 30, les 29 mars et 2 avril ; 17 heures, le 31. Tél. : 49-52-50-50. De 60 F à 670 F.

Chœur et orchestre philharmonique de Radio-France
L'intégrale Mahler d'Eliahu Inbal (Denon) a été assez saluée pour qu'il ne soit plus besoin de vanter les qualités mahlériennes de ce chef. On pourra le vérifier avec *Das Klagende Lied*, magnifique partition de jeunesse ici présentée dans sa version originale.
Françoise Pollet (soprano), Sylvie Sullé (mezzo-soprano), Hans Peter Blochwitz (ténor), Thomas Quasthoff (basse), Eliahu Inbal (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8ᵉ. Mº Ternes. 20 heures, le 29. Tél. : 45-61-53-00. De 80 F à 190 F.

Trio Romano / Sclavis / Texier et Guy Le Querrec
Initiateur d'un trio conquérant (Aldo Romano, Louis Sclavis et Henri Texier) qu'il a emmené en Afrique noire, le photographe Guy Le Querrec a aussi rapporté des images d'hommes, de lieux, d'instants musicaux ou non. Le tout a donné un des disques importants du jazz français (*Carnets de route*, Label bleu) et se retrouve sur scène, musiques et projections ensemble.
Hot Brass, 211, av. Jean-Jaurès, Paris 19ᵉ. Mº Porte-de-Pantin. 21 heures, le 29. Tél. : 42-00-14-14. De 80 F à 120 F.

Compagnie Szerelem
Marceline Lartigue quitte le solo, et le duo, pour chorégraphier un quintet d'hommes. Elle est le cinquième homme. Distribution étrange qui sied à l'évocation de Gilles de Rais. La folie sexuelle côtoie, ici, des moments de vie au château. Le rythme est inégal, mais le geste possède de la force.
Théâtre Romain-Rolland, 18, rue Emile-Vartin, 94 Villejuif. Mº Paul-Vaillant-Couturier. 20 h 30, les 29 et 30. Tél. : 49-58-17-17. 100 F.

Festival des jeunes chorégraphies contemporaines
Ce festival n'usurpe pas son nom : la majorité des compagnies programmées sont à découvrir, à l'exception de Sylvie Guillermin, de Grenoble. Dix-huit chorégraphies en trois jours : qui dit mieux ? Un voyage au pays de la jeunesse et de l'inattendu.
Salle Jacques-Brel, 42, avenue Edouard-Vaillant, 93 Pantin. 20 h 30, les 29 et 30 ; 19 heures, le 31. Tél. : 49-15-41-70. 60 F et 80 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

LE CŒUR FANTÔME
Film français de Philippe Garrel, avec Louis Rego, Aurélia Alcaïs, Maurice Garrel, Evelyne Didi, Roschdy Zem, Camille Chain (1 h 27).
14-Juillet Beaubourg, 3ᵉ (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6ᵉ (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10).

LA DERNIÈRE MARCHE
Film américain de Tim Robbins, avec Susan Sarandon, Sean Penn, Robert Prosky, Raymond J. Barry, R. Lee Ermey, Celia Weston (2 h 02).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1ᵉʳ (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2ᵉ (36-68-70-23) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3ᵉ (36-68-69-23) ; Le Champo-Espace Jacques-Tati, dolby, 5ᵉ (43-54-51-60) ; UGC Odéon, dolby, 6ᵉ (36-68-37-62) ; Publicis Champs-Elysées, 8ᵉ (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8ᵉ (36-68-49-56) ; La Bastille, dolby, 11ᵉ (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16ᵉ (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18ᵉ (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT
Film français de Philippe Collin, avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist, Julien Rochefort, Claude Aufaure (1 h 10).
Studio des Ursulines, 5ᵉ (43-26-19-09).

L'ÉCHAPPÉE BELLE
Film français d'Etienne Dhaene, avec Jean-Marc Barr, Anémone, Olivia Bonamy, Antoine Duléry, Laurence Masliah, Zinedine Soualem (1 h 25).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1ᵉʳ (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6ᵉ (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8ᵉ (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8ᵉ (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14ᵉ (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18ᵉ (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

LA FEMME DU PORT (*)
Film mexicain d'Arturo Ripstein, avec Patricia Reyes Spindola, Alejandro Parodi, Damian Alcazar, Evangelina Sosa, Ernesto Yanez (1 h 50).
VO : Latina, 4ᵉ (42-78-47-86) ; Le Quartier Latin, 5ᵉ (43-26-84-65) ; Elysées Lincoln, 8ᵉ (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).

GET SHORTY
Film américain de Barry Sonnenfeld, avec John Travolta, Gene Hackman, Rene Russo, Danny DeVito (1 h 45).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1ᵉʳ (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6ᵉ (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8ᵉ (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8ᵉ (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11ᵉ (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15ᵉ (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18ᵉ (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

GUILTRIP
Film irlandais de Gerard Stembridge, avec Andrew Connolly, Jasmine Russel, Peter Hanly, Michelle Houlden, Frankie McCafferty, Pauline McLynn (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3ᵉ (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5ᵉ (43-54-15-04) ; Biarritz-Majestic, 8ᵉ (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10).

MARCHAND DE RÊVES
Film franco-italien de Giuseppe Tornatore, avec Sergio Castellitto, Tiziana Lodato, Franco Scaldati, Leopoldo Trieste, Clelia Rondinella, Tano Cimarosa (1 h 54).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1ᵉʳ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6ᵉ (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, dolby, 7ᵉ (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8ᵉ (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13ᵉ (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14ᵉ (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

PÉDALE DOUCE
Film français de Gabriel Aghion, avec Patrick Timsit, Fanny Ardant, Richard Berry, Michèle Laroque, Jacques Gamblin (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1ᵉʳ (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2ᵉ (36-68-70-23) ; UGC Danton, dolby, 6ᵉ (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, dolby, 6ᵉ (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, dolby, 8ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8ᵉ (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8ᵉ (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9ᵉ (36-68-21-24) ; Les Nation, dolby, 12ᵉ (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, dolby, 12ᵉ (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14ᵉ (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17ᵉ (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18ᵉ (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20ᵉ (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

SALE GOSSE
Film français de Claude Mouriéras, avec Anouk Grinberg, Axel Lingée, Alberto Gimignani, Philippe Madala, Sotigui Kouyaté, Ahmed Douache (1 h 35).
Gaumont les Halles, dolby, 1ᵉʳ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6ᵉ (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8ᵉ (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14ᵉ (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18ᵉ (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

TOY STORY
Dessin animé américain de John Lasseter, (1 h 17).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1ᵉʳ (36-68-68-58) ; Gaumont Marignan, dolby, 8ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8ᵉ (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13ᵉ (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1ᵉʳ (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2ᵉ (36-68-70-23) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2ᵉ (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6ᵉ (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, dolby, 8ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8ᵉ (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9ᵉ (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12ᵉ (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13ᵉ (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13ᵉ (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14ᵉ (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15ᵉ (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18ᵉ (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20ᵉ (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 16 ans.

RÉGION

MUSIQUE CLASSIQUE

Les Art florissants
Marcello : *Psaumes*. David Simpson (direction).
Eglise Notre-Dame-de-la-Gloriette, rue Saint-Laurent, 14 Caen. 20 h 30, le 4 avril. Tél. : 31-30-76-20. De 40 F à 110 F.

FONTEVRAUD
Ensemble Al Ayre espanol
Musique de la semaine sainte à la Chapelle royale de Madrid. Eduardo Lopez Banzo (direction).
Abbaye royale, 49 Fontevraud. 21 heures, le 3 avril. Tél. : 41-51-73-52. 100 F.
Concerto Italiano
Scarletti : *Passion selon saint Jean*. Rinaldo Alessandrini (direction).
Abbaye royale, 49 Fontevraud. 21 heures, le 4 avril. Tél. : 41-51-73-52. 100 F.
Ensemble Sequentia, Ensemble Canticum
Le Jeu de Pâques. Benjamin Bagby, Barbara Thornton (direction).
Abbaye royale, 49 Fontevraud. 21 heures, le 5 avril. Tél. : 41-51-73-52. 100 F.

LILLE
Orchestre national de Lille
Brahms : *Concerto pour violon, violoncelle et orchestre, Symphonie nº 1*. Fernand Iaciu (violon), Valentin Arcu (violoncelle), Jean-Claude Casadesus (direction).
Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siècle, 59 Lille. 20 h 30, les 1 et 4 avril. Tél. : 20-12-82-40. De 110 F à 140 F.

LIMOGES
Ensemble baroque de Limoges
Mozart : *Concertos pour piano et orchestre KV 466 et 467, Une plaisanterie musicale*. Patrick Cohen (pianoforte), Quatuor Mosaïques, Christophe Coin (direction).
Grand Théâtre, 48, rue Jean-Jaurès, 87 Limoges. 20 h 30, le 1ᵉʳ avril. Tél. : 55-34-12-12.

LYON
Cosi fan tutte
de Mozart. Cecilia Gasdia (Fiordiligi), Monica Bacelli (Dorabella), Virginie Pochon (Despina), Kurt Streit (Ferrando), Ludovic Tézier (Guglielmo), José Van Dam (Alfonso), Chœur et Orchestre de l'Opéra de Lyon, Neville Marriner (direction), Denis Llorca (mise en scène).
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 61 Lyon. 20 heures, les 2, 4, 6 et 11 avril ; 19 h 30, le 9 avril ; 17 heures, le 14 avril, jusqu'au 21 avril. Tél. : 72-00-45-45. De 70 F à 360 F.
Orchestre national de Lyon
Busoni : *Berceuse élégiaque*. Satie : *Gymnopédies*. Varèse : *Hyperprism, Intégrales, Déserts*. Roussel : *Le Festin de l'araignée*. Mark Foster (direction).
Auditorium Maurice-Ravel, 140, rue Garibaldi, 69 Lyon. 20 h 30, le 5 avril. Tél. : 78-60-37-13.

STRASBOURG
Orchestre philharmonique de Strasbourg
Dvorak : *Stabat Mater*. Olga Romanka (soprano), Dagmar Peckova (mezzo-soprano), Mads Bogh-Svendsen (ténor), Martin Snell (basse), Chœur de l'Opéra du Rhin, Chœur de chambre de Namur, Yuri Ahronovitch (direction).
Palais de la musique et des congrès, place de Bordeaux, 67 Strasbourg. 20 h 30, les 3 et 4 avril. Tél. : 88-52-18-45. De 135 F à 165 F.

TOULOUSE
Orchestre national du Capitole de Toulouse
R. Strauss : *Vier Letzte Lieder, Le Chevalier à la rose, suite de valses, Mort et transfiguration, Till Eulenspiegels Lustige Streiche*. Felicity Lott (soprano), Michel Plasson (direction).
Halle aux Grains, place Dupuy, 31 Toulouse. 20 h 30, le 4 avril. Tél. : 61-63-13-13.

DANSE

BÉTHUNE
Cᵉ Jean-François Duroure, Cᵉ Bernard Lubat
L'Enchanteur, création.
Théâtre municipal, 62 Béthune. 20 h 30, le 5 avril. Tél. : 21-57-26-27. De 110 F à 140 F.

GRENOBLE
Isabelle Blanco
Tel que, Duo féminin.
Ancien musée de Peinture, 5, place de Verdun, 38 Grenoble. 19 heures, le 30 mars et les 2, 3, 4, 5 et 6 avril. Tél. : 76-44-24-73. 140 F.

LYON
Nerderlands Dans Theater
Jiri Kylian : *Soldatenmis, Sechs Tanze, Création.*
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 20 h 30, le 30 ; 17 heures, le 31. Tél. : 78-75-88-88. 150 F.

MULHOUSE
Ballet du Rhin
Jiri Kylian : *Perfect Conception*. William Forsythe : *Herman Schmerman.*
La Filature, 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. 20 h 30, le 30 ; 15 heures, le 31. Tél. : 89-36-28-28. De 15 F à 200 F.

ORLÉANS
Jean-Claude Gallotta
Ulysse.
Le Carré Saint-Vincent, carré Saint-Vincent, 45 Orléans. 20 h 30, le 4 avril. Tél. : 38-62-75-30. De 80 F à 125 F.

ROUBAIX
Ballet du Nord
Martha Graham : *Steps in the Street*. Nils Christe : *Inner Move*. Pascal Rioult : *Sisyphe.*
Le Colisée, 33, rue de l'Epeule, 59 Roubaix. 20 h 30, les 4, 5 et 6 avril. Tél. : 20-24-50-51. De 60 F à 130 F.

STRASBOURG
Nederlands Dans Theater 3
Paul Lightfoot : *So Sorry*. Nacho Duato : *Il Maestro*. Christopher Bruce : *Moonshine*. Jiri Kylian : *Silent Cries, Double You.*
Théâtre municipal, Opéra du Rhin, 19, place Broglie, 67 Strasbourg. 20 heures, le 30 ; 15 heures, le 31. Tél. : 88-75-48-23. De 60 F à 230 F.

JAZZ

NANTES
Paul Bley/Evan Parker/Barre Philips
Pannonica, 9, rue Basse-Porte, 44 Nantes. 21 heures, le 29 mars. Tél. : 40-48-74-74. De 110 F à 130 F.

NÎMES
Festival « Printemps du jazz »
Une troisième édition sans grandes surprises avec Daniel Humair, Herbie Hancock, Eddy Louiss, Irakere et Steve Coleman. On surveillera les premières parties dont le sextette de Michel Marre.
Jusqu'au 5 avril. Renseignements au 66-67-29-26.

TOURS
Nguyên Lê Trio
Le guitariste d'origine vietnamienne joue avec le bassiste Linley Marthe et le batteur Francis Lassus.
Le Petit Faucheux, 23, rue Cerisiers, 37 Tours. 21 heures, le 30 mars. Tél. : 47-38-67-62 ou 47-38-29-34.

VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
Denis Colin et les Arpenteurs
Cinéma-concert sur le thème « Cinématographe-Lumière » avec Denis Colin, Didier Petit, Pablo Cueco, Bruno Girard et Camel Zekri. Projection d'un montage des premières productions des frères Lumière.
Centre culturel André-Malraux, 1, place de l'Hôtel-de-ville, 54 Vandœuvre-lès-Nancy. 20 h 30, le 5 avril. Tél. : 83-56-15-00. De 50 F à 90 F.

THÉÂTRE

AUBUSSON, ROCHEFORT et VILLENEUVE-D'ASCQ
Prométhée enchaîné
d'Eschyle, mise en scène de Michel Raskine, avec Jean-François Lapalus, Isabelle Sadoyan et Sylviane Simonet.
Théâtre de la Coupe d'or, 101, rue de la République, 17 Rochefort. 20 h 30, le 2. Tél. : 46-82-15-15. Durée : 1 h 30. 70 F et 90 F.*
La Rose des vents, boulevard Van-Gogh, 59 Villeneuve-d'Ascq. 20 h 30, le 30. Tél. : 20-61-96-96. 90 F et 110 F.*
Théâtre Jean-Lurçat, avenue des Lissiers, 23 Aubusson. 20 h 30, le 5. Tél. : 55-83-86-87. 60 F et 90 F.*

CHALON-SUR-SAÔNE
La Servante
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur, avec William Nadylam Yotnda, Samuel Churin, Bruno Sermonne, Gilbert Beugniot, Yvette Petit, Michel Fau, Elizabeth Mazev, Eléonore Briganti, Jean-Damien Barbin, Etienne Lefoulon, Patrick Zimmerman, Anne Bellec, Mathias Mlékuz, Antoine Fayard, Luc Delhumeau, Philippe Lehembre et Flipotte le chien.
Espace des arts, 5 bis, avenue Nicéphore-Niépce, 71 Chalon-sur-Saône. 15 heures, les 30 et 31. Tél. : 85-42-52-12. 100 F et 150 F.*

GRENOBLE
La Mouette
d'Anton Tchekhov, mise en scène d'Alain Françon, avec Pierre Baillot, Carlo Brandt, Clovis Cornillac, Jean-Pierre Dougnac, Valérie Dréville, Jean-Claude Durand, Michèle Goddet, Guillaume Lévêque, Dominique Valadié, Claire Wauthion, Joseph Rolandez, Zimuth et Barbara Nicolier.
Le Cargo-Grande Salle, 4, rue Paul-Claudel, 38 Grenoble. 20 h 30, les 3 et 5 ; 19 h 30, le 4. Tél. : 76-24-49-56. Durée : 2 h 30. 60 F et 115 F.*

LILLE
Cafougnette et l'Défilé
d'après Jules Mousseron, mise en scène de Jacques Bonnaffé, avec Jacques Bonnaffé et La Fanfare.
Théâtre Sébastopol, place Sébastopol, 59 Lille. 20 h 30, le 30. Tél. : 20-09-45-50. Durée : 1 h 15. 40 F et 60 F.*

LIMOGES
L'Orestie
d'Eschyle, mise en scène de Silviu Purcarete, avec Evelyne Fagnen, Simon Abkarian, Ana Ciontea, Philippe Ponty, Sava Lolov, Catherine Schaub, Livia Koppmann, Simona Maicanescu, Pierre-Stéphane Montagnier, Fatima Aibout, Nadine Bechade, Elsa Dourdet, Katy Grandi, Pascale Oudot, Sascha Rau, Christophe Rauck, Clémentine Yelnik et Arnaud Chevrier.
Théâtre de l'Union, 20, rue des Coopérateurs, 87 Limoges. 20 h 30, les 30 mars, 2, 3, 5 avril ; 16 heures, le 31 ; 18 h 30, le 4. Tél. : 55-79-90-00. Durée : 3 heures. 95 F et 120 F.*

MARSEILLE
Richard III
de William Shakespeare, mise en scène de Matthias Langhoff, avec Nathalie Bastat, Hugues Boucher, Stéphane Comby, Marcial Di Fonzo Bo, Marie Lauverjat, Maxime Lefrançois, Frédérique Loliée, Philippe Marteau, Jean-Michel Portal, Sandrine Spielmann, Pascal Tokatlian et deux enfants en alternance.
La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, 13 Marseille. 20 h 30, les 30 mars, 2, 4, 5 avril ; 15 heures, le 31 ; 19 heures, le 3. Tél. : 91-54-70-54. Durée : 4 h 20. 130 F et 150 F.*
Les Trois Sœurs (en arménien surtitré en français)
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Vahé Shahverdian, avec Hasmik Alexanian, Naïra Kalachian, Samvel Piloïan, Alla Hovhannisian, Evguéni Sofronov, Hayk Torossian, Sédrak Zargariann et Martoun Margarian.
Théâtre du Gymnase, 4, rue du Théâtre-Français, 13 Marseille. 20 h 30, les 2, 4, 5 ; 19 heures, le 3. Tél. : 91-24-35-35. Durée : 3 heures. 110 F et 160 F.*

MONTPELLIER
Chimère
de Bartabas, mise en scène de l'auteur, par le théâtre Zingaro et dix musiciens du Rajasthan.
Théâtre des Treize-Vents, domaine de Grammont, 34 Montpellier. 20 h 30, les 3, 4, 5, 6, 9 ; 18 heures, le 8. Tél. : 67-58-08-13. Durée : 1 h 45. 150 F et 170 F. Jusqu'au 21 avril.*

RENNES
Qui est là
d'après Shakespeare, mise en scène de Peter Brook, avec Anne Bennent, David Bennent, Sotigui Kouyaté, Giovanna Mezzogiorno, Bruce Myers, Yoshi Oida, Bakary Sangaré et Mahmoud Tabrizi-Zadeh (musicien).
Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Hélier, 35 Rennes. 21 heures, les 2, 4, 5, 9 ; 19 h 30, le 3. Tél. : 99-31-12-31. Durée : 2 heures. 110 F. Jusqu'au 4 mai.

TOULOUSE
Simplement compliqué
de Thomas Bernhard, mise en scène de Jacques Rosner, avec Serge Merlin et en alternance Elisa Ribes ou Juliette Didérot.
Théâtre Sorano, 35, allées Jules-Guesde, 31 Toulouse. 20 h 30, les 30 mars, 2, 4, 5 avril ; 16 heures, le 31 ; 19 h 30, le 3. Tél. : 61-25-66-87. Durée : 1 h 40. 105 F et 120 F.*
Médée
d'Euripide, mise en scène de Michel Mathieu, avec El Yamine Bendib, Alain Cornuet, Mari-Laure Denoyel, Ouahid Dibane, Hassan Ezzemzami, Marie-Angèle Vaurs, Isabelle Luccioni, Antonella Talamonti et Mélanie Zucconi.
Théâtre Garonne, 1, avenue du Château-d'Eau, 31 Toulouse. 21 heures, les 30 mars, 2, 4 avril ; 19 h 30, le 3. Tél. : 61-42-33-99. Durée : 1 h 50. 80 F et 100 F.*

ART

ALTKIRCH
Sur invitation : Michaele Andrea Schatt
Centre rhénan d'Art contemporain d'Alsace, 18, rue du Château, 68 Altkirch. Tél. : 89-08-82-59. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi et mardi. Jusqu'au 21 avril 1996.

AMIENS
Anne et Patrick Poirier
Musée de Picardie, 48, rue de la République, 80 Amiens. Tél. : 22-91-36-44. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 19 mai 1996.

BEAUMONT-DU-LAC
Catherine Beaugrand, Jacqueline Salmon, Gilles Richard
Centre d'Art contemporain de Vassivière, île de Vassivière, 87 Beaumont-du-Lac. Tél. : 55-69-27-27. De 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 20 avril 1996. 15 F.

BOURG-EN-BRESSE
Bernard Pagès
Musée de Brou, 63, boulevard de Brou, 01 Bourg-en-Bresse. Tél. : 74-45-39-00. De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Visite commentée jeudi 28 mars et 11 avril à 17 heures. Fermé jours fériés. Jusqu'au 12 mai 1996. 32 F.

CALAIS
Diller + Scofidio
Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle, 25, rue de Richelieu, 62 Calais. Tél. : 21-46-48-40. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30. Fermé mardi. Jusqu'au 25 mai 1996.

CHERBOURG
Jacques Monory
Galeries du théâtre, centre culturel de Cherbourg, rue Vastel, 50 Cherbourg. Tél. : 33-88-55-50. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; mercredi et samedi de 10 heures à 18 heures. Fermé lundi et dimanche matin. Jusqu'au 28 avril 1996.

DELME et NANCY
Bruno Carbonnet
Synagogue, Espace d'art contemporain, rue Poincaré, 57 Delme. Tél. : 87-01-35-61. De 14 h 30 à 18 h 30 et sur rendez-vous. Fermé lundi et mardi. Jusqu'au 28 avril 1996.
Galerie Art Attitude, cour Gambetta-19, rue Gambetta, 54 Nancy. Tél. : 83-30-17-31. De 15 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 11 mai 1996.

LYON
François-Auguste Ravier
Musée des Beaux-Arts, palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux, 69 Lyon. Tél. : 72-10-17-40. De 10 h 30 à 18 heures. Fermé lundi, mardi et fêtes. Jusqu'au 28 avril 1996.

MULHOUSE
Marjorie Crovi, Jackie Kayser
Le Quai, école d'art de Mulhouse et de Haute-Alsace, 3, quai des Pêcheurs, 68 Mulhouse. Tél. : 89-32-12-92. De 9 heures à 18 heures ; samedi de 9 heures à 12 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 17 avril 1996.
La Figure d'homme
La Filature, salle d'exposition, 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. Tél. : 89-36-28-28. De 11 heures à 18 h 30 ; dimanche et jours fériés de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 21 avril 1996.
Anne Rochette
Musée des Beaux-Arts, villa Steinbach, 4, place Guillaume-Tell, 68 Mulhouse. Tél. : 89-45-43-19. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ; jeudi de 10 heures à 17 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 27 avril 1996.

NICE
Giovanni Anselmo
Musée d'Art moderne et d'Art contemporain, 1ᵉʳ étage, promenade des Arts, 06 Nice. Tél. : 93-62-61-62. De 11 heures à 18 heures. Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 16 juin 1996.

NIMES
Jean-Pierre Bertrand
Carré d'art-Musée d'Art contemporain, place de la Maison-Carrée, 30 Nîmes. Tél. : 66-76-35-70. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 27 mai 1996.

SAINT-ETIENNE
Christian Jaccard
Musée d'Art moderne de Saint-Etienne, La Terrasse, 42 Saint-Etienne. Tél. : 77-79-52-52. De 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 2 juin 1996. 26 F.
Dmitrij Prigow
Musée d'Art moderne, La Terrasse, 42 Saint-Etienne. Tél. : 77-79-52-52. De 10 heures à 18 heures. Performance musicale vendredi 29 mars à 20 heures. Jusqu'au 2 juin 1996. 26 F.

TOULOUSE
Jean Cassou et l'art moderne
Réfectoire des Jacobins, 69, rue Pargaminière, 31 Toulouse. Tél. : 61-21-34-50. De 13 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 10 juin 1996.

TOURCOING
L'Estampe expressionniste allemande
Musée des Beaux-Arts, cabinet d'arts graphiques, 2, rue Paul-Doumer, 59 Tourcoing. Tél. : 20-25-38-92. De 12 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 29 avril 1996.
Paul Nougé, Marcel Mariën, Joan Brossa, Leo Copers
Musée des Beaux-Arts, salles d'expositions temporaires, 2, rue Paul-Doumer, 59 Tourcoing. Tél. : 20-25-38-92. De 12 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 31 août 1996.

TOURS
Julian Opie
Centre de création contemporaine, rue Racine, 37 Tours. Tél. : 47-66-50-00. De 15 heures à 19 heures. Fermé lundi et mardi. Jusqu'au 26 mai 1996.

TROYES
Hommage à Roger Lambert-Loubère, peintre de Jean Paulhan
Musée d'Art moderne, place Saint-Pierre, 10 Troyes. Tél. : 25-76-26-80. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi et fêtes. Jusqu'au 13 mai 1996.

VENCE
Du musée au château, exposition 1 : supports/surfaces
Château de Villeneuve, Fondation Emile-Hugues, 2, place du Frêne, 06 Vence. Tél. : 93-58-15-78. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 16 juin 1996. 20 F.

VILLEURBANNE
Gérard Collin-Thiébaut
Le Nouveau Musee-Institut d'art contemporain, 11, rue Docteur-Dolard, 69 Villeurbanne. Tél. : 78-03-47-00. De 13 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 1ᵉʳ juin 1996.

(*) Tarifs réduits.

Septième « Semaine de la presse à l'école »

LA SEPTIÈME ÉDITION de « La Semaine de la presse dans l'école », du 1er au 5 avril, devrait intéresser 14 120 écoles, collèges et lycées. Cette manifestion est une initiative du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (CLEMI), créé en 1983 le ministre Alain Savary, chargé de *« promouvoir l'utilisation pluraliste des moyens d'information dans l'enseignement »*.

La sensibilisation, à l'année, d'enseignants aux médias – 135 000 pédagogues en ont bénéficié en treize ans –, est ponctuées par la semaine de la presse dans l'école. Chaque année, trois millions d'élèves peuvent rencontrer des journalistes de la presse écrite, de la radio ou de la télévision. Plusieurs rédacteurs du *Monde* se rendront dans des établissements scolaires, à Paris et en régions.

A cette occasion *Le Monde* a conçu une mallette pédagogique pour lesenseignants. Quel est le prix de revient d'un exemplaire du *Monde* ? Comment travaillent les journalistes ? Comment se fabrique le journal ? Ces questions sur les métiers de la presse ou l'histoire du journal, trouvent des réponses, sous la forme de fiches du professeur, de transparents, d'un jeu, de dessins et de cartes. La mallette, qui contient aussi un numéro de *Dossiers et documents* sur le journalisme, peut être commandée par fax au (1) 49-60-34-90 ou en écrivant au *Monde*, 1, Place Hubert-Beuve-Méry, 94852 Ivry-sur-Seine Cedex (125 francs).

Le film, roi contesté de l'audience

Le cinéma garde sa prépondérance à la télévision, mais les téléfilms apparaissent de plus en plus comme une alternative crédible

CE N'EST POUR L'INSTANT qu'une guerre de positions. Excepté France 2 qui, depuis septembre 1995, tente d'acclimater un téléfilm à une heure de forte écoute le mardi, les films de télévision et ceux de cinéma vivent des vies séparées. *« La stabilisation de la fiction TV à des niveaux d'audience déjà élevés et de plus en plus proches d'un cinéma moins dominant »* amène à poser la question *« du caractère alternatif de la fiction TV »*, écrivent Pierre-Alain Benoit et Patricia Dischamps, les deux auteurs de « Téléciné Indice », l'étude semestrielle consacrée à la cote des films de cinéma à la télévision.

Au dernier semestre 1995, sur TF 1, les longs-métrages ont continué à perdre du terrain et à se rapprocher du niveau des téléfilms. *« Après avoir culminé à plus de 46 % de parts d'audience, les films descendent aujourd'hui à 41 %. C'est la soirée du mardi qui provoque cette baisse et plus précisément les longs-métrages français. »* Les téléfilms diffusés par la Une (« Navarro », « Julie Lescaut », etc.)contribuent à son identité et semblent stabilisés à 39 % de parts d'audience.

Sur France 2, les téléfilms (27 % de parts d'audience) sont passés devant les longs-métrages (25 %) au cours du dernier semestre 1995. La faute en revient, cette fois, aux productions hollywoodiennes. Elles ont chuté de 28 à 25 % de parts de marché, alors que les films français ont stabilisé leur audience (27 %) depuis maintenant un an. Même processus sur France 3 : les fictions atteignent 20 % de parts d'audience, tandis que les films sont en dessous, *« le plus faible niveau depuis 1990 »*.

Mais les films français tirent plutôt leur épingle du jeu (22 %), tandis que les films américains (20 %) ont été boudés. Faut-il attribuer ce décrochage des films américains à de simples erreurs de programmation ? Ou sont-ce les contrats d'approvisionnement à long terme signés par France Télévision avec Time Warner et Regency qui se révèlent être des erreurs stratégiques ? Il n'y a que sur M 6 que les films (français et américains) conservent leur audience (18 %), tandis que les fictions (16 %) affichent une légère progression. En ce qui concerne le maintien des films français sur le service public et M 6, il s'expliquerait selon Pierre-Alain Benoit et Patricia Dischamps par un savant dosage entre films récents et films du patrimoine.

STRATÉGIES DIFFÉRENTES

La baisse du cinéma sur les chaînes généralistes amène les diffuseurs à des comportements prudents vis-à-vis des productions françaises très récentes auxquelles ils commencent à avoir largement accès. *« TF 1, France 2 et France 3 ont diffusé en 1994 et 1995 respectivement 49 puis 73 longs-métrages sortis en salle à partir de 1990. »* Mais loin de chercher à forcer l'audience en exploitant ces nouveautés, France 2 et France 3 diffusent ces films sur *« des mois aux enjeux publicitaires restreints (début d'année, période estivale) »*. *Idem* pour TF 1 qui – excepté sept films des années 90 diffusés en octobre 1995, mois stratégique pour la publicité – étale les productions dans les saisons de creux publicitaires.

Les stratégies de programmation des films récents diffèrent profondément selon les chaînes. Les longs-métrages sortis en salle à partir des années 90 et coproduits par TF 1 ont été diffusés par la chaîne en *prime time*. La mission de la filiale cinéma de TF 1 est donc clairement affichée : contribuer à la fabrication des audiences du 20 h 50. Il en va autrement pour le service public. Sur 15 films français des années 90 diffusés par France 3 au dernier semestre 1995, trois seulement ont été programmés aux heures de forte écoute. Sur France 2 et France 3, 75 % des productions récentes évitent ces mêmes heures de forte écoute. Point intéressant de l'étude de « Téléciné Indice », l'audience dégagée par ces films récents ne diffère pas beaucoup de l'audience moyenne enregistrée par les films français aux cours des années précédentes. Faut-il en conclure que le téléfilm menace chaque année davantage la place du film à la télévision ? Le téléspectateur de cinéma est plus jeune que le téléspectateur de fiction télévisuelle, plus masculin, plus actif, et donc plus séduisant pour les publicitaires, un élément économique qui doit être pris en compte.

Yves Mamou

Les médias consacrent toujours peu de place aux femmes

QUELLE PLACE les femmes occupent-elles dans les médias et quel type de traitement leur appliquent-ils ? L'Association des femmes journalistes (AFJ) répondait lundi 25 mars à ces deux questions, au cours du forum Femmes, images et médias réunissant notamment des réalisatrices et des journalistes, à l'occasion du 18e Festival international des films de femmes de Créteil et du Val-de-Marne.

Les chiffres livrés par l'AFJ se fondent sur la Journée d'analyse mondiale des médias du 18 janvier 1995, organisée par Mediawatch, organisme féministe canadien qui a examiné quelque 15 000 informations provenant de la presse écrite, de la radio et de la télévision de 71 pays. Ce jour-là, les femmes représentaient 43 % des journalistes qui couvraient l'actualité, mais 17 % seulement des personnes citées. C'est la télévision qui fait la plus grande part aux femmes : 43 % de journalistes femmes intervenaient ce jour-là, et 21 % des personnes citées étaient des femmes, devançant la presse écrite et surtout la radio.

La France, scrutée par l'AFJ à partir d'un vingtaine de médias, se situent dans la moyenne : 36 % de femmes journalistes et 17 % de femmes citées ou interviewées.

L'AFJ note aussi que dans les secteurs où les femmes journalistes sont majoritaires, elles ne sont pas pour autant privilégiées dans les entretiens ou les citations. Ainsi, toujours le 18 janvier 1995, dans le secteur art et loisirs, les femmes représentaient 67 % des journalistes mais seulement 31 % des personnes dont on a parlé ; en sciences, elles étaient 64 % de femmes journalistes mais seulement 22 % des personnes citées ; en politique, 44 % des journalistes mais 7 % des personnalités avec lesquelles étaient menés des entretiens.

L'IMPORTANCE DE L'ÂGE

Les médias traitent différemment hommes et femmes, selon l'enquête de Mediawatch. Les secondes sont présentées à 29 % en victimes, contre 10 % des hommes. Au-delà de trente-cinq ans, les femmes sont également moins visibles lorsqu'elles sont citées à l'écran, alors qu'elles sont montrées, comme les hommes, avant cet âge.

Enfin, les femmes sont, plus souvent que les hommes, présentées « sans profession » puisque 53 % sont citées sans que soit fait référence à un statut professionnel, ce qui n'est le cas que pour 10 % des hommes, alors que, en France, par exemple, 77 % des femmes entre vingt-cinq et quarante-neuf ans exercent un métier.

Tout en soulignant que les femmes représentent 36 % des journalistes en France (mais 42 % des pigistes), Monique Trancart, de l'AFJ, note que *« ces chiffres mettent en évidence les points où agir pour améliorer l'image des femmes dans les médias »*.

Y.-M. L.

VENDREDI 29 MARS

TF 1

11.40 La Roue de la fortune.
12.15 Le Juste Prix. Jeu.
12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 Dallas. Feuilleton.
15.25 Hawaï, police d'Etat. Les otages. Série.
16.20 Les Nouvelles Filles d'à côté. Série.
16.55 Une famille en or. Jeu.
17.30 Rick Hunter inspecteur choc. Code 3. Série.
18.20 L'Un contre l'autre. Série.
18.50 Vidéo gag.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.50

UNE FAMILLE FORMIDABLE
Feuilleton [8/9]. L'amour en vacances, de Joël Santoni (105 min). 871982
Après une année difficile, les Beaumont vont se reposer au Portugal. Mais bientôt des problèmes sentimentaux vont perturber leurs vacances...

22.35

SANS AUCUN DOUTE
Magazine présenté par Julien Courbet avec la participation de Marie Lecoq, maître Didier Bergès. La retraite ; Le stress ; Le scandale de la vache folle ; Le courrier des téléspectateurs (105 min). 5105542
0.20 Paire d'as. La feuille d'argent. Série.
1.15 Journal, Météo.
1.25 et 3.10, 5.10 Histoires naturelles. 2.25 et 3.00, 3.40, 4.45 TF 1 nuit. 3.50 Les Aventures du jeune Patrick Pacard. 4.55 Musique.

France 2

12.20 et 4.10 Pyramide. Jeu.
12.55 et à 13.40 Météo.
12.59 Journal, Point route.
13.45 Derrick. Série.
14.50 Le Renard. Série.
15.50 et 5.30 La Chance aux chansons. Avec Gérard Lenorman.
16.25 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.00 Quoi de neuf, docteur ? Une journée bien morne.
17.30 C'est cool. Série. Affaires de cœurs.
18.05 et 3.20 Les Bons Génies.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Oscar aime les confitures.
19.20 et 0.50 Studio Gabriel. Invitée : Valérie Lemercier.
19.59 Journal, Météo, Point route.

20.55

LES CINQ DERNIÈRES MINUTES
Série. Un mort sur le pavé, de Jean-Marc Seban, avec Pierre Santini (100 min). 2542894
Un jeune cycliste meurt empoisonné pendant la course Paris-Roubaix. Scénario et dialogues de Patrick Chêne.

22.35

BOUILLON DE CULTURE
Magazine présenté par Bernard Pivot. Vive la liberté. Avec Bernard Giraudeau (*Les Caprices d'un fleuve*) ; Jacques Julliard (*L'Année des dupes*) ; Michel Onfray (*Le Désir d'être un volcan*) ; Anne Wiazemsky (*Hymnes à l'amour*) (70 min). 8682788
23.45 Géopolis. Magazine présenté par Claude Sérillon. Lille : une ville d'Europe (45 min). 3431558
0.30 Journal, Bourse, Météo.
1.20 Envoyé spécial (rediff.). 3.55 24 heures d'infos. 4.35 Les Inconnus du Mont-Blanc. 6.00 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal. Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 Beau Fixe. Avec Jacques Séguéla.
14.30 La croisière s'amuse. Passion. Série.
15.20 Les Enquêtes de Remington Steele. Série.
16.10 Les Craquantes. Série.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Croquis de Paris et d'ailleurs* et *Croquis parisiens*, de Joris-Karl Huysmans.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

THALASSA
Magazine présenté par Georges Pernoud. Ce très cher phoque (60 min). 8853078
Le phoque moine, autrefois largement répandu dans le bassin méditerranéen, est aujourd'hui une espèce en voie de disparition.

21.50

FAUT PAS RÊVER
Magazine présenté par Sylvain Augier. Invité : Paolo Cuelho. Mauritanie : maître et esclave ; France : Roger B., alchimiste ; Chili : passion pompier (60 min). 7180455
22.50 Journal, Météo.
23.20 Science 3. Chasseurs d'éclairs (55 min). 3814078
Enquête sur un phénomène qui fait, chaque année, plus de morts que les ouragans et les tornades réunis.
0.15 Dynastie. 1.00 Musique Graffiti. Musique populaire. *Six poèmes de Lorca*, musique de Theodorakis, par Maria Farandouri, chant (20 min).

La Cinquième

13.35 Attention santé. 13.40 Défi. 14.10 Déclics magazine. 15.00 Le Sens de l'Histoire. La Hollande occupée. 16.00 La Justice [5/5]. 16.30 Le Réseau des métiers. 16.35 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 18.00 Affaires publiques. 18.15Les Clefs de la nature. 18.30 ▶ Le Monde des animaux. Histoires de fauves : pour une peau de félin.

Arte

19.00 Le Mystère des pyramides. Documentaire [2/2]. Le temps des pyramides (45 min). 98788
19.45 Le Nil. Documentaire.
20.00 ▶ Brut (30 min). 8610
Sommaire : La femme du Moudjahid ; La mort d'un homme ; Séquence JRI : détournement d'un airbus en décembre 1994 ; L'entraîneur de boxe ; Un journal israélien à la veille du sommet de Charm El Cheikh.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LEPORELLA
Téléfilm de Dagmar Damek, avec Jessica Kosmalla, Max Tidof (75 min). 637320
Au début des années trente, un jeune baron qui s'est marié par intérêt, se lasse de son épouse qui se transforme en mégère. Une servante qui est devenue la maîtresse de cet homme, porte une haine farouche à sa femme. D'après une nouvelle de Stefan Sweig.

22.00

GRAND FORMAT : RÉCOLTE SANGLANTE
Documentaire de Bob Connolly et Robin Anderson (90 min). 10788
Le choc des cultures suite à la colonisation par l'homme blanc des papous de Nouvelle-Guinée. Un chef-d'œuvre.
23.30 Cinéma, de notre temps. Documentaire [1/2]. Eric Rohmer, preuves à l'appui, d'André S. Labarthe (60 min). 73148 *Portrait de l'« homme sans biographie ».*
0.30 Music Planet. Toots, un portrait de Toots Thielemans (rediff., 60 min). 7115148
1.30 Tu ne tueras point. Téléfilm polonais de Krzysztof Kieslovski (1988, v.o., rediff., 57 min). 7119982
2.30 Court-circuit. Mardi, Court métrage français de Marion Carrance (1993, rediff., 30 min).

M 6

13.25 L'Amour piégé. Téléfilm d'Elliot Silverstein, avec Barry Bostwick, Paul Sorvino (90 min). 9381455 *Parti fêter avec un ami une bonne nouvelle, un homme se laisse piéger par une rencontre d'un soir...*
15.00 Deux flics à Miami.
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.05 Filles à papas. Série.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Models Inc. Série.
19.00 Code Quantum. Série. Meurtre à Chinatown.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. [2/2] Série.
20.35 et 0.00 Capital 6. Magazine.

20.45

GRAINES DE STARS
Divertissement présenté par Laurent Boyer et Yves Lecoq (145 min). 725523
Les téléspectateurs vont pouvoir choisir, parmi les "graines de stars", les vainqueurs des cinq catégories proposées.

23.10

AU-DELÀ DU RÉEL, L'AVENTURE CONTINUE
Série. Sans pitié, avec Robert Patrick, Nicole DeBoer (50 min). 1598382
Alors qu'une guerre galactique fait rage, l'un des meilleurs pilotes de la planète Terre est fait prisonnier. Dans la cellule qu'il occupe, il fait la connaissance d'une jeune femme...
0.15 Sexy Zap. Magazine.
0.45 Best of Groove.
2.55 La Saga de la chanson française. Edith Piaf. Documentaire. 3.05 E = M 6. Magazine. 3.35 Sous le signe de l'eau. Documentaire. 4.05 Fréquenstar. Magazine.

Canal +

11.20 La Mémoire meurtrie. Documentaire (68 min). 3731610
▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Y a-t-il un flic pour sauver Hollywood ? Film de Peter Segal (1994, 79 min). 9827694
15.05 Babylon V. L'espion.
15.50 Le cave se rebiffe. Film de Gilles Grangier (1961, version colorisée, 94 min). 2785417
17.20 Le Journal du cinéma.
17.55 Le Dessin animé. Les Exploits d'Arsène Lupin.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.24 Help ! Série.
18.35 Nulle part ailleurs. Invitées : Irène Jacob, Fanny Bouaguy.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

PÊCHEUR D'ISLANDE
Téléfilm de Daniel Vigne, avec Anthony Delon (93 min) 997702
Une adaptation soignée.
22.10 Les Gnous ou la Migration du siècle. (45 min). 8553523
22.55 Flash d'information.

23.00

LES VESTIGES DU JOUR ■ ■
Film de James Ivory avec Anthony Hopkins (1993, 134 min). 4184148
1.20 La Nuit du loup-garou ■ ■ Film de Terence Fischer (1961, v. o., 91 min). 4527982
2.50 Deux cow-boys à New York. Film de Gregg Champion (1994, v. o., 108 min). 68987542
4.35 Ainsi soient-elles de L. et P. Alessandrin (1995, 102 min). 7022900
6.15 Le Bêtisier des animaux. (45 min). 9108504

Radio

France-Culture

20.30 Le Banquet : Conversations philosophiques. Le Sacrifice.
21.32 Black and Blue. Eric Dolphy. Invité : Jean-Louis Chautemps.
22.40 Nuits magnétiques. Le don (4).
0.05 Du jour au lendemain. Michel Leiris (Miroir de l'Afrique). 0.50 Coda. (5). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Accès direct ; 2.19, La Petite Fabrique du bonheur ; 3.08, Remy Lestienne ; 3.57, Volailles de Bresse ; 5.21, L'Œuf de Colomb ; 5.31, L'Heure du crime ; 5.57, Berlin une ville sans qualités (5).

France-Musique

20.00 Concert franco-allemand. Donné en direct du Schauspielhaus, à Berlin, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Radio de Berlin, dir. Rafaël Frühbeck de Burgos : Missa da Requiem, de Verdi.
22.00 Soliste. Michel Chapuis.
22.30 Musique pluriel. Extrait du concert donné le 14 février : Autour pour flûte alto, d'Agobet (création mondiale) ; Natures's Breath, de Machover, par The Prism Orchestra, dir. Robert Black.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Chostakovitch, Beethoven.
0.00 Jazz club. Les pianistes Hank Jones, Roger Kettaway, Alan Broadbent. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Contes, comédies, proverbes et légendes de Rohmer. Sonate pour violon nº 9 A Kreutzer, de Beethoven ; Das Kätchen von Heilbronn ouverture, de Pfitzner, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Wolfgang Sawallisch ; Parsifal, extrait (la fin), de Wagner, par le Chœur et l'Orchestre du Festival de Bayreuth, dir. Hans Knappertsbusch ; Quatuor nº 9 nº 3, andante con moto quasi allegretto, de Beethoven, par le Quatuor Guarneri ; Don Quichotte suite, de Telemann, par The Academy of St-Martin-in-the-Fields, dir. Neville Marriner ; Les Quatres Saisons : Concerto l'Hiver, de Vivaldi, par l'Orchestre de Chambre d'Europe, dir. et violon Marieke Blankestijn.
22.30 Les Soirées... (Suite). Rohmer et Mozart. Œuvres de Mozart. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Fort Boyard.
21.30 Itinéraire d'un gourmet. Invitée : Julie Andrews.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Taratata. Invités : Bon Jovi (France 2 le 24/3/96)
23.50 Sortie libre.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Dossier secret du triple meurtre au Mississippi.
21.25 Histoires d'opéras. [3/4] Othello.
22.30 De Gaulle au fil des mots.
23.30 Les Nouveaux Explorateurs. [11/12] Les nouveaux langages.
0.00 Le Roi des baleines.
0.45 ▶ Mémoires d'ex. [1/3] Debout les damnés : 1920 - 1939 (55 min).
1.05 Aux arts et caetera.
1.30 Totalement cinéma (30 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Les Premiers Pas. D'André Halimi. [3/3] Spécial chanteurs.
21.55 Musiques en scènes. Invités : Richard Bonynge et Joan Sutherland.
22.25 Eugène Onéguine. Opéra en trois actes de Piotr Ilitch Tchaïkovski Enregistré au théâtre du Bolchoï, en 1994. 32513707

France Supervision

19.00 Les Cinq Dernières Minutes : Saisie noire.
20.30 Entracte.
20.40 Taratata. Invités : les Innocents.
22.00 CinéActu.
22.10 Equitation.
23.00 Concert : Richie Havens. Enregistré à Genève (100 min). 33388487

Ciné Cinéfil

20.30 La Maison d'en face ■ Film de Christian-Jaque (1936, N., 85 min) 91178097
21.55 Teen-age Millionnaire. Film de Lawrence Doheny (1961, v.o., 85 min) 46475702
23.20 L'Amour à l'américaine ■ Film de Claude Heymann (1931, N., 85 min) 97836287
0.45 La Vida en un hilo ■ Film d'Edgar Neville (1945, N., v.o., 80 min) 44359634

Ciné Cinémas

20.30 Hollywood 26.
21.00 Police fédérale Los Angeles. Film de William Friedkin (1985, 115 min) 95587610
22.55 La Force de vaincre ■ Film de Richard Fleischer (1983, v.o., 105 min) 6456900
0.40 Dernière limite ■ Film de Bill Duke (1992, 105 min) 18882672

Série Club

20.20 Ne mangez pas les marguerites. Le magnifique.
20.45 (et 23.45) Le Masque. La mort vous invite.
21.40 (et 1.00) Jim Bergerac. L'appât.
22.30 Alfred Hitchcock présente. Cadavres au placard.
23.00 Mission impossible. Trafic de speed.
0.30 Janique aimée (30 min).

Canal Jimmy

20.30 Les Envahisseurs. Le procès.
21.20 M.A.S.H. La chèvre.
21.45 Le Meilleur du pire. Invité : Jean-Pierre Chevènement.
22.15 Chronique moscovite.
22.20 Dream On. Cherche locataire désespérément.
22.50 Seinfeld. Le club diplomate.
23.15 Top bab.
23.55 La Semaine sur Jimmy.
0.05 New York Police Blues. Episode nº 41.
0.55 Angela, quinze ans. La lettre (50 min).

Eurosport

16.55 Formule 1. En direct. Grand Prix du Brésil : Essais libres (65 min). 3888368
18.00 International Motorsports.
19.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Key Biscayne (Etats-Unis) : 1re demi-finale (120 min). 675338
21.00 Equitation. En direct du POPB. Coupe du monde de saut d'obstacles : 13e manche (120 min). 731568
23.00 Formule 1.
0.00 Olympic Magazine.
0.30 Catch (60 min).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

France-Culture sur le chemin de l'école

Pendant une semaine, la radio publique ouvre l'antenne aux acteurs du système scolaire et aux spécialistes de l'éducation pour un « débat de société »

« L'ÉCOLE gâche nos enfants »; « Education, l'échec national »: ces formules-chocs ont fait la « une » des *news magazines* la semaine dernière. Elles annonçaient des dossiers spéciaux sur un système éducatif *« malade »* (*Le Point*, 23 mars), une école *« qui ne remplit pas sa mission »* (*L'Express*, 21 mars). Ce sursaut alarmiste accompagnait la sortie du dernier ouvrage de François de Closets : *Le Bonheur d'apprendre et comment on l'assassine* (Le Seuil). Un livre documenté, au contenu plus mesuré que son titre volontairement provocateur (*Le Monde* du 29 mars).

C'est pour réfléchir de manière dépassionnée à ces questions que France-Culture a décidé de consacrer une semaine complète de ses programmes à l'école. Selon le principe déjà mis en œuvre pour d'autres grandes causes (la justice en novembre 1994, la santé publique en 1995), plusieurs des grands rendez-vous de la grille sont consacrés à ce thème, tandis que des émissions spéciales, des débats, des discussions avec les auditeurs viennent ponctuer l'antenne.

Au fil de la semaine défileront tous ceux – chercheurs, sociologues, etc. – qui ont ausculté le système, et la parole sera donnée aux acteurs de terrain – enseignants en zones sensibles mais aussi professeurs d'établissements « sans problèmes », qui raconteront les difficultés et les joies de leur métier. *« Nous avons la chance de bénéficier de suffisamment de temps pour aller au fond des choses*, se félicite Laurence Bloch, adjointe au directeur des programmes de France-Culture. *Cela nous permet d'aborder sereinement une question essentielle du débat démocratique. »*



DÉFIS DE LA FRACTURE SOCIALE

La semaine s'ouvre samedi 30 mars avec trois heures de débat sur « le métier de prof », illustré de reportages de Michèle Chouchan, Sylvie Andreu et Emmanuel Davidenkoff réalisés dans des établissements « moyens », où travaillent des équipes pédagogiques motivées. Diffusée en direct et en public de la Maison de Radio-France, cette entrée en matière mettra en lumière l'évolution des conditions d'exercice du métier en compagnie d'enseignants du second degré, de chercheurs et de penseurs – Alain Finkielkraut, Robert Baillon, François Dubet, Philippe Mérieu – et des anciens ministres René Haby et Roger Fauroux.

« Les Chemins de la connaissance » s'interrogeront chaque matin sur les apports de la laïcité et sa *« capacité à répondre aux actuels défis de la fracture sociale »*. Jean Lebrun se déplacera avec l'équipe de « Culture matin » dans des établissements de Picardie ainsi qu'à Hérouville-Saint-Clair où est menée une intéressante expérience sur les rythmes scolaires. « Les Enjeux internationaux » s'intéresseront aux méthodes allemandes de lutte contre l'échec scolaire et au mode de fonctionnement des établissements anglais.

« Espace éducation » creusera une question récurrente : la violence à l'école. Pascal Bouchard et ses invités – Eric Debarbieux, Jean-Pierre Bonnafé-Schmitt et Jean-Paul Payet, auteurs de travaux sur la violence, ainsi qu'une enseignante et une principale de collège « difficile » – essaieront de relativiser les discours souvent caricaturaux sur ce sujet.

Chaque soir, le journal de 18 h 30 participera à sa manière à ce programme en invitant une personnalité à livrer sa vision de l'école de demain. Sont annoncés Philippe Seguin, président de l'Assemblée nationale, député et maire d'Epinal, le linguiste Claude Hagège, le journaliste François de Closets et l'écrivain Danièle Sallenave.

Dimanche 7 avril, l'émission d'Anne Brunel, « Arrêt sur image », innove en confiant la responsabilité entière du programme d'information à quatre lycéens passionnés de radio. Enfin, tout au long de la semaine, France-Culture recueillera les réactions des auditeurs qui alimenteront un dernier débat, en direct et en public, le lundi 29 avril en soirée.

Sylvie Kerviel

★ « Une semaine pour l'école », France-Culture, du samedi 30 mars au dimanche 7 avril. Pour les horaires, voir « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».

Julie *par Agathe Logeart*

DANS le placard de la cuisine, il y a l'étage des sucreries. On a choisi le plus élevé, pour que, théoriquement, les petites mains ne puissent aller se servir toutes seules. Le trésor est là, qui dort dans le noir : les barres de chocolat, les fraises molles recouvertes de sucre rose, les boules de gomme aux couleurs tendres, les pastilles Vichy et les bonbons acidulés. Ouvrir le placard aux bonbons, et c'est la perte assurée. La main s'y aventure, d'abord parcimonieuse. Elle pioche, une fois. Rien qu'une fois, c'est promis, pour s'offrir une petite douceur pas bien raisonnable. Mais la main s'attarde, fouille encore un peu avec une avidité mal maîtrisée, légèrement honteuse de ce relâchement. Un programme de télévision, c'est un placard de cuisine, avec ses étages sages où s'empilent bien proprement les tisanes et ses recoins tentateurs où il est si facile de s'abandonner les jours de déprime. Rien qu'un petit sucré, c'était promis... Rien que cinq minutes de « Julie Lescaut », le temps de laisser aux programmes réputés sérieux le temps d'arriver. Le piège est là, bien connu. On le sait pertinemment quand on commence à pécher par gourmandise : on ne s'arrête jamais au premier bonbon, et le sac se vide, comme par inadvertance.

Le bonbon, c'était donc Julie, ce soir-là, la rousse commissaire de TF 1, aux charmantes filles aux cheveux en tire-bouchon, à l'ex-mari avocat toujours prêt à répondre aux appels de la belle, dans une ambiguïté troublante, comme dans une réclame bien connue pour café soluble. Julie avec son petit cheveu sur la langue, Julie et son commissariat mené de main de maîtresse, Julie et ses hommes qui sont bien braves, s'ils ne sont pas parfaits : voilà assurément une police de rêve, humaine, futée, résistant aux méchants, réparant les injustices, donnant de petits coups de pouce au destin. La veille, sur France 3, Jean-Marie Cavada avait réservé l'un des ses « Etats d'urgence » aux *« vies de flic »*. On s'y était franchement endormi. Il n'y a pas de risque, avec Julie. Et pourtant, il ne se dit là rien de bien différent. L'insécurité ou le sentiment d'insécurité grimpent. La bleusaille a mal à ses fins de mois difficiles, les jeunes volent leurs grand-mères, les huissiers saisissent les endettés, les polices municipales jouent dangereusement la concurrence avec la grande maison, le monde se déglingue et la police ramasse les morceaux déchirés de la partition.

Voilà une bande dessinée pour remplacer les traités de sociologie contemporaine, un clip au lieu d'un opéra : la culture sans doute n'y gagne-t-elle pas grand-chose. Au moins ne s'ennuie-t-on pas, et cela ne fait de mal à personne. Du bien, même, plutôt, enrobé de bons sentiments comme une couche de sucre candi. Depuis longtemps, les cinq minutes de récréation que l'on s'accordait se sont écoulées. Julie n'est pas loin de trouver le meurtrier, car elle finit toujours par le trouver. C'est rassurant, c'est agréable. C'est une entorse au régime, un délicieux petit plaisir sucré.

SAMEDI 30 MARS

TF 1

12.53 Journal, Météo.
13.30 Reportages. Pour l'amour du marais. (35 min). 952834
14.05 L'homme qui tombe à pic. En voiture, Colt. Série.
15.05 Mac Gyver. Série.
16.00 Melrose Place. Un jeune homme rusé. Série.
16.50 Hercule. Le siège de Naxos. Série.
17.40 Trente millions d'amis. Magazine.
18.15 Allume la télé. Jeu.
19.00 Beverly Hills. Une fête branchée. Série.
20.00 Journal, Spécial F1, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45

LES GROSSES TÊTES ONT VINGT ANS
Divertissement présenté par Philippe Bouvard. Spécial anniversaire. Avec *Olivier de Kersauson, Francis Perrin,* Philippe Castelli, Evelyne Leclercq, Sim... (130 min). 313301

22.55

LA MARQUE DU SERPENT
Téléfilm de Tibor Takacs, avec Lorenzo Lamas, Frankie Thorn (95 min). 717924
Un ancien pianiste de jazz s'est installé dans une petite ville du Texas afin d'oublier les cinq années passées en prison pour possession de drogue.
0.30 Formule F1. Grand Prix du Brésil.
1.05 Formule foot.
1.40 Journal, Météo.
2.50 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 3.10 et 3.50 TF 1 nuit. 3.20 Intrigues. 4.00 Les Aventures du jeune Patrick Pacard. 4.50 Musique. 5.00 Histoires naturelles.

France 2

12.59 Journal.
13.35 INC. Magazine.
13.40 Les Ailes de l'espoir. Les enfants hospitalisés. (60 min). 5649363
14.40 L'ABC des plantes.
14.45 La Saison des gnous. De Tatsuo Kosaki.
15.40 Samedi sport. Tiercé, en direct de Vincennes ; 16.00, Cyclisme : Critérium international de la route.
17.30 Un privé sous les tropiques. Les dés pipés. Série.
18.30 Mister T. Série.
19.00 Surprise sur prise. Divertissement. Avec Sacha Distel, Catherine Lachens, Marie-Sophie L.
19.55 et 20.40 Tirage du Loto.
19.59 Journal, Météo.

20.50

LA FUREUR DU SAMEDI SOIR
Divertissement présenté par Arthur. Avec Michèle Laroque, Michèle Bernier, Nicolas Peyrac, Charlotte de Turckheim, Lio, Khaled, Carole *Gerland, Patrick Juvet, Michèle Torr,* Loïck Peyron... (150 min). 3135547

23.20

LES ENFANTS DE LA TÉLÉ
Magazine présenté par Arthur et Pierre Tchernia. Avec Patrick Timsit, Pierre Palmade, Dominique Besnehard. (85 min). 1753858
0.45 Journal, Météo.
0.55 La 25[e] Heure. Magazine. Comment aider les enfants de la malchance ? Avec l'oeil du coeur, de Dominique Fresne, texte dit par Marlène Jobert ; Nos petits frères et sœurs, de Gerd Weiss (85 min). 1531450
2.20 Belles Années. Série [4/6]. L'infirmier de papa. 4.45 Bouillon de culture (rediff.). 5.50 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal.
13.00 Keno.
14.05 Faut pas rêver (rediff.).
17.45 Montagne (rediff.). Deux hommes la tête en bas (pôle Sud).
18.15 Expression directe. PS.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Autour du chat noir*, de Maurice Donnay.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

▶ MARIA, FILLE DE FLANDRE
Téléfilm de Philippe Triboit, avec Maria De Medeiros (90 min). 975858
Au sortir de la Première Guerre mondiale, l'histoire d'amour entre un homme et sa cousine.

22.20

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Magazine. Le piège indochinois, d'Eric Deroo. [2/2] L'enlisement (60 min). 6964905
23.20 Journal, Météo.
23.45 Musique. Magazine. Cheb Mami : la voix du raï, portrait de Didier Mallet ; Concert enregistré au Bataclan en mars 1995 (50 min). 355127
0.35 Dynastie. 1.20 Musique Graffiti. *Turina* et *Tarrega*, par Turibio Santos, guitare (25 min).

La Cinquième

13.00 Mag 5. 13.30 Va savoir. Sur les traces de Talleyrand. 14.00 A tous vents. Coureurs d'océans. 15.00 Business humanum est. Contrefaçon : les vilains des faux. 16.00 Les Grands Maîtres du cinéma. Jean-Pierre Melville. 17.00 L'Aventure des sciences. Manipuler le vivant, jusqu'où ? 18.00 Arrêt sur images.

Arte

19.00 et 2.15 French and Saunders go to the Movies. Série [2/2] de Bob Spiers, avec Dawn French, Jennifer Saunders (v.o., 30 min). 8585
19.30 Histoire parallèle. Guerre froide : le temps des espions. Invité : Andreï Gratchev (50 min). 69011
20.20 Le Dessous des cartes. Chronique géopolitique. L'Egypte pharaonique.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

TASSILO, LA STRATÉGIE D'UN PRIVÉ
Série [1/6]. Chantage sur le port, de Hajo Gies, avec Bruno Ganz, Axel Milberg (65 min). 403363
21.50 Métropolis. Eudora Welty et Richard Ford ; les vingt ans du Théâtre du Campagnol ; Rodolphe Töpffer ; Terry Gilliam ; l'abécédaire de Gilles Deleuze : J comme joie (2) (60 min). 8684914
22.50 Plan séquence. La Poupée. Court métrage.

23.00

MUSIC PLANET
Magazine. Miles. Portrait de Miles Davis, de Philippe Koechlin, commentaire dit par Dee Dee Bridgewater (55 min). 99383
Un portrait rythmé de Miles Davis conçu, pour Canal +, par Philippe Koechlin. A partir de nombreux documents – le trompettiste a été beaucoup filmé et photographié –, et de beaucoup de musique – Miles aura touché à tous les genres du jazz – on découvre la diversité de l'œuvre d'une des rares stars de la note bleue. Excessif, mystificateur, créatif, le sorcier Miles dans toutes ses splendeurs sonores.
23.55 Pognon sur rue. Téléfilm de Jean-Louis Bertucelli, avec Daniel Prévost, Franck Lapersonne (80 min). 9563721
1.15 Cartoon Factory. Dessins animés [1/10] (rediff.). 1.45 French and Saunders go to the Movies. Série [1/2] de Bob Spiers, avec Dawn French (v.o., rediff., 65 min).

M 6

12.55 La Saga des séries.
13.00 Docteur Quinn, femme médecin. L'incident. Série.
14.05 Robocop. Série.
16.10 Les Champions. L'homme invisible. Série.
17.10 Chapeau melon et bottes de cuir.
18.05 Le Saint. Série.
19.05 Warning. Magazine.
19.10 Turbo. Magazine. L'essai : la Toyota Paseo ; L'enquête : Daytona, ville de l'auto et de la moto ; etc.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 4.30 Hot Forme. La sieste. L'acupuncture. Garder un ventre plat.
20.35 Coming Next. Magazine.

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec David Duchovny, Gillian Anderson.
Excelsis Dei (65 min). 401905
Le mystère vaudou (50 min). 8514586
La main de l'enfer (55 min). 7220588
Excelsis Déi : *Une série d'agressions est perpétrée par une force mystérieuse dans une maison de retraite* : Le Mystère vaudou : *un militaire est retrouvé mort dans un camp de détention pour émigrants de Caroline du Nord, des inscriptions vaudou sont retrouvées sur le lieu du crime* : La Main de l'enfer : *Scully et Mulder enquêtent sur la mort d'un adolescent pendant une messe noire.*
23.35 A l'ouest d'Edern.
1.00 Best of dance.
2.30 Black Ballad. Documentaire. 4.00 Hot forme. 4.25 E = M 6. Magazine. 4.50 Jacques Brel. 5.45 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'a 14.00

12.25 Flash d'information.
12.30 L'Hebdo de Michel Field. Le nucléaire.
14.00 Rugby. Résumé. PSG-Sheffield.
14.30 Handball. En direct. PSG-OM Vitrolles.
16.05 Cracker. Téléfilm de Simon Cellan Jones (98 min). 6846301
17.45 Panne de cœur à Singapour. Documentaire. 9355479
▶ En clair jusqu'a 20.30
18.40 Les Simpson.
19.05 Flash d'information.
19.10 et 19.45, 20.20 C Net.
19.15 C'est pas le 20 heures.
19.50 Cyberculture.
20.25 Pas si vite !

20.30

L'ŒIL DU JAGUAR
Documentaire (40 min). 88059
Un des films animaliers les plus chers qui existent. Tourné en 35 mm, en HD, un document « fictionné » aux couleurs époustouflantes.

21.10

LES ROLLING STONES
"Stripped". Musique.
22.05 Flash d'information.
22.15 Jour de foot.
23.00 Doppelganger. Film d'Avi Nesher (1992, 101 min). 6305059
0.40 La Première Fois ■ Film de Claude Berri (1976, 79 min). 3348769
2.00 Full Eclipse ■ Film d'Anthony Hickox (1993, 96 min). 8779189
3.35 Les Allumés. Documentaire (24 min). 3866547
4.20 Le Fils préféré ■ Film de Nicole Garcia (1994, ◆, 97 min). 3921059

Radio

France-Culture

20.00 Le Temps de la danse. Le groupe Nomades.
20.30 Photo-portrait. Claude Roy, écrivain. 20.45 Fiction. Le Cœur à quatre pattes ou l'impossiblité de rompre, de Claude Faraldo.
22.35 Musique : L'air du temps. Restauration d'instruments. Comment, pourquoi faire ?
0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Chats entre chats. 3. Les Morts, les pauvres morts, de P. D. James, tiré de The Girl who Loved Graveyards. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Accès direct, avec Daniel Mesguich, Jacques Henric, Eduardo Manet, Armelle Héliot, Hélène Kuttener ; 3.20, L'Œuf de Colomb : la Glace au plomb ; 3.30, Joël Schmidt (Le Royaume Wisigoth de Toulouse ; 3.59, Entretiens avec Jack Ralite ; 6.28, Agora : Ismaël Kadaré (Dossier H).

France-Musique

20.00 Opéra. Donné le 15 mars au Théâtre des Champs-Elysées, à Paris, par le Chœur de Radio-France, François Polgar, chef de Chœur, et l'Orchestre national de France, dir. Vassily Sinaïski : Mavra, opéra-bouffe en un acte, livret de Boris Kochno, d'après La Petite Maison de Kolomna de Pouchkine, de Stravinsky, Khibla Gerzmava, soprano, Hélène Perraguin, mezzo-soprano, Nina Gaponova, contralto, Nikolaï Vassiliev, ténor ; Iolanta, opéra en un acte, livret de Modeste Tchaïkovski, d'après La Fille du roi René de Hertz, de Tchaïkovski, Inese Galante et Laurence Monteyrol, sopranos, Hélène Perraguin, mezzo-soprano, Nina Gaponova, contralto, Gegam Grigorian et Pascal Aubert, ténors, Arkady Volodos, Dimitri Kharitonov et Jean-Louis Serre, barytons, Nikita Storojev, basse.
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Les années 90. Concert donné le 23 mars, salle Olivier Messiaen à Radio-France. Œuvres de Webern, Amy, Krawczyk, Amy.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Autour de Poulenc. Concert champêtre, de Poulenc, par l'Orchestre philharmonique de Rotterdam, dir. James Conlon, Ton Koopman, clavier ; Nuages, de Debussy, par l'Orchestre philharmonique de New York, dir. Leonard Bernstein ; Valses romantiques, de Chabrier, Francis Poulenc, Marcelle Meyer, pianos ; Œuvres de Satie, par l'Orchestre du Capitole de Toulouse, dir. Michel Plasson : En Habit de cheval ; Gnossienne n° 3, orchestration Poulenc ; Œuvres de Poulenc : Bestiaire, Gérard Souzay, baryton, Dalton Baldwin, piano ; Œuvres de Stravinsky, Poulenc, Boulez.
22.40 Da Capo. Œuvres de Mahler. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Notre Imogène.
21.30 Téléciméma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Le Grand Prix Fa si la chanter.
0.15 Bon week-end.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Kilomètre zéro : Patagonia Express [11/11].
21.20 Les Coulisses du musée. Musées royaux des beaux arts de Belgique.
21.50 Histoire et passion [1/6].
22.45 15 Jours sur Planète.
23.10 Dossier secret du triple meurtre au Mississippi (50 min).

Paris Première

20.00 Eco, écu et quoi ?
20.30 Jumping international de Paris.
23.00 Paris dernière.
23.55 Concert : Misty Oldland. Enregistré en 1994 (35 min). 72916498
0.30 Top-Flop (30 min).

France Supervision

21.35 Coulisses.
22.05 L'Eté des grands créateurs.
22.30 Les Grands Courants de l'art italien. Florence, début de la Renaissance.
23.10 Billard.
0.05 Motocyclisme (50 min).

Ciné Cinéfil

20.50 Le Club. Fanny Ardant.
22.05 The Great Stone Face : Buster Keaton.
23.00 Carnival Rock ■ Film de Roger Corman (1957, N., v.o., 80 min) 3195634
0.20 ▶ Le Roman de Marguerite Gautier ■ ■ ■ Film de George Cukor (1936, N., v.o., 110 min) 83721870

Ciné Cinémas

20.30 La Mort en vente libre. Téléfilm de John David Coles (1992, 90 min) 5335805
22.00 Ciné Cinécourts.
23.05 La Tribu. Film d'Yves Boisset (1990, 95 min) 10377092

Série Club

20.00 Caraïbes offshore. Leçons mortelles.
20.45 Commissaire Flemming. Echec à la reine.
22.15 Les Têtes brûlées. Duel au-dessus du Pacifique.
23.05 Au-delà du réel. Enquête sur un mystère.
23.50 Formule 1.
0.40 César Birotteau (50 min).

Canal Jimmy

21.00 Earth Two. Le projet Eden.
21.50 Le Frelon vert. Deux flics pourris.
22.10 Chronique du chrome.
22.15 Liquid Television.
22.40 Nonante.
23.40 Quatre en un.
0.10 Seinfeld. Le club diplomate (90 min).

Eurosport

15.55 Cyclisme. En direct. Critérium international de la route, 1[re] étape : Gaillac-Gaillac (191 km) (60 min). 5475276
16.55 Formule 1. En direct. Grand Prix du Brésil, essais. Sur le circuit d'Interlagos (65 min). 3628740
18.00 Course de camions.
19.00 Formule 1.
20.00 Plongeon.
22.00 Formule 1.
23.00 Boxe.
0.00 Tennis (120 min).

Le Monde

SAMEDI 30 MARS 1996

Les maîtres-écouteurs

par Pierre Georges

LES MURS ont des oreilles. Ce n'est pas nouveau. Ce qui l'est davantage, c'est la taille et la nature des oreilles. De plus en plus grandes. De plus en plus sophistiquées. De plus en plus indiscrètes.

Les écoutes téléphoniques sauvages, voici même le dernier chic. Etre écouté ou ne pas l'être, tout est là. Etre *in* ou *out* au festival de l'ombre, faire partie des heureux élus de la bretelle auditive deviendrait presque un signe extérieur de notoriété.

Toute ouïe ! Ils le sont, ces bricoleurs plus ou moins ingénieux, ces détectives à fausse barbe, ces plombiers du branchement. Ils le sont tellement que le président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité, Paul Bouchet, s'en alarme. Cent mille écoutes sauvages par an, une épidémie ! Puissant ou misérable, *« cocu ou contre-espion »*, célèbre ou inconnu, chacun désormais a sa chance d'être placé sur écoute, si l'on peut appeler cela une chance.

Comme la fonction crée l'organe, la téléphomania a suscité la piraterie, forme moderne du viol de correspondance. On peut n'avoir rien à dire. Encore moins à cacher. Ce n'est pas une raison suffisante pour échapper à cette forme domestique de l'espionnage. Avec trois sous, deux fils et un brin de savoir-faire, chacun peut écouter tout le monde.

Toute ouïe ! Du simple voyeurisme auditif – si l'on peut s'exprimer ainsi –, aux coups les plus tordus, instruments de chantage, d'espionnage industriel, de constitution de dossiers personnels pour le cas où la grande armée des ombres et des ondes s'active furieusement. Elle se branche, accumule, bobine et embobine. Elle retranscrit, falsifie au besoin, trafique, antidate, tord, coupe, tient son carnet d'écoutes comme un carnet d'adresses. Au grand bazar des branchements pirate, on trouve tout pour peu qu'on y mette le prix.

Cela est odieux évidemment, insupportable, le prétexte et le moyen de toutes les manipulations. Avec des maîtres-écouteurs qui distillent leur butin, montent des coups tordus, en font des livres ou des scoops, égoutiers versés dans la basse police et le grand collecteur des ragots. On en sait qui excellent dans le genre et qu'il faudra bien, par la simple loi, mettre un jour ou l'autre hors d'état d'écouter.

Mais si ces écouteurs des ténèbres se sentent ainsi encouragés, sinon autorisés, à sévir et à se multiplier, ce n'est pas simplement que le matériel peut se trouver au coin de la rue ou que la technique rend l'exercice presque enfantin. C'est aussi, hélas ! que l'exemple est parfois venu d'en haut. L'Etat et les gouvernements, quelle que soit leur couleur, ont usé à l'occasion de ces basses méthodes, de ces moyens censés justifiés par la fin.

La basse police est vieille comme la police. C'est là une évidence, mais qu'il convient de rappeler toujours et sans jamais se lasser. Parmi ceux qui opèrent dans le « civil », nombre l'ont fait et le font encore à l'occasion en prestataires de services inavouables pour services masqués. L'intérim, le SOS écoutes, le recours à de la main-d'œuvre peu regardante sur les moyens, ne sont pas du domaine de la fiction. Et les chiffres donnés par Paul Bouchet, ces cent mille attentats annuels à la vie privée, ne manquent pas d'inquiéter. A quoi servirait de mieux en mieux contrôler les écoutes légales, les fameuses *« zonzons »*, 11 299 en 1995, si l'autre versant prospère et enlaidit dans l'ombre ?

15 700 nouveaux chômeurs en février

Le gouvernement souhaite simplifier le dispositif d'aide à l'emploi

A LA VEILLE de l'ouverture du G7 sur l'emploi, qui se tiendra à Lille les 1er et 2 avril, les chiffres du chômage de février, publiés vendredi 29 mars par le ministère du travail, montrent que la France comptait, à la fin de février, 3 031 600 demandeurs d'emploi (en données corrigées des variations saisonnières), soit une augmentation de 15 700 (+0,5 %). En comptant les personnes ayant travaillé plus de soixante-dix-huit heures dans le mois mais inscrites à l'ANPE, ce nombre atteint 3 316 400 (+0,7 %). Le taux de chômage, au sens du Bureau international du travail, reste stable à 11,8 %.

Un transfert de l'ANPE vers les Assedic

Le conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) devait adopter, vendredi 29 mars, le principe du transfert de l'inscription des demandeurs d'emploi auprès des Assedic, le régime d'assurance-chômage. L'Unedic, qui fédère les Assedic, avait déjà approuvé, mercredi 27, cette réforme – expérimentée dans sept Assedic et vingt-huit agences – qui sera généralisée.

Le bilan de l'expérimentation dressé par l'ANPE indique que 54 % des chômeurs interrogés jugent que l'inscription aux Assedic entraîne une *« nette simplification »*. La CFTC et la CFDT sont favorables à cette réforme à certaines conditions. La CFDT-ANPE et la CGT y sont hostiles. Elles craignent que les jeunes n'ayant aucun droit à une allocation n'aillent pas s'inscrire, ce qui conduirait à une baisse artificielle du nombre de demandeurs d'emploi.

Sur les douze derniers mois, le chômage n'a reculé que de 0,3 %, et il y a fort à parier que, pour le premier anniversaire de l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, le bilan sera négatif. Si l'on intègre les « plus de soixante-dix-huit heures », qui étaient comptabilisés dans l'ancien baromètre officiel (catégorie 1) jusqu'en août, le chômage a progressé de 0,7 % sur les douze derniers mois. Les tendances des mois précédents se confirment. Le nombre de chômeurs de longue durée (plus d'un an) a baissé de 7 700 en février (-7,7 % sur un an), mais ils représentent encore un tiers (33,8 %) des demandeurs d'emploi (-2,7 % en un an). En revanche, après une légère amélioration en janvier, le chômage des moins de vingt-cinq ans a repris sa progression : en baisse de 0,2 % pour les femmes, il a augmenté de 0,8 % pour les jeunes gens. Dans la tranche 25-49 ans, il est en hausse de 0,9 % chez les hommes et de 0,3 % chez les femmes.

Le marché du travail n'a pas fait preuve d'un grand dynamisme : 396 300 personnes se sont inscrites dans les agences pour l'emploi en février (+3,2 %), les premières inscriptions étant en hausse de 5,1 %, tandis que 348 900 en sont sorties (-7 %). Comme en janvier, les sorties pour cause de reprise d'emploi régressent (-5,7 %), les entrées en stage stagnent et les radiations pour absence au contrôle (85 334), très élevées en janvier, reviennent à un niveau conforme à la tendance. Le nombre de journées de chômage partiel indemnisables a considérablement progressé (+30,3 % sur un mois et +37,7 % sur un an en CVS), alors qu'il avait fondu au cours de l'année 1995.

Le marché du travail n'a pas fait preuve d'un grand dynamisme

Ces chiffres sont publiés au moment où le débat sur la pertinence de la politique de soutien à l'emploi conduite par Alain Juppé essuie des critiques de plus en plus sévères. A-t-on tout essayé dans la lutte contre le chômage, s'interrogeait Philippe Séguin, la semaine dernière, en clôturant le forum sur l'emploi d'Epinal (*Le Monde* du 23 mars), tout en doutant de l'efficacité des multiples aides versées par les pouvoirs publics, et notamment le très coûteux contrat initiative emploi (CIE) ?

La question est désormais d'actualité. L'Assemblée nationale a créé une commission d'évaluation des aides à l'emploi, qui sera présidée par Michel Péricard, président du groupe RPR au Palais-Bourbon. De son côté, le président du CNPF, Jean Gandois, vient de dénoncer le maquis de ces aides et s'est déclaré *« en faveur d'une suppression »* de celles qui n'ont pas un bon rapport coût-efficacité, comme le suggère également la CFDT.

C'est visiblement la voie choisie par le gouvernement. Le ministre du travail, Jacques Barrot, juge, dans un entretien au *Nouvel Observateur*, qu'*« il faut revenir à des dispositifs plus efficaces »* et faire un *« tri judicieux »*. Dans un entretien aux *Echos*, le ministre délégué à l'emploi, Anne-Marie Couderc, confirme que le CIE sera bientôt ouvert aux jeunes de plus de dix-huit ans sortant du système scolaire sans qualification, quelle que soit la durée de leur inscription à l'ANPE. Mais elle prévient que cette formule *« ne sera pas distribuée à guichet ouvert »*.

Jean-Michel Bezat

L'activité économique augmenterait de 0,7 % au premier semestre selon l'Insee

L'ACTIVITÉ économique française a toutes chances de se redresser légèrement au cours du premier semestre de 1996, mais le retournement de tendance sera lent à faire sentir ses effets. Voilà, en substance, le constat que dresse l'Insee dans sa dernière note de conjoncture, publiée vendredi 29 mars.

Le premier signe d'embellie, selon l'institut, concernerait d'abord la consommation. L'Insee prévoit qu'elle pourrait progresser de 1,4 %, après une hausse de seulement 0,3 % au second semestre de 1995. Cette hausse beaucoup plus forte que prévu, selon l'institut, serait *« favorisée par la baisse des taux d'intérêt réels »*, mais *« un pouvoir d'achat du revenu en fort ralentissement* [devrait] *limiter ces effets positifs »*. Sous le coup de la modération salariale et de l'envolée des prélèvements, le pouvoir d'achat (du revenu disponible brut) des ménages devrait effectivement stagner (0 %) au cours du semestre, après avoir progressé de 1,2 % au semestre précédent.

Le deuxième signe d'embellie est celui de l'investissement des entreprises, qui progresserait de 1 % contre 0,6 % les six mois précédents. Cette accélération est toutefois moins soutenue que ne le prévoyait l'institut en décembre (1,6 %).

Au total, la croissance devrait donc être un peu plus soutenue qu'au cours des derniers mois. Après une hausse de seulement 0,1 % du produit intérieur brut (PIB) au second semestre de 1995, l'activité augmenterait de 0,7 % au premier semestre de 1996, soit près de 1,5 % en rythme annuel, ce qui porterait à 0,8 % l'acquis de croissance, pour l'année, à la fin du mois de juin. L'institut ne le précise pas, mais on peut faire une déduction : pour que le scénario du gouvernement d'une croissance de 1,3 % en 1996 se vérifie, il faudrait que la croissance s'accélère fortement en fin d'année, avec un PIB progressant en moyenne de 0,6 à 0,7 point au cours de chacun des deux derniers trimestres.

Le redressement fragile qui se dessine pour le court terme a donc une conséquence inévitable : la croissance ne sera pas assez soutenue pour que le marché du travail se redresse. *« La nette décélération des créations nettes d'emploi au second semestre 1995 devrait s'accentuer au premier semestre de 1996 et se traduirait par une baisse de 0,3 % de l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles »*, observe l'Insee. Les suppressions nettes d'emplois s'élèveraient approximativement à 45 000 au cours de ce semestre.

De 11,7 % de la population active à la fin de 1995, le taux de chômage passerait à 12,1 % à la fin juin. Le scénario de l'Insee pour les prochains mois fait apparaître que ménages et entreprises retrouveront un peu le moral, mais il écarte une véritable reprise économique d'ici à l'été.

L. M.

Au moins trois morts dans une fusillade à Roubaix

La piste du grand banditisme est privilégiée par les enquêteurs

LES ENQUÊTEURS privilégiaient la piste du grand banditisme, vendredi matin 29 mars, après la fusillade qui a opposé, aux premières heures du jour, la police à un groupe d'individus retranchés dans une maison, au centre de Roubaix, dans le quartier de l'Alma. Au moins trois de ces personnes, suspectées d'avoir pris part à une série de « braquages » dans la région lilloise, au cours des derniers mois, ont été tuées lors de l'assaut. Leurs corps, calcinés, ont été découverts parmi les décombres de la maison qu'ils avaient eux-mêmes incendiée, selon la version policière. Deux policiers du RAID ont été blessés par balles, dont un grièvement – atteint à la mâchoire et au bras.

Cette équipe était surveillée depuis plusieurs jours par le SRPJ de Lille. Jeudi soir 28 mars, une Peugeot 205 utilisée par le groupe avait été partiellement détruite par une explosion de faible puissance, à cinquante mètres de l'entrée du commissariat central de Lille. Un dispositif constitué d'une minuterie et d'une pile électrique avait mis le feu à une substance – de la poudre noire, semble-t-il –, sans toutefois provoquer l'explosion des bouteilles de gaz qui se trouvaient dans le véhicule. Le système de mise à feu n'était en effet pas directement relié aux trois bouteilles de gaz (une pleine et deux à moitié vide), dont l'explosion aurait pu provoquer d'importants dégats matériels.

Les enquêteurs soulignaient la nette dissemblance de ces éléments avec les engins explosifs utilisés pendant la vague d'attentats islamistes de l'été et de l'automne 1995. Les premiers éléments de l'enquête ne permettaient pas, vendredi matin, de déterminer l'objet du mini-attentat de Lille. Rien n'indiquait qu'il soit lié à une quelconque entreprise terroriste, indiquait au *Monde* un responsable policier, réfutant une hypothèse qu'accréditait la réunion, lundi 1er avril, d'un « G7 » sur l'emploi. Au ministère de l'intérieur, les suspects étaient présentés comme des *« braqueurs chevronnés »* sans lien apparent avec les milieux islamistes, mais au *« palmarès »* étoffé.

DES SURVEILLANCES

Le 27 janvier, sur un parking de Croix (Nord), les occupants d'une voiture volée avaient ouvert le feu sur une patrouille de police, avant de s'enfuir. Le 8 février, un vol à main armée avait eu lieu dans un centre commercial de Roubaix ; les auteurs du hold-up avaient fait usage de leurs armes, tuant un passant. Les expertises balistiques avaient permis d'établir un rapprochement entre ces deux fusillades. Les enquêteurs avaient établi que le véhicule avait été acheté en Belgique. Enfin, le 25 mars, un fourgon de transport de fonds avait été attaqué, toujours dans la région de Roubaix, sur le parking d'un hypermarché de Leers. Plusieurs hommes s'étaient servis de fusils d'assaut Kalachnikov et d'un fusil lance-grenades, blessant le chauffeur du fourgon et s'enfuyant sans butin à bord de deux voitures. Les deux véhicules, qui portaient de fausses plaques d'immatriculation françaises, avaient été retrouvées en Belgique. Cette série d'attaques à main armée présentait de fortes similitudes avec d'autres, perpétrées au cours des derniers mois en Belgique.

Les investigations ont permis d'identifier l'homme qui avait acheté la voiture en Belgique. Rachid Souimdi, trente-trois ans, de nationalité marocaine, était alors discrètement surveillé par le SRPJ, qui découvrait ses liens avec un trio – deux hommes, dont un né en Algérie, et une femme – résidant tous à Roubaix. L'un d'eux, Omar Zemmiri, trente ans, lui aussi marocain, était le propriétaire de la maison incendiée vendredi matin. Un box et un garage utilisés par le groupe étaient alors eux aussi placés sous surveillance. Ce sont ces surveillances qui ont conduit les enquêteurs jusqu'à la 205 piégée retrouvée aux abords du commissariat de Lille.

Hervé Gattegno et Erich Inciyan

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 29 mars, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	21295,80	-0,16	-7,18
Hong Kong index	11030,50	-0,33	-10,32

Tokyo : Nikkei sur 3 mois

(21295,80 – 20905,53 – 20519,25 – 20124,99 – 19734,70 ; 4 janv. – 15 fév. – 29 mars)

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 28.03	Var. en % 27.03	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2019,97	-0,52	-7,91
Londres FT 100	3664,93	-0,20	-0,66
Zurich	1764,95	—	-15,36
Milan MIB 30	997	-2,78	-7,08
Francfort Dax 30	2525,19	-0,77	-11,18
Bruxelles	1644,32	-0,56	-5,46
Suisse SBS	1433,39	—	-1,65
Madrid Ibex 35	340,04	—	-6,23
Amsterdam CBS	355,60	—	+9,98

Tirage du *Monde* daté vendredi 29 mars 1996 : 498 686 exemplaires

■ **HEURE D'ÉTÉ** : la nuit du samedi 30 au dimanche 31 mars sera la nuit la plus courte de l'année pour la plupart des Européens, qui dormiront une heure de moins : le passage à l'heure d'été interviendra à 2 heures (heure d'hiver). Il faudra avancer montres et réveils d'une heure pour se retrouver à 3 heures (heure d'été). Pour la première fois, cette année, l'heure d'été en France sera prolongée jusqu'à fin octobre comme au Royaume-Uni et en Irlande, alors que le passage à l'heure d'hiver était fixé jusqu'à présent au dernier dimanche de septembre.

